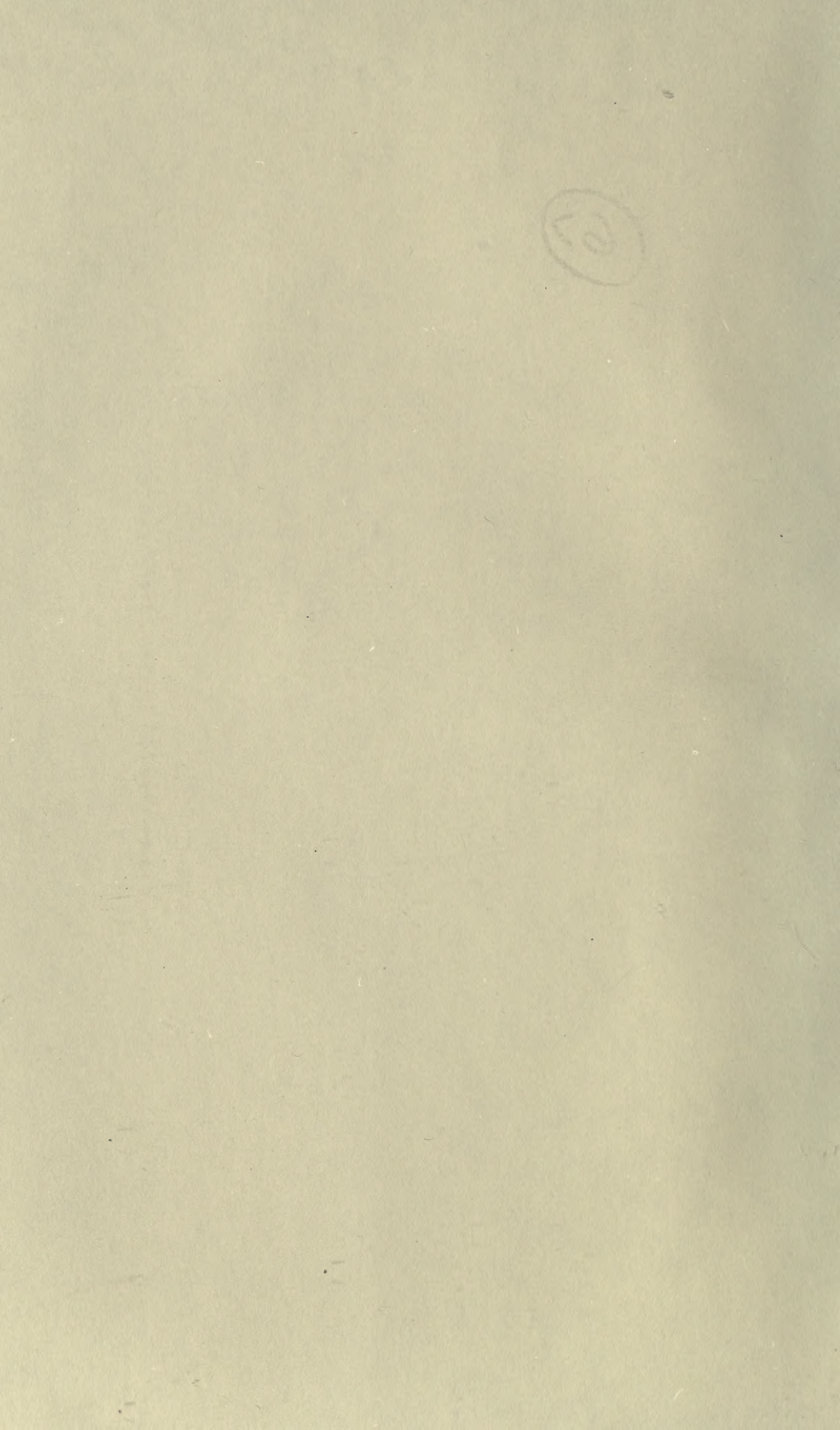


A Madame la Baronne de Flagh

Très respectueux hommage

(67)

Montmorency

1500

ANNE DE GRAVILLE

SA FAMILLE. SA VIE. SON ŒUVRE. SA POSTÉRITÉ

DU MÊME AUTEUR :

La Société française contemporaine. — **Clergé.** — **Noblesse.** — **Bourgeoisie.** — **Peuple** (Perrin, 1899). *Ouvrage couronné par l'Académie française.*



Hélio.D.A.Longuet

MAXIME DE MONTMORAND

UNE FEMME POÈTE DU XVIe SIÈCLE

ANNE DE GRAVILLE

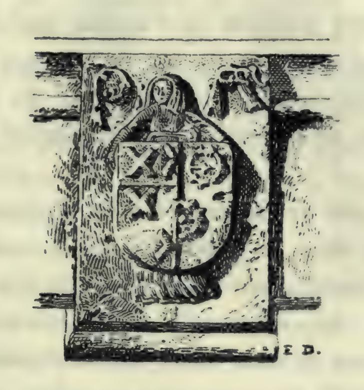
SA FAMILLE
SA VIE. SON ŒUVRE. SA POSTÉRITÉ

L'Amiral de Graville et ses filles. — Les Balsac d'Entragues. — Rauffet et Robert de Balsac. — Le roman d'amour d'Anne de Graville. — Ses rondeaux. — Palamon et Arcita. — Jeanne de Balsac. — Les d'Urfé. — Casanova et la marquise d'Urfé. — François de Balsac et Marie Touchet. — Entraguet et les mignons. — Le duel de 1578. — Le drame de Blois. — Catherine-Henriette de Balsac, marquise de Verneuil et Marie-Charlotte de Balsac. — La duchesse d'Épernon, carmélite.



PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
—
1917


LIBRARY
NOV 02 1976
UNIVERSITY OF TORONTO



On voit au château de Paulhac, près de Brioude, un curieux écusson. Cet écusson, que soutient une femme, porte, sculptées dans la pierre, les armes des Balsac et celles des Malet[1]*. Les lettres P. A., dont il est flanqué, désignent Pierre de Balsac d'Entragues, qui fut seigneur de Paulhac de 1504 aux environs de 1530, et sa femme Anne de Graville*[2]*, fille de Louis Malet de Graville, amiral de France.*

1. *Voici comment se lit cet écusson, ci-dessus représenté : Part de Balsac, qui est d'azur à trois sautoirs (ou flanchis) d'argent, au chef d'or, chargé de trois sautoirs d'azur; et de Malet, qui est de gueules à trois fermaux d'or.*

2. *La femme qui soutient l'écusson est, sans nul doute, Anne de Graville. — Comparer à cette effigie le portrait reproduit en tête du présent volume.*

Sur ce portrait (dont je dois l'obligeante communication à M. T. Fitz Roy Fenwick, le propriétaire actuel de la collection Phillipps), on trouvera, p. 54, note 6, et pp. 65-69, des renseignements circonstanciés.

C'est la pierre sculptée de Paulhac qui m'a suggéré l'idée du présent travail. Je fis, l'ayant déchiffrée, quelques recherches sur les Balsac et les Malet, et la figure d'Anne de Graville retint bientôt toute mon attention.

Contemporaine de Louis XII et de François Ier, élevée à la cour ou dans le voisinage de la cour, dame de Claude de France, amie de la reine de Navarre, Anne est, en effet, un personnage « représentatif ». Ses goûts artistiques et littéraires, son indépendance et sa curiosité d'esprit, les circonstances mêmes de sa vie en font un type caractéristique de femme de la Renaissance.

Elle fut célèbre jadis, et les lettrés gardent encore le souvenir de son nom. Dans sa Vie d'Anne de Bretagne, *Le Roux de Lincy lui a consacré, ainsi qu'à ses sœurs, tout un chapitre (qui contient, à vrai dire, à peu près autant d'erreurs que de mots). V.-A. Malte-Brun, qui lui souhaite de trouver « un historien et un commentateur digne d'elle », donne, dans son* Histoire de Marcoussis, *un aperçu de sa vie et de ses ouvrages. M. de Maulde La Clavière, dans son livre sur* Louise de Savoie et François Ier *et dans ses* Femmes de la Renaissance, *lui attribue un rôle mondain et littéraire important. Enfin — et pour en venir tout de suite à l'érudit qui l'a le plus spécialement étudiée — M. Carl Wahlund, le savant romaniste suédois, en son vivant professeur à l'Université d'Upsal, a écrit sur elle, en 1895, une notice fort courte, mais d'une précision et d'une richesse d'information remarquables, et, en 1897, fait imprimer ses rondeaux. Cinq*

ans auparavant, M. Algernon de Börtzell, un compatriote de M. Wahlund (car, par une fortune assez singulière, c'est sur des Suédois que s'est particulièrement exercée, de nos jours, sa puissance de séduction), avait publié, d'après un manuscrit ayant appartenu à la bibliothèque de Stockholm, le « rommant » de Palamon et Arcita[1].

Je ne peux me flatter, après cela, d'avoir découvert Anne de Graville. Mais on est loin d'avoir tout dit sur elle. Ce que l'on n'a pas dit, j'ai tâché de le dire. De plus, et sans parler de nombreuses erreurs, commises à son sujet, que j'ai rectifiées au passage, je l'ai située, ce que l'on avait omis de faire jusqu'ici, dans son époque et dans son milieu, entre ses ancêtres et ses descendants. J'espère avoir déterminé par là même la place exacte qu'il convient de lui attribuer, à la fois comme femme et comme auteur, dans les tableaux de la société et de la poésie française au XVIe siècle.

*
* *

Je raconte, dans la première partie de cet ouvrage, sa famille et sa vie.

Son père, l'amiral de Graville, était déjà connu par la savante notice de M. Perret. Quant aux Balsac d'Entragues, auxquels elle se rattache à la fois par sa mère et par son mari, les historiens ne commencent d'ordi-

1. *M. Hogberg, attaché à la bibliothèque de l'Université d'Upsal, préparerait en ce moment, me dit-on, une nouvelle édition du « rommant ».*

naire à les mentionner qu'à partir du règne de Henri III. J'ai remonté à leurs origines, et me suis attardé à rappeler les aventures de ce curieux Robert de Balsac, l'un des principaux fondateurs de la dynastie.

*Sur la vie d'Anne de Graville, l'on n'a que des renseignements sommaires; mais, de ce que l'on en sait, sa physionomie se dégage, nettement accusée. L'histoire de son enlèvement et de ses démêlés avec son père est un chapitre intéressant de celle des mœurs au commencement du XVI*e *siècle. Ses sympathies pour la Réforme naissante l'achèvent de peindre, inquiète et chercheuse, avide de s'abreuver à toute source nouvelle.*

Comme poète, elle n'a fait que balbutier, et son balbutiement est naïf et barbare, mais riche en promesses d'éloquence. J'ai, dans ma seconde partie, analysé son œuvre. Cette œuvre, je me suis appliqué à ne pas l'isoler de l'époque littéraire dont elle est le naturel produit.

Ma troisième partie s'intitule : « La postérité d'Anne de Graville. » L'on y verra les portraits de quelques-uns de ses descendants, choisis parmi les plus notables. Me reprochera-t-on d'avoir trop développé cette troisième partie et, plus généralement, de m'être, dans le cours de ce livre, permis de trop fréquentes digressions? Je répondrai que, loin de m'interdire les digressions, je les ai recherchées. Un ouvrage tel que celui-ci, consacré à un personnage de second ordre et du second plan, vaut surtout, à mon sens, par les à côté ; *et je ne me suis pas fait faute de dire, non seulement sur Anne de Graville, mais encore à propos d'elle, le plus de choses que j'ai pu. Aussi bien, je n'aime rien tant que ces magasins de bric-à-brac où voisinent, dans un amusant fouillis, des objets*

hétéroclites, où la coquille ajourée d'une rapière s'appuie contre l'angle d'un bahut, où, dans la panse d'une commode Louis XV, bâillent, sous un amas de vieilles étoffes, des bouquins dépareillés. L'on ne s'étonnera donc pas de voir groupées dans ce volume, autour du personnage central, quelques figurines d'attitude et de style très différents : les mignons de Henri III s'y campent, le poing sur la hanche, en face de Jean d'Armagnac ; la duchesse d'Épernon, carmélite, y oppose son visage émacié au masque lubrique d'un Casanova. Et l'on y trouve, entre une dissertation de droit canonique relative aux promesses de mariage et des considérations d'ordre littéraire sur l'évolution du rondeau, des morceaux tels que l'oraison funèbre de Jacques de Caylus ou l'histoire de la bibliothèque d'Urfé...

*
* *

J'avais, au printemps de 1914, à peu près achevé mes recherches; il ne me restait qu'à revoir mes notes et à les mettre en œuvre. La guerre éclata. Je jetai dans un tiroir notes et documents ; et la pierre d'Anne de Graville, un instant soulevée, retomba lourdement sur elle.

Une année s'écoula. La guerre durait toujours. Je pensai à reprendre mon travail. Mais un scrupule m'arrêta d'abord, — le même qu'avait eu, sous la mitraille, un jeune savant, depuis glorieusement tombé. « Il pourra paraître impertinent ou frivole, écrivait, il y a quelques

mois, Pierre-Maurice Masson[1]*, de songer encore à un livre, quand c'est la vie du pays qui est en jeu.* » *Je me serais, dans les conjonctures présentes, reproché, moi aussi, et à plus forte raison, de « songer encore à un livre », si je n'avais bientôt compris que c'est, pour les non combattants, une sorte de devoir patriotique de poursuivre, si modestes qu'ils soient, les travaux où s'atteste la persistance, en deçà du front, de la vie nationale, ceux, en particulier, où il est question de la France et de son passé. Les hommes d'autrefois, qui nous léguèrent la patrie, ont, en ces jours d'attente et d'angoisse, quelque chose à nous dire. Leur voix, faible d'avoir traversé les siècles, mais que répercutent les plus sonores échos de notre histoire, nous apporte des encouragements, d'ardentes paroles d'espérance. Et n'est-ce pas ce vieil amiral de Graville qui — Maximilien d'Autriche ayant, en l'an 1486, émis l'insolente prétention d'intervenir dans nos affaires — riposta, suivant un contemporain*[2], qu'il avoit aucunes fois leu dans les Croniques et anciens faicts de France, et qu'il n'y avoit point trouvé que les Allemans eussent jamais subjugué les François... mais qu'au contraire les François avoient subjugué et réduit soubs leur obeyssance les Allemans, et mis et donné loix, ordre et police en leur pays...

Paris, juin 1916.

1. *Dans la préface de sa thèse de doctorat,* La religion de Jean-Jacques Rousseau.
2. *Guillaume de Jaligny.*

PREMIÈRE PARTIE

LA FAMILLE D'ANNE DE GRAVILLE

SA VIE

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE D'ANNE DE GRAVILLE

I. — *Les Malet.* — *L'amiral Louis Malet de Graville* (vers 1445-1516). — Origine des Malet. — Le rôle politique de l'amiral de Graville sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII ; ses qualités ; ses goûts de collectionneur et de bibliophile.

II. — *Les Balsac d'Entragues.* — Leurs origines. Rauffet II de Balsac, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire. — Robert de Balsac, sénéchal d'Agenais et de Gascogne : son premier séjour en Italie (1464-1467) ; son rôle dans le drame de Lectoure (1473) ; son mariage ; il prend part, en 1488, à la guerre de Bretagne, et, en 1494, à l'expédition de Naples ; il est nommé gouverneur de la citadelle de Pise ; il la livre aux Pisans (1496) ; ses opuscules : la *Nef des batailles* et le *Droit chemin de l'hôpital* ; ses enfants ; sa mort (1503).

III. — *Marie de Balsac et ses deux filles aînées.* — Louise de Graville ; son mariage avec Jacques de Vendôme (1497) ; son petit-fils François de Vendôme. — Jeanne de Graville ; son mariage avec Charles de Chaumont d'Amboise (1491) ; sa vie auprès de Jeanne de France ; son second mariage ; sa mort (1540). — Les demoiselles de Graville et François I[er] : une légende calomnieuse.

Anne de Graville naquit de Louis Malet de Graville et de Marie de Balsac.

I

Les Malet. — L'amiral Louis Malet de Graville[1].

Ce fut, en son temps, un très noble, très riche et très puissant personnage que Louis Malet de Graville, amiral de France, gouverneur de Nor-

1. Sur les Malet et sur l'amiral de Graville, j'ai principalement consulté les ouvrages suivants, parmi lesquels il en est (ceux de Malte-Brun et de Wahlund, par exemple) qui seront utilisés tout le long de ce volume :

Imprimés : Le P. Anselme, *Histoire générale et chronologique de la maison royale de France*, etc... ; t. VII, *Amiraux de France.* — G.-A. de la Roque, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, 1662, t. I, p. 816 et suiv. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la pairie et de la noblesse de France*, année 1884.

Histoire de Charles VIII, roy de France, par Guillaume de Jaligny, André de la Vigne et autres historiens de ce temps-là, le tout recueilli par M. Godefroy, 1684. — Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France.

L'Anastase de Marcoussy ou recherches curieuses de son origine, progrès et développement (par Perron, de Langres), Paris, 1694. — V.-A. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère.* Paris, Aubry, 1867. — P.-M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France.* Paris, Picard, 1889. — A. Hellot, *L'amiral Louis Malet de Graville et ses proches.* Additions à sa biographie. Paris, Dumont, 1889. — A. Naef, *Notes sur les fouilles pratiquées dans le chœur de l'église de Graville-Sainte-Honorine.* Paris, Dumont, 1890. — Franck Matagrin, *Le Château de Graville et ses propriétaires.* Melun, Huguenin, 1906. — Carl Wahlund, *Ueber Anne Malet de Graville* (monographie extraite du volume d'*Abhandlungen* offert à Ad. Tobler). Halle, Max Niemeyer, 1895.

Manuscrits : Simon de la Motte (Célestin, sous-prieur du monastère de Marcoussis, 1674-1682), *La Vie de messire Jean de Montaigu, grand-maître de France sous le roi Charles sixième, vidame de Laonnois, seigneur de Marcoussis et fondateur du*

mandie et de Picardie, seigneur de Graville [1], de Montaigu [2], de Marcoussis [3], du Bois-Malesherbes [4] et de bien d'autres lieux.

Il était d'une vieille famille du pays de Caux, dont les membres prétendaient tenir de Jules César leur titre de *sires* et se prévalaient de ce dicton : « Il y a plustost sire en Graville que roy en France. » Quatre Malet suivirent le Conquérant en 1066. Guillaume Malet fut son porte-bannière à la bataille d'Hastings ; Durand, frère de Guillaume, et

monastère de ce lieu, avec les éloges de ses parents, de ceux qui lui ont succédé en ladite terre jusqu'à présent et quelques évènements dudit monastère (copie). — Marquis de Gaucourt, *Essai sur l'histoire de Marcoussis en Hurepoix* (écrit en 1834-1835), suivi de *Extrait de l'Inventaire général des titres de la châtellenie de Marcoussis et des fiefs de Fretay et la Poitevine y annexés, fait en 1781* (copie).

J'ai dû la communication de ces copies, dont elle possédait les originaux, à l'obligeance de Mlle de La Baume-Pluvinel, récemment décédée. Mlle de La Baume avait réuni à Marcoussis, dont elle était propriétaire, nombre de documents curieux se rattachant à l'histoire du château et de ses habitants successifs.

1. « Le château de Graville... était situé à l'embouchure de la Seine, près de Harfleur, et comprenait les plages du Grand et du Petit-Heure (Hâvre) ; ce fut un seigneur de Graville qui vendit au roi François Ier, pour 60 livres, la partie de son fief, environ 24 acres de terre, sur laquelle celui-ci devait fonder la ville du Hâvre. » Malte-Brun, *op. cit.*, p. 83.

2. Près de Poissy-en-Laye. — Ne pas confondre cette seigneurie avec celle de Montagu ou Montaigu en Cotentin, qui appartenait également aux Graville.

3. Arr. de Rambouillet, canton de Limours, Seine-et-Oise. — Les seigneuries de Marcoussis et du Bois-Malesherbes, rejoignant celles de Milly et de Gometz-le-Châtel (l'amiral était seigneur de Milly et de Gometz), ne formaient en réalité qu'un seul domaine, s'étendant de Milly à Néauphle-le-Châtel et d'Étampes à Corbeil. — A partir de 1497, Graville, délaissant le Bois-Malesherbes, fit de Marcoussis sa résidence favorite.

4. Loiret, canton de Pithiviers.

ses deux fils reçurent de grands fiefs en Angleterre [1].

Guillaume II Malet figure sur la liste des bannerets normands qui accompagnèrent Robert Courte-Heuse et Godefroy de Bouillon à la première croisade. Il fut le père d'Ernez Malet, seigneur de Graville, par qui commence la généalogie du P. Anselme. Robert Malet I, fils d'Ernez, combattit à Bouvines. Il avait épousé Alix d'Alençon [2]. Robert III Malet accompagna saint Louis dans ses voyages d'outre-mer. Jean I Malet est mentionné dans le rôle des chevaliers mandés, en 1271, pour aller contre le comte de Foix.

La maison de Malet se divisa de très bonne heure en plusieurs branches, qui formèrent de nombreux rameaux. A la branche des sires de Graville, dont il est ici question, se rattachent quelques individus marquants. Jean III Malet [3] fut décapité en 1356, ainsi que le comte d'Harcourt, pour avoir, avec Charles le Mauvais, roi de Navarre, conspiré contre le roi Jean. Jean IV fit partie, en 1407, de

1. Ce qui explique qu'il y ait une branche anglaise de la famille Malet. Cette branche se rattache au second fils d'Ernez, Guillaume Malet, qui vivait en 1194, et fut l'un des vingt-quatre barons signataires de la Grande Charte. — Elle est actuellement représentée par sir Charles Saint-Lo Malet, baronnet, Wilbury-House, Wiltschire (*Debrett's Peerage, Baronetage, etc.* London, Dean and son, 1916).

2. Fille de Robert III, comte d'Alençon, et de Jeanne de la Guerche. Robert III descendait d'Adèle de Bourgogne, laquelle avait pour aïeul Robert de France, duc de Bourgogne, fils de Robert, roi de France. — La Roque, *op. cit.*, t. I, p. 825.

3. Il avait épousé Éléonore de Chatillon, fille de Guy de Chatillon, comte de Saint-Paul, grand bouteiller de France, et de Marie de Bretagne, petite-fille de Jean II, duc de Bretagne, et de Béatrix d'Angleterre. — Le P. Anselme, t. VI, p. 106.

l'ambassade envoyée en Angleterre pour négocier le mariage d'Elisabeth de France avec Richard II. Jean V, grand panetier de France en 1414, grand fauconnier en 1415 et grand maître des arbalétriers en 1424, fut le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Il épousa en premières noces Jeanne de Bellengues, en secondes noces Jacqueline de Montaigu, fille de Jean de Montaigu et de Marcoussis, surintendant des finances et longtemps le favori de Charles VI, mais qui, sacrifié à la haine du duc de Bourgogne, fut décapité en 1409 [1]. Jacqueline, à la mort de sa sœur aînée, Bonne de Montaigu, hérita des terres de Marcoussis, du Bois-Malesherbes, de Montcontour et de Tournenfuye, qu'elle porta dans la maison de Graville. Jean VI, père de Louis de Graville, eut pour femme Marie de Montauban, fille de Guillaume de Rohan, seigneur de Montauban, prince de Léon, et de Bonne Visconti. Bonne Visconti était la sœur de Valentine de Milan, femme du duc d'Orléans, assassiné en 1407 [2].

*
* *

Louis de Graville naquit vers 1445. Chambellan de Louis XI dès avant 1470, il devint bientôt, à en

1. Sur Jean de Montaigu, voir Merlet, *Biographie de Jean de Montaigu* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1852) ; et Malte-Brun, *op. cit.*

2. De là vient que, dans les lettres royaux, Louis de Graville soit toujours qualifié de *cousin*. Il était d'ailleurs allié à la famille royale non seulement par sa mère, mais encore par son aïeule Alix d'Alençon.

juger par les grâces octroyées, l'un de ses favoris.

Le roi lui fait restituer, en 1474, les terres de Bernay et de Séez, confisquées jadis à Jean III Malet. En 1475, il le nomme capitaine des cent gentilshommes de son hôtel, et l'établit par là gardien de sa personne. Il lui confie, en 1476, une mission diplomatique importante auprès de Charles III, duc de Calabre et comte du Maine, et le met au nombre des commissaires chargés d'instruire le procès de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. En 1480, il lui confère, pour lui et ses « hoirs masles » (la faveur est exceptionnelle, accordée par ce passionné chasseur qu'était Louis XI) le droit de chasse dans toutes les forêts du domaine royal, « afin que en son viel aage, où il ne pourroit faire ce qu'il fait de présent, il puisse plus aisement chacer à son aise ainsi que bon lui semblera [1] ».

Louis XI mourut en 1483. Graville n'avait été jusqu'alors qu'un heureux courtisan. Son rôle politique va commencer.

Il offrit ses services à la régente Anne de Beaujeu et à son mari, et ne tarda pas à prendre dans le conseil royal une influence que justifiait son mérite.

En janvier 1487, succédant au bâtard de Bourbon, qui venait de mourir, il fut nommé amiral: « Pour ce que au temps de la dite vacation, dit

1. *Arch. nat.* X^{1a} 8607, fol. 207 v°. Cf. Perret, *op. cit.*, p. 59.

Jaligny [1], le seigneur de Graville avoit toute auctorité auprès du roy, soubs Monseigneur et Madame de Beaujeu, et qu'il estoit homme de grande entreprise, qui plus avoit entre les mains les affaires du roy qu'aucun aultre, il fut pourveu dudit office d'amiral [2]. »

C'était le moment où les ducs d'Orléans, de Bretagne et de Lorraine, le roi et la reine de Navarre, les comtes d'Angoulême, de Nevers et de Comminges, aidés du prince d'Orange et de Maximilien d'Autriche, venaient de former une ligue (la troisième depuis le début du règne) dont le but effectif était de renverser les Beaujeu. Charles VIII, accompagné de l'amiral, se mit en campagne contre les ligueurs du Midi. Il fit son entrée à Bordeaux le 6 mars 1487. L'amirauté de Guyenne fut réunie à celle de France et donnée à Graville, qui

1. Godefroy, *op. cit.*, p. 14. — Un autre historien du temps, Saint-Gelais, qualifie Graville « le plus fort du conseil ». « C'est un homme d'une valeur et d'un génie réels, écrivait, le 4 avril 1493, Carlo Barbiano, l'envoyé du duc de Milan, et, dès qu'il y a quelque chose à faire, il faut bien que l'on ait recours à lui. » Cf. Perret, *op. cit.*, p. 155.

2. Sur les prérogatives et les attributions de l'Amiral de France, grand officier de la Couronne, voir Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. I, p. 168; II, p. 41-46, 439. — Du temps de Graville, il y avait quatre amirautés : celle de France, celles de Guyenne, de Provence et de Bretagne. (Graville fut un moment amiral de Guyenne (1487) et de Bretagne (1495-96).)

Outre une pension fixe, l'amiral avait des revenus considérables provenant de nombreux droits (droit sur le dixième des prises, droits de conduite, de baptisage, etc.). Il avait la police de tout le littoral relevant de la couronne, et sa juridiction s'étendait à tous délits, faits et contrats de nature maritime. Les navires de guerre étaient tenus d'arborer sa bannière.

suivit le roi dans son expédition contre les seigneurs de l'Ouest.

L'année d'après, il devint, à proprement parler, le « ministre de la guerre » de Charles VIII, et présida, comme tel, aux opérations contre la Bretagne, que dirigeait, en qualité de général, Louis de La Trémoille. Il n'assista pas, quoi qu'en dise le P. Anselme, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, mais n'en eut pas moins sa grande part dans les évènements militaires et politiques qui aboutirent, à la fin de 1491, au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne.

Une coalition, l'année suivante, se forma contre lui, dont faisaient partie la reine, le duc d'Orléans, voire même les Beaujeu. Il avait été trop habile, et, à force de les ménager tous, s'était aliéné tous les partis. Il ne se laissa pas abattre, et, par un prodige d'équilibre, réussit à se maintenir en place. Il garda même, dans le Conseil, son franc parler et sa liberté d'action. Lors des négociations qui précédèrent le traité de Senlis (mai 1493), par lequel Charles VIII rendit sans compensation à Maximilien la dot de Marguerite d'Autriche (l'Artois et la Franche-Comté), il se montra très hostile à toute rétrocession de ce genre ; il eût même voulu que l'on gardât en otage l'ex-fiancée du roi : « Si le roy mon maistre vouloit croire mon conseil, disait-il aux ambassadeurs du roi des Romains, il ne vous rendroit jamais fille ne fillette, ville ne villette [1]. » Mais, à ce moment,

1. Sept ans auparavant (en 1486), Graville avait eu déjà l'occasion de manifester l'antipathie que lui inspiraient les Allemands.

Charles VIII, tout enivré des « fumées et gloires d'Italie » (Commynes) ne rêvait que de la conquête de Naples et même de celle de Constantinople, et, pour obtenir de Maximilien qu'il n'entravât pas ses desseins, était prêt à toutes les concessions.

Fidèle aux saines traditions de notre politique nationale, Graville blâmait ouvertement le projet d'aventure italienne. Il prolongea son opposition jusque dans le courant de 1494, et même un instant quitta la cour. Mais, soit ambition et goût du pouvoir, soit désir d'exercer sur la marche des affaires une influence utile, il consentit bientôt à rentrer en scène. Le 20 août, il était nommé gouverneur de Normandie, en remplacement du duc d'Orléans, qui prenait part à l'expédition, et de Picardie, succédant à Des Querdes, qui venait de mourir. Il fit à Lyon ses adieux au roi, et dès lors s'occupa de mettre en état de défense les provinces dont il avait la garde et d'envoyer des renforts au duc d'Orléans qui, resté dans le nord de l'Italie, ne se maintenait qu'à grand'peine en communication avec la France.

Au cours d'une séance du Conseil où l'on discutait les termes de la réponse à faire à un manifeste par lequel Maximilien « requérait » le roi de se séparer des Beaujeu et de l'amiral, celui-ci, raconte Jaligny, « dit qu'il s'ébahissoit qui mouvoit le duc d'Autriche de vouloir corriger le Roy et mettre l'ordre en France... et allégua qu'il avoit aucunes fois leu dans les Croniques et anciens faicts de France, *et qu'il n'y avoit point trouvé que les Allemans eussent jamais subjugué les François*, ny mis ou donné ordre et police en leurs affaires; *mais qu'au contraire les François avoient subjugué et réduit sous leur obéissance les Allemans*, et mis et donné loix, ordre et police en leur pays, comme feit le Roy Charlemagne et plusieurs autres. » — Godefroy, *op. cit.*, p. 5.

On sait comment, si vite conquis, le royaume de Naples fut aussi vite abandonné. Charles VIII se disposait à entreprendre une nouvelle campagne quand il mourut, le 7 avril 1498.

Graville qui, nous le verrons, avait marié sa fille Jeanne au neveu du cardinal d'Amboise, le tout-puissant ministre de Louis XII, se trouva, dès le début du nouveau règne, en bonne posture à la cour. Et, en 1504, lors de la disgrâce du maréchal de Gyé, c'est à lui que fut offerte la succession politique de ce dernier. Le roi, dit Jean d'Auton, l'envoya quérir, « comme celuy qui estoit ancien, sage et clairvoyant, et qui moult savoit [1] ».

En 1508, il l'autorisa — sans doute à raison de son âge et du mauvais état de sa santé — à transmettre à son gendre Charles d'Amboise sa charge d'amiral. L'heure de la retraite avait sonné pour Graville. Il se retira dans ses domaines. Cependant, il reparaissait de temps à autre à la cour. Quand, en 1514, Louis XII épousa Marie d'Angleterre, il fut du nombre des seigneurs qui allèrent, à son débarquement, recevoir la nouvelle reine. Il avait contresigné à Paris, le mois précédent, la paix conclue avec l'Angleterre.

Il mourut à Marcoussis, à la fin de 1516.

Telle fut, brièvement résumée, la carrière politique de l'amiral de Graville. Il joua, pendant deux règnes, un rôle considérable. Il avait un tempéra-

1. Jean d'Auton a consacré tout un chapitre à l'amiral et à son retour aux affaires.

ment de diplomate et de Normand retors, évoluait, avec une souplesse peut-être excessive, parmi les pièges et les intrigues de cour. Mais son ferme bon sens, sa sagesse avisée, sa clairvoyance lui méritèrent sa fortune. Il eut une grande part dans l'œuvre de la réunion de la Bretagne à la France ; et, au moment où les « fumées d'Italie » obscurcissaient toutes les cervelles, garda seul ou à peu près seul la notion du véritable intérêt français. Par son patriotisme éclairé et qui, à l'occasion, s'exprimait avec une âpreté spirituelle, il fut en avance sur son temps [1]. Administrateur excellent, ferme protecteur des intérêts qui lui étaient confiés [2], son intégrité, ses scrupules, le souci qu'il eut du sort des humbles lui font également, parmi ses contemporains, une place à part. De ce souci, de ces scrupules les preuves abondent. Il rendit, en 1483, aux enfants de Jacques d'Armagnac, les seigneuries dont la confiscation lui

1. C'est à son instigation que fut rédigée, au début du règne de Louis XII, une histoire de Jeanne d'Arc à la suite de laquelle se lit un abrégé des deux procès traduits en français. — Voir Appendice, n° I.

2. En 1492, les délégués des États de Normandie le proclamèrent, dans leur rapport aux États, le « père du païs ». D'une pièce composée à ce moment en son honneur (Soc. des Bibliophiles normands : *Miscellanées*, 1887, article de M. de Beaurepaire) je détache les vers suivants :

Alors seurvint le sieur de Graville
Qui ne souffre jamais que l'on aville
Les dignités et libertés normandes,
Car il garde maint havre, bourg et ville
D'oppression criminelle ou civille
Et préserve d'exactions moult grandes.
. . . .
Père aux Normans, noble et hault admiral,
Leur protecteur, leur escu marcial...

avait été assurée, à la suite du procès de leur père. Il avait, en 1512 et 1513, prêté à Louis XII quatre-vingt mille livres tournois ; et, en échange de cette somme, énorme pour le temps, le roi lui avait vendu, à titre de rachat et réméré perpétuel, un certain nombre de domaines royaux. Or, les lettres patentes consacrant cette vente étaient à peine expédiées que l'amiral rédigeait un codicille par lequel considérant, disait-il, que « en servant les rois nos souverains seigneurs, avons par longtemps eu gros estas, grands dons et profis de la chose publicque, en quoy a esté ladite chose publicque chargée et de qúoy faisons conscience », il décidait, « pour les urgens affaires dudit seigneur » (Louis XII), et aussi pour contribuer « au soulâigement du povre peuple, pour lesdites affaires de présent fort grevé, comme chacun sçait », d'abandonner sa créance et son gage, suppliant le roi et ses successeurs « de diminuer ès bailliages les plus grevés de son royaume ladite somme de quatre-vingt mil livres tournois », « afin, ajoutait-il, que le povre peuple prie Dieu pour luy et pour moy[1] ».

Ce dernier membre de phrase est à retenir. C'est en effet dans une piété sincère et profonde que les vertus de Graville, — son désintéressement (d'autant plus méritoire que naturellement il « aimait le bien »), l'exemplaire pureté de ses mœurs trouvaient leur source.

En ce qui touche ses mœurs, nous avons un

1. *Arch. nat.*, J. 406, nº 23. — Le codicille est du 21 mai 1513.

témoignage curieux, celui d'un célèbre prédicateur du temps, Jean Raulin [1]. Raulin a laissé un livre, l'*Itinerarium paradisi*, comprenant trente-neuf sermons sur la pénitence, et suivi d'un traité en trois sermons sur le mariage et la viduité, *De matrimonio et viduitate* [2]. Le livre est dédié à l'amiral. Raulin se donne comme étant son directeur de conscience, et, dans l'épître dédicatoire, lui rend cet hommage qu'il a été le modèle des veufs : *quia ex multis annis novimus te viduitatem post legitimum matrimonium observasse.*

Quant à la piété de Graville, elle s'est abondamment exprimée dans le préambule de son testament [3], préambule qui fut célèbre autrefois.

Et il la manifesta, tout le long de sa vie, par

1. Hellot, *op. cit.* — Jean Raulin, né à Toul en 1443, docteur en théologie, grand maître du collège de Navarre (1481), moine de l'abbaye de Cluny (1497), mort en 1514. Il fut le disciple et l'ami du docteur brabançon Jean Standonck, qui restaura les études du collège de Montaigu. — Esprit indépendant et hardi, Raulin était le ferme partisan d'une réforme du clergé tant régulier que séculier, et l'on peut dire qu'il est de ceux qui, à leur insu, ont « préparé la voie à des audaces plus grandes ». Il a laissé, outre son *Itinerarium*, des *Lettres*, publiées par son neveu Robert Raulin, Paris, 1521.

Sous l'influence de Raulin, l'amiral poursuivit, dans ses domaines, la réforme de la vie monastique. Il était qualifié de « père et zélateur de refformation et observance régulière » dans l'inscription gravée sur la pierre qui recouvrait son cœur dans l'église du prieuré de Graville-Sainte-Honorine (Inscription recueillie, à la fin du XVII[e] siècle, par le P. Dumonstier, *Neustria pia*, p. 864).

2. Bibl. de Rouen, fonds Leber n° 289, petit in-4° imprimé, en 1512 avant Pâques, par Berthold Rembolt pour Jean Petit, libraire juré de l'Université. Le volume est aux armes des Malet, appuyées sur l'ancre, symbole de la dignité d'amiral.

3. Bibl. nat. ms. fr. 4332 (copie).

des fondations et des libéralités : fondation, à Malesherbes, d'un couvent de Cordeliers ; fondation de trois chapelles dans l'église des Célestins de Marcoussis, qu'il dota de riches ornements et dont il releva le clocher renversé par la foudre ; libéralités au monastère des Cordeliers de Pont-Audemer ; à la cathédrale de Rouen, don d'une cloche, « la Louise », et, pour le tendre sur le maître-autel, d'un « poëlle de veloux riche, armoyé et brodé » ; au monastère des Célestins de la même ville, fondation d'une grande chapelle en l'honneur des dix mille martyrs, « comme appert, par les anchres armoyez de ses armes, que l'on voit en relief de pierre en dehors de ladite chapelle et aux vitres et parois d'icelle ; luy, sa femme et ses enfans s'y voyent en portraits et priant à genoulx[1] ».

Si vive qu'elle fût, la piété de Graville n'avait, du reste, rien d'étroit, et n'excluait pas chez lui des goûts artistiques et intellectuels très développés.

Il collectionnait les tapisseries et les joyaux, et il aimait à bâtir. Il répara, agrandit et embellit le château de Marcoussis, sa résidence favorite. Dans la grande salle il fit peindre à fresque « l'entrée du

1. Bibl. de Rouen, fonds Martainville, ms. Bigot, Y, 5, v° Graville. Voir aussi Farin, *Histoire de Rouen*, 1668. — C'est sur un des vitraux de la chapelle des dix mille martyrs qu'a été copié un petit portrait de l'amiral qui fait partie de la collection Gaignières (Henry Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés par Roger de Gaignières*, etc., 2 vol., Plon, 1891) et qui a été reproduit par Bernard de Montfaucon, *Les monumens de la monarchie françoise*, etc., t. IV, p. 144.

On trouve, au dép[t] des Estampes (Oa 16, fol. 37, 38, et Pe 8, fol. 28), la reproduction des vitraux de Rouen.

roi Charles VIII à Naples en costume de roi de Jérusalem et sur un cheval couvert d'une riche housse aux armes de ce royaume. Cette décoration fut répétée dans la chambre située au-dessus, que l'on appelait la *chambre du roi.* L'une et l'autre de ces salles étaient en outre décorées d'une profusion d'armoiries rappelant les alliances des Montaigu et des Graville, et de devises emblématiques selon le goût du temps... Au-dessus des portes du grand escalier et de la grande salle, on voyait également ses armes, avec des aigles et des anges pour supports, et deux cigognes pour cimier[1] ».

Il s'intéressait aux questions d'éducation, et, en 1494, « aida le docteur brabançon Jean Standonck à restaurer les études du collège de Montaigu, qui devint bientôt le rival de Sainte-Barbe ». Il y fond une communauté de douze écoliers pauvres, qui « furent les premières *capettes*, plus tard si célèbres dans les joutes universitaires et théologiques[2] ».

Il était lui-même homme d'étude et de cabinet. Il aimait les beaux manuscrits, ornés de miniatures et soigneusement calligraphiés. Nous retrouverons, dans la bibliothèque de sa fille Anne, la plupart de ceux qu'il collectionna. Plusieurs, qui seront décrits plus loin[3], ont fini, après de longues erreurs, par trouver à la Bibliothèque nationale un asile définitif.

1. Malte-Brun, *op. cit.*, p. 91.

2 Perret, *op. cit.*, p. 167. Cf. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, Paris, 1860, t. I, et Imbart de La Tour, *Les Origines de la Réforme*, Paris, Hachette, 1909, t. II. — Erasme fut, en 1496, boursier au collège Montaigu.

3. Appendice, n° II.

Parmi les manuscrits ayant appartenu à l'amiral, il en est un qu'il importe de signaler dès à présent : c'est le *Terrier* de Marcoussis. — Les archives de la vaste seigneurie gisaient éparses dans une des tours du château. Graville chargea l'évêque de Mirepoix, Jean d'Épinay, son cousin, et, semble-t-il, son fondé de pouvoir, de les classer et de les réunir en un terrier. Ce terrier comprenait plusieurs volumes, l'un desquels existe encore [1]. C'est un manuscrit grand in-folio, orné de curieuses miniatures. L'une de ces miniatures, qui nous intéresse particulièrement, représente Marie de Balsac, femme de l'amiral, entourée de ses trois filles, Louise, Jeanne et Anne.

II. — Les Balsac d'Entragues. — Rauffet et Robert de Balsac.

Nous connaissons la famille paternelle d'Anne de Graville. Venons à sa famille maternelle.

I

Les Balsac [2] sont de purs Auvergnats, originaires

1. Il appartenait à Mlle de La Baume-Pluvinel et va être reproduit, pour la Société des Bibliophiles français, par les soins de MM. le Comte Paul Durrieu et le Comte Alexandre de Laborde.

2. Le nom de Balsac prend un *s*, et c'est à tort qu'on l'orthographie trop souvent par un *z*.

Rien absolument de commun entre les Balsac et la famille de Guez de Balzac, l'auteur des *Lettres* et du *Socrate chrétien*. (Le

du village de ce nom, situé à deux lieues de Brioude. Ils apparaissent dès le IXe siècle [1]. En mars 814, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, Odo, seigneur de Balsac, donna aux comtes et chanoines de Saint-Julien de Brioude, pour une fondation, les cens et rentes qui lui appartenaient au lieu de Balsac. Plusieurs autres Balsac firent des fondations du même genre ; nombre d'entre eux furent chanoines et comtes de Brioude [2].

La filiation des Balsac ne commence à être régulièrement connue qu'à partir de Roffec [3] de Balsac, chevalier, qui, en 1336, reconnut tenir en fief du

village auquel Guez empruntait son second nom est situé près d'Angoulême.) — Ai-je besoin de dire que le romancier Honoré de Balzac ne se rattachait, lui non plus, en aucune façon aux Balsac d'Entragues ? Honoré de Balsac, qui s'adjugea la particule après 1830, et qui affichait de hautes prétentions nobiliaires (au sujet de ces prétentions, je renvoie les curieux à la préface de l'édition originale — presque introuvable — du *Lys dans la vallée*, 2 vol. in-8°, Paris, Werdet, 1836) était, à vrai dire, par son père, d'origine auvergnate (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1856, art. de M. Eug. Poitou).

1. Le P. Anselme, t. II, p. 435 : *Généalogie de Balsac.* — Touchant cette généalogie, j'ai consulté tous les documents qui se trouvent à la Bibliothèque nationale. Ces documents sont contradictoires. Dans quelques-uns d'entre eux (*Pièces originales, Dossiers bleus*, etc.), Robert de Balsac apparaît comme l'aîné de Rauffet; Marie (la femme de Graville) serait la fille de Robert, Pierre (le mari d'Anne de Graville) étant le fils de Rauffet. Mais la généalogie du P. Anselme est la seule exacte dans son ensemble, particulièrement en ce qui touche la filiation de Pierre de Balsac. Nous avons, en effet, le testament de Robert (*Cabinet d'Hozier*, 25, fol. 2) : Pierre y est désigné comme son fils aîné et son « héritier universel ».

2. Dantil et de Chavanat, *Chronologie du ci-devant chapitre de Saint-Julien de Brioude*, Paris, 1805. — Entre 1256 et 1559, onze Balsac firent partie du chapitre.

3. Roffec, Roffet, Rouffet, Rauffet, — de *Radulfus* (Raoul).

noble chapitre de Brioude tout ce qu'il avait à Balsac. Jean de Balsac, son petit-fils, aida le roi Charles VII de tous ses biens contre les Anglais. Il avait épousé Agnès de Chabannes. Ce fut lui qui, le premier de sa famille, prit le titre de sire d'Entragues [1]. Il eut de nombreux enfants.

II

L'aîné de ses fils, Rauffet [2] II de Balsac, seigneur de Balsac, Glisenove, Bensac, Saint-Amand, Prélat, Paulhac [3], Civeyrat, Rioumartin, etc..., fut capitaine de dix hommes d'armes et de quatre mille francs archers, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, chambellan du roi Louis XI et sénéchal de Nîmes et de Beaucaire [4].

Louis XI le nomme très souvent dans sa corres-

1. Entragues ou Entraigues, actuellement Égliseneuve d'Entraigues, Puy-de-Dôme.

2. C'est ainsi qu'il signait.

3. Au sujet de Paulhac et de ses seigneurs, je ne peux que renvoyer à la plaquette que j'ai publiée sous ce titre : *Suite des seigneurs de Paulhac*. Brioude, Watel, 1915.

4. Le royaume comprenait, vers 1460, vingt-sept bailliages et quinze sénéchaussées. Les baillis et sénéchaux avaient, à la fin du xve siècle, des attributions presque illimitées. Ils représentaient le roi, étaient à la fois des fonctionnaires politiques et des administrateurs, des officiers de police, de justice et de finances. Ils avaient la garde de leurs circonscriptions ; c'étaient eux qui convoquaient les hommes du roi et dirigeaient, dans leur ressort, les opérations militaires.

La sénéchaussée de Beaucaire était immense; elle allait de Brioude et de Saint-Flour à la Méditerranée.

pondance, et l'employait beaucoup. Pendant la guerre du Bien public, en 1465, Rauffet lui rendit un service signalé. Le duc de Bourbon, l'un des princes ligués, avait entraîné dans le complot son frère naturel, Jean de Bourbon, évêque du Puy, et préméditait de s'emparer de la ville. Mais le sénéchal de Beaucaire, qui, la peste étant à Nîmes, s'était retiré dans le Velay, se mit à la tête des milices de la sénéchaussée, déconcerta les projets des rebelles et empêcha que la ville du Puy ne se déclarât en leur faveur [1].

En 1473, il fut, comme il va être dit, l'un des chefs de l'expédition qui se termina par la prise de Lectoure et par l'assassinat de Jean V d'Armagnac.

Il mourut le 25 octobre 1473, et fut enterré dans l'église Saint-Julien de Brioude, à laquelle il laissait deux mille écus d'or pour la fondation d'une chapelle et de quatre vicairies, qui subsistèrent jusqu'à la Révolution sous le nom de « vicairies du sénéchal [2] ».

Il avait épousé, en 1453, Jeanne d'Albon ; il en eut sept enfants. L'une de ses filles, Marie, fut la femme de l'amiral de Graville. Ses fils (Rauffet III

1. Dom Cl. Devic et dom J. Vaissete, *Histoire générale du Languedoc*, réédition. Toulouse, 1889, t. XI.

2. Pour le détail de cette fondation, voir ma *Suite des seigneurs de Paulhac*, p. 20. — Le P. Anselme mentionne un certain Raoul de Balsac, qui, en 1373, aurait donné à l'église Saint-Julien deux mille écus d'or, « mille pour y être enterré, et les autres mille pour la fondation d'une chapelle où sont ses armes ». — N'y aurait-il pas là une confusion ? Le Raoul de 1373 ne doit faire qu'un avec Rauffet, mort exactement cent ans plus tard.

et Geoffroy) ne laissèrent pas d'enfants. De sorte que ce fut son frère cadet Robert qui continua le nom de Balsac.

III

La vie aventureuse de Robert de Balsac mérite d'être racontée [1].

Il naquit vers 1440. De sa jeunesse nous ne savons rien. Il est mentionné pour la première fois dans un acte par lequel Charles de France, duc de Guyenne (le frère de Louis XI), lui fait donation (1463) de la terre de Clermont-Soubiran [2].

Désireux de guerroyer et de voir du pays, il se fit, en 1464, recommander par Louis XI au duc de

1. Lettres de Louis XI ; Lettres de Charles VIII (éd. de la Soc. de l'Hist. de France). — Commynes, *Mémoires*. — Devic et Vaissete, *op. cit.*, t. XI. — S. de Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes du moyen-âge*. Paris, 1826, t. XII. — Déribier-du-Châtelet, *Dictionnaire statistique ou Histoire descriptive et statistique du département du Cantal*. Aurillac, 1852-1855, t. III. — M. P. Allut, *Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*. Lyon, Scheuring, 1859. — C. de Cherrier, *Histoire de Charles VIII*. Paris, Didot, 1870. — J. Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais*. Paris, Picard, 1886. — Tamizey de Larroque, *Le chemin de l'ospital, par Robert de Balsac... nouvelle édition avec notice sur l'auteur, notes et appendice*. Montpellier, Hamelin, 1887. — B. de Mandrot, *Louis XI, Jean d'Armagnac et le drame de Lectoure* (*Revue historique*, t. XXXVIII, nov.-déc. 1888). — H. François Delaborde, *L'Expédition de Charles VIII en Italie*. Paris, Didot, 1888. — Ch. Samaran, *La Maison d'Armagnac au XVe siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le midi de la France*. Paris, Picard, 1908.

2. Actuellement Clermont-Dessus, Lot-et-Garonne, arr. d'Agen.

Milan, Francesco Sforza. La lettre de recommandation est curieuse :

Très cher et très amé oncle, pour ce que, entre noz serviteurs, avons en especial recommandacion nostre bien amé serviteur Robert de Balsac, escuier, et pour ce que le dit de Balsac, comme nous a dit, a grant desir et affection d'aler veoir le monde et de soy employer en fait de guerre soubs aucun de nos parens et espetiaulx amis ; que sommes informés deuement que ledit Robert est de bonne maison et noble et bien expert au fait de la guerre, et qu'il èst homme pour bien servir, et que vouldrions son bien et avancement, nous désirerions bien que ledit Robert vous peust faire aucun bon service. Pourquoy vous prions bien affectueusement que pour amour et contemplacion de nous, vous le veuillés prendre et emploier en vostre service et l'avoir pour especialement recommandé, comme vouldriés que eussions ung de voz serviteurs en cas semblable. Et, ce faisant, nous ferez singulier plaisir [1].

Revenu d'Italie en 1467 ou 1468, Robert fut nommé par Charles de France sénéchal d'Agenais et de Gascogne. C'est en cette qualité qu'il prit part aux expéditions organisées par Louis XI contre Jean V d'Armagnac.

Jean V s'était comporté d'abord en vassal fidèle et, entre 1439 et 1452, avait contribué pour sa part à la conquête de la Guyenne anglaise. Mais, sur ces entrefaites, il se prit de passion pour sa sœur Isabelle (deux enfants naquirent de l'inceste)[2]; il eut l'impudence de l'épouser publiquement, en vertu d'une fausse bulle, et, d'autre part, affecta, en plusieurs circonstances, de braver l'autorité de

1. Lettre du 27 mai 1464.

2. Sur Isabelle d'Armagnac, voir Ch. Samaran, *Revue des Hautes-Pyrénées*, t. II, 1907.

Charles VII. Le roi fit envahir ses États, et l'obligea de se réfugier en Aragon (1455). Pendant ce temps, le Parlement de Paris le condamnait à l'exil et confisquait ses domaines au profit de la couronne. Il eut alors recours au pape Pie II, et fit à Rome un voyage de pénitence. Mais ce ne fut que sous Louis XI qu'il obtint (1461) la restitution de ses domaines. Quatre ans plus tard, il n'en adhérait pas moins, ainsi que son cousin Nemours[1], à la ligue du Bien public. Au traité de Conflans, qui pacifia le royaume, il eut un traitement de faveur et se fit confirmer la jouissance de tous les fiefs de sa maison en Rouergue et en Armagnac. Mais peu après, le sachant engagé dans de nouvelles conspirations, et le soupçonnant de négociations suspectes avec les Anglais, d'*anglicherie*, comme on disait alors, Louis XI envoya contre lui une armée sous Antoine de Chabannes, comte de Dammartin (1469), et le força de chercher, pour la seconde fois, un asile au delà des Pyrénées. Condamné, par arrêt du Parlement, à la confiscation de corps et de biens, ses terres furent partagées entre un certain nombre de privilégiés, parmi lesquels Rauffet de Balsac, qui obtint les seigneuries de Marcillac[2] et de Cassagnes-Comtaux[3], et Robert de Balsac, à qui échurent celles de Dunes[4], de Malause[5] et de Tournon[6].

1. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité en 1477. L'amiral de Graville, nous l'avons vu, fut l'un de ses juges.
2. Aveyron, arr. de Rodez.
3. *Ibid.*
4. Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac.
5. *Ibid.*
6. Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot.

La déchéance du comte d'Armagnac paraissait définitive, lorsqu'il trouva un allié inattendu en la personne de Charles de France, duc de Guyenne. Celui-ci, sur le conseil de quelques intrigants, appela le rebelle auprès de lui et lui rendit ses domaines. Mais une armée royale, commandée par Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse, par Rauffet de Balsac et par les autres sénéchaux du Midi, ne tarda pas à occuper l'Armagnac. Jean V se jeta dans sa place de refuge, Lectoure. Les sénéchaux en firent le siège, bientôt soutenus par Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Jean fut réduit à capituler (juin 1472), mais il obtint des conditions avantageuses, et recouvra, d'autant plus complète, la liberté de ses mouvements, que Rauffet de Balsac avait reçu l'ordre de courir sans retard au secours du roi, qui tenait tête aux Bretons [1], tandis que Robert se rendrait devant Beauvais, assiégée par Charles le Téméraire. Profitant de ce que Lectoure était à la merci d'un coup de main, Jean y rentra par surprise et fit prisonnier le sire de Beaujeu (octobre 1472).

Louis XI ne pouvait rester sous le coup d'un pareil échec ; aussi se hâta-t-il de conclure, avec les Bretons et les Bourguignons, une trêve de quelques mois, après quoi il prescrivit aux sénéchaux de Toulouse, de Beaucaire et d'Agenais de se porter d'urgence avec leurs milices sous les murs de Lectoure. Dès le commencement de janvier (1473), les

1. Lettres de Louis XI, t. V, p. 33.

deux Balsac commencèrent le blocus de la place. Ils furent rejoints en mars par le cardinal Jean Jouffroy, probablement investi du commandement en chef de l'armée royale[1], en tout cas chargé de présider aux négociations qui venaient de s'engager entre assiégés et assiégeants. Le 4 mars, on tomba d'accord. Le comte d'Armagnac obtenait son pardon ; ce pardon s'étendait à ses gens de guerre et à tous ses sujets ; moyennant quoi il s'engageait à rendre immédiatement la ville. Le 6 au matin, il alla entendre la messe à l'église Saint-Gervais ; c'est là que, suivant un chroniqueur[2], la capitulation aurait été jurée « sur le corps du Seigneur distribué par le cardinal, qui en prit une partie et donna l'autre au comte ». A l'issue de cette messe, les

1. Cet ancien moine bénédictin, ambitieux et prodigieusement actif, prétendit à tout, même, comme on le voit, au rôle de chef militaire, et fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, dont il reste un des types ecclésiastiques les plus curieux. Il avait pris part, en 1438, au concile de Ferrare et avait été l'un des pères du rit latin désignés pour travailler à l'union des Églises orientale et grecque avec l'Église romaine. Ce fut lui qui, en 1460, plaida en consistoire pour Jean V, convaincu d'inceste (sur cette curieuse plaidoirie, voir Samaran, *op. cit.*, p. 135). Cardinal en 1461, il négocia à Rome l'abolition de la Pragmatique sanction, et remplit plusieurs missions diplomatiques en Espagne.

Il était l'un des fidèles de Louis XI, qu'il avait assisté de ses conseils et de sa bourse pendant la guerre du Bien public. Lafaille, l'annaliste de Toulouse, le qualifie d'*Éminence turque*, à raison de son rôle dans le drame de Lectoure. Mais ce rôle n'a pas été nettement tiré au clair, et ses responsabilités restent douteuses. — Cf. Ch. Fierville, *Le Cardinal Jean Jouffroy et son temps*. Coutances, 1874.

2. Belleforest, *Les grandes annales et histoire générale de France*. Paris, 1579.

portes de la ville furent ouvertes et l'armée royale y pénétra.

C'est ici que le drame commence. Une troupe de gens d'armes, conduite par Guillaume de Montfaucon, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, passait devant la maison où s'était retiré Jean V, avec sa femme Jeanne de Foix [1] et quelques familiers. Une querelle s'éleva entre les gens du sénéchal et ceux du comte. Celui-ci, descendant au bruit, fut poignardé par l'un des francs archers de Montfaucon, nommé Pierre Le Gorgias [2]. Quant à la comtesse, on lui arracha ses bijoux et on la traîna au château, tandis que la soldatesque, se ruant à travers les rues, brûlait et massacrait tout sur son passage.

Quelques jours plus tard, la veuve de Jean V fut transférée au château de Buzet, dans le Toulousain. Et l'on raconte qu'une fois là, le seigneur de Castelnau de Bretenoux et maîtres Macé Guernadon et Olivier Le Roux, secrétaires du roi, s'étant assurés qu'elle était enceinte, la forcèrent d'avaler un breuvage qui la fit avorter. Elle se retira depuis à Rodez, et y vécut plusieurs années d'une pension que lui assigna Louis XI.

On ne saura jamais — tant les récits sont peu d'accord entre eux — dans quelle mesure exacte les Balsac, et en particulier Robert de Balsac, doivent être rendus responsables de l'assassinat de Jean V.

1. Il l'avait épousée en 1469.

2. Pour les différentes versions du meurtre de Jean V et pour la critique de ces versions, je renvoie à l'article de M. B. de Mandrot et au livre de M. Ch. Samaran, pp. 193 et 333.

Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que les deux frères, depuis longtemps les ennemis mortels du comte, et qui détenaient des seigneuries confisquées sur lui, « avaient un intérêt certain à le faire disparaître [1] ».

*
* *

L'année qui suivit la prise de Lectoure, en 1474, Robert de Balsac se maria. Il épousa Antoinette de Castelnau, fille d'Antoine, seigneur de Castelnau et de Bretenoux, et sœur de ce Castelnau que nous venons de voir mêlé au drame.

C'est peut-être à raison du rôle qu'il y avait joué lui-même et pour l'expiation de ses péchés qu'il édifia, en 1483, près de son château de Saint-Amand (actuellement Saint-Chamant [2]) une belle église de style ogival, à laquelle il attacha un chapitre composé de six chanoines et d'un doyen, de six prébendiers et de plusieurs chapelains, et qu'il dota de rentes considérables [3].

1. B. de Mandrot, *op. cit.* — Aux États de Tours de 1484, Guillaume de Sabrevois, l'avocat de Charles d'Armagnac, accusa formellement du meurtre Robert de Balsac, Jean de Castelnau-Bretenoux, etc.

2. Cantal, arr. de Mauriac, canton de Salers.

3. Déribier-du-Châtelet. — L'église a été détruite, mais les boiseries qui la décoraient se trouvent actuellement, partie dans l'église de Saint-Chamant, partie dans celle de Saint-Cernin ; ces dernières sont classées comme objets mobiliers historiques : la *Revue de Haute-Auvergne* (t. II, p. 294) en a donné une reproduction partielle. — Quant au château de Saint-Chamant, dont les parties les plus anciennes remontent au xive siècle, et qui fut reconstruit au xviie, il a été de nos jours restauré avec beaucoup de soin et de goût par M. Couderc de Saint-Chamant (*Vie à la campagne*, vol. 12, n° 145 : 1er octobre 1912).

Il prit part, en 1488, à la guerre de Bretagne, comme lieutenant de Louis de La Trémoille [1]. Il était à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier [2].

En 1494, Charles VIII lui accorda pour son fils Pierre, malgré le « bas aage » de celui-ci (il avait quinze ans), la survivance de l'office de sénéchal d'Agenais et des capitaineries des places de Penne d'Agenais, de Tournon et de Castelculier [3]. Les considérants dont est accompagné l'octroi de cette survivance témoignent de la faveur dont jouissait Robert et de la variété de ses services [4] : « Considerans les grans, louables, recommandables et tres agreables services que nostre amé et féal conseiller et chambellan le seneschal d'Agenoys a par cy devant et dès son jeune aage faitz à feuz nos tres chers seigneurs ayeul et pere, que Dieu absoille, et à nous, depuis nostre avenement à la couronne, tant on fait de noz guerres que en plusieurs grans et loingtains voyages et ambassades où il s'est tousjours vertueusement gouverné et conduit... »

A la fois diplomate et soldat, Robert (qui d'ailleurs avait fait ses premières armes en Italie) ne

1. La correspondance de Charles VIII comprend de très nombreuses lettres adressées à Louis de La Trémoille et à ses lieutenants, « les sires de Charluz, de Monfaulcon, de Saint-André, *de Balsac* », etc.

2. Lettres de Charles VIII, t. III, p. 384 : « Ordre de bataille des François à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. »

3. Ces trois places sont en Lot-et-Garonne.

4. Lettres de Charles VIII, t. IV, p. 39 : « A nos chers et bien amez les nobles, consuls, manans et habitans de nostre pays d'Agenoys. »

pouvait manquer de prendre part à la grande expédition de Naples.

*
* *

Quand Charles VIII, ayant franchi le col du mont Genèvre (août 1494) et pénétré en Italie par Turin, Asti et Pavie, arriva aux portes de la Toscane, Pierre de Médicis, épouvanté, consentit à lui livrer d'emblée Sarzana et Sarzanella, Pietrasanta, Librafatta, Livourne et Pise. Il fut convenu verbalement que le roi restituerait les forteresses de Toscane quand il aurait achevé la conquête du royaume de Naples; qu'en attendant les Florentins l'aideraient de leurs subsides, et qu'à ce prix ils garderaient ses bonnes grâces.

Pise subissait depuis quatre-vingt-sept ans la dure tyrannie florentine. A peine Charles, se dirigeant sur Florence, fut-il entré dans leur ville que les Pisans le supplièrent de les délivrer d'un joug devenu insupportable. Le roi, touché de leurs instances auxquelles toute sa cour joignait les siennes, et sans réfléchir davantage aux engagements contractés avec les Florentins, prononça de vagues paroles favorables. On le prit au mot. La garnison florentine fut chassée de la ville et dix citoyens pisans assumèrent l'administration de la république renaissante (9 novembre 1494).

Quelques jours plus tard, Charles VIII partait pour Florence. Il y conclut, le 26 novembre, un traité par lequel le subside que devaient fournir les

Florentins pour la conquête de Naples était fixé à cent vingt mille ducats, payables en trois termes. Le roi jura de son côté de restituer, au plus tard à son départ de l'Italie, les forteresses qui lui avaient été consignées.

Quittant Florence, il passa par Sienne et par Viterbe et entra à Rome le 31 décembre. Dès la fin de février, il était dans Naples, évacuée par Ferdinand II.

Lorsque, quatre mois plus tard, pressé de rentrer en France, et menacé de se voir couper la retraite, Charles VIII repassa par Pise, il y fut obsédé de nouvelles sollicitations. Les Pisans le supplièrent, après ce qu'il avait fait pour eux, de ne pas les livrer, en les abandonnant, à la vengeance de leurs ennemis. Le roi, fort embarrassé, et sommé par le gouvernement de Florence d'avoir à tenir sa parole, refusa de se prononcer sur-le-champ. Mais il eut soin de choisir, pour leur confier les forteresses livrées par Pierre de Médicis, des hommes bien disposés pour les Pisans. Il confia en particulier la garde de la citadelle de Pise à Robert de Balsac, dont les attaches étaient connues, et mit également sous ses ordres les garnisons qui occupaient Pietrasanta, Librafetta et Mutrone.

Inquiets de ces choix, et d'ailleurs pressés de recouvrer leur bien, les Florentins dépêchèrent à Charles VIII des ambassadeurs, qui le rejoignirent à Asti, quelques jours après la bataille de Fornoue, et qui, à force d'instances et de concessions pécuniaires, obtinrent enfin que la question des forte-

resses fût réglée à leur satisfaction. Ils s'engagèrent[1], au nom de leur gouvernement, à verser sans aucun retard les trente mille ducats que la République florentine devait encore, aux termes du traité signé l'année précédente ; ils promirent en outre d'avancer soixante-dix mille ducats pour l'entretien de l'armée française laissée à Naples[2] ; moyennant quoi, Nicolas Alamanni, l'un des ambassadeurs, fut chargé de porter aux gouverneurs des forteresses occupées l'ordre de les évacuer immédiatement sous peine de rébellion, et à tous les soldats du roi celui de quitter le service des Pisans.

Balsac reçut cet ordre formel, qui lui fut plusieurs fois réitéré. Mais il était pour lors éperdument épris d'une jeune Pisane, la fille d'un gentilhomme nommé Luca del Lante[3] ; peut-être

1. Convention de Turin, du 26 août 1495.

2. La République de Florence était la seule alliée qui restât à la France en Italie, et ce n'est que par ses États que le roi pouvait communiquer avec les troupes laissées à Naples sous le commandement de Gilbert de Montpensier.

3. Guicciardini, *Istoria d'Italia*, lib. III, cap. I : « Stimolato d'all amore che portava a una fanciulla figliuola di *Luca del Lante*, cittadino pisano. » Cf. Scipione Ammirato, *Istorie florentine*, lib. XXVI, et Paolo Giovio, *Delle istorie del suo tempo*, lib. III.

Ce Luca del Lante appartenait, à coup sûr, à la famille Fabri. Il est en effet certain que la jeune fille aimée de Robert de Balsac se nommait Lancia Fabri (fille de *Laurent Fabri*, d'après les généalogies : je m'avoue impuissant à concilier l'affirmation unanime des historiens italiens avec celle des généalogistes). Elle était la sœur de Ludovico Fabri, l'un des chefs du parti français à Pise. Ludovico, lorsque son beau-frère, aux intrigues duquel il avait été mêlé, rentra en France, l'y suivit et s'établit

aussi se promettait-il de tirer (comme il arriva) un gros profit pécuniaire de sa désobéissance. Bref, il refusa de s'exécuter et de rendre aux Florentins les forteresses dont il avait la garde. Dès la fin d'août, il avait promis aux Pisans de les défendre contre toute attaque, résolu qu'il était, disait-il, de vivre et de mourir à Pise[1]. Le 18 septembre 1495, il conclut avec eux une convention par laquelle il s'engageait à leur livrer, moyennant finance, la citadelle au bout de cent jours, si, dans ce délai, le roi ne rentrait pas en Italie. En attendant, les Pisans devaient lui verser chaque mois deux mille ducats pour la solde de la garnison. Le délai expiré (1er janvier 1496), il réunit l'assemblée du peuple et, contre le paiement de vingt-quatre mille ducats, lui consigna la citadelle et l'artillerie qu'elle contenait. Quelques jours plus tard, il vendit pour vingt-sept mille ducats Pietrasanta aux Lucquois; aux Vénitiens, il vendit Mutrone et Librafatta. Vers le

en Languedoc; un Fabri avait, dès le temps de saint Louis, fait souche en Provence (Moreri, v° *Fabri*).

« Lancia Fabri, qui épousa Robert de Balsac, seigneur d'Entragues — lit-on dans une note des *Dossiers bleus* (259) reproduite par Moreri — a été mère de plusieurs chevaliers du Saint-Esprit, *puisque d'elle est descendue toute la maison de Balsac d'Entragues.* » Il suivrait de là que Robert de Balsac n'aurait pas eu d'enfants de sa première femme, Antoinette de Castelnau.

Notons que M. de Bourrousse de Laffore (*Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx*, Bordeaux, 1884) et, à sa suite M. Tamizey se trompent quand ils fixent à 1483 le mariage de Robert avec Lancia Fabri. Antoinette de Castelnau ne mourut (son épitaphe en fait foi) que le 9 septembre 1494.

1. La seigneurie, pour mieux se l'attacher, lui fit présent d'une maison dans la ville et de biens ruraux d'une valeur de dix mille ducats, provenant de confiscations sur les Florentins.

même moment, le bâtard de Saint-Paul cédait aux Génois, pour vingt-quatre mille ducats, Sarzana et Sarzanella. « En sorte que les forteresses que Charles VIII avait si solennellement promis de rendre aux Florentins, et qu'il leur avait néanmoins ensuite fait racheter à un si haut prix, passèrent toutes entre les mains de leurs ennemis [1]. » D'où cette conséquence désastreuse que la Seigneurie de Florence, libérée de ses engagements, refusa d'avancer les soixante-dix mille ducats promis l'année précédente, et dont l'armée de Naples avait le plus urgent besoin : « Une aultre honte et dommaige luy advint (au roi) — dit à ce sujet Commynes [2] — que ung appelé Entragues [3], qui tenoit la citadelle de Pise... bailla la dicte citadelle aux Pisans : qui estoit aller contre le serment du roy, qui deux fois jura aux Florentins de leur rendre la dicte citadelle et aultres places... que les Florentins avoient presté au dict seigneur à son arrivée en Italie... Mais toutes ces places furent vendues... Pietresaincte (Pietrasanta) vendit encores ledict Entragues aux Lucois, et Librefacto (Librafatta) aux Venissiens ; le tout à la grant honte du roy et de ses subjects, et dommaige, et consommation de la perte du royaume de Naples. »

1. Sismondi, *op. cit.*, p. 379.
2. Livre VIII, ch. XXI.
3. « Homme bien mal conditionné, serviteur du duc d'Orléans », dit-il ailleurs (Livre VIII, ch. IV). — « Era uno tristo (un fourbe), e non era di sua gente, ma era uomo d'Orléans », écrivent les ambassadeurs florentins, qui mettent ces paroles dans la bouche de Charles VIII (*Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 649).

Le jugement de Commynes est exact dans sa sévérité et la conduite de Robert de Balsac reste sans excuse. Au premier moment, les Florentins s'imaginèrent que Charles VIII avait joué double jeu et qu'il était de connivence avec l'infidèle sénéchal. Aussi le roi déclara-t-il aux ambassadeurs florentins que, s'il pouvait mettre la main sur le traître, « il n'attendrait pas le bourreau et lui couperait la tête lui-même »[1]. Mais, chez cet être inconséquent, les résolutions ne duraient guère : Robert de Balsac en fut quitte pour, de quelque temps, ne pas rentrer en France. Charles VIII, du reste, ne tarda pas à mourir, et Balsac, dès l'avènement du duc d'Orléans (avril 1498), dont il avait toujours été l'affidé, se retrouva en bonne posture. Il reçut, en 1499, la confirmation d'une pension de deux mille livres tournois à prendre sur le salin d'Agen, « en considération, est-il dit dans une pièce qui nous a été conservée[2], des grans, vertueux et recommandables services qu'il a faiz à nostre feu seigneur et cousin ». — Les documents officiels ont parfois leur ironie.

Robert de Balsac finit sa carrière en France, et, suivant l'usage de ceux qui ont beaucoup agi, c'est apparemment dans les dernières années de sa vie qu'il se mêla d'écrire. Que ne nous a-t-il laissé des « impressions d'Italie » ! On a de lui deux opuscules qui ont été publiés, dans les premières années du XVIe siècle, par le célèbre médecin et his-

1. *Ibid.*
2. Bibl. nat., *Pièces originales*, Balsac, vol. 178, f° 27.

toriographe lyonnais Symphorien Champier. L'un de ces opuscules a pour titre *La nef des batailles*. Robert de Balsac était qualifié pour composer ce petit traité d'art militaire [1] où l'on voit décrit « l'ordre et train que ung prince ou chief de guerre doit tenir tant pour conquester ung pays et passer ou traverser celluy des ennemys ».

Robert est également l'auteur d'une moralité, *Le droit chemin de lhopital et les gens qui le trouvent par leurs œuvres et manières de vivre* [2], etc. Le *Droit chemin de lhopital* est une œuvre humoristique. L'auteur y passe en revue tous les gens qui se ruinent et toutes les manières qu'il y a de se ruiner. Il cite entre autres comme destinés à finir à l'hôpital :

Ceux qui ont petit et despendent beaucoup... Gens, quelque grande seigneurie qu'ils ayent en présent, qui despendent le leur follement et sans raison ne ordre... Gens qui couchent tard et lièvent tard... Gens qui font porter grans habillemens et grands triumphes à leurs femmes plus que leur chevance ne biens ne portent... Gens qui demourent beaucoup à se habiller le matin pour ce que le lasset est desserré et les aiguillettes des chausses... Gens qui chantent

1. « Fait et compose par noble et puissant seigneur Robbert de balsac seigneur dantregues et de saint amand es montaignes : conseiller et chambellan du roy nostre sire et son seneschal es pays de gascongne et agenes ».

2. M. Allut, *op. cit.*, a reproduit le *Chemin de lhopital* d'après l'édition de Champier (1502). M. Tamizey de Larroque en a donné un texte un peu différent, d'après une autre édition, qui doit dater, pense-t-il, des environs de 1525. La moralité de Robert de Balsac a, du reste, été réimprimée deux ou trois fois, à Lyon et à Paris, dans les premières années du XVIe siècle, mais toujours avec des variantes et des modifications dans le titre.

toujours de *gaudeamus* et jamais de *requiem*... Gens qui laissent perdre cent escuz pour peur de en despendre dix...

On voit le ton et les allures de pince-sans-rire. Cette satire morale « paraît avoir eu une grande vogue vers la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Pierre Gringoire s'en est sans doute inspiré dans les *Abus du monde*; le *Catholicon des Maladvisez* de Laurens des Moulins n'en est qu'une amplification poétique; enfin d'Adonville, dans ses *Regrets et peines des Maladvisez* et dans ses *Moyens d'éviter merencolie*, s'est borné à la mettre en rimes »... [1].

Robert de Balsac testa le 3 mai 1503 et mourut le 9 du même mois. Il fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Amand, qu'il avait fait bâtir [2]. Il laissait cinq enfants [3], dont deux fils : l'aîné, Pierre, fut le mari d'Anne de Graville.

1. Émile Picot, *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild*. Paris, Morgand, 1884, p. 75, art. 137.

2. Déribier-du-Châtelet, *op. cit.*, t. III, p. 109-110. — On a trouvé, lors de la démolition de l'église, une plaque de cuivre sur laquelle sont gravées son épitaphe et celle de sa femme. Voici ces épitaphes : « Cy devant gyt noble et puissant sénieur Robert de Balsac, chevalier, conseiller chambellan du roy nostre sire et son sénéchal d'Agenois et de Gascongne, et capitaine des gendarmes de l'ordonnance, et fondateur de l'église de céans, qui trépassa le neuviesme jour du mois de may mil cinq cents et trois. Priez Dieu pour son âme. — Cy devant gyt noble damoiselle Antonie de Castelnau de Brethenoux, fame et epouse dudit Robert de Balsac, senechal d'Agenois, laquelle trepassa le neuviesme jour de septembre l'an mil quatre cent quatre-vingt quatorze. Priez Dieu pour son âme. »

3. L'une de ses filles fut cette Jeanne de Balsac qui épousa, en 1497, Amaury de Montal, seigneur de la Roquebrou, et qui édifia le château actuel de Montal, cet admirable exemplaire de

III. — Marie de Balsac et ses filles.

I

Sur Marie de Balsac, femme de l'amiral de Graville, l'on n'a que des renseignements insignifiants [1]. Tout paraît indiquer qu'elle vécut, filant la laine dans l'ombre du gynécée.

En 1477, son mari l'ayant autorisée à tester, elle donna aux Célestins de Marcoussis plusieurs petits fiefs, dont le revenu devait être employé à la fondation d'une messe perpétuelle et quotidienne pour le repos de son âme [2]. Elle augmenta cette donation en 1499.

Elle mourut le 23 mars 1503, « ayant été exer-

l'art et de l'architecture de la Renaissance. On sait comme quoi Montal, dont toutes les merveilleuses pierres sculptées — bustes, cheminées, etc. — avaient été arrachées par des spéculateurs sans scrupules et transportées à Paris, en 1881, pour y être vendues, a été depuis racheté par M. Maurice Fenaille, qui en a généreusement fait don à l'État, après avoir réussi, au prix d'efforts infatigables, à en reconquérir et à en remettre en place les membres dispersés.

1. Peut-être l'amiral la connut-il au cours d'un voyage qu'il fit en Armagnac, en 1470 ou 1471 (P. Anselme, t. VII, p. 865), tandis que Rauffet de Balsac — son futur beau-père — y commandait une partie des troupes royales envoyées contre Jean V (Devic et Vaissete, t. V, p. 43).

2. Perret, *op. cit.*, p. 225. — Elle leur donna aussi, dit Simon de la Motte, une lampe d'argent doré et une coupe de vermeil « qui a servi à resserrer le Saint-Sacrement, lorsqu'il étoit exposé et suspendu au bout d'une crosse de cuivre sur le maître-autel ».

cée par une quantité de maladies », rapporte Simon de la Motte. Son épitaphe, qu'il a eu le soin de transcrire, parle de la « sainteté de sa vie ». Ce dut être une mère, une épouse modèle, et, par surcroît, une excellente femme, aimée de son entourage. L'un des serviteurs de Graville, Étienne Le Prévost, légua une partie de ses biens aux Célestins de Marcoussis, à charge par eux de dire chaque jour, en revenant de la messe, en même temps qu'un *De profundis* pour le repos de son âme, une oraison pour « Mademoiselle l'Amirale [1] ».

De son mariage avec Graville, Marie de Balsac eut cinq enfants : deux fils, Louis et Joachim, qui moururent en bas âge, et trois filles, Louise, Jeanne et Anne. Les « damoiselles » de Graville furent élevées à Marcoussis, et l'on se les peut représenter, travaillant, sous l'œil de leur mère, dans la grande salle du château, à ce « ciel de velours violet » dont parle Simon de la Motte, sur lequel elles avaient brodé en perles fines les mots : *O salutaris hostia*, et qu'elles donnèrent, pour en orner le tabernacle, à l'église des Célestins.

II

Louise de Graville, après avoir été, suivant

1. Perret, *op. cit.*, p. 227.

toute probabilité, fille d'honneur de la reine Anne [1], épousa, en 1497 [2], Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabanais, grand-maître des eaux et forêts de France et de Bretagne [3]. Elle eut de lui quatre enfants : Louis et Charles de Vendôme, Catherine, morte jeune, et Louise, mariée à Jean de Ferrières. Elle perdit son mari en 1507 ou au commencement de 1508, et le suivit de près dans la tombe. Nous voyons, en effet [4], que l'amiral prêta, en septembre 1508, entre les mains du roi, foi et hommage pour les seigneuries de Lassay et de la Châtre, comme « ayant le bail et garde noble » de Louise et Charles de Vendôme, enfants mineurs de feu Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, et de Louise de Graville [5].

1. Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, Paris, Curmer, 1860, livre IV, chap. I. — Son nom, pourtant, ne figure pas parmi ceux des *Dames, demoiselles et filles d'honneur de la reyne Anne de Bretagne* pour les années 1496, 1497, 1498, cités dans l'« Extrait des comptes de Jacques de Beaune le Jeune, trésorier général des finances de la reyne » (Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 708).

2. C'est M. Wahlund qui donne cette date ; je la donne après lui, sans en avoir trouvé la justification.

3. Le P. Anselme, t. VIII, p. 722 : *Généalogie des anciens comtes de Vendôme.*

4. Perret, *op. cit.*, p. 193.

5. « Selon le droit le plus commun, dit Pothier (*Traité de la garde noble et bourgeoise*, Ed. Bugnet, t. VI, p. 499), on peut définir la *garde noble* le droit que la loi municipale accorde au survivant de deux conjoints nobles de percevoir à son profit le revenu des biens que ses enfants mineurs ont eus de la succession du prédécédé, jusqu'à ce qu'ils aient atteint un certain âge, sous certaines charges qu'elle lui impose, et en récompense de l'éducation desdits enfants qu'elle lui confie. » — En somme, la garde noble correspondait à ce que nous appelons aujourd'hui l'*usufruit légal.* (Voir Dalloz, *Répertoire*, v° *Puissance paternelle.*)

Le fils aîné de Louise, Louis de Vendôme, grand veneur de France, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, fit trois campagnes en Italie. Il fut fait prisonnier à Pavie, et mourut en 1526.

Son frère cadet, Charles, fut tué en 1522 au combat de la Bicoque. Il était seigneur de Graville, l'amiral ayant fait insérer dans le contrat de mariage de Jacques de Vendôme une clause aux termes de laquelle, si (lui, l'amiral) « n'avoit enffans malles et (que) lesdits mariez en eussent plus d'un, le second seroit tenu prendre le nom et armes de sa terre et seigneurie de Graville »[1].

François de Vendôme, fils de Louis, et petit-fils de Louise de Graville, fut le dernier de sa race. Brantôme[2] a vanté sa bravoure et sa magnificence : « de son temps, on ne parloit que du vidame de Chartres ; et si on parloit de ses prouesses[3], on parloit bien autant de ses magnificences et liberallitez ».

Colonel général de l'infanterie de France, il mena en Italie, à ses frais, « cent gentilshommes en poste, tous vestuz d'une mesme parure et fort superbe... et chascun une chaîne d'or au col faisant trois tours...[4] »

Certaines coutumes accordaient le droit de garde, non seulement au survivant des conjoints nobles, mais, à son défaut, aux aïeuls et aïeules des mineurs. — Si Graville avait la garde noble de ses petits-enfants, ce ne pouvait être qu'à défaut de sa fille ; d'où je conclus que celle-ci était morte dès 1508. En tout cas, il résulte du testament de l'amiral qu'elle mourut avant 1516.

1. Perret, *op. cit.*, p. 205.

2. *Discours sur les couronnels de l'infanterie de France.*

3. Il s'était distingué notamment dans la journée de Cerisoles et au siège de Metz.

4. Brantôme.

Il fut envoyé en otage à Londres lors de la paix jurée (en 1550) entre Henri II et Édouard VI. Il y fit d'énormes dépenses, offrit un somptueux banquet au roi et aux dames de la cour. Le plafond de la salle représentait le ciel ; les mets en descendaient, et, raconte Brantôme, « quand ce vint au fruict des confitures, ce ciel, ainsi si artificieusement faict et façonné, se mit à esclairer et tonner, gresler de telle façon et tempeste, que dans la salle on n'oyoit que tonnerre et esclairs, et au lieu de pluye du ciel et gresle, on ne vist que dragée de toutes sortes plouvoir et gresler et tumber dans la salle l'espace d'une demye heure, et plouvoir amprès toutes sortes d'eaux de senteurs, si bonnes, si odorifférantes et si souefves, que la compagnie en demeura en toute admiration d'une telle représentation et artiffice si splendide ».

Le vidame de Chartres fut aimé de Catherine de Médicis. A la fin, et pour des raisons restées obscures, elle le prit en haine et résolut sa perte. Il s'était retiré de la cour à la mort de Henri II, et avait vendu au prince de Condé sa charge de colonel général de l'infanterie. Soupçonné à tort ou à raison d'avoir trempé dans la conjuration d'Amboise, il fut arrêté et conduit à la Bastille [1]. Il y demeura plus de six mois, et y tomba si malade qu'on lui permit d'en sortir et de se retirer à l'hô-

1. « Une très grande dame, dit Brantôme, fut fort blasmée de ceste prison, qui pourtant autresfoys ne luy eust usé de ce tour. Mais qu'y sçauroit-on faire ? Quand une dame qui a aymé vient à hayr, elle en trouve toutes les invantions du monde pour bien hayr. »

tel de Graville [1]. où il mourut quelques jours plus tard (décembre 1560), âgé de trente-huit ans [2].

III

Jeanne — la seconde fille de l'amiral [3] — fut (on ne sait pour quelle raison) émancipée par son père le 28 juin 1485 [4] : c'est le seul renseignement que nous ayons sur elle jusqu'à l'époque de son mariage avec Charles d'Amboise II, seigneur de Chaumont-sur-Loire, Meillant, etc., neveu du cardinal Georges d'Amboise.

Georges d'Amboise, de tout temps l'ami et le confident le plus intime du duc d'Orléans, avait été jeté en prison, en 1486, pour avoir conspiré contre les Beaujeu. Il retrouva la liberté au commencement de 1488, mais fut exilé dans son diocèse, et ne put reparaître à la cour qu'au bout de quinze mois. A peine revenu, il s'employa par tous les moyens à obtenir l'élargissement du futur Louis XII, détenu dans la tour de Bourges depuis la bataille de

1. Sur l'hôtel de Graville, on trouvera, dans le chapitre suivant, des renseignements détaillés.

2. *Mémoires de Michel de Castelnau*, *Additions* de J. Le Laboureur; voir aussi de Thou, *Histoire universelle*, livres XXV, XXVI.

3. Il semblerait que Jeanne, mariée bien avant Louise, dût être son aînée. Mais le testament de l'amiral et les généalogies désignent formellement Louise.

4. Le P. Anselme, t. VIII, p. 870. — En France, la plupart des coutumes permettaient de donner au pubère l'administration de ses biens; or, la puberté était fixée en général à quatorze ans pour les garçons et à douze ans pour les filles (Dalloz, *Répertoire*, v° *Minorité*).

Saint-Aubin-du-Cormier. Il fit d'abord agir le comte d'Angoulême, puis, le comte ayant échoué dans sa démarche, « commença, dit Jaligny [1], d'entretenir l'amiral de Graville, qui pour l'heure y pouvoit beaucoup, en proposant un traité de mariage de son neveu monseigneur de Chaumont avec la fille dudit amiral; ce qu'il ne faisoit que pour l'occasion dessus dite ».

Graville « se piquoit de noblesse et aimoit le bien; de sorte que, n'ayant que des filles, il cherchoit à les marier dans les familles les plus nobles et les plus riches du royaume. La maison d'Amboise étant une des plus illustres et des plus opulentes, l'amiral fut charmé lorsque l'évêque de Montauban lui proposa pour gendre Chaumont d'Amboise, son neveu, héritier présomptif des principales terres de cette puissante maison. Les paroles furent bientôt données, mais le mariage fut différé jusqu'à ce que Graville eût pris son temps pour le faire agréer à la duchesse de Bourbon; néanmoins, regardant déjà le prélat comme son allié, il ne laissa pas d'avoir dès lors des liaisons étroites avec lui [2] ».

Ce brillant mariage politique fut célébré en 1491.

Quand Louis XII monta sur le trône, Charles d'Amboise, qui avait obtenu, dès 1493, le gouvernement de Paris, se trouva, grâce à son oncle, à la source même des faveurs [3]. Le Cardinal, en quittant

1. Godefroy, *op. cit.*, p. 93.
2. Le Gendre, *Vie du Cardinal d'Amboise*. Amsterdam, 1726.
3. Grand maître de la maison du roi en 1498, il fut nommé

le Milanais, conquis deux fois de suite en 1499 et en 1500, l'y laissa (il avait vingt-sept ans) avec le titre de lieutenant général du roi. « Tant y a, dit Brantôme [1], qu'il n'advança pas un jeune homme de peu ni mal à propos, car, l'espace de dix ou unze ans qu'il (Chaumont) fut là gouverneur, il ne perdit à son maistre un seul poulce de terre, mais très bien garda-t-il ce qu'il avoit, et encore en acquist-il çà et là sur les Vénitiens [2]. »

Le cardinal d'Amboise mourut le 25 mai 1510. Son neveu, qui lui devait tout et ne se dirigeait que par ses conseils, ne put se consoler de cette perte [3], et succomba lui-même, le 11 février 1511, à Corregio, dans la province de Modène [4].

maréchal de France en 1504; en 1508, son beau-père lui transmit sa charge d'amiral.

1. *Les vies des grands capitaines françois.*

2. Son administration de Lombardie lui rapporta des profits immenses. Il fit rebâtir son château de Meillant, en Berry, tel qu'il existe encore. *Milan a fait Meyan* était un dicton qui courut alors.

3. *Le Loyal serviteur* : « Cette piteuse mort porta le seigneur de Chaumont dedans son cœur aigrement; car il ne vesquit guères après, combien que devant les gens n'en monstroit pas grant semblant et n'en laissoit à bien et sagement conduire les affaires de son maistre. »

4. Il avait été le protecteur de Léonard de Vinci, qu'il fit venir à Milan en 1506, et pour lequel il intervint dans des procès qu'avait le peintre à propos de la succession de son père et de son oncle (Séailles, *Léonard de Vinci.* Perrin, 1906). Cependant, le beau portrait qu'on voit au Louvre n'est pas de Léonard, mais d'un de ses élèves, Andrea Solario (vers 1460-1530). Ce portrait, remarquable de facture et de conservation, représente Chaumont dans un vêtement rouge à manches jaunes et à col de fourrure. Les détails du costume sont rendus avec une extrême minutie; la figure est traitée de façon très réaliste; la physionomie exprime la fatigue et la réflexion. La phrase de Le Roux de

Mais revenons à Jeanne de Graville. Il ne semble pas que son union avec Chaumont d'Amboise ait été très tendre. Elle vécut presque toujours séparée de lui. Tandis qu'il suivait au loin la carrière des honneurs, elle s'était réfugiée à Bourges, auprès de Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry, la femme répudiée de Louis XII. Elle était l'une de ses quatre favorites : « Ceste très pieuse et très dévote princesse, dit Hilarion de Coste [1], la gloire et l'honneur du sang royal de France... a toujours fait estat des dames chastes, honnestes et vertueuses. Elle aymoit et cherissoit pour ce sujet ces quatre dames, Charlotte de Bourbon, comtesse de Nevers, Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois... Jeanne de Graville, dame de Chaumont et Marie Pot... » « Cette dame, ajoute Hilarion de Coste, parlant de Jeanne de Graville, a mené une fort saincte vie dans le monde, estant de celles qui usent du monde comme n'en usans point. »

De son mariage avec Chaumont d'Amboise, Jeanne eut un fils, Georges, né en 1502. Georges fut le filleul du cardinal d'Amboise, qui le fit son héritier.

Il fut tué à Pavie, en 1524. Sa mère, restée seule dans le foyer désert, eut l'idée malencontreuse de se remarier. Elle épousa René de Milly, seigneur d'Illiers. Ce second mariage ne fut pas

Lincy (*Vie d'Anne de Bretagne*, liv. IV, ch. III) : « c'était un des plus beaux hommes de son temps, comme le prouve son portrait peint à l'huile par Léonard de Vinci », est erronée de tout point.

1. *Les Eloges et les vies des reynes, princesses, dames et demoiselles illustres*, etc. Paris, 1647, t. II, p. 17.

heureux. Elle dut porter plainte contre son mari qui, non content de la ruiner, la maltraitait et l'injuriait, la traitant de *jofflue* et de *mafflue* ; il alla jusqu'à la chasser de Marcoussis, qu'elle tenait de son père, et la contraignit de se réfugier dans un domaine qui en dépendait, l' « hôtel » de la Ronce [1]. Il fut condamné, par sentence du Parlement, à lui restituer le château et trois mille livres de rente sur les revenus [2].

Il mourut en 1532, et Jeanne retrouva sa liberté. Mais elle était usée par le chagrin. Elle mourut en 1540, laissant toute sa fortune aux enfants de sa sœur Anne. Elle fut enterrée à Marcoussis, mais voulut que son cœur fût porté au couvent de l'Annonciade, à Bourges, près de celui de Jeanne de France. Elle avait fait dans cette communauté, instituée en 1500 par la pieuse reine, une fondation pour vingt-cinq religieuses [3].

IV

J'en aurais fini avec les deux filles aînées de l'amiral et de Marie de Balsac, s'il ne me restait

1. Le nom d'*hôtel* s'appliquait alors, non seulement aux immeubles urbains, mais à tout manoir rural, entouré de jardins et de dépendances.
2. Le Roux de Lincy, *op. cit.*, liv. IV, ch. III.
3. Hilarion de Coste. — Voir aussi P. de Vaissière, *Une correspondance de famille au commencement du XVIe siècle, Lettres de la maison d'Aumont* (1515-1528). Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France, année 1909.

à faire justice de certaine légende calomnieuse qui a couru sur leur compte.

Une publication périodique de la fin du XVIII[e] siècle, la *Bibliothèque universelle des romans... avec des ànecdotes et des notices historiques et critiques*, contient, dans sa livraison de novembre 1782, un article non signé intitulé : *Les événements du château de Marcoussis.* L'auteur raconte que, parcourant le Dauphiné, il s'arrêta à Grenoble ; qu'il y visita les bibliothèques des maisons religieuses et trouva, dans une de ces bibliothèques, « un gros billot relié de velours violet, avec des agrafes en cuivre », intitulé *Admonitions de messire Georges du Terrail, adressées à son neveu.* « Ce billot, ajoute l'auteur anonyme, renferme encore un autre ouvrage qui porte aussi l'empreinte du bon vieux temps », les *Événements du château de Marcoussis.*

Voici l'un des événements en question, tel que le rapporte l'article de la *Bibliothèque des romans* :

Lorsque Louis XII régnoit encore, son futur successeur, le comte d'Angoulême, bien jeune et bien galant, chassoit souvent dans les bois de Marcoussis. Un jour, au lieu de découvrir le cerf de meute, il ne vit qu'une jouvencelle qu'un chevalier menoit en croupe vers les tourelles du château ; à cette vue, il quitte la trace de son cerf discors (sic) et vole sur les pas de la belle : l'ayant vue rentrer par le pont-levis, il entre et arrive justement pour lui donner la main. Nous ignorons si elle avoit de la beauté, mais M. le comte d'Angoulême étoit jeune, il la trouva charmante. Notre auteur ne la nomme pas et nous n'oserions assurer qu'elle fût ou ne fût pas la fille du châtelain ; mais c'étoit une *de ces grandes*

dames de par le monde dont parle Brantôme et que François Ier a si souvent séduites et quittées. Ce prince là étoit en usage de brusquer en amour comme en guerre. Le premier instant où il se trouva seul avec la gente demoiselle, il lui peignit son mal extrême avec beaucoup plus de charme que s'il avoit été bien épris. On rougit, il parla de sa constance, égale pour le moins à celle de nos vieux paladins. En donnant cette assurance avec toute l'effronterie convenable, ses yeux étoient si beaux et si animés qu'on le crut aussitôt le plus sincère des princes et le plus loyal des amants.

« Louis XII étant mort, M. le duc d'Angoulême étant devenu François Ier, il continuoit d'aller chasser de préférence dans les bois de Marcoussis... et de perdre la chasse. Un jour cependant il se trouva à la lie (sic); il est vrai que c'est parce que le cerf étoit venu se faire prendre dans les fossés du château, précisément au moment que le roi recevoit pour la première fois le guerdon de ses poursuites amoureuses. Le cerf qu'on prit alors étoit monstrueux ; on en garda le bois, qui est encore dans la grand'salle du château, avec le portrait de ce cerf même en grandeur naturelle.

« Au bout d'un an, le roi étant revenu à Marcoussis, on lui montra les trophées de sa chasse ; il sourit, et, se ressouvenant d'un plaisir plus doux qui déjà l'avoit rendu père, il fit ces vers :

Comme on se trompe ! On cuide qu'en ces lieux
J'étois venu lancer un cerf dans l'onde.
Amour le sait, que je fis mieux,
Donnant, avec ma mie, un beau Valois au monde. »

Que François Ier, soit avant, soit après son avènement, ait beaucoup chassé dans les bois de Marcoussis, rien de plus certain. Il est également certain qu'il y prit un jour un cerf monstrueux dont on garda le bois. Boucher d'Argis, qui nous a laissé

une description de Marcoussis[1], a encore vu, au milieu du XVIIIe siècle, la « figure » de ce cerf dans la « salle de compagnie » du château :

Sur une console, dans le fond de cette salle, dit-il, est la figure en pierre d'un cerf de grandeur naturelle, avec son bois naturel ; ce cerf porte au col un écu aux armes de France, et sur le piédestal sont plusieurs salamandres qui étoient, comme on sait, la devise de François Ier, ce qui fait que cette figure a été mise en mémoire d'un cerf pris par ce prince dans les bois de Marcoussis.

Voilà pour le cerf. Quant à la jeune fille qui aurait été forcée en même temps que lui, on a prétendu la désigner.

« On croit que ce fut l'une des trois filles de l'amiral de Graville », déclare l'auteur de l'*Extrait de l'inventaire général des titres de la châtellenie de Marcoussis*, dressé en 1781[2]. Malte-Brun[3] ne fait

1. *Mémoire historique concernant la seigneurie de Marcoussis et le prieuré des Célestins qui est dans le même lieu : Mercure de France*, juin 1742. Cf. Malte-Brun, p. 202.

2. Le comte d'Angoulême, y est-il dit, « s'étant égaré en chassant dans les bois de Marcoussis et s'étant trouvé dans les environs du château, y rencontra *la jeune de Graville*, pour laquelle il s'enflamma très promptement et à qui sans doute il inspira très promptement aussi les mêmes sentiments. La chasse lui servit de prétexte pour revenir bientôt dans ce canton ; sa course n'y fut point inutile. Après avoir lancé le cerf, il se rendit au château de Marcoussis, où il fut complètement heureux. L'histoire rapporte qu'il remporta une double victoire, et sur le cœur de sa maîtresse et sur le cerf, qui vint se faire prendre dans les fossés du château où il triomphait. Le bois de ce cerf, qui se trouva d'une grandeur extraordinaire, fut placé dans le grand sallon, sur un cerf de bois. On l'y voit encore aujourd'hui représenté, portant à son col un écusson aux armes de France. »

3. *Op. cit.*, p. 97.

peser ses soupçons que sur les deux filles aînées, mais se demande laquelle des deux il y a lieu d'incriminer formellement. Le marquis de Gaucourt, dans son essai (manuscrit) sur l'*Histoire de Marcoussis*, accuse avec plus de précision :

Le comte d'Angoulême, depuis François Ier, dit-il, avait une grande affection pour l'amiral et il venait souvent à Marcoussis... Ayant remarqué Jeanne, l'une de ses filles, il s'y attacha et saisit toutes les occasions de la rencontrer. Un jour qu'il avait fait une longue chasse où il s'était égaré, il arriva fatigué dans le bois de Marcoussis et y rencontra Jeanne, à qui il déclara ses sentiments au moment où il venait de prendre un cerf énorme qui s'était laissé forcer dans les fossés du château. L'amiral, *pour perpétuer le souvenir de cette chasse, qui avait pourtant un triste rapprochement* (sic) *pour l'honneur de sa famille*, fit placer dans son salon octogone un cerf sculpté etc... — Cette aventure n'empêcha pas Jeanne de trouver un mari dans Charles d'Amboise.

Inutile d'insister sur l'invraisemblance de ce récit, qui tendrait à représenter l'austère et pieux amiral de Graville comme une sorte de « Monsieur Cardinal », empressé à publier le déshonneur de sa fille et fier d'en perpétuer le souvenir. Mais cette invraisemblance ne suffirait pas, à elle seule, à démontrer l'innocence de Jeanne de Graville, non plus que celle, également contestée, de Louise. La démonstration ressort des dates.

François Ier naquit en 1494, et nous savons, grâce à sa sœur Marguerite, l'époque de ses débuts amoureux. Elle nous l'indique dans la nouvelle XLII

de l'*Heptaméron* [1]. François avait quinze ans (1509) quand il s'éprit, à Amboise, d'une « claire brune », élevée dans la domesticité du château. Cette passion resta toute platonique, grâce à la vertueuse résistance de la jeune fille, et l'on ne peut fixer avant 1510 ou 1511 les premiers succès effectifs du prince dans l'emploi de séducteur. Or Jeanne, mariée, en 1510, depuis près de vingt ans, aurait pu être sa mère ; à plus forte raison, Louise, l'aînée de Jeanne. Et il est impossible que l'une ou l'autre de ces deux femmes mûres — qui furent, par surcroît, de saintes femmes — ait été la « jouvencelle » dont nous parle l'auteur des *Événements de Marcoussis.*

Si l'anecdote avait quelque chance d'être authentique, elle ne pourrait en tout cas mettre en cause que la troisième fille de l'amiral. Mais, cette authenticité, rien ne la garantit. Anne, qui se maria dans des conditions anormales dont il va être parlé, n'est pas, nous le verrons, sans reproche. Elle eut, dirait Brantôme, « quelque poussière en sa fleute [2] ». Raison de plus pour ne lui pas imputer, sans preuves décisives, un péché de jeunesse qu'elle n'a très probablement pas commis.

1. « En l'une des meilleures villes de Touraine demeuroit un seigneur de grande et bonne maison... Des perfections, grâce et beauté... de ce jeune prince ne vous en diray aultre chose, sinon qu'en son temps ne se trouva jamais son pareil. *Estant en l'aage de quinze ans* »..., etc. — Cf. de Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*. Paris, Perrin, 1895.

2. *Des Dames*, seconde partie. — Il applique cette expression à Élisabeth de Valois.

CHAPITRE II

VIE D'ANNE DE GRAVILLE

Sa naissance (vers 1490) ; son portrait physique et moral. — Sa jeunesse : le château de Marcoussis, l'hôtel du Porc-Epic. Son roman d'amour : son enlèvement par Pierre de Balsac (1506). — Son mariage clandestin. L'amiral de Graville engage contre les jeunes époux une instance criminelle. Réconciliation (1509) ; l'amiral n'en déshérite pàs moins sa fille : convention du 20 novembre 1510 ; déclaration du 30 janvier 1512; testaments du 11 avril 1514 et du 26 juin 1516. — Anne, dame d'honneur de la reine Claude : elle écrit, sur son ordre, le « rommant » de *Palamon et Arcita*. — Elle se retire à Malesherbes. — Ses sympathies pour la Réforme ; elle donne asile à Pierre Toussain : lettre du 26 juillet 1526. — Sa mort et celle de Pierre de Balsac. — Ses goûts ; sa célébrité : l'un de ses rondeaux cité par Geoffroy Tory.

« Vie d'Anne de Graville » est un titre ambitieux. Il serait plus exact d'intituler ces pages : « ce que l'on sait de la vie d'Anne de Graville » L'on en sait fort peu de chose.

I

Et, pour commencer, l'on ignore la date de sa naissance. Plus jeune de beaucoup que ses sœurs[1], des raisons d'ordre littéraire, qui seront indiquées plus loin[2], donnent à penser qu'elle était tant soit peu l'aînée de la reine de Navarre[3]. Peut-être eut-elle pour marraine Anne de Bretagne.

A n'en pas douter, elle était jolie. Un historien, M. de Maulde La Clavière[4], l'a dépeinte avec une extrême précision : « blonde et fine, l'œil noir, pétillant, plein de feu ; des sourcils très arqués, le front élevé... des joues rondes, roses, très fraîches, une toute petite bouche au sourire à la fois modeste et spirituel ; de la taille et de l'air, et une grâce qui permettait de former les conjectures les plus agréables... » — L'on admettra difficilement que M. de Maulde ait pu distinguer tant de charmantes particularités dans certaine miniature d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal[5], le seul document iconographique qu'il paraisse avoir consulté sur notre poétesse[6]. Aussi bien est-ce à la poé-

1. La miniature du *Terrier*, dont il a été parlé, nous montre une enfant de sept ou huit ans jouant aux pieds de grandes jeunes filles (ou jeunes femmes).

2. Seconde partie, chap. II.

3. La sœur de François Ier naquit en 1492.

4. *Louise de Savoie et François Ier*, p. 295.

5. Miniature de présentation du ms. de *Palamon et Arcita*, n° 5116 [1631. B. F.] Recueil.

6. En dehors de la miniature en question et du portrait d'Anne

tesse elle-même que M. de Maulde a demandé des renseignements sur son physique ; et, ces renseignements, il a cru les trouver dans le portrait de la « belle Emylia », tel que le trace Anne de Graville à la fin de son « rommant » :

Son aage estoit d'environ les quinze ans
Qui est le temps que desirent amans.
La taille en feust longue, menue et droicte,
Espaule plate et par les flans estroicte ;
De blanche chair douillete et en bon point
Tant que de plus pour lors n'en estoit point ;
Beaucoup cheveux ne trop noirs, ne trop blonds,
Mais bien dorés pendans jusqu'aus tallons ;
Le front fort plain, yeulx vers[1] tousjours rians,
Tous aultres yeulx devers eulx attrayans...
....

de Graville enfant que contient le *Terrier* de l'Amiral, les documents iconographiques que l'on a sur elle se réduisent :

1° A un portrait tiré d'un manuscrit (*Histoires chaldéennes de Bérose*) faisant partie de la bibliothèque de Cheltenham. Ce portrait a été copié par Gaignières (Estampes. *Recueil de Gaignières* Oa 16, fol. 39 ; cf. Henry Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés par Roger de Gaignières*, etc., n° 894) ; et la copie de Gaignières se trouve reproduite dans l'ouvrage de dom Bernard de Montfaucon (*Les Monumens de la monarchie françoise*, t. IV, p. 366) : « La dame qui occupe le bas de la planche est Anne de Graville... Son portrait est tiré d'une miniature qui est au commencement d'une histoire manuscrite de Bérose, *Caldée* ou *Caldéen*, dédiée à *Mademoiselle de Graville*. Son habit est cramoisi ; les doublures de ses grandes manches sont des fourrures ; ces manches, plus étroites en haut, sont vertes. Sa coëffure noire est garnie d'or ; les chaînes qu'elle porte au cou et sa ceinture sont aussi d'or. » — Je donne à mon tour, en tête du présent volume, et d'après la photographie que M. Fitz Roy Fenwick a bien voulu m'en communiquer, la reproduction de ce portrait, intéressant à plus d'un titre.

2° A l'effigie qui se trouve sur la pierre sculptée du château de Paulhac (voir mon Avant-Propos).

1. *Vairs*, de couleur variée ; par extension : brillants.

Sourcils en arc, nez hault à coulleur fine,
Petite bouche à lèvre coraline ;
Les dents menues et gensives bien nettes,
Menton forchu et jouez vermeilletes...

. . . .

Son tainct estoit plus qu'aultre frez et nayf,
Et par sus tous se monstroit à l'œil vif ;
Le col longuet et assez bien à point ;
Gorge luysant sus le tetin qui point...

. . . .

Bras longs et ronds menuz par raison,
Les doiz fort longs et blans toute saison...

. . . .

Et qui auroit partout bien espié,
Onques jamais femme n'eust ung tel pié.
Brief elle avoit toute parfection...

Il n'est pas impossible qu'en écrivant ces vers, Anne ait consulté son miroir. Le portrait, cependant, paraît dépourvu de tout caractère individuel. Elle y a réuni tous les traits réalisant, par leur juxtaposition, le type idéal de la beauté féminine, telle qu'on la concevait à son époque [1], et ne nous y a, à proprement parler, rien dit d'elle-même.

Ce qu'on peut affirmer de plus certain, touchant ses avantages physiques, c'est qu'elle était blonde [2] et qu'elle chantait à ravir. On sait que le XVIe siècle eut la passion de la musique [3] et que l'art du chant y atteignit une perfection singulière. Or François de

1. J. Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*. Paris, Plon, 1885, t. II, ch. VII. — De Maulde La Clavière, *Les femmes de la Renaissance*. Paris, Perrin, 1904, p. 270.

2. Ms. de l'Arsenal, miniature de présentation.

3. Je renvoie sur ce point à Rabelais (*Gargantua*, ch. XXIII) et à un curieux article de M. Pierre Lalo (Feuilleton musical du journal *Le Temps*. 12 mars 1915).

Billon [1] qui, sous ce titre bizarre, *Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, a écrit, en 1555, un panégyrique enthousiaste des femmes, cite, parmi les cantatrices les plus réputées à son époque, tant pour leur « perfection d'organe naturelle » que pour leur « expérience en musicalle composition », la fille de l'amiral de Graville, Mademoiselle d'Entragues, « entre toutes grandement recueillye pour sa musicalle voix, outre tout l'ornement de son honnesteté » ; Mademoiselle d'Entragues, qu'il avait eu la bonne fortune d'applaudir au temps où « il plaisoit au roy François lui donner entrée en ses chambres royales » [2]... — On s'imagine, d'après cette phrase, Anne de Graville faisant ses premiers pas dans le monde, je veux dire dans les « chambres royales » :

Orgueilleuse et les yeux baissés,

telle une Delphine Gay de la Renaissance.

Elle avait certes quelque sujet d'être orgueilleuse, d'autant que les avantages physiques n'étaient pas les seuls dont elle pût se prévaloir. Intelligente et spirituelle, d'esprit ouvert et curieux, elle était, en outre (bien qu'elle soit qualifiée d' « ignorante et

1. Il fut le secrétaire de Guillaume du Bellay, dont Rabelais fut le médecin.

2. Il cite, en même temps qu'elle, une Madame de Martinville (d'Orléans), et cette Isabelle de Hauteville (qui épousa sur le tard le cardinal de Chatillon). Il raffolait, comme la plupart de ses contemporains, de la voix féminine : « Entre les paroles des dames », dit-il, « se fait sentir une âme qui, en vertu d'un son proprement angélique, ravyt à soy les cœurs des écoutans, les amolyt et leur persuade ce que bon luy semble. »

peu sçavante femme [1] »), fort instruite et lettrée. Elle savait probablement le latin, peut-être l'italien [2]; et, à ses goûts littéraires — elle se rend à elle-même ce témoignage dans la devise qu'elle s'est composée : *musas natura*, *lacrymas fortuna* [3] — elle joignait le don poétique.

II

Elle dut, comme avaient fait ses sœurs, passer son enfance et sa première jeunesse à Marcoussis.

Le château était situé à six lieues de Paris, près de Montlhéry. Construit au commencement du xve siècle par Jean de Montaigu, le favori de Charles VI, il avait été restauré, agrandi et richement décoré par son arrière-petit-fils, l'amiral de Graville [4]. Avec ses quatre corps de logis, ses quatre grosses tours rondes et son donjon carré, seul reste d'une construction antérieure; avec ses deux chapelles superposées, ses vastes communs, son immense parc, renommé pour le haras qu'il contenait, pour ses aires d'oiseaux

1. *Palamon et Arcita* : dédicace à la reine Claude.

2. Si l'on admettait, avec M. Wahlund, qu'Anne de Graville a écrit son remaniement de la *Teseide* (*Palamon et Arcita*), non pas d'après une ancienne traduction française, mais d'après le texte de Boccace, il faudrait par là même admettre qu'elle savait l'italien. L'italien était d'ailleurs très à la mode à la cour de François Ier.

3. Littéralement : « La nature m'a donné les muses, la fortune les larmes. »

4. Perron (de Langres), *L'Anastase de Marcoussis*, p. 57. — Le Roux de Lincy, *op. cit.*, livre IV, ch. III. — Malte-Brun, p. 44 et suiv.

« tant de leurre que de poing », sa faisanderie et sa fameuse héronnière, — c'était une des demeures seigneuriales les plus remarquables de l'Ile-de-France. Tout à côté, se voyaient l'église des Célestins et leur monastère, jadis fondés par Jean de Montaigu (il avait son tombeau dans l'église), et que ses successeurs — et notamment l'amiral — n'avaient cessé d'enrichir de leurs libéralités.

C'est dans le cadre seigneurial et simple à la fois [1] de Marcoussis qu'Anne de Graville vécut ses plus belles années. Elle avait treize ou quatorze ans lorsqu'elle perdit sa mère (1503). Ses deux sœurs, depuis longtemps mariées, avaient quitté le foyer paternel. Elle dut s'élever un peu toute seule, auprès d'un père vieillissant, et du reste absorbé par ses importantes fonctions.

La vie, à Marcoussis, était assez austère et monotone. Cependant, à de certains jours, le château solitaire, les bois silencieux s'animaient [2]. Des hennis-

1. Perron (de Langres), dans son *Anastase de Marcoussis*, donne des renseignements intéressants sur l'ancien ameublement du château : « La plupart des meubles, comme tables, chaises, etc., n'étoient que de bois de chêne ou de noyer, quelque peu de cèdre et autre bois odoriférent, comme coffres, armoires et buffets à l'antique etc. On y trouve deux ou trois douzaines de tables longues, en forme de caisses à mettre des vers à soye ; des rouets, des petits moulins et autres ustenciles servant à façonner la soye, et même de la filasse de plusieurs sortes, des laines apprêtées et du poil de lin prest à filer, ce qui marque une grande économie. »

2. Ils s'animaient même trop, au gré des Célestins. Pour s'isoler du bruit, ils firent construire un mur à la place de quelques haies qui séparaient seules le monastère des jardins du château. L'amiral s'opposa à cette construction (1509), qu'ils s'obstinèrent à continuer. D'où procès, saisie du temporel du monastère, etc. — Malte-Brun, p. 115 ; Perret, p. 227.

sements, des aboiements, des appels de trompe remplissaient l'air ; une troupe joyeuse et bigarrée faisait irruption dans la vaste cour intérieure ; on ne voyait que lévriers tirant sur leurs laisses, chevaux caparaçonnés, faucons aux ailes frémissantes posés sur le gantelet des piqueurs et faisant sonner leurs vervelles. C'était le roi qui venait voler la perdrix ou courre le cerf chez son bon ami l'amiral. La nuit venue, la chasse finie, l'on regagnait le château, dont les hautes cheminées flambaient. Affamés et recrus de fatigue, les chasseurs y soupaient bruyamment, et repartaient le lendemain, dès l'aube, au son des fanfares, tandis que l'ardente jeune fille, le coude sur la pierre et le menton dans la main, suivait des yeux, se déroúlant à travers la campagne, la fastueuse cavalcade.

On aurait tort, on le voit, de se la représenter comme une sorte de Cendrillon, sevrée de fêtes et de plaisirs. Du reste, elle quittait souvent Marcoussis, accompagnait son père au Bois-Malesherbes, à Rouén [1], dans la plupart de ses voyages, et aussi dans les fréquents séjours qu'il faisait à Paris, en son hôtel du *Porc-Epic* [2].

1. Plusieurs des livres qui lui ont appartenu portent la mention : « Achetté à Rouén ».

2. « Louis Mallet de Graville, dit Sauval (*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 152), demeuroit devant le palais des Tournelles à l'hôtel de Graville, qui se nommoit encore ainsi en 1551... Il a demeuré encore à la rue Percée et celle de Joui, dans la maison du *Porc-Epic* »... — D'après Sauval, Graville aurait possédé, comme on voit, deux hôtels à Paris ; mais il se trompe assurément. L'hôtel du *Porc-Epic* s'appelait, sous Charles V, la *maison des Marmousets*. La *maison des Mar-*

Il paraît bien l'avoir aimée de cet amour exclusif et tant soit peu jaloux qui, chez certains pères, prend une forme quasi conjugale. Elle était la joie de sa maison, la consolation de sa vieillesse. Il eût voulu la garder auprès de lui ; peut-être lui avait-elle promis de ne jamais le quitter [1].

Cependant, pour l'acquit de sa conscience, il lui

mousets devint, en 1367, la propriété du célèbre prévôt de Paris, Hugues Aubriot. En 1397, le chancelier Pierre de Giac, qui l'avait acquise, la vendit au duc d'Orléans, frère du roi (c'est depuis lors qu'elle prit le nom d'hôtel du *Porc-Epic*, à raison de l'emblême adopté par le duc). En 1404, le duc d'Orléans échangea avec le duc de Berry l'hôtel du *Porc-Epic* contre celui des Tournelles. Le duc de Berry céda immédiatement l'hôtel du *Porc-Epic* au surintendant Jean de Montaigu. Les biens de Jean de Montaigu furent confisqués en 1409, mais, par l'effet de sa réhabilitation, l'hôtel, après avoir passé en diverses mains, finit par revenir à son arrière-petit-fils dans la ligne maternelle, l'amiral de Graville, qui en partagea la propriété avec les d'Estouteville. — A la mort de l'amiral, la propriété fut démembrée entre : 1° ses héritiers ; 2° le prévôt Jean d'Estouteville. L'une des parties, celle attenant aux anciens murs de la ville — dite *maison du Porc-Epic* — échut à Anne de Graville ; l'autre — dite l'*hôtel de Graville* — située le long de la rue Percée, aux enfants de sa sœur Louise et de Jacques de Vendôme : l'on s'explique, par ce démembrement de propriété, la méprise de Sauval. (Cf. *Le Ménagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un bourgeois parisien, éd. de la Soc. des Bibliophiles, Paris, 1846, t. II, p. 253, note ; et Ch. Sellier, *Rapport sur l'ancien hôtel dit « du Prévôt », successivement appelé maison des Marmousets, hôtel du Porc-Epic*, etc. (Ville de Paris. — Commission municipale du Vieux Paris. Procès-verbaux, année 1907). — Voir aussi le *François Villon* de M. P. Champion, Paris, 1913, t. I, p. 181.)

Rien ne subsiste plus aujourd'hui (passage Charlemagne) de l'ancien hôtel du Prévôt : les derniers restes en ont été abattus en 1906 et 1908. Mais on conserve, dans la bibliothèque de la Ville de Paris (G. P. XIV, 25 ; G. P. XIV, 27), des photographies, fort intéressantes, de ces restes.

1. C'est du moins ce qu'avance Malte-Brun, *op. cit.*, p. 99 ; mais je ne sais où il a pris ce renseignement.

proposait des partis, avec le secret espoir qu'elle n'en accepterait aucun. Mais laissons ici la parole au bon Simon de la Motte, ce sous-prieur des Célestins de Marcoussis, qui, sur la fin du XVIIe siècle, écrivit la vie de Jean de Montaigu, fondateur du monastère, « les éloges de ses parents... et quelques évènements du dit monastère » :

Il s'est trouvé depuis peu, dit-il, dans le chartrier du château de Marcoussis [1], une lettre du seigneur amiral (à sa fille) par laquelle, lui faisant savoir qu'elle estoit demandée en mariage par trois jeunes seigneurs, il lui en représentoit un d'entre eux assez volage ; il faisoit passer le second pour un emporté et un téméraire ; et, quant au seigneur de Balsac (Pierre de Balsac, dont La Motte a parlé antérieurement), il lui dit qu'encore qu'il ne fût pas si riche ni autant accommodé que les deux autres, n'ayant que huit mille livres de rente, il estoit toutefois un gentilhomme sage, modéré et d'une belle conduite.

L'amiral n'avait garde, on le voit, de surfaire la marchandise ; et Pierre de Balsac est le seul des trois candidats auquel il se montre, après tout, favorable. De fait, malgré la modicité de sa fortune, Pierre était un excellent parti. Gentilhomme de bonne race, cousin de Marie de Balsac, fils de ce sénéchal d'Agenais, l'un des serviteurs les plus dévoués du duc d'Orléans, devenu Louis XII [2], il

1. Cette trouvaille fut probablement faite par Perron (de Langres), l'auteur, dont il sera parlé plus loin, de l'*Anastase* (la résurrection) *de Marcoussis*.

2. Qu'on se rappelle le mot, plus haut cité (ch. I), de Charles VIII sur Robert de Balsac : « C'est l'homme du duc d'Orléans. »

n'aurait eu, semble-t-il, qu'à demander dans les formes la main d'Anne de Graville pour l'obtenir sans peine, quel qu'eût été le secret déplaisir de l'amiral...

Au lieu de cela, il enleva la jeune fille. Quelles raisons le déterminèrent, c'est ce que l'on ignore. Mais Simon de la Motte fait à ce sujet des suppositions assez vraisemblables :

Or de savoir pourquoi ce seigneur si considéré se détermina de la façon et résolut cet enlèvement et cet excès peu louable après un témoignage si avantageux et si favorable de la part de son futur beau-père, c'est ce que je n'ai pu apprendre ni découvrir jusqu'à présent, si ce n'est que, pour prévenir la violence aussi bien que l'autorité de ses concurrents en une telle conquête, il a imaginé qu'il lui étoit plus expédient d'en user de la sorte et moins important pour lui de s'exposer à la disgrâce d'un beau-père qui, étant sage et avisé, pouvoit, en excusant sa passion amoureuse, lui remettre cette entreprise téméraire et cet attentat... que de prodiguer le sang humain pour le soutien de la poursuite de ses prétentions et la jouissance de sa dite conquête... [1]

Pour l'aider dans son entreprise, Pierre de Balsac s'était assuré de plusieurs complices, — d'un nommé Antoine, son laquais, d'une femme, Loyse

1. Montlosier raconte dans ses *Mémoires* que, sous Louis XIV, c'était encore, en Auvergne, un usage établi que d'enlever sa fiancée : « Je connais peu, à cette époque, de mariages de gentilshommes qui ne se soient faits ainsi, ajoute-t-il ; les parents et amants avaient beau être d'accord, une demoiselle un peu fière ne se croyait pas assez estimée si, à la suite de ces accords, son amant négligeait de l'enlever. » — Je ne suppose pas que Pierre de Balsac ait enlevé Anne de Graville pour se conformer à cette vieille coutume auvergnate.

Blancher, d'un certain maître Pierre, chantre (?) au service d'Anne de Graville, d'autres encore. C'est ce que nous apprend un « défaut » du 27 janvier 1507 (1508 nouv. st.), la seule pièce qui subsiste de toute la procédure criminelle engagée par l'amiral contre son gendre et sa fille [1].

Anne, cela va sans dire, était de connivence avec Pierre de Balsac; elle paraît même ne s'en être pas tenue, dans la circonstance, au rôle passif que l'on croirait. Perron (de Langres), cet avocat au Parlement qui explora, vers 1650, les archives, alors très complètes, du monastère et du château de Marcoussis, nous dit qu'elle consentit à son enlèvement *sous ombre d'un écrit malentendu* [2];

1. *Arch. nat.*, Parlement criminel X² A 66, f° 157. — Voici cette pièce, dont je dois la découverte à M. Pierre de Vaissière, qui a eu l'extrême obligeance d'explorer à mon intention, aux Archives nationales, le fonds du Parlement :

« Deffault à Loys, seigneur de Graville, admiral de France, demandeur en cas d'excès, rapt, crimes, delictz et malefices, le procureur général du Roy joint aveq luy — contre Pierre de Balsac escuyer, seigneur d'Entresgues, un nommé Anthoine son laquays, Loyse Blancher, veufve de feu Sevestre Lefevre, Anne de Graville damoiselle, defendeurs es ditz cas — adjournez a comparoir en leurs personnes sur peine de bannissement de ce royaulme, de confiscation de corps et de biens et d'estre attainctz et convaincuz des cas à eulz imposez — et encore contre ung nommé Pierre de Nevers, un aultre nommé maistre Pierre, chantre et serviteur de ladite damoyselle Anne de Graville, aussi deffendeurs ès ditz cas et adjournez à comparoir en leurs personnes par ordonnance du bailly de Meleun ou son lieutenant commissaire en ceste partie — non comparans. — Appellé et rapporté par Tillet. Du jeudi XXVIIe jour de janvier mil cinq cens sept, en la grant chambre. Baillet, président. »

2. *L'Anastase de Marcoussis*, Avertissement : « On donnera de plus le dénouement des intrigues galantes du mariage de Louise (pour Anne) de Graville, fille de Louis, l'amiral de France,

et nous allons voir, par ailleurs, son père la traiter, dans un instant, de *faussaire*. Rapprochons ces deux indications. L' « écrit malentendu » dont parle Perron (de Langres) ne serait-il pas la lettre, citée plus haut, par laquelle l'amiral, s'adressant à sa fille, lui désignait Pierre de Balsac comme digne d'aspirer à sa main? Il n'y aurait après tout rien d'impossible à ce qu'Anne de Graville, pour légitimer, en quelque sorte, son coup de tête, et en prévenir les conséquences, eût forgé de toutes pièces la lettre en question, dont elle devait se prévaloir obstinément dans la suite, en lui attribuant le sens et la valeur d'un consentement à son mariage.

Mais pourquoi, demandera-t-on, ce scandaleux coup de tête, et que n'imposait-elle à l'impatience de son futur mari les lenteurs d'une union régulièrement contractée? A cette question, il dut y avoir autrefois plus d'une réponse [1]; il n'y en a qu'une aujourd'hui : elle l'aimait. Et l'enlèvement dont elle se fit complice ne fut que l'épilogue d'un roman d'amour dont nous sommes en mesure de reconstituer au moins un épisode.

La célèbre collection formée par sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, compte, au nombre de ses

qui, sous ombre d'un écrit malentendu, consentit à son enlèvement par le jeune baron d'Entragues »... — L'ouvrage de Perron devait avoir cinq parties. Il n'eut malheureusement pas le loisir de l'écrire, et se contenta, en 1694 (plus de quarante ans après les avoir prises), de réunir ses notes, toutes relatives à la première partie, en un petit volume in-18 de 146 pages, qui ne fut tiré qu'à vingt-sept exemplaires.

1. Peut-être était-elle grosse, et par suite très pressée de régulariser sa situation.

manuscrits, une traduction française des *Histoires chaldéennes* de Bérose, qui porte, sur le verso du premier feuillet de garde, la signature d'Anne de Graville [1]. Le texte se termine par cet *explicit* : « Cy finist le livre d'amour, lequel a voulu estre ainsy nommé parce que amour ha induyt l'acteur et commandé le faire. »

« L'intention marquée dans ce passage, dit M. le comte Durrieu, à qui l'on doit une étude sur les manuscrits à peintures de Cheltenham [2], se trouve également accentuée dans une miniature à pleine page placée en tête du manuscrit [3]. Cette miniature figure la présentation du livre. Anne le reçoit assise sur une chaise à haut dossier, ayant ses femmes debout derrière elle ; mais ce n'est pas, comme dans les miniatures du même type, l'auteur en personne qui le lui offre ; c'est une main qui sort d'un nuage et que guide un amour. Pour que l'al-

1. « Anne de Graville. v^e^ XVIII. » — Au recto du même feuillet se lit cette note : « Memoire que je me souvienne de ce qui m'avint le samedy, huitième novambre, lissant (*sic*) dedans mon lit à Annet. »

2. Paul Durrieu, *Les manuscrits à peintures de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham*. Paris, 1889. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1889, pp. 381-432.) — Commencée en 1886, la dispersion de la magnifique bibliothèque Phillipps (aujourd'hui la propriété de M. T. Fitz Roy Fenwick, petit-fils de sir Thomas Phillipps) s'est continuée depuis lors : treize ventes partielles ont eu lieu entre 1886 et 1908 (H. Omont, *Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis en 1908 par la Bibliothèque nationale*. Paris, Leroux, 1909).

3. C'est la miniature inexactement et incomplètement copiée par Gaignières, ou plutôt par son dessinateur, puis, d'après lui, par Montfaucon, et dont je donne, dans le présent volume, la reproduction, pour la première fois intégrale et fidèle.

légorie soit bien claire, auprès du petit dieu, le miniaturiste a écrit en lettres d'or le mot : *Amour*. Près de la bouche de la demoiselle, une banderole porte sa devise : *J'en guarde un leal*, anagramme de son nom... Plus à gauche est une autre banderole avec les mots : *Non plus*. Enfin, au bas de la page, sont peintes les armes de Malet, de gueules à trois fermaux d'or, avec cette troisième devise : *A autre non*. Dans le courant du livre, il y a de nombreuses initiales peintes accompagnées de motifs ornementaux au milieu desquels se voient fréquemment répétés le chiffre A et les deux devises *A autre non* et *Non plus*. »

« L'auteur de la traduction ne s'est pas nommé, ajoute M. Durrieu, mais on peut le deviner d'après une courte note — contemporaine du texte — sur le verso du premier feuillet de garde, près de la signature d'Anne de Graville :

Tout pour le mieux.
Vostre bon cousin et ami, c'est moy. »

Ce « bon cousin et ami » n'est autre, en effet, que Pierre de Balsac. Et le cadeau qu'il fit à sa cousine nous en dit long sur elle — et sur son temps.

Il semble difficile d'admettre, comme le fait M. Durrieu [1], que Pierre de Balsac soit l'auteur de la traduction de Bérose. Il ne devait pas être beau-

1. Il paraît d'ailleurs être revenu sur cette opinion. (Cf. *Les heures à l'usage d'Angers de la collection Martin Le Roy*. Paris, 1912, préface.)

coup plus lettré que la plupart des gentilshommes ses contemporains, lesquels savaient tout au plus leur croix de par Dieu. En tout cas, l'imagine-t-on capable — en un temps où les hellénistes étaient fort rares — de traduire un texte grec ? Il dut s'adresser à quelqu'un de ces réfugiés que la ruine de l'empire d'Orient avait contraints de chercher un asile en Italie et en France, et qui y gagnaient leur vie comme ils pouvaient. Le travail de traduction et celui qu'exigea la décoration du manuscrit durèrent assurément plusieurs mois ; d'où l'on peut conclure qu'avant d'enlever sa cousine, Balsac lui fit une cour prolongée. C'est peut-être pour l'achever de séduire et pour lever ses derniers scrupules qu'il lui offrit les *Histoires* de Bérose.

Ce n'est pas faire injure au lecteur, même érudit, que de ne pas le supposer très familier avec Bérose, ce prêtre du dieu Bêlos, contemporain d'Antiochus Soter, qui, mettant à contribution les archives des temples de Babylone, écrivit une histoire de la Babylonie et de la Chaldée. Cosmogoniques et historiques, les fragments, peu nombreux, de son œuvre qui sont arrivés jusqu'à nous, se trouvent épars dans Josèphe, Eusèbe, Clément d'Alexandrie, etc... Et, au commencement du XVIe siècle, ces fragments n'avaient pas encore été réunis [1].

Je les ai lus par acquit de conscience [2], et je

1. L'histoire en cinq livres publiée, à la fin du XVe siècle, sous le nom de Bérose, par Annius de Viterbe, n'a aucune authenticité.

2. Dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, de Müller.

déclare que, s'il est un livre auquel la qualification de « livre d'amour » ne paraisse pas convenir, c'est bien celui-là. On trouve dans les fragments de Bérose l'histoire fabuleuse de la Chaldée et l'énumération de ses premiers rois historiques ; on y trouve, en un mot, des renseignements intéressants sur l'Orient primitif [1]. Mais le singulier cadeau à faire à la femme aimée, et l'étrange moyen de séduction !

Un moyen, cependant, qui, à son heure, en valut un autre. Le cri de Gargantua naissant : « à boire, à boire ! » fut celui du XVIe siècle à ses débuts. Les esprits, en ce temps-là, étaient travaillés d'une curiosité universelle, d'une incroyable avidité d'apprendre. Tout leur était bon pour étancher leur soif. Et les *Histoires* de Bérose durent émouvoir Anne de Graville comme eût fait le plus passionné des romans. Les femmes d'ailleurs ont la surprenante faculté de tout rapporter à l'amour. En lisant l'histoire d'Oannès, le poisson à tête d'homme qui fut le premier législateur de la Chaldée, ou celle des rois Evêkhous et Khomasbêlos, qui y régnèrent aussitôt après le déluge, Anne, entre elle et la page enluminée, voyait se profiler la silhouette de Pierre de Balsac.

1. Ces renseignements, les historiens — M. Maspero, par exemple, dans son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* — les ont utilisés. D'autre part, Fr. Lenormant a publié un *Essai de commentaire des fragments cosmogoniques de Bérose*. Paris, Maisonneuve, 1871.

III

L'enlèvement eut lieu en 1506 [1]. Il fut bientôt suivi d'un mariage clandestin, dont nous ignorons la date exacte. Dès lors, pour la pauvre Anne, vont commencer des jours sombres : *lacrymas fortuna.*

Quelque quarante ans plus tôt, l'enlèvement d'Étiennette de Besançon, une bourgeoise parisienne qui s'était laissé séduire par Gaston IV, comte de Foix, avait déjà fait scandale, et même donné lieu à de véritables joutes poétiques [2]. On peut être certain qu'à plus forte raison celui d'Anne de Graville provoqua, rimés ou non, d'innombrables commentaires. Des commentaires d'autant plus passionnés que, sur les questions de rapt et de mariage subséquent, la loi et les mœurs étaient depuis longtemps en conflit.

La loi punissait de mort le rapt dit « de violence » [3]. Quant au rapt « de séduction », il échappait, quand il était suivi du mariage, à toute répression sérieuse. Les jurisconsultes laïques, imbus des principes de la législation romaine, soutenaient, à vrai dire, que les mariages contractés à

1. Ancien style. — Je me fonde, pour indiquer cette date, sur le « défaut », précédemment cité, du 27 janvier 1507. C'est par une erreur évidente que Malte-Brun place l'évènement en 1509.

2. P. Champion, *Un scandale parisien au XVe siècle. L'enlèvement d'Etiennette de Besançon* (1468). Paris, 1907.

3. En quoi elle ne faisait qu'appliquer le Code Justinien, IX, 13, *De raptu virginum.*

la suite d'un rapt étaient nuls, faute de consentement des parents; et, dans la suite, ils obtinrent gain de cause [1]. Mais, au commencement du XVI[e] siècle, l'Église exerçait encore, en la matière, un pouvoir exclusif. N'envisageant le mariage qu'au point de vue sacramentel, et — ce qui est la vérité théologique — l'estimant réalisé de par le seul consentement des époux, elle estimait par là même et elle maintint jusqu'au concile de Trente que le consentement des parents n'en était pas, quant à la validité, un élément essentiel [2].

Cette théorie toute sacramentelle du mariage entraînait des abus intolérables et avait cessé de s'accorder avec les mœurs. Les mœurs, au temps d'Anne de Graville, ne favorisaient en aucune façon les aventures d'ordre sentimental et ne reconnaissaient pas ce qu'on a de nos jours appelé les « droits de la passion ». Le mariage était considéré comme une pure affaire, d'où l'amour était exclu, où, du moins, il n'était admis à jouer aucun rôle effectif [3]. Indifférente et passive, la jeune fille,

1. L'Edit de 1556 sur les mariages clandestins fut le premier acte de l'autorité civile dans le sens de la sécularisation du mariage.

2. L. Duguit, *Etude historique sur le rapt de séduction* (*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1886, p. 587 et suiv.). —La question des mariages clandestins sera reprise et traitée plus à fond dans la troisième partie de cet ouvrage, quand je parlerai des promesses de mariage obtenues par Henriette et par Marie-Charlotte de Balsac, et que j'examinerai la valeur légale de ces promesses.

3. *Heptaméron*, nouvelle XL : « Je prie à Dieu, mes dames, que cest exemple vous soit si profitable, que nulle de vous ait envie de soy marier, *pour son plaisir*, sans le consentement de ceulx à qui on doibt porter obéissance »...

en ce qui touche le choix du futur époux, devait s'en rapporter aveuglément à ses parents. Que si elle disposait de sa personne à leur insu et contre leur gré, elle se mettait par là même au ban de l'opinion, devenue fort sévère à l'endroit des mariages clandestins, qui se multipliaient scandaleusement. De cette sévérité justifiée, Rabelais se fera l'interprète, en 1546, dans le chapitre XLVIII de son *tiers livre* [1]. Il y proteste, avec une extrême violence, entre la prétention des prêtres (des « pastophores taulpetiers », comme il les appelle) d'attribuer valeur légale aux mariages bénis par eux sans l'assentiment des parents. « Moyennant les loigs dont je vous parle [2], dit-il, n'est ruffien, forfant, scelerat, pendart, puant, punays, ladre, briguant, voleur, meschant... qui violentement ne ravisse quelle fille il vouldra choisir, tant soit noble, belle, riche, honneste, pudicque que sçauriez dire, de la maison de son père, d'entre les bras de sa mère, maulgré tous ses parens, si le ruffien s'y ha une foys associé quelque myste [3], qui quelque jour participera de la proye ». Et il ajoute que, la fille fût-elle consentante, le père, en telle occurrence, a le droit et le devoir de mettre à mort à la fois le ravisseur et le « taulpetier », et « leurs corps jecter en direption des bestes brutes »...

L'amiral n'était pas homme à recourir à de telles

1. Le chapitre est intitulé : « Comment Gargantua remonstre n'estre licite ès enfans soy marier sans le sceu et adveu de leurs pères et mères. »

2. Il s'agit des lois faites par les « pastophores taulpetiers ».

3. Prêtre.

vengeances. Ce n'est pas que sa douleur, son indignation ne fussent à leur comble. Bravé dans son autorité paternelle, blessé dans sa tendresse et dans sa confiance, il prit dès l'abord les mesures judiciaires les plus graves, engagea contre le jeune ménage une instance criminelle pour cause « d'excès, délits et maléfices », de « rapt et d'inceste [1] », enfin d' « ingratitude [2] », et poursuivit, devant le Parlement de Paris, l'exhérédation de sa fille. En même temps, il obtenait du roi la mise sous séquestre des biens de son gendre.

Le procès dura trois ou quatre ans : le maquis de la procédure était, au XVIe siècle, encore plus embroussaillé qu'aujourd'hui. Il y eut de nombreuses mesures d'instruction, des enquêtes, des interrogatoires, des productions de lettres [3]. L'amiral aurait sans doute fini par obtenir à son profit des condamnations sévères. Mais la perspective d'un succès judiciaire n'était pas pour lui donner satisfaction. Partagé entre la colère et la douleur, il souffrait de l'absence de sa fille et du mal qu'il se croyait obligé de lui faire.

Les jeunes époux, de leur côté, subissaient une pénible épreuve. Ils avaient pris la fuite, et s'étaient probablement réfugiés, soit dans les terres que

1. D'inceste, à raison de la parenté existant entre sa fille et Pierre de Balsac.

2. Voir plus loin la transaction du 20 novembre 1510.

3. Il eût été fort intéressant de retrouver tout cela. Mais, bien que le fonds du Parlement de Paris, aux Archives nationales, comprenne 25.000 registres, les papiers relatifs aux instructions ont à peu près complètement disparu.

Pierre de Balsac avait dans le Midi (Dunes ou Clermont-Soubiran), soit dans ses terres d'Auvergne, Saint-Amand ou Paulhac [1]. Ils furent bientôt las de cette vie errante. Du reste, la saisie pratiquée, à la requête de l'amiral, sur les biens de son gendre, privant celui-ci de tous ses revenus, eut très vite pour effet de le réduire, ainsi que sa femme, à la gêne, presque à la misère. Il était urgent pour eux d'aviser. Soit repentir véritable, soit que son intérêt bien entendu la lui dictât, Anne fit une tentative de rapprochement. Elle joignit son père, et se jeta à ses pieds, implorant son pardon [2]. Il ne semble pas que cette première démarche ait eu de résultat positif : l'amiral était encore trop ulcéré pour céder. Mais Anne la renouvela bientôt. Elle eut recours cette fois aux Célestins de Marcoussis, qu'elle connaissait depuis son enfance, et les mit dans ses intérêts. Le prieur l'assura de ses bons offices : il ne s'agissait que d'attendre une occasion favorable. Simon de la Motte nous raconte quelle fut cette occasion :

Comme un jour de vendredi saint ce pieux et dévôt amiral se préparoit à l'adoration de la vraye croix qui s'expose aux

1. Les archives du château de Paulhac contiennent de nombreux actes passés à son nom. Il semble donc bien qu'il se soit intéressé à cette seigneurie, et qu'il y ait fait des séjours. Sa femme l'y accompagna, autant qu'en peut témoigner la pierre sculptée dont je donne la reproduction en tête de mon Avant-Propos. (Cf. ma *Suite des seigneurs de Paulhac.*)

2. « Considérant, est-il dit dans la transaction du 20 novembre 1510 (voir plus bas), que la dicte demoiselle Anne a jà *par deux foiz*, en soy prosternant et jectant à genoulx, supplié et requis pardon et mercy du dict seigneur de Graville. »

yeux d'un chacun pour ce sujet tous les ans en cette journée, le Supérieur, qui avoit retiré dans le monastère le soir précédent la dite demoiselle avec son époux afin de les lui présenter le lendemain à l'église..... s'étant apperçu qu'il se prosternoit pour satisfaire à sa dévotion, lui remontra assez vivement et avec zèle qu'il n'étoit pas juste qu'il s'approchât du bois sacré sur lequel le Fils de Dieu, pour réconcilier et réunir les hommes à son Père éternel, avoit répandu son sang précieulx et exposé sa vie, s'il n'étoit résolu de l'imiter en pardonnant volontiers à ses deux enfants qui présentement l'en supplioient avec tous les ressentimens de douleur possibles de s'être oubliés avec tant d'excès que d'avoir, par leur faute et conduite téméraire, provoqué son courroux et mérité sa disgrâce. Ce généreux seigneur et vieillard vénérable, touché sensiblement de l'amour et du respect qu'il devoit à son Sauveur, et d'autre côté ses entrailles s'étant émues de voir sa fille les cheveux épars et sans ordre, les larmes aux yeux avec son époux, tous deux dans un équipage capable de toucher et fléchir les plus insensibles et obstinez, avouer par un morne silence les paroles de ce bon religieux, leur pardonna franchement et sans difficulté ; puis, les ayant embrassés avec une affection et une tendresse de père, acheva son adoration par (*sic*) une piété exemplaire qui édifia généralement l'assistance ; et eux, en action de grâce, s'acquittèrent ensuite de ce devoir avec toute la joie que l'on peut s'imaginer d'une action si touchante et si louable.

C'est le vendredi saint de l'année 1509 ou 1510 que se passa cette « scène de l'église ». (Je ne précise pas à cet égard, car, si l'ordre chronologique des faits paraît établi, les dates, on le verra, restent assez douteuses.) En même temps, le roi Louis XII, toujours bien disposé pour Balsac, intervenait auprès de l'amiral, et lui conseillait l'indulgence. Le cardinal d'Amboise, avec l'autorité que lui don-

naient sa dignité, ses fonctions, et aussi sa qualité d'oncle par alliance de Jeanne de Graville, intervint à son tour. Tant d'efforts réunis ne pouvaient manquer d'atteindre leur but : l'amiral consentit à transiger avec sa fille et son gendre. Cette transaction, dont les termes avaient été arrêtés au château de Vigny [1], où se trouvait alors la cour, fut, le 20 novembre 1510, mise en forme authentique par deux notaires du Châtelet, et, le 7 décembre, homologuée par le Parlement. La voici [2] :

« Furent présens Loys, seigneur de Graville, admiral de France, conseiller, chambellan du roy nostre sire, d'une part, et damoiselle Anne de Graville sa fille, tant en son nom que pour et au nom et soy faisant fort de Pierre de Balsac, seigneur d'Entragues, par lequel elle a promis faire ratifier et de nouvel passer et accorder le contenu de ces présentes, et d'en bailler et envoyer à ses despens lettre en forme deue, expédiée et passée sous le scel royal : disans les dites parties que procès est pendant, en la cour du Parlement de Paris, entre le dit seigneur de Graville, admiral, demandeur d'excès,

1. Le château de Vigny (sur la route de Paris à Rouen, à 10 kil. au nord de Meulan) avait été acheté, en 1504, par le cardinal d'Amboise à Françoise de Rouvray, dame de Saint-Simon. Il a été restauré, en 1888, par le comte Philippe Vitali, à qui il appartient actuellement. — G. Tubeuf, *Domaine de Vigny (Seine-et-Oise). Monographie du château et de l'église.* Paris, Fanchon, 1902.

2. Elle n'est pas datée, mais la date en est donnée dans le testament de l'amiral, qu'on lira plus loin. — Ce document et ceux qui suivent ont été découverts par le M[is] de Laqueuille aux archives d'Eure-et-Loir, dans les papiers de la famille de Vendôme (la fille aînée de l'amiral avait, on s'en souvient, épousé Jacques de Vendôme). — *Anne de Graville, ses poësies, son exhérédation* (*Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 328 et suiv. Chartres, Garnier, 1858).

delictz et maléfices, et requérant contre les dits de Balsac et damoiselle Anne de Graville réparacion tant honorable que proufitable, et aussi contre la dicte Anne déclaracion d'exhérédation et privacion de tous ses biens et succession, d'une part, et les dits de Balsac et Anne de Graville deffendeurs, d'autre part, à cause du rapt et inceste prétenduz par le dict seigneur amyral avoir esté commis en la personne de la dite Anne par le dit de Balsac, ingratitude, offense et delictz aussi par lui prétenduz avoir esté commis par la dicte damoiselle Anne en donnant consentement aux dits rapt et inceste, en soy alliant par mariage avecques le dict de Balsac, au desceu et contre le gré du dict sieur amyral son père, comme il disoit : les dits de Balsac et sa femme disans et soutenans le contraire, et tout ce qu'ils avoient faict estoit en ensuyvant le bon plaisir, consentement et lettres missives du dict seigneur son père [1] et que par ce ils estoyent en voye d'absolucion. Auquel procès tant a été procédé que, entre le dict sieur amyral et la dicte damoiselle il y a eu enqueste faicte, tant principale que objective [2], et production de lettres, tellement qu'il est en droict, et contre le dict de Balsac ont esté donnés par la dicte cour plusieurs deffauts obtenuz par le dict sieur amyral [3], qui sont en estat de juger et decider finallement. — Les dictes parties, considérant la proximité qui est entre eulz, et les grans fraiz, travaulx et despenz faiz à cause du dict procez et aussi que la dicte damoiselle Anne a jà par deux foiz, en soy prosternant et gectant à genoux, supplié et requis pardon et mercy du dict seigneur de Graville, son père, et par l'advis de plusieurs personnages et gens de conseil et mesmement icelluy seigneur de Graville pour complaire au roy nostre sire, et aussi en faveur de la requeste qui luy a esté faicte par le très révérend père en Dieu mon-

1. Il s'agit de la lettre dans laquelle Graville faisait savoir à sa fille qu'elle était demandée en mariage par Pierre de Balsac et par deux autres jeunes seigneurs.

2. Le sens de l'expression « enquête *objective* » m'échappe.

3. Parmi lesquels le défaut, cité plus haut, du 27 janvier 1507.

sieur Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, et légat en France, ont, dès le XXVIII[e] jour de mars dernier [1], faict au lieu de Vigny, en la présence de mon dict sieur le Légat, les accords, traictez et convenance du dict procès qui ensuyvent: c'est assavoir que la dicte damoiselle de Graville renoncera et de fait a renoncé et renonce à tous droits de succession tant de douaire qui luy povoient et peuvent estre écheuz et appartenir, de quelque manière que ce soit, par le trespas de feue damoiselle Marie de Balsac, sa mère, que aussi à la future succession et biens qui luy eussent pu eschoir à venir par le décez et trespas du dict seigneur de Graville, son père, moiennant la somme de dix mil escuz d'or et mil livres tournois de rente, qui luy seront baillez et delivrez après le décez d'icelluy seigneur de Graville et non plus tost. Et moiennant les renonciacions et choses dessus dictes et non autrement, et soubz condicion que le contenu en ces présentes sortisse tant de faict que de droict son plain et entier effect, icelluy seigneur de Graville a quitté, remis et pardonné ausdicts de Balsac et damoiselle Anne de Graville, sa fille, toutes les dictes offenses et ingratitude par luy pretendues, et aussi a pour agreable et ratiffie, autant que besoin seroit, le mariage desdits de Balsac et Anne sa fille, veult et accorde qu'il sortisse son plain et entier effect, pourvu qu'ils soyent raisonnablement dispensez [2]....

Ainsi, l'amiral consentait à pardonner aux coupables, et à « ratifier, autant que besoin seroit, »

1. « Le XXVIII[e] jour de mars dernier. » — La transaction dont je donne le texte est du 20 novembre 1510. En l'année 1510 (anc. style) Pâques tombait le 31 mars. La « scène de l'église », qui eut lieu le vendredi saint, serait donc du 29 mars. Et l'accord conclu au château de Vigny est, comme on voit, du 28. Or, il n'est pas vraisemblable que cet accord ait précédé la réconciliation entre le père et la fille ; tout indique au contraire qu'il n'intervint que postérieurement. J'avoue n'avoir pas trouvé le moyen de résoudre cette difficulté, dont la solution, heureusement, n'importe guère au développement logique du récit.

2. Dispensés à raison de leur parenté.

leur mariage ; et il ne s'opposa pas à ce que, quelque temps après, le roi donnât mainlevée de la saisie pratiquée sur les biens de Pierre de Balsac [1]. Mais ce pardon n'impliquait pas, dans son esprit, la remise du châtiment encouru, et il ne recevait sa fille à merci qu'à deux conditions : à savoir qu'elle renonçât par avance à sa succession (en se contentant de mille livres tournois de rente et de mille écus d'or) et qu'elle renonçât aussi à la succession, déjà échue, de sa mère.

C'étaient là des conditions très dures, et la pauvre Anne avait espéré mieux. Elle ne put se tenir de parler, de se plaindre. Même, n'écoutant que son amour-propre blessé, elle se vanta, paraît-il, d'avoir entre les mains une contre-lettre de son père, contre-lettre qui annulait les dispositions si rigoureuses de la transaction de 1510. Ces propos imprudents furent, comme de juste, rapportés à l'amiral, dont la colère et la méfiance, un instant assoupies, se réveillèrent plus fortes que jamais. Il écrivit tout aussitôt de sa propre main, et, pour plus de sûreté, transcrivit à plusieurs exemplaires la déclaration suivante :

1. Un inventaire du château de Paulhac, daté d'août 1604, contient la mention suivante : « Trouvé les piesses de la main-levée faicte au seigneur Pierre de Balssat, par le roy Loïs dousiesme, des biens dud. Balssat, que estoient saisis à cause de ce que fust accusé d'avvoir ravy la fille du seigneur de Graville, lors admiral de France : consistant en trois piesses attachées ensemble. La dicte main levée dattée du dernier jour d'aoust l'an de grâce mil cinq cents et unze ; signée par le roy en son conseil ; et signé *des Landes*. » — Les « trois piesses » en question ont malheureusement échappé à toutes mes rccherches (*Suite des Seigneurs de Paulhac*, p. 24).

Nous, Loys, seigneur de Graville, admyral de France, à touz ceulz qui ces présentez lettrez verront, salut : comme par nostre testament avons ditz et ordonné que voulons et entendons que nostre fille Anne, fame du sieur d'Antraguez, n'ayt de touz lez meublez et immeublez à nous apartenans, pour sa part et porcyon, que mil livrez tournois de rante et dix mylle escuz, ainsy que il est accordés entre son mary, elle et moy par arrest, et que ayons été avertis que nostre ditte fille s'est vantée avoir ungne contreletres de nous, qui n'est chose vraye ; à ceste cause déclarons par ces présentez que, si elle en monstre aucune, elle qui seit contrefaire nostre lettre [1], comme assez de foys l'a faict, a ycelle letre contrefaite et forgée, et comme elle a faict assez d'autrez mauvaises chosez, et pour ce ne voullons pas que l'on y ajouste foy, et déclarons que jamais ne l'entendismes, car son mauvais gouvernement nous fait avoir regret de lui en avoir laissé tant, toutefoys voulons que l'ordonnance de nostre testament tieigne et sortisse son effest, et l'acort fait entre eulx et moy et omollogué en la cour de Parlement. En temoing de cey, nous avons escrite et signée de nostre propre maint et fait celler au seau de nos armez en plaquart [2], à Marcoussy, le trenteyesme jour de janvyer mille cinq cens et douze. — Loys de Graville. Et scellé en placart en cire rouge.

Telle est cette déclaration, rédigée *ab irato.* L'amiral y traite délibérément sa fille de faussaire : elle sait contrefaire son écriture, elle l'a contrefaite « assez de foys » ; elle a fait, du reste, « assez d'autres mauvaises choses » ; en un mot, elle est

1. La manière d'écrire, la main d'une personne. Le mot, au XVII[e] siècle, s'employait encore dans le même sens :

J'ai trouvé ce billet enfermé dans son sein ;
Du prince votre amant j'ai reconnu la lettre.
Racine, *Bajazet,* IV, 5.

2. « En placard » se dit d'une pièce dont le parchemin est dans toute son étendue et non plié.

capable de tout. Quels qu'aient été ses torts, de telles allégations, qui la déshonoraient aux yeux de sa propre famille, paraîtront singulièrement cruelles.

Deux ans plus tard, l'on retrouve l'amiral dans le même état d'esprit. Par un testament olographe en date du 11 avril 1514, il partage sa succession entre sa fille Jeanne et les enfants de sa fille Louise, décédée. Anne devra se contenter des mille livres tournois de rente et des dix mille écus d'or qui lui sont attribués par la convention de 1510 :

Item, nous délaissons tout le demourant et surpluz de nos biens meubles et immeubles, après toutes les choses dessus ordonnées et qui ensuyvent en ce présent testament faictes et accomplies, aux enfans de feu monsieur le visdame [1] et (de) sa feue femme, ma fille aisnée, comme les représentans pour une teste, et à Jehanne, femme de feu monsieur le grant maistre messire Charles d'Amboyse, aussi ma fille et à son enfant ou enfans, si plusieurs en a la survivans, qui aussi la représenteront pour une teste, comme à nos vrays héritiers. Et voulons qu'ils départent et divisent entre eux doucement tout le résidu de nos dicts biens, selon les coustumes des païz et lieuz où les ditz biens seront situez, en baillant toutefois par eulz à Anne, nostre tierce fille, ou à ses enfans légitimes et de loyal mariage, mil livres tournois de rente et dix mil escuz d'or pour une fois paiés pour sa part et porcion de tous nos dictz biens seulement, en ensuyvant l'accord, transaction et appoinctement faict et passé entre le sieur d'Entragues, mary de la dicte Anne, nostre fille, elle et nous, par devant deux notaires du Chastellet de Paris, le XX[e] jour de novembre cinq cents et dix, et depuis omollogué par la cour du Parlement, le VII[e] de décembre au dict

1. Jacques de Vendôme, mort en 1507.

an; lequel accord et appoinctement nous voulons et ordonnons estre tenu et sortir son plain et entier effect, de poinct en poinct, selon sa forme et teneur, c'est assavoir que nostre dicte fille Anne et ses enfans légitimes, comme dict est, n'auront pour leur part et porcion de tous nos biens que la dicte somme de mil livres tournois de rente et dix mil escuz seulement pour une foys...

Et Graville de revenir, en termes fort malveillants, sur ses griefs envers sa fille :

Pour les causes et raisons pour lesquelles nous sçavons et cognoissons véritablement la dicte Anne nostre fille avoir bien déservy d'estre beaucoup plus petitement partie et de moyns participer et amender de noz biens et succession ; lesquelles causes et raisons n'avons voulu escryre et mestre en ce présent nostre testament, mays les avons couchées et mises à Paris en une lettre en parchemyn, escrypte double et signée de nostre propre main le XXVIIe jour du moys de juing mil cinq cens et douze et scellée du scel de nos armes [1], affin qu'il apparoisse à qui il appartiendra de nostre propre voulenté quant au contenu en icelle lettre double, laquelle nous ratiffions et approuvons par ce dict nostre testament comme contenant pure vérité, que nous tesmoignons devant nostre Dieu, auquel doibt nostre pauvre âme selon son plaisir briefvement estre présentée...

Enfin, il stipule une clause pénale pour le cas où, après sa mort, Anne attaquerait son testament :

Nous voulons et ordonnons que si après nostre décez nostre dicte fille Anne ou ses enfans héritiers mouvoyent aulcun procès entre noz aultres enfans héritiers, pour cuyder avoir plus grande porcion à nos biens et plus grande succession qu'il n'est cy-dessus expressément limité, que tous les fruiz et mises que nous feroient nos dictz aultres enfans et

1. Cette lettre est malheureusement perdue.

héritiers soient comprins, rabattus et déduicts préalablement sur les mil livres de rente et les dix mil escuz dessus ordonnez pour sa porcion, pour les causes dessus dictes et pour le mauvais gouvernement de sa personne, de quoy elle a esté incharitable...

Dans son dernier testament, daté du 26 juin 1516, Graville confirme expressément ses dispositions de 1514. Néanmoins, à l'approche de la mort, son âme s'est adoucie ; il hésite à prononcer une exhérédation définitive et supprime toute la fin du testament précédent à partir des mots : « pour les causes et raisons » etc... Il la remplace par la phrase suivante, qui succède immédiatement à celle par laquelle il réduit à mille livres de rente et à dix mille écus d'or la part de sa troisième fille :

Si ce n'est que par cy après, pour les bons services que nostre dicte fille noz pourra faire et selon le bon gouvernement que en la dicte Anne pourras veoir, aultrement en disposames et disposons par lectres appertes, desquelles deuement il apparoist ; ouquel cas voullons estre tenu ce que en ordonnerons, nonobstant les choses cy dessus mises et couchées.

Il mourut à la fin de 1516. Eut-il le temps, avant sa mort, de rédiger quelque contre-lettre, quelque codicille favorable à sa fille, ou bien celle-ci se fonda-t-elle uniquement sur la phrase bienveillante qu'on vient de lire, — nous ne savons. Ce qui est sûr, c'est qu'en dépit de la clause pénale insérée dans le testament de 1514, Anne et son mari plaidèrent contre leurs neveux de Vendôme en revendication de part héréditaire. Louis

de Vendôme, vidame de Chartres, et ses frère et sœur mineurs déclinèrent la compétence du Parlement de Paris et prétendirent être jugés à Rouen. L'affaire fut évoquée, en 1518, au Grand Conseil [1]; et les parties aboutirent enfin, le 9 septembre 1518, à une transaction aux termes de laquelle Louis de Vendôme reconnaissait Balsac et sa femme « héritiers pour une tierce partie en tous les biens et succession de deffuns Loys de Graville et damoiselle Marie de Balsac, sa femme, père et mère de ladicte Anne, et ayeul et ayeulle dudict de Vendosme », et les recevait à partage « pour la dicte tierce partie, sauf toutefois les droicts d'aînesse, comme ils pourroient appartenir audict de Vendosme [2]».

Le partage définitif entre les héritiers de l'amiral n'eut lieu qu'en 1528 [3]. Graville, Séez et Bernay échurent aux Vendôme ; Marcoussis, Nozay, Châtres etc... à Jeanne de Graville, veuve de Charles d'Amboise ; Anne, elle, eut dans sa part Malesherbes, Ambourville, Montaigu en Cotentin et l'hôtel du Porc-Epic [4]. Ses enfants devaient, douze ans plus tard, en 1540, hériter de leur tante Jeanne. De sorte qu'il ne subsista rien des dispo-

1. *Catalogue des actes de François Ier* (dans la *Collection des Ordonnances des rois de France*), t. I, p. 151, n° 863. — Le Grand Conseil était, comme on sait, la section judiciaire du Conseil du roi, érigée en Cour souveraine en 1497 : une sorte de tribunal supérieur, saisi des affaires par le système des « évocations royales ».

2. E. de Laqueuille, *op. cit.*

3. Wahlund, *op. cit.*

4. Ch. Sellier, *Rapport sur l'ancien hôtel dit « du Prévôt. »*

sitions prises par l'amiral contre sa dernière fille ; bien mieux, elle recueillit elle-même ou dans la personne des siens les deux tiers de la succession du défunt. Cette femme d'esprit, décidément, était une fine mouche.

IV

Ses démêlés avec son père, le scandale de son enlèvement n'avaient pu manquer de lui nuire. Mais elle savait l'art de se tout faire pardonner. Et — peut-être l'amiral vivait-il encore [1] — elle obtint (c'était pour elle la réhabilitation complète) d'entrer, en qualité de dame d'honneur, au service de la fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, Madame Claude de France.

Il est probable qu'elle était déjà en fonctions lorsque Madame Claude devint reine (janvier 1515), et qu'elle séjourna auprès d'elle à Blois, pendant la campagne de Marignan. Elle l'accompagna, en tout cas, en 1520, à l'entrevue du Camp du Drap d'or, et, quand la reine succomba, en 1524, dut être de celles qui l'entourèrent jusqu'à la fin.

Madame Claude n'avait d'autre charme que sa bonté. François Ier ne l'aima pas. « Bien petite et d'estrange corpulence [2] », épuisée par sept gros-

1. M. de Maulde (*Loiuse de Savoie et François Ier*, p. 291) et M. Wahlund émettent à cet égard des affirmations opposées : mais ni l'un ni l'autre ne les justifient.

2. *Journal de Jean Barrillon*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France, t. I, p. 29.

sesses successives et par la grande maladie du temps, que lui communiqua le roi, en butte aux persécutions de son acariâtre belle-mère, humiliée dans son amour-propre conjugal (le règne de Madame de Châteaubriant commença dès 1518), sa courte vie ne fut pas heureuse. Elle s'était fait une petite cour étroite et fermée, où elle s'efforçait de maintenir, à l'exemple de sa mère Anne de Bretagne, les traditions de l'ancienne « candeur gauloise ». Si l'on veut se faire une idée de ce que pouvait être cette petite cour féminine, qu'on lise l'oraison funèbre d'une princesse du temps, Françoise d'Alençon (belle-sœur de Marguerite d'Angoulême), réputée, elle aussi, pour vivre avec ses demoiselles en toute modestie, décence et sévérité, et pour les former aux bonnes disciplines :

Elle les faisoit venir dans sa chambre, dit son panégyriste[1] , et, après les avoir regardées l'une après l'autre, elle reprenoit celle qui lui sembloit faire contenance et maintien rustique. Elle blâmoit celle qui estoit moins que proprement et modestement parée. Elle prenoit l'ouvrage de chacune ; s'il y avoit faute, l'amendoit, si le peu d'avancement portoit témoignage de sa négligence et paresse, la tançoit. Quant est de l'institution de leurs mœurs, elle ne permettoit qu'elles eussent aucuns propos à des gentilshommes estant seules, et ne souffroit pas qu'on leur parlast d'autre chose que de vertueux et honnestes propos... Quant à leur esbat et passe-temps de festes, la prudente princesse... permettoit qu'elles allassent se pourmener et esbattre ou aux jardins, ou en quelque honorable maison ; ou qu'elles ballassent ou

1. Charles de Sainte-Marthe. — Cité par Le Roux de Lincy, *op. cit.*, liv. IV, ch. I.

qu'elles jouassent de lucs, de guitternes, d'espinettes et autres instrumens de musique ;... ou qu'elles chantassent dans leur chambre modestement et chrestiennement ; ce qu'elle leur faisoit faire souvent devant elle, voire et elle-mesme leur tenoit compagnie... Comme elle ne lisoit qu'en la saincte Escripture, ou en quelque historiographe qui ne donnoit aucune mauvaise doctrine, aussi ne vouloit-elle que ses demoiselles s'occupassent à lire d'autres livres...

Venue en France en 1514, à la suite de Marie d'Angleterre, Anne Boleyn (qui devait, dix-neuf ans plus tard, épouser Henri VIII) était entrée, au début du règne de François I[er], dans la maison de la reine Claude. Elle la quitta, trouvant, dit-on, la vie qu'on y menait trop austère. De fait, les plaisirs n'y devaient tenir, comme dans celle de Françoise d'Alençon, qu'une très petite place. Claude était pourtant plus libérale et moins sévère que Françoise, au moins en ce qui touche les lectures. Elle aimait les vieux romans, où les grands coups d'épée et les prouesses héroïques alternent avec d'ineffables amours. Et c'est, nous le verrons bientôt, pour la satisfaction de ce goût, d'ailleurs innocent, que, vers 1521, elle pria sa dame d'honneur Anne de Graville de mettre en vers et de rajeunir à son intention un certain « livre de Thezeo », ancienne traduction en prose, dont le français avait déjà vieilli, d'une épopée chevaleresque de Boccace, la *Teseide*.

Elle mourut à vingt-cinq ans, le 26 juillet 1524. « Décéda la perle des dames et cler mirouer de beauté, sans aucune tache, Madame Claude, royne de France... Et pour la grant estime de sainctetté

que l'on avoit d'elle, plusieurs luy portoient offrandes et chandelles, et atestoyent aulcuns avoir esté guéris et savés de quelque maladie par ses mérites et intercessions [1] »... — Le peuple lui portait des « chandelles » et lui demandait des miracles. Quant aux personnes de son entourage, pour avoir respiré de près le parfum de ses discrètes vertus, elles en restèrent toute leur vie pénétrées.

V

N'ayant plus de charge à la cour, Anne, après la mort de Madame Claude, se retira sans doute à Malesherbes.

Elle avait trente-quatre ou trente-cinq ans — l'âge mûr en ce temps-là — et de nombreux enfants. Ses idées, au contact de la pieuse reine, avaient pris tournure sérieuse. De plus, elle s'était liée d'amitié avec l'illustre sœur de François Ier, dont elle pouvait se flatter d'être un peu la parente [2]. Elle ne fut pas longue à subir l'influence de cette femme supérieure, de cet « esprit abstraict, ravy et ecstatic », comme l'appelle Rabelais [3], de

1. *Cronique du roy François, premier de ce nom*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France. — Voir aussi le *Journal d'un bourgeois de Paris* (1515-1536), éd. de la Soc. de l'Hist. de France, p. 299 : « On disoit que la belle dame, après sa mort, faisoit miracles. »

2. Son arrière-grand'mère maternelle, Bonne Visconti, était la sœur de Valentine de Milan, l'arrière-grand'mère de Marguerite.

3. Dédicace du *tiers livre*. — Marot la définit, de son côté « Corps féminin, cœur d'homme et teste d'ange ».

ce cœur tendre et passionné, aspirant à toute perfection, ouvert à toutes les infortunes. Et quand les idées de réforme religieuse commencèrent de se faire jour, elle se trouva naturellement inclinée, à l'exemple de la princesse et pour des raisons analogues aux siennes, à leur accorder sa sympathie.

On se représente généralement les doctrines de la Réforme comme constituées d'emblée et comme s'opposant dès l'origine à celle de l'Église établie. Rien de plus inexact qu'une telle vue, rien de moins conforme à la vérité historique et psychologique. Il n'y eut pas d'abord, chez nous, deux Églises, deux confessions antagonistes en présence. Il y eut, dans l'Église, deux partis, dont l'un voulait des réformes (le parti de Lefèvre d'Etaples, de l'évêque de Meaux Briçonnet, de Gérard Roussel, qui mourut évêque d'Oloron, etc...) — tandis que l'autre se montrait hostile à toute innovation, au moins d'ordre doctrinal. Quand, aux environs de 1530, la Sorbonne et le Parlement auront multiplié les interdictions et les censures, quand des violences irréparables auront exaspéré le conflit, alors l'idée d'une rupture se présentera aux esprits ; mais jusque là le parti réformateur en France ne s'avisera que d'une réforme faite par l'Église et dans l'Église.

Aussi aura-t-il pour lui, non seulement une partie du clergé, mais encore le roi lui-même et sa mère. « Le Roy et Madame, écrit Marguerite à Briçonnet à la fin de 1521, ont bien desliberé de

donner à cognoistre que la vérité de Dieu n'est point hérésie » ; et quelques jours plus tard : « Le Roy et Madame sont affectionnés plus que jamais à la réformacion de l'Église. » — Nous allons les retrouver, en 1526, dans les mêmes dispositions.

Marguerite avait beaucoup aidé à les y maintenir. On a longuement discuté la question de ses opinions religieuses. Les uns ont soutenu qu'elle n'avait jamais cessé d'être catholique ; d'autres érudits, en revanche, affirment qu'elle embrassa toutes les doctrines de la Réforme [1]. La vérité, ce me semble, est entre ces affirmations contradictoires. Que Marguerite ait eu des tendances protestantes, on ne saurait le contester. Mais (sa qualité de fille de France et son affection passionnée pour son frère, le fils aîné de l'Église, le lui eussent, à elles seules, interdit) elle n'admit jamais la possibilité d'une rupture avec l'Église romaine ; jamais elle ne cessa d'en pratiquer le culte, et son protestantisme, si protestantisme il y a, n'eut jamais le caractère d'une doctrine arrêtée et cohérente. On l'a, je crois, très justement défini, en ce qu'il eut de vague et de complexe : « une adhésion à la pensée générale et philosophique de la Réforme [2]. »

On peut, d'après les idées, ou, si l'on veut, les velléités religieuses de Marguerite, se représenter

1. C'est l'opinion développée, avec textes à l'appui, par M. Abel Lefranc, dans son livre *Les Idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son œuvre poétique*. Paris, Fischbacher, 1898.

2. M. Henry Lemonnier, *Histoire de France* d'Ernest Lavisse, t. V, 1re partie, p. 348.

assez exactement celles de son amie. Un besoin de rajeunissement, de rénovation spirituelle, de retour au christianisme primitif et à l'Église idéale des premiers temps ; un certain appétit de nouveauté ; le sentiment de commisération qu'inspirent les persécutés aux âmes généreuses ; peut-être encore (comme nous dirions aujourd'hui) quelque *snobisme*, le désir de se distinguer, de se constituer une religion d'une qualité à part, et qui ne fût pas celle du commun des martyrs, — il dut y avoir de tout cela dans le cas d'Anne de Graville.

Nous n'en sommes d'ailleurs pas réduits, en ce qui touche son attitude religieuse, aux hypothèses et aux vraisemblances. Une curieuse lettre, adressée, en 1526, par un réformateur fougueux, Pierre Toussain [1], à son ancien maître Œcolampade [2] nous renseigne à cet égard.

Né en 1499, Toussain avait pour oncle le primicier [3] du chapitre de Metz. Cet oncle se chargea de son éducation, le fit pourvoir, en 1515, d'un canonicat à Metz, et l'envoya étudier à Bâle, à Cologne, à Paris, à Rome. A Bâle, Toussain fut l'élève d'Œcolampade et le pensionnaire d'Erasme ;

1. Sur Toussain, consulter Eug. et Em. Haag, *La France protestante ou Vies des protestants français*, etc., t. IX. — F. Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses*. Paris, Fischbacher, 1880, t. IX. — F. Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*. Paris, Hachette, 1891, p. 632. — John Viénot, *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard*. Montbéliard, 1900. — Nommé, en 1539, par le duc Ulric de Wurtemberg, surintendant des églises de Montbéliard, Toussain mourut en 1574.

2. Jean Husgen (1482-1531).

3. Le premier après l'évêque.

qui lui témoignait une bienveillance particulière. Il embrassa, dans des circonstances que l'on ignore, les principes de la Réforme, et dès lors mena une vie errante, tantôt chassé de Metz, où il faisait des tentatives d'évangélisation, tantôt y rentrant. En 1525, il se rendit à Paris, et, l'année suivante, tenta de revenir à Metz ; mais — il va nous le raconter lui-même — ses confrères du chapitre le livrèrent à Théodore de Saint-Chamond, vicaire général du cardinal Jean de Lorraine, qui le tint emprisonné un certain temps. C'est alors qu'il fut rayé de la liste des chanoines et que ses bénéfices lui furent enlevés. A peine libre, il rentra en France avec une lettre d'Erasme le recommandant à Marguerite d'Alençon. Il se rendit à Angoulême, où se trouvait la cour, puis fut reçu par Anne de Graville dans son château du Bois-Malesherbes. Mais écoutons-le [1] :

Œcolampade, père et maître très cher, je n'ai pas à m'excuser de ne t'avoir pas écrit depuis longtemps. Tu n'ignores pas, en effet, quelles épreuves j'ai subies depuis mon départ de là-bas [2] ; épreuves résultant, non seulement du mauvais état de ma santé, mais encore de mon emprisonnement et des tortures que (grâces soient rendues au Christ !) les Lorrains m'infligèrent avec tant de rigueur que souvent je désespérai de la vie. Mes confrères [3] m'avaient livré à Théo-

1. Cette lettre latine, que je traduis presque tout entière, est aux Archives d'Etat de Zurich. Elle a été publiée par Herminjard, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*. Genève, Paris, 1866, t. I, lettre nº 181.

2. Toussain avait quitté Bâle au commencement d'octobre 1525.

3. Les chanoines de Metz.

dore de Saint-Chamond, abbé de Saint-Antoine, cruel ennemi de l'Évangile, me jugeant perdu si je tombais au pouvoir d'un tel bandit. Mais Dieu, notre Père céleste..., m'arracha des mains des tyrans. A lui seul soient honneur et gloire, et que le monde délire et s'attaque tant qu'il voudra à l'Évangile renaissant du Christ.

Je t'écrirais longuement — des choses tristes et d'autres gaies — si j'en avais le loisir ; mais j'erre çà et là, poursuivi par la haine de mes ennemis, que seul mon sang pourrait apaiser, et tu m'approuveras de ne t'adresser que quelques lignes rapides. *Je suis dans le château de la très généreuse dame d'Entraigues, l'appui des exilés du Christ*; et il y a ici aujourd'hui quelqu'un qui part pour Paris, à qui je remettrai cette lettre pour Conrad [1], afin qu'il te la fasse tenir, et que tu saches que ton Toussain est encore en vie. Certes, je regagnerais l'Allemagne, si je n'espérais que l'Évangile du Christ règnera bientôt en France.

J'ai été envoyé par nos frères à la cour afin de m'y renseigner. Comme je suis toujours persécuté par mes ennemis et que nos maîtres m'ont censuré [2], je désirais savoir s'il me serait permis, grâce à la protection du roi, de vivre en France en sécurité. J'ai eu de fréquents entretiens avec la très illustre duchesse d'Alençon, et elle m'a reçu avec autant de bienveillance que si j'eusse été un prince ou un homme qui lui fût cher. Elle m'a obtenu des conditions (de séjour) très acceptables. Nous avons beaucoup parlé des questions se rapportant à la propagation de l'Évangile ; *cette propagation est son désir le plus ardent, et non seulement le sien, mais encore celui du roi ; et ni l'un ni l'autre ne trouvent à ce sujet d'opposition chez leur mère* [3]. C'est pour

1. Conrad Resch, libraire à Paris, qui servait d'intermédiaire.
2. Toussain venait probablement d'être censuré par la Sorbonne.
3. Dans une lettre latine à Zwingli, du 7 octobre 1524 (Herminjard, n° 125), Toussain s'était exprimé en ces termes, sur le compte de Louise de Savoie : « L'illustre mère du roi pense bien, et elle est plus exempte de superstitions que les autres femmes. »

y travailler que le roi va partir pour Paris, à moins que des affaires militaires ne le retardent. *Je me tiens ici caché*, attendant son arrivée : la duchesse m'a promis, en effet, qu'elle ferait alors pour moi ce que je voudrais. Si je peux rester ici en sécurité, tant mieux ; sinon, je reviendrai vers vous. Les voyages me sont plus faciles que quand j'étais accablé de bénéfices. On m'en offre plus que je n'en ai perdus pour la gloire du Christ. Mais on ne me persuaderait pas facilement de rester à la cour : la sincérité en est exclue ; chacun y cherche son intérêt, non pas celui du Christ. On dit que l'évêque de Meaux[1], plus soucieux de plaire aux hommes qu'à Dieu, a manqué ces jours-ci de franchise. La cour a beaucoup de ces pseudo-prophètes. Mais, si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? Certes, la duchesse d'Alençon est si bien instruite par le Seigneur, elle est si exercée aux saintes lettres, que rien ne pourra la séparer du Christ. Mais il est des gens à la cour qui,... avec ceux qui parlent bien du Christ, en parlent bien et qui blasphèment avec les blasphémateurs. Avec leurs longues robes et leurs têtes rases, ils briguent, sous couleur de religion, auprès du roi et de la duchesse, évêchés et bénéfices. A peine les ont-ils obtenus qu'ils combattent au premier rang contre ceux que le monde appelle luthériens.... Mais qu'attendre de la cour, cet asile de prostitution ? Priez le Seigneur qu'il nous suscite des prophètes qui aient l'esprit de force, non celui de crainte.

J'ai causé avec Lefèvre[2] et avec Ruffus[3]. Lefèvre n'a aucune énergie. Dieu le soutienne et l'affermisse ! Qu'on soit prudent tant qu'on voudra, qu'on attende, qu'on diffère, qu'on dissimule, on ne pourra prêcher l'Évangile sans la croix. Quand je vois tout cela, mon Œcolampade, *quand je vois les dispositions du roi*, *celles de la duchesse*, *on ne peut plus favorables à la propagation de l'Évangile* ; quand

1. Briçonnet.
2. Lefèvre d'Etaples.
3. Gérard Roussel (Roussel, roux ; en latin *rufus*).

je vois au contraire ceux qui, suivant la grâce qui leur fut donnée, devraient se consacrer à cette œuvre, contrarier de telles bonnes volontés, je ne peux retenir mes larmes.... Si, chez vous, l'Empereur et Ferdinand [1] se montraient favorables à vos efforts, que ne feriez-vous pas ! Donc, priez Dieu pour la France, pour qu'elle soit enfin digne du Verbe !

Je sais que tes adversaires de Baden [2] t'ont donné beaucoup de besogne. Mais la vérité triomphera. Comme j'étais à la cour, un certain Suisse fit courir le bruit que tu avais changé de sentiment, touchant l'Eucharistie [3]. J'estime ce bruit mensonger, et l'ai démenti énergiquement....

Du château du Bois-Malesherbes, le jour d'Anne [4]. (1526)....

1. Ferdinand Ier, frère puîné de Charles-Quint (1503-1564), qui fut empereur d'Allemagne après l'abdication de son frère.

2. Il s'agit de la conférence de Baden en Argovie (21 mai-7 juin 1526), proposée par les cantons catholiques dans le but d'y faire condamner les doctrines de Zwingli.

3. Luther, on le sait, ne nia jamais le dogme de la présence réelle. Il se séparait de l'Eglise catholique en ce qu'il n'admettait pas la *transsubstantiation* (le changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de J.-C.), mais seulement la *consubstantiation*. Il prétendait que, le pain et le vin *demeurant tels*, devenaient en même temps le corps et le sang du Christ ; qu'il se faisait, en un mot, dans l'Eucharistie, une *impanation* véritable, comme il s'était fait une véritable incarnation dans les entrailles de la Vierge (Bossuet, *Histoire des Variations*, livres I et II).

Karlostadt, bientôt suivi par Zwingli et par Œcolampade, soutint contre Luther la doctrine du « sens figuré ». Œcolampade publia, en 1525, un traité *De vero intellectu verborum : hoc est corpus meum*, où il combattait la doctrine de la présence réelle, tant dans le sens luthérien que dans le sens catholique. Une longue polémique s'ensuivit. « Il (Œcolampade) écrivait pour la défense du sens figuré avec une éloquence si douce, dit Bossuet, qu'il y avait de quoi séduire, s'il se pouvait, les élus mêmes. »

Toussain était Zwinglien, « œcolampadiste », et, dans la querelle sacramentaire, prit parti, dès le début, contre la doctrine luthérienne, celle du « Dieu impané », comme il dit (Lettre à Farel, 18 septembre 1525).

4. La fête de sainte Anne tombe le 26 juillet.

Pierre Toussain, autrefois chanoine de Metz, aujourd'hui très humble serviteur du Christ.

Donc, en juillet 1526, après Pavie et la captivité de Madrid, et malgré qu'à l'instigation du Parlement et du parti sorbonnique, l'ère des persécutions eût commencé, François Ier et sa mère étaient encore bien disposés pour la Réforme, « on ne peut plus favorables, dit Toussain, à la propagation de l'Évangile ». Le fait est curieux et valait la peine d'être noté.

Toussain, dans sa lettre, porte aux nues, comme de juste, la duchesse d'Alençon. Pour Anne de Graville, il la qualifie « l'appui (littéralement, la récéleuse, *susceptrix*) des exilés du Christ ». Ce pluriel donne à penser qu'elle ne s'était pas intéressée qu'à lui, et que, suivant l'exemple de Marguerite, elle s'était fait un devoir, en ces temps troublés, d'assister, quels qu'ils fussent, et toutes les fois qu'elle le pouvait, les partisans, inquiétés et persécutés, des nouvelles doctrines [1]. Dans quelle mesure adhéra-t-elle à ces doctrines, c'est ce qu'il est impossible de déterminer aujourd'hui. Mais ses sympathies pour elles durent aller s'affaiblissant à partir du moment où, vers 1530, les deux confessions catholique et protestante entrèrent déci-

1. « Les veoiant à l'entour de ceste bonne dame, dit le panégyriste de la reine de Navarre, tu eusses dit que c'estoit une poulle qui soigneusement appelle et assemble ses petits poullets et les couvre de ses ailes » (Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de l'incomparable Marguerite, royne de Navarre*. Paris, 1550).

dément en conflit. Et l'on peut être assuré que la fille de l'orthodoxe amiral de Graville, que la femme de Pierre de Balsac, ce gentilhomme bien en cour, que la prudente mère de famille dont tous les descendants sans exception devaient rester fidèles à la cause catholique — ne persévéra pas au delà du moment opportun dans ses velléités d'émancipation religieuse.

VI

A partir de 1526, sa trace devient très difficile à suivre. Il semble qu'elle ait mené une vie toute paisible et familiale. Sa résidence habituelle était à Malesherbes ; mais elle se rendait souvent à Marcoussis [1], auprès de sa sœur Jeanne, et elle dut faire plusieurs séjours en Auvergne, son mari y ayant été nommé lieutenant de roi [2]. Elle en fit, à coup sûr, en Forez, au vieux château d'Urfé et au château de la Bastie, que l'un de ses gendres, Claude d'Urfé, venait de restaurer et d'embellir : elle y tint sur les fonts, en 1534 et 1536, deux de ses petits-fils d'Urfé [3].

1. Son fils Guillaume y était né en 1517.

2. En 1523. — Les lieutenants de roi exerçaient des fonctions analogues à celles des gouverneurs de province. Pierre dut être rappelé vers 1528 : on le voit, à cette date, chargé de passer certains marchés relatifs aux bâtiments de Fontainebleau et de Saint-Germain-en-Laye (*Catalogue des actes de François Ier*, t. I, p. 585, 588).

3. Mention inscrite sur la feuille de garde d'un ms. de *Palamon et Arcita* ayant appartenu à Jeanne de Balsac (Bibl. nat., ms. fr.

On a prétendu, sur la foi d'une date mal lue[1], qu'elle vivait encore en 1543. Mais sa mort remonte au plus tard à 1540. Il est constant, en effet, que Guillaume de Balsac, l'aîné de ses fils survivants, « partagea les biens de ses père et mère avec son frère Thomas en 1540[2] ».

Mourut-elle avant ou après son mari ? — On lit dans Sauval[3] que Me Guillaume Le Gentilhomme, avocat au Parlement, à qui elle avait transporté la jouissance de l'hôtel du Porc-Epic, payait, en 1572, le cens pour certaine portion, comprise dans le terrain loué, des anciens murs de la ville[4]; et ce, « au nom et comme se faisant fort[5] de Pierre de Balsac, baron d'Entragues, et de *feue* damoiselle Jeanne (pour Anne) de Graville, sa femme »....

Pierre de Balsac (né en 1479) aurait atteint, d'après ce texte, un âge très avancé, et longtemps

25441 : voir mon APPENDICE, n° III). — M. Ch. Sellier (*Rapport sur l'ancien hôtel dit « du Prévôt »*), qui fait mourir Anne de Graville avant 1529, se trompe évidemment.

1. Il s'agit de la lecture, proposée par Paulin Paris (*Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. III, p. 65) et adoptée à sa suite par Le Roux de Lincy (*op. cit.*, liv. IV, chap. III, pp. 130, 141), par Malte-Brun, p. 343, et par Quentin-Bauchart (*Les femmes bibliophiles*, t. II, p. 380), d'une mention inscrite sur la feuille de garde du ms. 254 de la Bibl. nat. Cette mention est la suivante : « A damme Anne de Graville, de la succession de feu mons. l'Admiral. » Suit une date. Paulin Paris a lu 1543 ; mais c'est 1518 qu'il faut lire (L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 381).

2. Le P. Anselme, t. II : *Généalogie de Balsac*.

3. T. III, p. 629. — Cf. *Le Ménagier de Paris*, t. II, p. 253, note.

4. La ville louait les portes, les tours, etc. faisant partie de son ancienne clôture.

5. C'est-à-dire comme concessionnaire.

survécu à sa femme. Mais le renseignement donné par Sauval est sans valeur, attendu que Guillaume Le Gentilhomme — ainsi qu'il ressort de l'épitaphe de son fils, inhumé à Saint-Séverin [1] — mourut dès avant 1549. Le P. Anselme nous apprend d'ailleurs que Pierre pria, dans son testament, la reine de Navarre « de prendre ses enfants en sa protection, à cause des grands procès qu'on lui avait suscités, tant de la part de son beau-père que pour la succession de Geoffroy de Balsac, son cousin [2] ». La reine, ajoute le P. Anselme, se fit décharger de cette tutelle en novembre 1531 ; à la suite de quoi la garde noble des enfants mineurs fut confiée à Charles Martel, seigneur de Bacqueville, l'un des gendres du défunt [3]. A s'en tenir à ces dernières indications, qui méritent toute créance, Pierre de Balsac serait mort avant sa femme, aux environs de 1530 [4].

1. Ch. Sellier, *op. cit.*

2. Geoffroy de Balsac, seigneur de Montmorillon, second fils de Rauffet II. Il avait épousé Claude Le Viste, et mourut sans enfant en 1509, laissant pour héritier son cousin Pierre de Balsac.

3. Il avait épousé, en 1523, Louise de Balsac, l'aînée des filles d'Anne de Graville. — On lit dans le *Catalogue des Actes de François Ier*, t. VII, p. 683, nº 28291, la mention suivante : « Don à Charles Martel, seigneur de Bacqueville, de la garde noble des enfants de feu le sr d'Entraigues, à charge d'en rendre bon compte ». L'acte, malheureusement, n'est pas daté.

4. Malte-Brun se tire d'embarras en affirmant d'abord (p. 104) qu'Anne mourut avant son mari, puis (p. 122) qu'il mourut avant elle. Il n'en est pas d'ailleurs à une contradiction près.

VII

Une vie où l'amour mit sa flamme ne peut être appelée malheureuse. Anne de Graville ne fut donc pas aussi à plaindre que le donnerait à supposer son *lacrymas fortuna*. Pour se consoler dans l'épreuve, elle eut d'ailleurs, outre ses joies conjugales et maternelles, la passion des vers, des goûts artistes, et, à défaut de cette gloire qui, pour les femmes, a dit Mme de Staël, n'est que le deuil éclatant du bonheur, — la célébrité ou, tout au moins, la notoriété.

Ses vers sont venus jusqu'à nous. (Nous aurons à nous demander, en les lisant, si les muses lui furent aussi propices qu'elle se l'imaginait — *musas natura* — et que le crurent avec elle ses contemporains.)

Quant à ses goûts, il en est un qui lui vaudra toujours une place de choix dans la galerie des femmes bibliophiles [1]. Elle avait hérité de son père de magnifiques manuscrits ; elle en acquit elle-même ; et les débris, pieusement recueillis, de sa bibliothèque comptent actuellement parmi les trésors de la Bibliothèque nationale [2].

1. Quentin-Bauchart, *op. cit.*, t. II.
2. Sur la bibliothèque d'Anne de Graville, voir mon APPENDICE, n° II.

Comme tous ses contemporains, comme la reine de Navarre (voir Brantôme), elle aimait les devises et les anagrammes. Et l'on reconnaît les livres qui lui ont appartenu à celles dont elle

Venons à sa célébrité, et à l'incontestable réputation dont elle jouit de son vivant.

Je ne crois pas — on l'a pourtant affirmé — qu'elle soit la « dame de Balsac » qualifiée de *dame sans sy* (sans pareille) par certain poëte du temps, qui proclame la dame en question, laquelle venait de mourir :

Seule sans per, la plus belle des belles[1].

Mais, à défaut de cet hommage posthume, elle en reçut, de son vivant, qui durent la flatter beaucoup : d'autant qu'ils ne s'adressaient pas seulement à la « femme du monde », si l'on peut dire, mais encore et surtout à la « femme de lettres ».

C'est ainsi que Nicolas de Coquinvillier, évêque *in partibus* de Veria, « prince », en 1524, de cette académie religieuse qu'on appelait le « Palinod » ou « Puy » de Rouen, lui adressa, en le lui dédiant, un recueil de poèmes, chants royaux, rondeaux et

les orna. La plupart de ces devises-anagrammes (*J'en garde un leal; a autre non; va n'en dit mot*) se rapportent à la grande aventure de sa vie, et font allusion à son unique amour, violemment contrarié.

Après Valentine de Milan, et comme Marie de Clèves, la mère de Louis XII, Anne, avait adopté pour insigne une *chantepleure*. On a donné de la chantepleure bien des définitions diverses. La chantepleure d'Anne de Graville est tout simplement une bouteille à fond plat percée de trous, un arrosoir. (Voir, aux Estampes, dans la collection Gaignières [Pc. 18, fol. 65], la copie à l'aquarelle d'une tapisserie exécutée, en 1523, pour Pierre de Balsac et Anne de Graville. Cette tapisserie représente un jardin français. Dans le ciel, une main tenant une chantepleure *arrose* le sol. Sur la bordure inférieure, les armes écartelées de Balsac et de Graville).

1. Sur le poème de la *Dame sans sy*, voir mon APPENDICE, n° I.

ballades, composés par les membres du Puy [1].

C'est encore ainsi que Geoffroy Tory, l'illustre imprimeur, la mentionna de la façon la plus élogieuse dans son célèbre *Champfleury* [2].

Un curieux livre, ce *Champfleury*, qui parut en 1529. C'est surtout un traité d'art typographique, mais qui débute — c'est par là qu'il nous intéresse aujourd'hui — par un plaidoyer contre la suprématie, encore peu discutée, du latin, et en faveur de l'emploi du français dans les sciences [3].

Tory voudrait que les Français, « ayant leur langue bien réglée », pussent « rédiger et mettre bonnes sciences et arts en mémoire et par escript », au lieu d'en être réduits à emprunter aux Grecs et aux Latins ce qu'ils veulent savoir des sciences. Objectera-t-on, dit-il, la pauvreté de la langue française et qu'elle est dépourvue de règles ? — Il suffira de la cultiver, comme les Grecs et les Latins ont fait les leurs, et d'écarter ceux qui la « corrompent et diffament », c'est à savoir les « plaisanteurs, les jargonneurs et les escumeurs de latin » [4].

1. Bibl. nat., ms. n° 25535: — Sur Coquinvillier, voir mon APPENDICE, n° II.

2. *Champfleury au quel est contenu l'art et science de la deue et vraye proportion des lettres attiques, qui dit autrement lettres antiques et vulgairement lettres romaines proportionnées selon le corps et visage humains.*

3. *Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. III, p. 639. — Avant Tory, Symphorien Champier avait osé, l'un des premiers, soutenir la même thèse (*Guidon*, 1503).

4. Petit de Julleville, *op. cit.* — Par « escumeurs de latin », il entendait ces pédants qui « despumoient la verbocination latiale » et défiguraient la langue maternelle. Il a eu l'honneur d'être plagié par Rabelais, qui a trouvé chez lui le prototype de son écolier limousin (*Pantagruel*, livre II, ch. VI).

Et Tory de démontrer, avec exemples et noms propres à l'appui, que la langue française est « une des plus belles et gracieuses de toutes les langues humaines » :

Arrière, s'écrie-t-il, arrière autheurs Grecs et Latins. De Rene Massé [1] naist chose plus belle et grande que le Iliade. On pourroit en oultre user des œuvres de Arnoul Graban [2] et de Simon Graban [3] son frère.... Qui pourroit finer [4] des œuvres de Nesson [5] ce seroit un grant plaisir pour user du doulx langage qui y est contenu....

1. René Massé, bénédictin du monastère de la Trinité de Vendôme, continua la *Chronique française* de Guillaume Cretin. Il vivait encore en 1540. Sous ce titre, *Le bon Prince*, il raconta (en vers) le voyage de Charles-Quint à travers la France (1540). — Ronsard a dédié une de ses odes « à frère René Macé, excellent poëte ».

2. Arnoul Graban, ou Greban, ou Gresban, chanoine du Mans vers 1450, auteur avec son frère d'un *Mystère des Actes des Apôtres*. Ce qu'on sait de lui a été résumé par MM. Gaston Paris et Gaston Raynaud dans l'introduction dont ils ont fait précéder leur édition du *Mystère de la Passion*. Voir aussi *Romania*, t. XIX (1890), p. 595.

3. Simon Graban, frère du précédent, mort après 1461. — Jean Bouchet, dans sa 61e épître familière, loue le style

Des deux Grebans, dont grand'douceur distile.

« Les deux Gresban au bien résonnant style », dit, de son côté, Clément Marot (5e complainte).

4. Se procurer.

5. Pierre de Nesson, né en 1383. Auteur d'une oraison à la Vierge Marie et du *Lai de guerre* écrit pour Jean, duc de Bourbon, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. (Voir sur lui *Romania*, XVI, p. 416; XXXIII, p. 540, XXXIV, p. 540, et une notice, par Valet de Viriville, dans la *Biographie générale Didot*). Il eut une nièce, Jamette (*sic*), qui fit aussi des vers. Jean Bouchet la nomme, dans son *Jugement poetic de l'honneur feminin* (1532) :

...Je nobliray la subtile Janette,
Fille (*sic*) à Nesson, qui de rithme tant nette
Sçeut bien user...

Martin Le Franc la nomme aussi dans son *Champion des Dames*.

L'énumération est fort instructive, en ce qu'elle nous apprend quels étaient — encore en 1529 — les auteurs à la mode [1] :

Alain Chartier [2] et George Chastellain [3] chevalier sont autheurs dignes desquelz on face frequente lecture, car ils sont trez plains de langage moult seignorial et heroïque. Les *Lunettes des princes* [4] pareillement sont bonnes pour le doulx langage qui y est contenu. On pourroit semblablement bien user des belles Chroniques de France que mon seigneur Cretin [5] nagueres chroniqueur du Roy a si bien faictes, que Homère, ne Virgile, ne Dantes neurent onques plus d'excellence en leur stile, qu'il a au sien....

1. Cette énumération d'hommes jadis célèbres, oubliés aujourd'hui, rappelle des vers spirituels de M. Edmond Rostand (*Cyrano de Bergerac*, acte I : Une représentation à l'hôtel de Bourgogne) :

Le jeune homme.

L'académie est là ?

Le bourgeois.

Mais j'en vois plus d'un membre ;
Voici Boudu, Boissat et Cureau de la Chambre,
Porchères, Colomby, Bourzeys, Bourdon, Arbaud...
Tous ces noms, dont pas un ne mourra, que c'est beau !

2. Né vers 1394, mort après 1439.

3. Georges Chastellain, « le grand Georges » (1404-1475), historiographe des ducs de Bourgogne. Il est le « suprême rhétoricien » du xve siècle, après Alain Chartier, s'entend.

4. De Jean Meschinot, de Nantes (vers 1420-1491), le « grand rhétoriqueur » de la Bretagne. Ses œuvres eurent vingt-deux éditions entre 1493 et 1539.

5. Chantre de la Sainte-Chapelle, trésorier de celle de Vincennes, Guillaume Çretin eut une extraordinaire réputation. Cretin « qui tant sçavoit », dit Clément Marot, qui le salue du titre de « souverain poëte françois ». C'est lui que Rabelais désigne sous le nom de Raminagrobis (*Pantagruel*, livre III, ch. xxi). Il eut un second prix au puy de l'Immaculée Conception, à Rouen, en 1516, et, en 1520, le premier prix au puy des Palinods. Il mourut en 1525.

Mais arrivons au passage qui nous intéresse particulièrement :

Et pour monstrer, poursuit Tory, que nostre dict langage françois a grâce quant il est bien ordonné, j'en allegueray icy en passant ung rondeau que *une femme d'excellence en vertus, ma dame d'Entragues*, a faict et composé ce dict-on. Le susdict rondeau est tel qu'il s'ensuyt :

Pour le meilleur et plus seur chemin prendre,
Je te conseille à Dieu aymer aprandre,
Estre loyal de bouche, cœur et mains ;
Ne te vanter, peu moucquer, parler moings,
Plus que ne doibs scavoir ou entreprandre.

Fors tes subjects ne te chaille reprandre ;
Trop haultains faicts ne te amuse à comprendre,
Et cherche paix entre tous les humains,
Pour le meilleur.

Ung don promis ne faiz jamais attendre,
Et à scavoir sans cesser doibs prétendre ;
Peu de gens fays de ton vouloir certains ;
A ton amy ne dissimule ou tains.
Bien me plaira si à ce veulx entendre
Pour le meilleur [1].

Et voilà ce qui passait pour un chef-d'œuvre, en l'an de grâce 1529.

1. Sur ce rondeau, cf. Wahlund, *op. cit.*, p. 427.



DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE POÉTIQUE D'ANNE DE GRAVILLE

CHAPITRE PREMIER

SUITE DE RONDEAUX D'APRÈS LA *BELLE DAME SANS MERCY* D'ALAIN CHARTIER

I. — *La poésie française dans les premières années du XVI[e] siècle.* — L'école des rhétoriqueurs.

II. — *La* Belle dame sans mercy *d'Alain Chartier.* — Analyse du poème ; il fait scandale ; son prodigieux succès ; comment il se rattache à la « querelle des femmes ».

III. — *Grandeur et décadence du rondeau.* — Origine du mot ; évolution du genre. Le rondeau dans sa forme définitive : ses qualités ; son insuffisance comme moyen d'expression ; les rhétoriqueurs en abusent ; la Pléiade le proscrit ; il est remis à la mode par Voiture, et meurt sous Benserade.

IV. — *Les rondeaux d'Anne de Graville.* — A qui dédiés ? Quelques spécimens de ces rondeaux.

I. — La poésie française dans les premières années du XVI[e] siècle [1].

Au cours de la longue et triste période qui

1. *Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. III. — G. Lanson, *His-*

sépare le moyen âge de la Renaissance, en ce temps d'irrémédiable décadence et de décomposition lente où toute source d'inspiration semblait tarie, un art savant et puéril s'était formé... Cet art-là, ne concevant la poésie que comme un divertissement frivole, une sorte de tour de force insignifiant et compliqué, multiplia les combinaisons rythmiques et prosodiques, négligea la pensée pour ne s'attacher qu'à l'expression, se réduisit, en un mot, à n'être qu'une *rhétorique* [1].

De cet art, le Champenois Guillaume de Machault avait été, au XIVe siècle, le principal vulgarisateur. Mais c'est un écrivain du siècle suivant, Alain Chartier, « hault et sciëntifique poète », « le conducteur et le charretier par excellence », qui en reste le représentant le plus authentique : les rhétoriqueurs l'ont vénéré comme leur maître et leur père. Or, s'il a écrit quelques pages d'une prose éloquente et ferme, ses vers, en revanche, méritent amplement l'oubli auquel ils sont voués. Le XVe siècle a eu un véritable grand poète, François Villon, tout moderne par la sincérité de l'accent, par l'intensité de l'émotion exprimée. Mais Villon est un accident, et, dans l'histoire littéraire de son époque, une sorte de monstre.

toire de la littérature française. — H. Guy, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle*, t. I : *L'Ecole des Rhétoriqueurs*. Paris, Champion, 1910.

1. *L'art de dictier et de faire ballades et chants royaux* d'Eustache Deschamps (1392), résume la poétique du temps. « Le mal n'est pas qu'il aime les formes curieuses et parfaites, dit M. Lanson, mais il les estime seulement selon l'effort et contorsion d'esprit qu'elles nécessitent. »

Sous l'influence des Machault et des Chartier se formèrent des cénacles de rhétoriqueurs dans toutes les grandes cours féodales, dans celles des ducs de Bourgogne, de Marguerite d'Autriche, des ducs de Bretagne et de Bourbon. Georges Chastellain, « le grand Georges », historiographe des ducs de Bourgogne, fut, après Chartier, le « suprême rhétoricien » du xve siècle. Son disciple Jean Molinet, « qui mouloit doulx mots en molinet », connut, lui aussi, tous les enivrements de la gloire. Le duc de Bourbon pensionnait Jean Robertet, le duc de Bretagne Jean Meschinot, l'auteur de ce livre saugrenu, les *Lunettes des princes*, et d'une fameuse *Oraison à la Vierge*, pouvant se lire « en trente-deux manières différentes ». Très goûtés de la pédante Anne de Bretagne, les rhétoriqueurs, à sa suite, envahirent la cour de France ; ils y pullulèrent sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, rivalisant avec leurs confrères bretons et bourguignons d'insanité délirante. Ils y étaient encore en pleine vogue lorsqu'Anne de Graville se mêla d'écrire [1]. Le *Grand et vray art de pleine rhétorique* de Pierre Fabri (Pierre Lefèvre), où sont codifiées les recettes de l'école, est de 1521 ; et, en 1539, Gratien du Pont publiera un *Art et science de rhétorique* encore rédigé suivant les principes de la même poétique absurde [2].

1. Qu'on se rappelle l'énumération, par Geoffroy Tory, des « auteurs à la mode » en 1529.

2. C'est dans l'*Art poétique* de Thomas Sibilet qu'il faut chercher le code poétique nouveau. Mais le livre de Sibilet (*Art poé-*

Pourtant, dès les premières années du siècle, on distingue, en littérature, les symptômes avant-coureurs d'une prochaine transformation, d'une renaissance ; mille germes, enfouis jusqu'alors, commencent de pointer, hâtés dans leur évolution par des souffles tièdes venus d'Italie. L'Italie avait, la première, compris, goûté les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome. La France ne se les assimila pas du premier coup ; du moins les épela-t-elle dévotement. En même temps s'inaugurait, avec François Ier, la vie de cour à l'italienne, bien différente de celle dont les cours étriquées et pédantes du moyen âge avaient donné le spectacle. A cette vie nouvelle, toute d'élégance et de splendeur polie, allaient s'adapter de nouvelles formes littéraires.

Ce n'est pas qu'entre le moyen âge et la Renaissance la coupure ait été nette et la transition brusque. Non seulement dans le public, toujours routinier, mais même chez les écrivains les plus « avancés » du temps, l'on démêle une sorte d'intime conflit entre la vieille tradition gauloise et l'esprit d'innovation. La reine de Navarre, si moderne en un sens, garde « de certaines formes d'idées et de composition... je ne sais quelle raideur encore gothique » [1] qui rappellent le passé. Clément Marot, s'il échappe par ailleurs à leur influence, reste néanmoins le disciple direct des rhétoriqueurs,

tique françoys pour l'instruction des jeunes studieux et encore peu avancez en la poësie françoyse) ne parut qu'en 1555.

1. G. Lanson.

de Jean Marot, son père, rhétoriqueur insigne, de Le Maire de Belges, de Molinet, de Guillaume Cretin qu'il qualifie — en 1520 — de « souverain poëte françoys ».

Comme Marot, comme Marguerite, Anne de Graville appartient, elle aussi, à plus d'un égard, au moyen âge. Et, faute d'un talent égal au leur et d'une assez robuste originalité, elle s'en est moins qu'eux dégagée : nous le constaterons en étudiant son œuvre poétique.

Cette œuvre se compose du « rommant » de *Palamon et Arcita* et d'une suite de soixante et onze rondeaux d'après la *Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier.

II. — La *Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier [1].

Ce qui manqua le plus, en tant que poètes, aux rhétoriqueurs, ce fut la sincérité. Suivant la convention à laquelle ils obéissaient, le poète ne devait rien

1. *Les œuvres de Maistre Alain Chartier, toutes nouvellement revuëes, corrigées, etc... par André du Chesne, Tourangeau.* Paris, 1617. — D. Delaunay, *Étude sur Alain Chartier.* Rennes, 1876. — Carl Wahlund, *La belle dame sans mercy, en Fransk dikt författad af Alain Chartier ar 1426 och omdiktad af Anne de Graville omkring ar 1525.* Upsala, 1897. — Lucien Charpennes, *La belle dame sans merci, avec une notice.* Paris, Barnéoud, 1901. — G. Paris, *Un poème inédit de Martin Le Franc. Romania*, t. XVI. — Arthur Piaget, *La belle dame sans merci et ses imitations. Romania*, t. XXX, XXXI, XXXIII, XXXIV.

confier à ses vers de ses passions vécues, de ses sentiments intimes. Ils s'interdisaient par là les thèmes réellement poétiques, tous les vrais, tous les grands sujets.

L'exemple d'Alain Chartier vient à l'appui de cette assertion. Son premier ouvrage, le *Livre des quatre dames*, est d'une froideur et d'une puérilité qui déconcertent, quand on le sait écrit au lendemain d'Azincourt. Son poème de la *Belle dame sans mercy*, composé en 1424, nous étonne et nous choque bien plus encore.

L'année 1424 compte parmi les plus lugubres de notre histoire. Les Anglais étaient au cœur du royaume, que désolaient à la fois la guerre civile et la guerre étrangère ; le peuple mourait de misère et de faim...

Ce fut le moment que choisit Chartier — excellent Français par ailleurs, et qui, dans sa prose, déplore, en termes éloquents, les malheurs de la patrie — pour mettre au jour sa *Belle dame sans mercy*, ce petit poème de 658 vers, dont voici l'analyse succincte.

Un personnage de noir vêtu cause sous une treille avec une dame

Jeune, gente, fresche et entière.

Dissimulé derrière la treille, le poète les écoute. Le gentilhomme supplie la dame de prendre son mal en pitié. La dame répond avec ironie et

refuse d'ajouter foi aux serments du pauvre amoureux :

> Car en tels sermens n'a rien ferme,
> Et les chétives qui s'y fient
> En pleurent après mainte lerme....

Ce qu'elle redoute surtout, ce sont les vanteries dont les hommes sont coutumiers :

> Male bouche tient bien grant court,
> Chacun à mesdire étudie ;
> Faulx amoureux, au temps qui court,
> Servent tous de goliardie [1] ;
> Le plus secret veult bien qu'on die
> Qu'il (n')est d'aucune mescreuz [2],
> Et pour riens qu'omme à dame die
> Il ne doibt plus estre creuz.

L'amant a beau supplier, la dame reste insensible. Elle redoute les effets d'une passion violente, tient à sa réputation, à sa tranquillité, et se défend de la pitié comme d'une cruauté envers elle-même :

> Pitié doibt estre raisonnable.
> ....
> Si dame est à autruy piteuse
> Pour estre à soy-mesmé cruelle,
> Sa pitié devient despiteuse,
> Et son amour haine mortelle.

A bout d'arguments et de salive, l'amant se retire, et, donnant tort à la dame qui, de la maladie dont il se plaint, n'en a, dit-elle, « veu nul mourir », meurt de colère et de désespoir.

1. Tromperie.
2. Non cru.

Ce petit poème, badinage banal et plus qu'anodin (tel, du moins, nous apparaît-il aujourd'hui) parvint bientôt à Issoudun, où était alors réfugiée la cour. Il y fit scandale. Les « poursuivants d'amour » protestèrent auprès des dames et leur adressèrent une requête en forme contre « maistre Allain ». Ils observent dans cette requête qu'ils ont « donné leur temps à pourchasser le riche don de pitié et de grâce que Dangier, Reffuz et Crainte ont embusché dans la forêt de Longue Attente » ; qu'ils ont été plus d'une fois « destroussez de joye en ung pays qui se nomme Dure Response » ; que cependant ils ont persévéré et comptent à la fin sur « Bel Accueil » et « Doulx Attrait ». Cependant est venu à leur connaissance certain poème diffamatoire qui leur porte un grave préjudice. C'est apparemment le dépit ou l'envie qui en ont inspiré l'auteur ; il voudrait bien priver les autres des joies qui lui furent refusées. Ce poème ne tend à rien moins, déclarent les requérants, qu'à inciter les dames à la rigueur, et « à leur tollir l'heureux nom de pitié qui est le parement et la richesse de leurs aultres vertuz ». Aussi concluent-ils à ce qu'il leur plaise « destourner leurs yeux de lire si déraisonnables escriptures et n'y donner foy ne audience », et prononcer contre l'auteur « telle punition que ce soit exemple aux aultres », le tout afin de bien prouver que, contrairement à ses allégations, il y a en elles « mercy et pitié ».

Pour comprendre tout le sens de cette requête saugrenue, — d'ailleurs bien dans le goût du temps

— il faut savoir qu'en l'an 1400, Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Bourbon, avaient, avec l'agrément de Charles VI, créé en son hôtel une *cour d'amour*, « à l'onneur, loenge, recommendacion et service de toutes dames et damoiselles ». Aux termes de la charte de fondation, tout rimeur reconnu coupable d'avoir composé complainte, ballade ou rondeau « au deshonneur, reproche, ameurissement ou blasme » du sexe féminin devait être, comme « homme infâme et ahonti », « privé, chassié et déboutté, sans rappel, de toutes gracieuses assemblées et compagnies de dames et damoiselles ». C'est ce châtiment exemplaire que réclamaient pour Chartier les rédacteurs de la « requeste baillée aux dames contre maistre Allain ».

Cette requête, les dames la transmirent au poète, alors absent [1], en lui donnant deux mois pour présenter sa défense.

C'est ce qu'il fit dans une pièce intitulée *Excusation*, où il se défend d'avoir « parlé contre les dames ». Bien vil qui voudrait « à leur onneur mal faire » :

> Par elles et pour elles sommes,
> C'est la source de nostre joye,
> C'est l'adresse des nobles hommes,
> C'est d'onneur la droicte mont-joye...

Loin d'être « sans merci », elles sont, de leur nature, éminemment pitoyables :

1. Il était en mission auprès de l'empereur Sigismond, en Bohême.

Doulceur, courtoisie, amitié
Sont les vertus de noble femme,
Et le droit logis de pitié
Est au cœur d'une belle dame.

Et Chartier de se proclamer leur serviteur et leur champion jusqu'à la mort :

... Tant qu'en vie demourray,
A garder l'onneur qui leur touche,
Emploieray où je pourray
Cueur, corps, sens, langue, plume et bouche.

Il proteste enfin n'avoir fait, dans son poème, que raconter un cas particulier, l'histoire

D'ung triste amoureux mal content
Qui prie et plaint que trop attent,
Et comme reffuz le reboute :
Et qui aultre chose y entend,
Il y veoit trop ou n'y veoit goutte.

Les dames, paraît-il, ne se contentèrent pas de cette « excusation », pourtant bien humble et bien complète [1]. Elles y firent une « response ». Et il y

1. On a attribué à Chartier une *Belle dame qui eut mercy*, qui serait la palinodie de son poème (C'est la pièce de l'édition du Chesne, p. 684, intitulée *Complainte d'amours et response*). La dame, dans cette pièce, finit par se laisser attendrir :

Mon cœur tressault, tremble et tressue,
Et suys presque toute esperdue
Ne je ne scay nulle deffense,
Car je me sens d'amour ferue ;
Vostre beau parler m'a vaincue.

Mais l'attribution est fausse. D'après M. Piaget (*Romania*, t. XXXIII, p. 179), la *Belle dame qui eut mercy* serait d'un poète plus ancien que Chartier, probablement d'Oton de Grandson.

eut, en 1425, à la cour, tandis que la France agonisait, une « affaire » de la *Belle dame sans mercy*.

*
* *

Au scandale causé par le poème, on peut mesurer son succès. Ce succès fut prodigieux. On l'approuva, on le réfuta, on l'imita, on le traduisit en italien, en anglais, en catalan [1]. Il suscita une masse d'écrits, féministes et antiféministes, et par là se rattache à cette fameuse « querelle des femmes », qui tient tant de place dans l'histoire de notre ancienne littérature.

En somme, dit M. Abel Lefranc dans le résumé historique qu'il a donné de la « querelle des femmes » [2], deux traditions contraires n'ont pas cessé de coexister ni de se développer, en ce qui concerne l'amour et les femmes, dans notre pays : « la tradition gauloise, d'ordre satirique, franchement dénigrante, et la tradition idéaliste, tendant à l'exaltation et au panégyrique du sexe féminin et des sentiments amoureux. » — La tradition satirique pouvait se prévaloir d'une origine théologique. Ce que le moyen âge, avant tout, reprochait aux femmes, c'est la faute d'Ève, d'où procèdent tous nos maux. Les fabliaux, du XIIe au XIVe siècle, leur

1. *Romania*, t. XXXIV, p. 593.
2. *Grands écrivains français de la Renaissance*. Paris, Champion, 1914, pp. 251 et suiv. — Voir aussi G. Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*. Paris, Colin, 1908.

sont violemment hostiles; Jean de Meung les traite fort mal dans la seconde partie du *Roman de la Rose*; Matheolus, dans ses *Lamentations*, se montre implacable pour elles. Au xv[e] siècle, l'attaque se fait encore plus violente. Eustache Deschamps leur jette à la tête les treize mille vers enragés de son *Miròir de mariage*; et, à sa suite, d'innombrables plumitifs déversent sur elles les accusations et les outrages. Mais, en face de ces détracteurs, des défenseurs des femmes n'avaient pas manqué de surgir. Christine de Pisan plaida énergiquement leur cause; Martin Le Franc écrivit son *Champion des dames*, en vingt-quatre mille vers, où à la satire des femmes s'oppose symétriquement leur éloge[1]. Puis vinrent d'innombrables *Louenge des dames*, *Miroir des dames*, qui sont de purs panégyriques. La querelle se perpétua, avec des accalmies et des reprises, pendant toute la première moitié du xvi[e] siècle; et M. Lefranc a montré que le « tiers livre » du *Pantagruel* (1546), tout entier consacré à la question du mariage, s'y rattachait étroitement.

Mais revenons à la *Belle dame sans mercy*.

Elle s'était insérée parmi les innombrables écrits que se renvoyaient depuis longtemps féministes et antiféministes. Les uns comme les autres revendiquèrent Chartier pour l'un des leurs, s'efforcèrent de le tirer à eux[2]. Et le prodigieux succès du poème

1. Arthur Piaget, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*. Lausanne, Payot, 1888.

2. C'est ainsi, par exemple, que Gratien du Pont, seigneur de Drusac, qui, sous ce titre, *Controverses des sexes masculin et feme-*

fut, en outre, pour ainsi dire indéfini. La reine de Navarre, dans une de ses compositions dialoguées, *Les quatre dames et les quatre gentilshommes*, s'en est inspirée directement [1] :

...Dont estes-vous venue,
Est-ce d'un roc très dur ou d'une nue,

demande l'un des gentilshommes à sa « dame sans pitié ». Il veut mourir, il va mourir ; il la rend responsable de sa mort ; elle sera damnée, lui dit-il, jetée dans la plus vilaine chaudière

Qui soit en bas en l'infernal dommaine :
C'est ce que doit avoir l'âme inhumaine,
Pleine d'orgueil, cruelle, et gloire vaine...

Autant d'invectives empruntées au vocabulaire de « maistre Allain » et de son amoureux transi.

nin, publia, en 1534, une longue compilation versifiée de tout ce qui fut jamais écrit de plus injurieux contre les femmes, classe Chartier parmi les auteurs qui leur sont hostiles (Ed. de 1536, p. 212 : *Les autheurs qui blasment les femmes, et en quel lieu*).

M. Piaget (*Romania*, t. XXXIV, p. 596) attribue, par une inadvertance assez singulière, les *Controverses* à Jean Bouchet. Jean Bouchet (qui a toujours défendu les femmes) déconseille (*Angoysses et remèdes d'amour du traverseur en son adolescence*. Poitiers, 1536, p. 114) la lecture de Chartier, qu'il considère, ainsi qu'Ovide, Tibulle, etc., comme un auteur immoral.

1. Elle était grande admiratrice de Chartier, dont elle s'inspire encore dans son poème *La Coche*, dont le sujet est « digne d'un Alain Charretier », dit-elle.

III. — Grandeur et décadence du rondeau [1].

Qu'Anne de Graville ait eu, elle aussi, l'idée de transposer les thèmes principaux d'un poème encore célèbre à son époque, d'en prendre, suivant son expression, « le plus fin et exquis » [2], il n'y a rien là que de naturel. Ce qui pourrait surprendre, en revanche, c'est qu'elle ait mis sa transposition en rondeaux. L'on s'expliquera le choix de ce moyen d'expression quand on saura le rôle prépondérant qu'attribuait aux genres à forme fixe, en particulier au rondeau, la poétique du temps.

*
* *

Boileau a dit (*Art poétique*, chant I) :

> Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.
> Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
> Tourna des triolets, rima des mascarades,
> *A des refrains réglés asservit les rondeaux*.

Il n'y a pas un mot, dans ces vers qui ne soit une erreur. La versification française était fixée, toutes les règles en avaient été trouvées très antérieurement à Villon. Marot, s'il a composé un cer-

1. Henry Guy, *op. cit.* — E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*. Paris, Impr. nat., 1902. — Gaston Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*. Paris, Firmin-Didot, 1889. — Henri Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle*. Paris, Champion, 1908.

2. Bibl. nat., ms. fr. 2253, dédicace.

tain nombre de ballades, n'a rimé ni mascarades, ni triolets ; enfin, il n'a pas eu la peine « à des refrains réglés d'asservir les rondeaux », attendu que les rondeaux y étaient asservis bien longtemps avant qu'il n'écrivît les siens.

D'après les auteurs de nos anciens arts poétiques, le rondeau tire son nom de sa forme, qualifiée de circulaire, à raison de la répétition du refrain. « Qui veult faire rondeau le doibt faire rond », déclare Pierre Lefèvre ; et Thomas Sibilet donne cette définition : « Le rondeau est ainsy nommé de sa forme. Car tout ainsy qu'au cercle (que le Françoys appelle rondeau), après avoir discouru toute la circonférence, on rentre tousjours au premier point duquel le discours avoit été commencé ; ainsy au poème dit *rondeau*, après avoir tout dit, on retourne tousjours au premier carme, ou hémistiche, pris en son commencement[1]. »

Lefèvre et Sibilet se trompent sur le sens et l'étymologie du mot rondeau.

Purement musical à l'origine, le rondeau ne fut d'abord qu'un air destiné à l'accompagnement de la danse appelée *ronde*[2]. On adapta bientôt, aux airs ainsi composés, des chansons populaires dont les couplets et les refrains se plièrent au moule mélodique. Au XIVe siècle, une transformation se produisit. De musical, le rondeau devint littéraire, et, selon l'agencement des couplets et du refrain, se

1. *Art poétique françoys*, livre II, ch. III : *Du rondeau et de ses différences*.
2. La *ballade* et le *virelai* ont une origine analogue.

diversifia en de nombreux types [1]. Ces types allèrent se précisant, se simplifiant. Le triolet se constitua en une variété distincte. En même temps évoluait le rondeau proprement dit. Cette évolution est caractérisée par le raccourcissement progressif du refrain. Le refrain, qui comprenait d'abord la moitié du premier couplet, ou même, à la fin du troisième, le premier couplet tout entier, se réduisit peu à peu, faute de soutien musical, à un seul vers, et enfin aux premiers mots du premier vers. Il y a là un phénomène littéraire assez analogue (on excusera le prosaïsme de cette comparaison) au phénomène physiologique par suite duquel, sous l'influence d'un changement d'alimentation, l'une de nos circonvolutions intestinales se trouve aujourd'hui réduite à l'appendice.

Abrégeons. — Tel qu'il s'est définitivement constitué, le rondeau [2] comprend treize vers de huit ou de dix syllabes. Il est écrit sur deux rimes, l'une masculine et l'autre féminine, et se compose de trois strophes (la première et la troisième de cinq vers, la seconde de trois vers) et d'un refrain. Ce refrain, formé du premier ou des premiers mots du premier vers, s'ajoute, sans qu'il rime avec rien, au bout de la seconde strophe et au bout de la troisième.

« Le refrain, dit Théodore de Banville dans son *Petit traité de poésie française*, ne compte pas dans le nombre des vers, et en effet il n'est pas un

1. Eustache Deschamps, dans son *Art de dictier*, énumère quelques-uns de ces types.

2. Je parle ici du rondeau *simple*, qui est le type essentiel du rondeau.

vers. Il est plus et moins qu'un vers, car il joue dans l'ensemble du rondeau un rôle capital.

« Il en est à la fois le sujet, la raison d'être et le moyen d'expression. Car ce n'est que pour répéter trois fois ce mot persuasif ou cruel, ce n'est que pour lancer au même but l'une après l'autre ces trois pointes d'acier qu'on les ajuste au bout des strophes, qui sont à la fois le bois léger et les plumes aériennes du trio de flèches que représente le rondeau. »

*
* *

Boileau, déjà cité, a encore dit :

Le rondeau, né gaulois, a la naïveté.

« Il n'a pas que la naïveté, remarque Banville ; il a encore la légèreté, la rapidité, la grâce, la caresse, l'ironie, et un vieux parfum de terroir fait pour charmer ceux qui aiment notre poésie (et en elle la patrie) à tous les âges qu'elle a traversés. » — Voilà qui est très exact, mais à la condition d'ajouter que, pour avoir tant de vertus, le rondeau ne les a pas toutes. Les motifs larges et profonds lui sont interdits, et il ne faudrait pas demander à ce flageolet, bon à siffler des chansonnettes, l'éloquence et la puissance d'un orchestre.

C'est pourtant ce que firent les rhétoriqueurs. Ils prétendirent lui faire exprimer « la gamme entière des passions et des idées » [1], et lui attribuèrent, en un mot, le rôle et le rang que nous attribuons — plus justement — au sonnet, ce « précieux condensateur

1. Henry Guy, p. 127.

de l'émotion lyrique ». Les rondeaux pullulèrent au XVe et dans la première moitié du XVIe siècle. On en fit de descriptifs, de satiriques, de funèbres, de dramatiques, d'amoureux, de pieux, d'obscènes, que sais-je encore [1]. « Il n'y a pas lieu de chercher, dit M. Henry Guy, quelles sont les bornes de ce genre : il n'en a point ; sa place est partout ; il joue un rôle universel, et croit pouvoir exprimer la diversité infinie des choses. »

Les raisons de cet engouement ne sont pas difficiles à démêler. Les rhétoriqueurs manquaient de fond et ne s'intéressaient qu'à la forme ; aussi furent-ils naturellement amenés à la recherche de la difficulté, des raffinements prosodiques. Ils eurent, en particulier, le goût, la passion des rimes rares, inattendues, et, par suite, une prédilection marquée pour les genres à forme fixe, tels que le rondeau, qui exigent la perpétuelle répétition des mêmes consonances [2]. Le rondeau, du reste, leur devait être cher à raison même de son insuffisance lyrique : la débilité de leur inspiration s'accommodait à souhait de ce moule rigide, de cette gaine étroite à enfermer la pensée.

*
* *

Mais l'insuffisance du rondeau, à laquelle il avait dû sa fortune, fut aussi la cause de sa déchéance.

1. Il y a de nombreux recueils de rondeaux (sur ces recueils, voir H. Guy, p. 132), parmi lesquels celui qui a été publié, par M. G. Raynaud, d'après le ms. fr. 9223 de la Bibl. nat., dans son livre plus haut cité.

2. H. Guy, pp. 83, 128.

La Pléiade qui, aux genres du XVe siècle, aux « formes étroites, maigres et compliquées », substitua les formes « larges, simples, réceptives » qui « mettaient l'inspiration à l'aise » [1], — la Pléiade ne pouvait manquer de le jeter par-dessus bord. « Laisse, s'écrie du Bellay en 1549, dans sa *Défense et illustration de la langue françoise*, laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux jeux floraux de Thoulouze et au puy de Rouan, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons, et autres telles episseries, qui corrumpent le goust de nostre langue, et ne servent si non à porter témoingnage de nostre ignorance. » Le conseil fut suivi ; Sibilet, cinq ans plus tard, en témoigne dans son *Art poétique* [2] : « Pour ce que, dit-il, la matière du rondeau n'est autre que du sonnet ou épigramme, les poëtes de ce temps les plus frians ont quitté les rondeaux à l'antiquité pour s'arrester aux épigrammes et sonnetz, poëmes de premier pris entre les petits. »

Le rondeau semblait mort : il n'était qu'en léthargie. Il fut galvanisé, remis à la mode, au commencement du XVIIe siècle, par Voiture, qui, suivant le mot de Banville, est « le grand, l'unique maître du rondeau » et « se l'est approprié pour jamais ». Il avait très bien saisi les lois du genre, qui exige avant tout de la gentillesse et du trait [3], et s'accommode admirablement de la préciosité. Benserade, l'auteur

1. G. Lanson, *op. cit.*
2. Livre II, ch. III.
3. « C'est un genre d'écrire (le rondeau) qui est propre à la raillerie », écrivait-il, le 8 janvier 1638, à M. de Jonquière. — *Œuvres.* Paris, Charpentier, 1855, t. II, p. 314.

du fameux sonnet de *Job* et de nombreux livrets composés pour les ballets de la cour, Benserade, que Mme de Sévigné égale presque à La Fontaine [1], prit la succession de Voiture, Louis XIV lui ayant un beau jour ordonné (le croirait-on !) de mettre en rondeaux, à l'usage du dauphin, les *Métamorphoses* d'Ovide. Le roi se chargeait des frais d'impression, et voulait que l'ouvrage fût enrichi de figures et orné d'un frontispice de Lebrun [2]. Benserade s'exécuta, sans enthousiasme, semble-t-il, et — comme

1. « On ne fait pas entrer certains esprits durs et farouches dans le charme et dans la facilité des ballets de Benserade et des fables de La Fontaine. Cette porte leur est fermée, et la mienne aussi » (Lettre à Bussy, 14 mai 1686).

Mme de Sévigné avait quelque partialité pour Benserade, dont le nom se liait inséparablement à ses plus brillants souvenirs mondains. N'avait-il pas, en 1664 et en 1665, dans le ballet des *Amours déguisés* et dans celui de la *Naissance de Vénus*, dans lesquels figurait Mlle de Sévigné, composé pour « la plus jolie fille de France » des couplets qui avaient délicieusement flatté l'amour-propre maternel ? — Mme de Sévigné, lors de la publication, n'en apprécia pas moins à leur exacte valeur les *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux* : « Vous trouverez (ici), dans un autre genre, les rondeaux de Benserade, écrivait-elle à sa fille le 21 octobre 1676 ; ils sont fort mêlés ; avec un crible, il en demeureroit peu : c'est une étrange chose que l'impression. »

2. Ainsi fut fait. L'ouvrage parut sous ce titre : *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux, imprimez et enrichis de figures par ordre de Sa Majesté et dédiez à Monseigneur le Dauphin.* Paris, de l'Imprimerie royale, 1676. — On ne peut douter, à la lecture de ce titre, et à celle de la « préface en rondeau » par laquelle s'ouvre le volume, qu'il n'ait été écrit sur l'ordre direct du roi :

. . . .
Une personne en crédit aujourd'hui
Veut que j'imprime, ay-je pu l'en dédire ?
Cette personne est le Roy nostre Sire...
. . . .
D'un ornement d'images il désire
Enrichir l'œuvre...

il ressort de l' « errata en rondeau » par lequel se clôt le volume — sans se faire d'illusions sur la valeur de son œuvre :

. . . .
Pour moy, parmi des fautes innombrables,
Je n'en connois que deux considérables,
Et dont je fais ma déclaration :
C'est l'entreprise et l'exécution.

Tout le monde, par malheur, fut de son avis.

« Le rondeau est mort sous Benserade », a dit Sainte-Beuve [1]. Sous lui, mais non par sa faute ; et c'est bien injustement que Théodore de Banville rend responsable de ce trépas « le féroce XVIIe siècle ». Le XVIIe siècle, ayant trouvé le rondeau agonisant, s'efforça au contraire de le rendre à la vie. Mais, au siècle précédent, la Pléiade, ennemie de tous les vieux rythmes gaulois, lui avait porté, ainsi qu'à la ballade, au virelai, etc... le coup fatal [2]; un coup dont — et c'est grand dommage — ils ne se relèveront pas.

IV. — Les rondeaux d'Anne de Graville.

Venons aux rondeaux d'Anne de Graville.

Ces rondeaux forment le contenu du manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 2253 [3], dont la dis-

1. *Portraits de femmes : Une ruelle poétique sous Louis XIV.*

2. Il faut noter cependant que, de nos jours, Alfred de Musset a écrit quelques rondeaux, et Banville une série de charmants *rondels*, « composés à la manière de Charles d'Orléans » (*Œuvres complètes*, éd. Charpentier, t. II).

3. Le ms. 2253 est ainsi désigné dans le catalogue : « *La belle dame sans mercy*, d'Alain Chartier, mise en rondeaux ».

position est la suivante. Les pages de gauche sont consacrées aux rondeaux de la « dame », celles de droite à ceux de l' « amant ». Dans la marge, on lit, reproduits en petits caractères, et correspondant à chacun des rondeaux, les huitains de Chartier dont Anne s'est inspirée.

Cette transposition partielle de la *Belle dame sans mercy* n'est pas signée. C'est M. Carl Wahlund qui en a découvert l'auteur ; et il en a donné une belle édition, accompagnée d'intéressants appendices [1]. Il est surprenant que la découverte n'ait pas été faite avant lui. Au bas de la dédicace « A ma dame », par laquelle s'ouvre le manuscrit, on lit, en effet, dans une banderole, l'anagramme *Ien garde un leal*, qui équivaut à une signature. Voici la dédicace en question :

A MA DAME.

En maistre Allain de ses œuvres j'ay quis [2]
A mon juger le plus fin et exquis
Dont fais present à vous seulle ma dame
Qui emportez l'honneur, le loz et fame [3]
Que aux ignorans pardonnez les deffaulx
Parquoy me tiens excusée si je faulx
Aiant ozé vous presenter ceste œuvre
Duquel l'escript ma sottize descœuvre
Mais je ne puis veoir l'imperfection
Et m'en clost l'œuil ma dame affection
Qui si tresfort le myen sens esblouyt
Que par dessus congnoissance jouyt
Si vous supply ma dame recepvoir

1. C'est l'édition d'Upsal (1897) plus haut citée.
2. De *quérir*, chercher.
3. *De fama*, la renommée, la réputation.

L'affection et vous plaise la veoir
Car sur ma foy elle est avecques vous
Pour vous servir par sus toutes et tous
Sans y chercher fors temps espace et lieu
Car en vous gist mon espoir apres Dieu.
Ien. garde. un. leal.

Quelle est la « dame » ici désignée? — Cette dame, — assurément une souveraine:

En vous gist mon espoir après Dieu...

ne saurait être que la reine Claude ou la reine Eléonore d'Autriche, la seconde femme de François Ier.

Il est bien peu vraisemblable que les rondeaux soient dédiés à Eléonore d'Autriche. Anne ne la connaissait pas, ne fit à aucun moment partie de sa maison, et n'avait nulle raison de lui offrir son œuvre. Le ton même du morceau, où se trahit une affection d'ancienne date, ne permet guère de le supposer adressé à la sœur de Charles-Quint. De plus, à partir de la mort de la reine Claude (juillet 1524), les idées d'Anne de Graville prirent, comme on sait, une teinte sévère, une tournure religieuse, et l'on a peine à se l'imaginer entreprenant, après 1524, ce travail assurément frivole : le remaniement de la *Belle dame sans mercy*[1].

Il faut donc admettre que ce remaniement est dédié à la reine Claude. Cela étant, la composition

1. Cette remarque est de M. Wahlund; et l'on ne s'explique pas que, l'ayant faite, il fixe approximativement à 1525 la date de la composition des rondeaux. En 1525, la reine Claude était morte ; quant à Eléonore d'Autriche, elle n'épousa François Ier qu'en 1530.

en daterait de 1524 au plus tard. Mais je n'hésite pas à la faire remonter à une date très antérieure. J'incline même à penser que la composition des rondeaux précéda celle du « rommant » de *Palamon et Arcita*, lequel, nous le verrons, dut être écrit aux environs de 1521 [1]. Ces rondeaux furent très probablement le premier essai littéraire d'Anne de Graville. Ils eurent du succès, la classèrent comme poète mondain ; et c'est pour avoir goûté ses variations sur la *Belle dame sans mercy* que la reine Claude la chargea de rajeunir et de mettre en vers, en la raccourcissant, certaine traduction, déjà vieillie, de la *Teseide* de Boccace. On ne voit pas, en effet, si elle n'eût déjà fait ses preuves, pourquoi la reine se fût adressée à elle plutôt qu'à n'importe quel versificateur connu : il n'en manquait pas, à la cour de François Ier.

*
* *

Ces questions préliminaires épuisées, voici, à titre de spécimens, quelques-uns des rondeaux d'Anne de Graville [2] :

1. Le « rommant » s'ouvre, lui aussi, par une dédicace de dix-huit vers ; et cette dédicace « à la royne » est tout à fait du même ton et dans le même goût que la dédicace « à ma dame ». Encore une raison de penser que la « dame » en question n'est autre que Madame Claude, qui peut-être n'était pas encore reine lors de la composition des rondeaux.

2. En regard de chaque rondeau cité, je transcris, conformément à la disposition du ms. 2253, le texte correspondant de la *Belle dame sans mercy*.

L'AMANT

(texte d'Alain Chartier)

Ha cœur plus dur que n'est le marbre
En qui mercy ne peult entrer ;
Plus forte à ployer qu'un gros arbre,
Que vous vault tel rigueur monstrer?
Vous plaît-il mieux me veoir oultrer[1].
Mort devant vous pour vostre esbat,
Que pour ung confort [2], demonstrer
Respiter [3] la mort qui m'abast.

L'AMANT

(texte d'Anne de Graville)

Cœur inhumain me voulez-vous monstrer
Que dedans vous pitié ne peult entrer.
Aymez-vous myeulx me mener à la mort
Qui de si près le cœur me poinct et mort
Qu'un seul confort me vouloir demonstrer.

Que m'a valu vos beaulx yeulx rencontrer
Quand par les veoir la mort me vient oultrer
Et n'ay de vous ung tout seul reconfort,
Cœur inhumain.

[trer
Vous plaît-il mieulx toujours me veoir ren-
De mal en pis que vouloir racoustrer
Vostre rigueur qui me fait tel effort
Que je ne puis en vous trouver confort
Et si vous scay ma douleur remonstrer [4]
Cœur inhumain.

LA DAME

Si gracieuse maladie
Ne met gueres de gens à mort,
Mais il siet bien que l'on le die
Pour plus tost attraire confort.
Tel se plaint et guemente fort
Qui n'a pas des plus aspres deulx [5]
Et s'amour griefe tant au fort
Mieux vault une douleur que deux.

LA DAME

Il n'en meurt nulz de ceste malladie
Combien que maint en languissant mendye
Pour acquerir de son mal reconfort
Qui pourtant n'est si aspre ne si fort
Quoy qu'on en ayt la cervelle estourdie.

Ie croy assez qu'on peult avoir envye
Par desespoir de tost finer sa vie,
Mais, tout compté, ce n'est que desconfort:
Il n'en meurt nulz.

[dye
Il vault trop mieulx quelque chose qu'on
Que ung à part soy se fâche ou se mandye
Que deux ensemble eussent mal sans confort
Et vous promectz oultre plus de renfort
Que je dy vray qui que le contredie :
Il n'en meurt nulz.

1. Me voir poussé à bout.
2. Consolation.
3. Etre sauvé de.
4. Dépeindre.
5. Deuils.

L'AMANT

Je poursuivray tant que pourray
Et que vie me durera
Et lorsqu'en loyauté mourray
Celle mort ne me grevera ;
Mais quant vo durté me fera
Mourir loyal et douloureux,
Encores moyns grief me sera
Que de vivre faulx amoureux.

L'AMANT

Je poursuivray autant que je pourray
A bien servir et point ne cesseray
Tant qu'à mon corps la vie durera
Et beaucoup moins la mort me grevera
Considerant que leal je mourrai.

Je vous ay dit tout ce que j'en feray
Et déclaire qu'aultre je ne feray
Jusques à tant que la mort me prendra
Je poursuivray.

A mon pouvoir leaulment serviray
Et en servant point ne deffailliray
Mais quant mourir votre durté fera
Mon leal cœur moindre deuil en aura
Quaultre failly : et le croyez de vray
Je poursuivray.

J'ai choisi ces rondeaux parmi les moins mauvais du recueil. On les trouvera, ils sont en effet bien pénibles et rocailleux. Mais, au commencement du xvi[e] siècle, alors que la langue, en pleine formation, n'avait pas encore précipité ses scories. l'on ne faisait guère mieux [1].

1. Le rondeau le plus réussi d'Anne de Graville n'est, à mon sens, ni parmi ceux du ms. 2253, ni celui (fort insignifiant) qu'a cité Geoffroy Tory : c'est celui qu'on lit à la fin de *Palamon et Arcita* ; il respire la volupté :

En grant plaisir et en esbatements
Faisans festins, courses et tournoiemens
En joye, en paix, en délice, en liesse
Feüst Palamon avecques sa maistresse
Qui luy donnoyt mil esjouissemens.

Elle en honneurs, riches accoustremens
Danses, chansons et exquis instrumens
S'esjouyssoit et passoit sa jeunesse
En grant plaisir.

Ils avoyent mis tous leurs entendemens
En doulx baisers et longs embrassemens
Dechassant hors tous ennuys et tristesses
Le long jou[y]r ne leur [o]stoyt la presse
Car ils estoyent comme nouveaux amans
En grant plaisir.

CHAPITRE II

PALAMON ET ARCITA

I. *La* Teseide *de Boccace. Imitations et traductions de la* Teseide. — La *Teseide* tient plutôt du roman que de l'épopée. Succès du poème. Chaucer s'en inspire. Il est traduit en prose française. Jeanne de La Font le met en vers français au commencement du XVIe siècle.

II. *Le « rommant » de Palamon et Arcita.* — Date probable de la composition : 1521. Anne s'est-elle inspirée directement de Boccace ? — Analyse du poème. — Critique. Jugement littéraire sur Anne de Graville.

I. — LA **Teseide** DE BOCCACE. — IMITATIONS ET TRADUCTIONS DE LA **Teseide** [1].

Boccace, dans la *Teseide*, cette œuvre de jeunesse, s'est inspiré à la fois de la *Thébaïde* de Stace et du

1. Sur Boccace, et, en particulier, sur la *Teseide* et ses traductions, je renvoie aux travaux si approfondis de M. Henri Hauvette : BOCCACE, *Étude biographique et littéraire.* Paris, Colin, 1914 ; et *Les plus anciennes traductions françaises de Boccace* (Extrait du *Bulletin italien* de 1907, 1908 et 1909), Bordeaux, Féret ; Paris, Fontemoing.

Roman de Thèbes, attribué à Benoît de Sainte-More [1]. C'est un poème apprêté, étudié, un essai d'épopée en douze livres, où il se vante [2] d'avoir « le premier fait parler la muse épique dans le langage vulgaire d'Italie ». Le sujet est la rivalité de deux amis, Arcita et Palemone, amoureux de la même jeune fille. « Boccace est resté loin du but qu'il s'était proposé, observe M. Hauvette ; d'épique, il n'y a dans son poème que les guerres des deux premiers chants, la mythologie et quelques épisodes surtout descriptifs insérés dans la suite... D'autre part, toutes les réminiscences classiques, et en particulier les récits de combats, ont reçu un vernis chevaleresque qui en altère profondément la physionomie, et qui trahit l'influence prépondérante des romans français. Plutôt qu'une épopée, la *Teseide* est donc elle-même un roman, et l'élément sentimental y occupe la première place »... Le problème dont Boccace a, dans la *Teseide*, cherché la solution, « la conciliation de l'épopée classique et du roman chevaleresque » a d'ailleurs été « la quadrature du cercle pour les lettrés de la Renaissance ».

*
* *

A raison même de son caractère romanesque, la *Teseide* fut dès l'abord très goûtée : on l'imita du vivant même de Boccace.

Geoffroy Chaucer, l'« inventeur » de la versification

1. Le *Roman de Thèbes* est l'histoire d'Étéocle et de Polynice.
2. Livre XII, st. 84-85.

anglaise, qui avait voyagé en Italie et y avait peut-être rencontré le grand conteur florentin, s'y était pris d'enthousiasme pour ses œuvres [1]. Le *De casibus virorum illustrium* lui suggéra ses *Tragédies* ; le *De claris mulieribus* sa *Légende des femmes exemplaires* (*The legende of gode women*) *;* le *Filostrato* son poème de *Troïlus et Cressida.* Mais c'est surtout à la *Teseide* qu'il fit des emprunts. Il s'en inspira dans son *Parlement des oiseaux* et dans son poème inachevé, *La reine Annelida et le déloyal Arcite.* Enfin, le conte du Chevalier (*Knightestale*), le premier de ses *Contes de Canterbury*, n'est que la *Teseide* condensée et abrégée, l'histoire de Palémon et d'Arcita, tous deux épris de la gente Emilie, « plus belle à voir que n'est le lys sur sa tige verte et plus fraîche que le mai avec ses fleurs nouvelles » :

> ... Emelie, that fayrer was to sene
> Than is the lilie upon his stalke grene,
> And fresher then the may with floures newe [2]...

Après l'imitation, la traduction. — Dès le commencement du xve siècle, le *De casibus* et le *Décaméron* avaient été « translatés » en français par Laurent de Premierfait ; Louis de Beauvau, vers 1440, traduisit le *Filostrato* ; et la *Teseide* fut, aux environs de 1460, traduite à son tour. Deux manu-

1. Émile Legouis, *Geoffroy Chaucer*. Paris, Bloud, 1910.

2. Au xviie siècle, un autre poète anglais, John Dryden, reprendra l'histoire de Palémon et d'Arcite (*Palemon and Arcite, in three books*, dans *Fables, ancient and modern...*). Mais il n'a pas « la négligence étonnée et le gracieux babil du vieux Chaucer » (Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, t. III, p. 163).

scrits de cette ancienne traduction, dont on ignore l'auteur, nous ont été conservés : l'un est à Chantilly [1], l'autre à Vienne [2]. Et « certains indices permettent de supposer que d'autres copies du même ouvrage ont existé, et, peut-être, existent encore [3] ».

Au commencement du XVIe siècle, l'épopée de Boccace était encore en vogue.

Il y eut, sous François Ier, comme un réveil de l'esprit chevaleresque. « On se reprit aux tournois, à l'amour courtois, *aux vieux romans*, *à leurs transcriptions rajeunies*, à leur plus ou moins authentique postérité [4] » ; et la *Teseide*, où batailles et prouesses alternent avec des propos d'amour, garda chez nous, dans sa traduction, des lecteurs enthousiastes ; même elle excita la verve des bas bleus...

Jeanne de La Font [5], femme de Jacques Thiboust, valet de chambre et secrétaire de Marguerite de Valois, tenait, aux environs de 1520, bureau d'es-

1. Musée Condé, ms. 905, n° 601 du *Catalogue du Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 350.

2. Bibliothèque Palatine, ms. 2617. — Ce somptueux manuscrit, orné de magnifiques miniatures, appartenait, en 1520, à Marguerite, fille de l'empereur Maximilien Ier (Paul Durrieu, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1892, p. 142).

3. Sur ces indices, consulter Wahlund, *op. cit.*, p. 418, n. 1, et Hauvette, *Les plus anciennes traductions*, etc., p. 50, n. 3. Voir aussi mon APPENDICE, n° II.

4. Lanson, *op. cit.* — C'est entre 1540 et 1548 que d'Herberay des Essarts donnera sa traduction d'*Amadis de Gaule*.

5. Et non de La Fontaine, comme l'appelle La Croix du Maine (Edn Rigoley de Juvigny, t. I, p. 608). « Elle inaugurait un nom destiné à la gloire », a dit, sur la foi de La Croix du Maine, M. L. Feugère dans ses *Femmes poètes au XVIe siècle*. Paris, Didier, 1860. — Sur Jeanne de La Font, voir : *Un ménage littéraire en Berry au XVIe siècle*, par H. Boyer (*Mémoires de la commission historique du Cher*, 1er vol., 2e partie. Bourges, Paris, 1860).

prit à Bourges. Elle cultivait tous les arts, et présidait une sorte de cénacle littéraire dont fit partie Jean Second, l'auteur de poésies latines jadis célèbres [1]. Elle mourut jeune, en 1532. Sa mort fut déplorée en prose et en vers, en grec, en latin et en français ; elle le fut notamment par Jean Second, qui lui a consacré une élégie, une *nénie* (chant funèbre), et qui a fait son épitaphe. L'élégie (la xve du livre III) est intitulée : « Sur l'histoire des hauts faits de Thésée et du combat de deux rivaux, écrite en très harmonieux vers français par une femme illustre ». Jeanne, on le voit, avait écrit un poème d'après la *Teseide*. Ce poème fit apparemment grande impression sur les membres du cénacle de Bourges. Jean Second, dans l'épitaphe plus haut mentionnée, la loue d'avoir su tous les secrets de la poésie française :

Noverat et quicquid franca poësis habet [2] ...

1. *Joannis Nicolaii Secundi Hagani opera omnia.* Lugduni Batavorum, 1821. — Jean Everaerts, dit Jean Second, né à La Haye en 1511, fit, sous Alciat, ses études de droit à Bourges, suivit Charles-Quint dans son expédition contre Tunis (1534) et mourut en 1536. — Ses *Baisers* (*Basia*) ont été souvent traduits ; ils l'ont été notamment par Dorat et par Mirabeau.

2. Et, dans l'élégie qu'il lui a consacrée, « O toi, s'écrie-t-il, qui chantes toutes ces choses dans la langue de ta patrie, vole éternellement sur les lèvres savantes » :

At tu, quæ patria tam molliter omnia lingua
Hæc canis, æternum docta per ora vola...

« Et puisque la terre te recouvre avant l'heure, et que ta longue chevelure n'a pas été couronnée de laurier, que du moins sur ta tombe verdisse l'arbre de Phébus »...

II. — Le « rommant » de Palamon et Arcita.

I

Au moment même où Jeanne de La Font composait son remaniement de la *Teseide*, Anne de Graville, de son côté, s'essayait, par ordre de la reine Claude, sur la même donnée.

La reine, comme beaucoup de ses contemporaines, avait lu avec un plaisir extrême le « livre de Thezeo ». Mais peut-être y trouvait-elle des longueurs. Elle en trouvait, en tout cas, le style vieilli, et elle chargea sa dame d'honneur de le rajeunir e de le mettre « en rime ». Anne s'exécuta de bonne grâce, et, à son travail relativement court [1], donna le titre suivant (c'est du moins celui qu'on lit en tête de deux manuscrits [2]) : *C'est le beau rommant des deulx amans Palamon*[3] *et Arcita et de la belle et saige Emylia translaté de viel langaige et prose en nouveau et rime par ma damoiselle Anne de Graville la Malet dame du boys Malesherbes du commandement de la Royne* [4].

1. Le poème original a environ dix mille vers ; le remaniement d'Anne de Graville en a environ trois mille six cents.

2. Bibl. nat., n[lles] acq., n° 719 ; Arsenal, ms. 5116 [1631 B. F.].

3. M. Hauvette fait remarquer que les manuscrits du texte de Boccace donnent *Palamone* aussi souvent que *Palemone*.

4. Le « rommant » est précédé d'une dédicace de dix-huit vers « à la royne ». La voici. On pourra la comparer à la dédicace des rondeaux :

La date de la composition du « rommant » est facile à déterminer. Cette date ne saurait être postérieure à 1524 (puisque c'est le 20 juillet de cette année-là que mourut la reine Claude). Mais il est facile d'obtenir une approximation plus grande. Anne avait, en juin 1520, suivi la reine à la fameuse entrevue du Camp du Drap d'Or [1], et la beauté du spectacle, la magnificence déployée par les deux rois et par leur cour l'avaient profondément impressionnée [2]. Aussi a-t-elle donné à son Palamon les traits de François Ier [3], ceux d'Henri VIII au malheureux

Si j'ay empris ma souveraine dame
Comme ignorante et peu scavante femme
Ozer à vous là où gist tout scavoir
Faire present de ce que ay peu avoir
De dure teste et langue mal apprise
Je vous supply que je n'en soie reprise
Car je le faict pour sans plus vous monstrer
Que avez bien peu mon ignorance oultrer
Quant je parfaict ce que ne sceu onq faire
Pour vostre gré acomplir et parfaire
Et vous plaise congnoistre que combien
Que en tel savoir je entende moins que rien
Se ainsy estoit que y sceusse quelque chose
Sy envers vous la vouldroye tenir close
Et vous requiers croire que je consens
Que tous mes ans mon corps mon temps et sens
Soient dediez au treshumble service
De vous ma dame en tout dicte sans vice.

1. Marguerite, alors duchesse d'Alençon, s'y trouvait aussi, accompagnée de son secrétaire Clément Marot. On a, de Marot, une ballade et un rondeau sur l'entrevue du Camp du Drap d'Or.

2. Pour le détail de ces splendeurs, je ne peux que renvoyer à tous les mémoires du temps, à Sanuto (*Diarii*), à Florange, à Martin du Bellay, etc.. « Plusieurs, dit ce dernier en une phrase souvent citée, y portèrent (au Camp) leurs moulins, leurs forests et leurs prés sur leurs épaules ».

3. Pallamon fust de taille si louable
Que en tous pays n'y avoit son semblable ;
Cheveulz eust bruns, peu de barbe et fort noyre
Sobre de bouche en mengier et en boyre

Arcita [1]; et, à la fin de son poème, décrivant les noces d'Emylia et de Palamon, elle évoque ses souvenirs d'alors :

De vous conter des princes le triumphe
De la richesse et de l'exquise pompe
Je ne pourroys : mais aies souvenance
Ce qu'il feust faict des gros princes de France
Et des Anglois à Ardré l'aultre esté
Où ung chacun ce me semble a esté.

« L'aultre esté », c'est l'été de 1520. Il est donc extrêmement probable qu'Anne écrivit son remaniement au cours de l'année 1521.

Voilà pour la question de date. Il en est une autre, soulevée par M. Wahlund. D'après lui, le remaniement aurait été composé directement d'après Boccace; et, à l'appui de cette thèse, il relève un assez grand nombre de passages qui paraissent être en effet la transposition littérale du texte italien. Mais, comme le remarque M. Hauvette, ces ressemblances « s'expliquent très suffisamment par l'interposition d'une traduction assez exacte » ; et il a noté cer-

Soursilz en arc, yeulx de coulleur chattains
La bouche belle et les dentz et les mains
Nez long et droit, etc...

1. Arcita fust presque de sa grandeur
Ung peu grasset blanc et de belle colleur.
Les cheveulx blonz, un peu chauve devant
Et l'estomagc qui poussoit en avant...
Les yeulx eust vertz fenduz doulx et friantz
Plus que aultre nul, et en tous temps rians
Petite bouche avoit et aussy belle
Que onques porta dame ni damoiselle...
Ung bien avoit qui n'est peu de lavoir
C'est qu'il aymoit toutes gens de savoir
Dont il estoit de eulx prisé et amé
Et dung chacun loué et exstimé...

taines particularités d'où l'on peut déduire qu'Anne a eu recours à la traduction française de 1460, traduction dont elle devait posséder un exemplaire [1]. La mention qui se trouve en tête de deux des manuscrits, et d'après laquelle le poème a été « translaté de viel langaige et prose en nouveau et rime », a, du reste, en elle-même une valeur contre laquelle aucun argument ne saurait prévaloir.

II

Le remaniement d'Anne de Graville, dont nos bibliothèques possèdent six copies manuscrites [2],

1. Probablement certain manuscrit orné de trente-quatre miniatures, qui fit partie depuis de la bibliothèque des d'Urfé, fut vendu à Londres en 1791, et dont la trace est perdue. — V. mon Appendice, n° II, § C.

2. V. Appendice, n° III. — Il a eu, de nos jours, les honneurs de l'impression, et a été publié, en 1892, à Stockholm, à quatre-vingt-douze exemplaires, par les soins de M. Algernon de Börtzell, d'après la copie photographique d'un manuscrit cédé vingt ans auparavant par la Bibliothèque royale à notre Bibliothèque nationale (n[lles] acq. fr., n° 719).

D'après M[lle] de Keralio (*Collection des meilleurs ouvrages françois composés par des femmes.* Paris, 1789, t. V, pp. 34-38), le poème d'Anne de Graville aurait été imprimé dès 1597. C'est là une erreur. Ce qui fut imprimé à cette date, chez Abel l'Angelier, c'est *La Thezeyde du sieur Jean Boccace, gentilhomme florentin, contenant les belles chastes honnestes amours de deux jeunes chevaliers thebains, Arcite et Palemon. Histoire non moins belle et docte que plaisante et utile à toute sorte de personnes qui ayment la vertu, traduicte d'Italien en François par le sieur D. C. C.* — Sur cette prétendue traduction, voir Hauvette, *Les plus anciennes traductions*, etc., p. 45. Cette *Thezeyde* a été reproduite, au XVIII[e] siècle, dans la *Bibliothèque universelle des romans* (juillet 1779).

paraît avoir obtenu, lors de son apparition, un réel succès. En voici l'analyse fidèle.

Theseus [1], roi d'Athènes, ayant vaincu les Amazones, épouse leur reine Ypolite et l'amène dans sa capitale, ainsi que la jeune et belle Emylia, sœur de la reine. Puis il entreprend une guerre contre le tyran de Thèbes, Créon. Il lui livre bataille et le tue. Parmi les prisonniers des Athéniens se trouvent deux jeunes Thébains de sang royal, Palamon et Arcita. Thésée les fait enfermer dans un cachot. La lucarne de ce cachot donne sur les jardins du palais. C'est de là qu'un matin de printemps les deux jeunes gens aperçoivent Emylia :

Au moys d'avril qui est telle saison
Qui faict facheux se tenir en maison
Emylia la joieuse pucelle
Sa coste prist par dessoubs son esselle
Deliberée ung jour au plus matin
D'aller cueillir la rousée au jardin...

Elle se croit seule :

Emylia nudz piez eschevelée
De sa chambre est en ce lieu dévalée...
....
Fort jeusne d'age en bon point et polie
Jamais ne fust pucelle plus jolie
Visage gay riant et de grant chere
Pour mettre don de mercy à l'enchère
La jambe belle et tetin descouvert
Se vint asseoir dedans ung preau vert.
Là se pigna et mira à son aise
Car rien ne voit qui luy nuise ou deplaise
Dont pour trop mieulx embellir sa façon
En s'abillant disoit une chanson...

1. J'adopte, pour les noms propres, l'orthographe du ms. n° 719, reproduit par M. de Börtzell.

Les deux Thébains reçoivent en même temps le coup de foudre :

Arcita dit : voys-tu dedens son eul
Ung jeune archer plain de pompe et d'orgueul
Tenant en main deulx fleches harbellées
A tranchant d'or longues et affillées.
Rien n'y vouldroit crier misericorde
Car desia tient l'une des deux en corde
Dont je suys seur que si nous veult ferir
A lung de nous deulx en conviendra mourir.
Lors Palamon crya : j'en suys frappé...
Arcita dit : helas, j'ay l'autre coup...

Cependant Emylia descend tous les jours au jardin, et, à sa vue, Palamon et Arcita oublient leur captivité. D'autant que, pour se distraire,

Sy font rondeaulx, ballades et chansons,
Louant la belle et toutes ses façons...

Mais, finie la belle saison, Emylia ne se montre plus, ce dont les jeunes gens ne se peuvent consoler. Sur ces entrefaites, Piriteus, un ami de Thésée, vient lui rendre visite. Il demande et obtient la liberté d'Arcita, à la condition que le jeune homme sortira de l'Attique. Arcita s'éloigne, désespéré de quitter les lieux où respire Emylia. Il parcourt la Grèce, mais bientôt, n'y tenant plus, rentre à Athènes sous un déguisement. Il est si changé

Pale et defaict, maigre, have et fort laid,

qu'il parvient à s'introduire à la cour. Il a la joie d'y voir Emylia, qui, seule, l'a reconnu et qui lui sait gré de son audace.

Un jour, s'étant allé promener dans la forêt voisine, il y est rencontré par Pamphillo, valet de Palamon, lequel dénonce à son maître la présence

de l'exilé. La jalousie de Palamon s'éveille. Il parvient, avec l'aide de Pamphillo, à s'évader de sa prison, et court dans la forêt rejoindre Arcita,

> ... son vray amy
> Que fort amour a faict son ennemy.

Ils conviennent, après un entretien courtois, de de se disputer Emylia les armes à la main. Déjà ils sont aux prises, lorsque Thésée, qui, en compagnie de la jeune fille, chassait dans le voisinage[1], intervient et les sépare. Puis il les interroge, et, la cause du duel une fois connue, leur déclare, touché de leur jeunesse et de leur courage, qu'Emylia appartiendra à celui d'entre eux qui, après un an de service à la cour, sera vainqueur dans un tournoi solennel, auquel il convoquera les plus illustres « barons » de la Grèce.

Emylia, qui s'en remet à la fatalité du choix de son époux,

> ... Car nul n'avoist eslu,
> Mais les aymoit tous deux en général
> Et n'avoit veuil que celluy du fatal,

Emylia traite également bien les deux rivaux. Ceux-ci, en attendant de s'entretuer, passent leur vie

1. Ici, un portrait d'Emylia en costume de chasse :

> Ses cheveulx eust sur le derrier espars
> Qui luy couvroient le corps en maintes pars
> Et ung chappeau de roses par dessus
> Sy bien seant que impossible est de plus
> Sa cotte fust d'ung drap d'argent frisé
> Lequel n'estoit ny couppé ny usé
> Juste au pougnet et richement bordée
> De gros rubis partout entrelardée ;
> Et pour monstrer de vierge honnesteté,
> Elle avoit l'arc et la trousse au costé...

en « jeux et esbatemens », et « se font aymer de la noblesse ».

L'année révolue, arrivent en bande et descendent au palais les « roys et ducs » de Grèce. La plupart sont là, Pélée, Nisus, Agamemnon, Pygmalion, Castor et Pollux, bien d'autres encore. (Parmi les manquants, Léandre, qui a traversé l'Hellespont « pour voir Ero, sa mye », Narcisse, qui « muse à la fontaine », Persée, occupé à délivrer Andromède, Bellérophon, à combattre la Chimère...)

Thésée réunit la noble assemblée. Il fixe devant elle (on dirait d'un duel moderne) les conditions du tournoi, auquel deux cents chevaliers doivent prendre part, et décide que tout cavalier désarçonné sera par là même considéré comme vaincu :

.... qui sera getté par terre,
Il ne pourra plus le combat requerre.

Cependant, à la veille d'en venir aux mains, les deux rivaux cherchent à se concilier la faveur des dieux. Arcita offre un sacrifice à Mars et lui promet, s'il est vainqueur, que

Sa barbe et poil jamais ne seront faictz.

Palamon, de son côté,

... Va en plus de trente lieux
Pour requérir les déesses et dieux.

Il invoque tout particulièrement le secours de Vénus. Quant à Emylia, c'est à Diane qu'elle s'adresse :

A son sainct temple alumer faict maint cierge...

Elle supplie la déesse de lui révéler qui, de Palamon ou d'Arcita, sera vainqueur, et auquel des deux elle est destinée. Mais, à cette question, Diane ne répond pas... Et voici que le grand jour se lève.

Autour de la lice, magnifiquement décorée, se dressent des échafauds, garnis de tapisseries et d'écussons. Sur ces échafauds, autour d'Ypolite et d'Emylia, sont groupés les nobles spectateurs. Thésée fait les deux adversaires chevaliers et leur ceint leurs épées; quatre seigneurs leur chaussent leurs éperons. Sonnerie de trompettes. Le combat commence.

Longue description. Bientôt, une centaine de chevaliers jonchent le sol de leurs corps. Emylia, plus morte que vive, et ne sachant pour qui faire des vœux, maudit sa beauté, cause de tout ce carnage...

A ce moment, et comme Palamon et ceux de son camp semblent prendre le dessus, Mars descend du ciel, et, sous les traits de Thésée, vient encourager Arcita. Palamon est jeté à bas de son cheval. Il est donc vaincu, c'est la règle du tournoi. Emylia, tirée de peine, et qui sait enfin qui elle doit aimer,

A Arcita ottroye et corps et ame
En le louant et prisant la deffaicte
De Palamon comme par elle faicte...

Mais tout n'est pas fini. Vénus, la protectrice de Palamon, suscite une tempête affreuse et amène sur le champ du combat une Furie qui surgit brus-

quement devant le cheval d'Arcita vainqueur. Le cheval se cabre et se renverse sur son cavalier. On accourt : Emylia couche Arcita « en son giron ». Il reprend ses sens pour entendre proclamer sa victoire et se voir ramener au palais, soutenu par Emylia, dans un char de triomphe que suivent Palamon et les autres vaincus. Emylia remet à ce dernier un « blanc anneau », en lui exprimant le regret de ne pouvoir mieux faire pour lui ; mais les dieux ont décidé, et l'ont donnée à Arcita, à qui elle appartient désormais « toulte entière en cœur, corps et voulloir ». De fait, son mariage avec Arcita est célébré en grande pompe : mais on remet, et pour cause, le coucher à quinzaine...

Cependant, l'état d'Arcita va en empirant. Les médecins le condamnent. Se sentant perdu, il réclame de Thésée une « honneste sépulture », et le prie de

> Voulloir donner à Palamon sa femme.

Thésée le réconforte de son mieux. Tu as, lui dit-il, pour te guérir,

> ... Une médecine
> Qui plus y peult que toulte herbe et racine,
> C'est Emylie avec ses rians yeulx...

Arcita n'est pas dupe de ces encouragements. Il s'adresse à Palamon, qui pleure à son chevet, et le prie d'accepter Emylia de sa main :

> .... Tu auras en elle exquise chose.
> Ayme la bien...

Palamon répond par de bonnes paroles :

> J'ay bon espoir que de brief gariras,
> Et que en la fin tu nous enterreras...

Mais Arcita, tenace, insiste auprès d'Emylia en personne pour qu'elle épouse Palamon. Emylia répond qu'elle porte malheur à tous ceux qui l'aiment : elle veut mourir ou du moins rester vierge ; et le baiser qu'elle va donner à Arcita, elle ne le donnera pas à d'autres. Ce disant, elle se jette sur la couche du moribond, et

.... Autour du col lui lye
Ses deux longs bras ..

Les amants demeurent pâmés...

Arcita ne sort de sa pâmoison que pour faire ses adieux à Emylia, à Thésée, à Ypolite, à Palamon. Il meurt en prononçant le nom de sa bien-aimée.

Funérailles d'Arcita. Le corps est exposé, au dessus du bûcher, sur un magnifique lit de parade. Palamon

Barbe meslée et cheveux hérissés

le veille. Emylia, le moment venu, met le feu au bûcher, dont les assistants font neuf fois le tour en y jetant, les dames leurs blonds cheveux, les hommes des armes et des objets de prix. Les cendres d'Arcita sont recueillies et mises, dans un vaisseau d'or, sur un cheval qui, en les portant, pleure « à grosses chauldes larmes ». Jeux funèbres. Palamon fait ériger un temple à la mémoire de son ami.

Thésée, sur ces entrefaites, assemble la noblesse et lui annonce son intention, suivant le vœu du « pauvre mort », de célébrer le mariage d'Emylia avec Palamon. Les jeunes gens, après s'être un peu fait prier, se résignent à être heureux. Préparatifs

des noces [1]. Brodeurs et tailleurs besognent. Les dames composent leurs toilettes :

L'une ce jour veult estre toute blanche
Fors ce qui est sous la cotte et la manche
L'aultre se faict tannée ou toute noyre
Pour son ennuy monstrer et faire croyre
Quelque aultre porte argent, l'aultre velours...

Mais le costume d'Emylia efface en beauté tous les autres :

On luy vestit surcot [2] de satin blanc
Fort juste au bras et bien serré au flanc,
Et estoit long à troys doys près de terre ;
Sus ces patins [3] eust mainte riche pierre,
Et sy estoient d'or tyré à grantz neuz
Entrepassés parmi des *e e* tous bleux...
Le surcot feust bordé fort richement
De tous coustés de perles d'orient
Et n'y avoit ni quartier ni cousture
Que tout ne feust de semblable bordure...
Dessus le chef n'eust que d'or une tringle
Qui ne tenoit à bride ni espingle,
Mais seullement mise comme ung chapeau
Plain de rubis ardans comme ung flambeau [4]...

Ainsi parée, elle est conduite au temple, où un « evesque » l'unit à Palamon, tout pâle de joie, si bien que

... Maint en riant lui dist
Qu'avant combattre il estoit desconfit.

Le poème s'achève par une tirade assez inatten-

1. C'est en décrivant ces préparatifs qu'Anne de Graville fait une allusion directe à l'entrevue du Camp du Drap d'Or.
2. Robe de dessus.
3. Souliers à hauts talons.
4. Cette description du costume d'Emylia est précédée de son portrait, portrait qu'on a lu tout au long dans la première partie de ce volume :

Son aage estoit d'environ les quinze ans... etc.

due contre les hommes et leur indiscrétion en amour :

. . . Les hommes se vantent
D'avoir tel cas du quel bien souvent mentent
Et que souvent ils ont pris et usé
Ce qu'on leur a mille fois refusé...

On reconnaît là les façons de penser, celles même de s'exprimer de l'héroïne favorite d'Anne de Graville, de la *Belle dame sans mercy* :

Le plus secret veult bien qu'on die
Qu'il (n')est d'aucune mescreuz...

La belle dame ajoutait :

Sur tel meffait n'a court ne juge
A qui l'on puisse recourir...

Anne, elle, ne se résigne pas à ce que « tels meffaits » restent impunis ; elle veut que les hommes qui s'en rendent coupables soient « chassés de maison en maison » et décriés partout. Cette femme, qui dut être très calomniée, est impitoyable pour les médisants.

III

Le poème d'Anne de Graville vient d'être analysé assez minutieusement pour que le lecteur, sans l'avoir eu entre les mains, soit à même d'en apprécier la forme et le fond.

Pour ce qui est du fond, le défaut essentiel du « rommant » — mais ce défaut doit être imputé à

Boccace — tient à ce que le personnage central, Emylia, n'est, au physique et au moral, qu'un mannequin, une figure de cire, sans expression, sans personnalité, sans vie. Simple enjeu du duel engagé entre les rivaux, les aimant tous deux « en général », ne sachant

.... lequel prendre ou choysir
Pour y asseoir son amour et désir,

cette fiancée du roi de Garbe n'a rien qui nous intéresse. Et par là même cessent de nous intéresser les développements donnés au caractère de Palamon et à celui d'Arcita. La malheureuse aventure d'Arcita, l'histoire de son mariage *in extremis* et de sa mort, qui auraient pu être touchantes, ne nous touchent guère, tant nous laisse indifférents l'objet de sa passion.

Le décor mythologique où s'encadre le poème de Boccace n'est pas non plus pour donner l'illusion de la réalité ; et, dans sa transposition, Anne de Graville en a encore, s'il est possible, exagéré l'invraisemblance. Elle se plaît visiblement aux réminiscences classiques ; elle sait toutes les légendes de l'antiquité ; mais elle ne la comprend pas, et l'habille à la moderne. Son Thésée, ses « barons » grecs, son Arcita et son Palamon sont des gentilshommes, des « gendarmes » du temps de François Ier. Certains détails où elle insiste (Emylia mettant un cierge à Diane, le mariage avec Palamon célébré par un « evesque » [1]) semblent si volontairement

1. Une des miniatures du manuscrit de l'Arsenal représente le cercueil d'Arcita recouvert d'un drap mortuaire. Et ce drap mortuaire est barré d'une large croix !

poussés au comique qu'on serait tenté de la classer parmi les ancêtres littéraires de Scarron. Mais c'est là une impression à laquelle il ne faut pas s'arrêter. Avec tous ses contemporains, elle ignorait la différence des civilisations et des époques, et n'avait aucune notion de ce que nous appelons la « couleur locale ». Aussi, quoi qu'il paraisse, et bien qu'elle se montre par endroits d'humeur assez folâtre [1], n'a-t-elle certainement pas cherché à parodier son sujet.

Du moins l'a-t-elle dépouillé de tout caractère épique (nous avons vu que, dans la *Teseide*, l'épopée tient déjà fort peu de place) et l'a-t-elle réduit aux proportions d'une simple anecdote sentimentale. Cette anecdote, elle la raconte avec agrément, et elle y ajoute des traits d'observation psychologique — et féminine — qui ne sont pas dans le poème original. C'est ainsi qu'elle insiste beaucoup sur les descriptions de toilettes, et aussi sur le portrait physique, plusieurs fois repris, d'Emylia [2]. Dans le plus

1. Exemples : racontant que les dames, pour venir aux noces d'Emylia, se sont inondées de parfums, elle ajoute, non sans malice :

Aussi peut-estre il en estoit besoing;..

et (dans son récit des noces), décrivant leurs toilettes, elle s'arrête sur ce mot :

Mais je m'en tais, car c'est grant fascherie
De m'escouter, si ce n'est qu'on en rie...

2. Elle lui prête un soin de sa beauté tout à fait réjouissant. La jeune fille, quand Diane lui révèle que l'un des deux rivaux succombera, s'en va « dolente et esperdue », mais n'en passe pas moins une bonne nuit :

.... Quelque peu la conforta la nuyt,
Pensant qu'ennuy à son corps gresve et nuyt.

achevé de ces portraits, alors que Boccace, arrivé aux secrètes beautés de son héroïne, s'était arrêté pudiquement [1], elle poursuit d'un ton dégagé, et ne laisse pas d'entrer dans le plus intime détail :

Croyez de vray qu'elle estoit belle nue
Le ventre blanc : et si vous arrestez
Que point n'estoit faulve par les costez
Et sy avoit courte fesse orillère [2]
Dont peu en eust de semblable manière
La cuisse courte et ung petit grossette
Mais ce n'estoit ne pilon ne cuissette
La grève [3] belle et de belle venue,
Qu'elle n'estoit trop grosse ou trop menue....

On n'est pas plus précis. — A ce vif sentiment de la beauté féminine, Anne de Graville joint celui, assez rare en son temps, de la nature. Elle aime la douceur des bois, revêtus de « leur robe verte » ; elle contemple, d'un œil amusé, les nuées

... aussy blanches que toilles,
Et Dyana luysant sus lez estoilles...

Malheureusement, chez elle, l'expression trahit presque toujours la pensée ; sa langue est pénible, comme embarrassée de cailloux, sa versification haletante, mal assurée, encore barbare. Elle tient

1. Livre XII, st. 63 :

Nel anche grossa e tutta ben formata,
E'l piede piccolini : quale poi fosse
La parte agli occhi del corpo celata,
Colui sel seppe poi cui ella cosse
Avanti con amor lunga fiata :
Immagino che a dirlo le mie posse
Non basterieno avendola io veduta,
Tal d'ogni ben dovera esser compiuta.

2. J'ignore le sens de l'adjectif *orillère*.

3. La jambe.

des rhétoriqueurs le goût des cliquetis de mots et des mêmes consonances multipliées [1]; mais elle n'a pas su s'approprier la seule trouvaille heureuse et féconde qu'ils aient faite, et elle n'applique la règle de l'alternance des rimes masculines et féminines [2] qu'avec une irrégularité déconcertante. De telle sorte que ses vers heureux, quand elle en trouve, se perdent dans une sorte de vagissement enfantin ou de bégaiement pénible.

Quel jugement littéraire faut-il, après cela, porter sur elle? — Elle manque de métier, elle n'a pas le don du style; et l'on ne peut lui attribuer celui de l'originalité, de l'invention, puisqu'elle ne fit jamais que traduire ou remanier l'œuvre d'autrui. C'est dire que M. Wahlund lui prête une importance et un rôle littéraires très exagérés lorsqu'il l'érige en « cariatide », vis-à-vis de la reine de Navarre, au seuil de la Renaissance. (L'on ne saurait, à aucun point de vue,

1. Exemple :

On l'appeloit par nom Emylia,
De qui l'amour maint cœur d'homme lya
Combien quel fust jeunette et delyée
Bien se garda d'estre si fort lyée
Que le sien cœur oncq ne souffrit lyer
Fors à celui que on luy feist allyer...

2. « Ce fut Octavien de Saint-Gelays, dit M. H. Guy, qui, à la fin du xv[e] siècle, donna, dans sa traduction des *Héroïdes* d'Ovide, la première application de cette règle. G. Cretin s'y conforma à partir du septième chapitre de sa *Chronique*, commencée en 1515, et rima près de 29.000 vers sans s'affranchir de cette utile contrainte. A son tour, Jean Bouchet consentit à s'y plier quelquefois, l'excellence de cette mode lui ayant été signalée, vers 1520, par son protecteur Louis de Ronsard, le père du grand poète. »

la comparer à l'incomparable Marguerite, qui a frayé tant de sentiers nouveaux.)

Mais il y a lieu d'ajouter, en revanche, qu'au moment où elle se mêla d'écrire, « les modèles, ainsi que les règles, manquaient presque absolument à la poésie française »[1]; et qu'en ce XVI[e] siècle où les femmes devaient, même au point de vue littéraire, tenir une si grande place, elle est peut-être la première à avoir fait figure d'auteur. Sa période de production est antérieure de plusieurs années à celle de la reine de Navarre[2]. Quant aux autres femmes poètes d'alors, elles sont toutes, elles aussi, par la date de leurs productions comme par celle de leur naissance, ses cadettes. Ne nous étonnons donc pas que l'on l'ait surnommée « la Minerve de son temps ». La juger avec indulgence, voire même avec bienveillance, ce n'est pas être partial, c'est faire preuve de sens historique et critique.

Anne, par ailleurs, se recommande à nous pour avoir été l'arrière-grand'mère d'Honoré d'Urfé. Le futur auteur de l'*Astrée* dut lire, à coup sûr, dans sa jeunesse, passée à la Bastie, le « rommant » de *Palamon et Arcita* : la célèbre « librairie » du château en possédait au moins un exemplaire[3]. Et peut-

1. L. Feugère, *Les femmes poètes au XVI[e] siècle*. Paris, Didier, 1860.

2. Le plus ancien écrit que nous ayons de Marguerite est une lettre datée de 1521 (Génin, *Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême*), l'année même où Anne de Graville écrivait son « rommant ». De l'antériorité de la production, je conclus à celle de la naissance.

3. Appendice, n° III. — C'est le ms. fr. 25441 de la Bibl. nat., qui porte mentionnée, sur sa feuille de garde, la naissance des enfants de Claude d'Urfé et de Jeanne de Balsac.

être n'est-il pas exagéré d'avancer qu'en une certaine mesure il procède, même au point de vue littéraire, de son aïeule. Celle-ci, par suite, aurait droit d'être comptée parmi les créateurs du roman idéaliste en France, et pourrait revendiquer une modeste place à l'origine de l'évolution qui nous conduit, « par d'Urfé et Mlle de Scudéry, jusqu'à George Sand et à Feuillet » [1].

1. Lanson, *op. cit.*

TROISIÈME PARTIE

LA POSTÉRITÉ D'ANNE DE GRAVILLE

CHAPITRE PREMIER

JEANNE DE BALSAC. — LES D'URFÉ.

La seconde fille d'Anne de Graville, Jeanne de Balsac (1516-1542), épouse Claude d'Urfé (1532). La bibliothèque des d'Urfé. — La postérité de Jeanne de Balsac : Honoré d'Urfé. Décadence de la maison d'Urfé. Le marquis Joseph-Marie d'Urfé (mort en 1724); Louis-Christophe de La Rochefoucauld-Langeac, marquis d'Urfé (1704-1734). — La marquise d'Urfé, née Pontcarré (1704-1775); elle donne dans l'alchimie et la cabale. Ses relations avec Casanova : la grande mystification ; les bijoux volés. — La bibliothèque des d'Urfé transportée à Paris. Elle est achetée, en 1777, par le duc de La Vallière. A la mort de La Vallière, la Bibliothèque royale en recueille les débris (1784). Achille-François-Félicien de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet (1759-1794).

Anne de Graville ne fut peut-être pas le modèle des filles ; mais elle fut probablement une épouse exemplaire, à coup sûr une mère féconde : elle donna onze enfants à Pierre de Balsac.

Cinq de ses fils moururent en bas âge. Il lui en resta deux, qui lui survécurent : Guillaume, dont il sera question plus loin, et Thomas, seigneur de Montaigu en Cotentin.

De ses quatre filles, l'aînée, Louise, épousa Charles Martel, seigneur de Bacqueville; Jeanne, la seconde, épousa Claude d'Urfé; Antoinette entra en religion, et fut abbesse de Malnoue [1]; la dernière, Georgette, eut pour mari Jean Pot, seigneur de Rhodes et de Chemaut [2], prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Michel.

J'ai annoncé, au début de cet ouvrage, que je choisirais, pour les mettre en valeur, quelques-uns des plus « représentatifs » parmi les descendants d'Anne de Graville. Voici le moment venu d'ouvrir mon carton d'estampes. Arrêtons-nous tout d'abord devant celle, à demi effacée, qui représente Jeanne de Balsac. Par Jeanne, nous serons amenés aux d'Urfé et à l'histoire de leur fameuse bibliothèque.

I

Jeanne de Balsac naquit en 1516. Le 29 août 1532, « jour de la décollation saint Jehan », elle épousa, à Nantes, « messire Claude d'Urfé [3] ».

1. L'abbaye de bénédictines de Malnoue était située dans la Brie française. — Sur cette abbaye et sur Antoinette de Balsac (1516-1584), on trouvera des renseignements intéressants au t. VII, p. 586 et suiv. de la *Gallia christiana*.

2. Le P. Anselme, t. IX, p. 310.

3. Bibl. nat., ms. fr. nº 25441 : mention de la feuille de garde. — D'après Chabrol (*Coutumes locales de la Haute et Basse Auvergne*, t. IV, pp. 85, 412), Jeanne de Balsac aurait porté dans la maison d'Urfé les seigneuries de Balsac et de Paulhac. C'est la

Un important personnage, ce Claude d'Urfé, qui fut bailli de Forez, l'un des ambassadeurs pour la France au concile de Trente, gouverneur des fils de Henri II, et bien d'autres choses encore. Un important personnage, et, qui mieux est, un type accompli de grand seigneur de la Renaissance, érudit et amoureux d'art [1].

Il embellit et restaura son château de la Bastie, près de Montbrison. Il y rapporta de Rome des antiques et des statues en quantité, et, en revenant du concile, y fit construire, par des ouvriers recrutés à prix d'or en Allemagne et en Italie, une somptueuse chapelle [2].

Il avait la passion des beaux livres, et, dit le P. Jacob dans son *Traité des plus belles bibliothèques*, « dressa », à la Bastie, « une splendide et riche bibliothèque où il mit plus de 4.600 volumes, entre lesquels il y avoit deux cents manuscrits en

baronnie d'Entragues qu'elle y porta. Les Balsac, du reste, n'en continuèrent pas moins de se qualifier de seigneurs d'Entragues.

Quant aux seigneuries de Balsac et de Paulhac, elles ne sortirent de la maison de Balsac qu'en 1551. Elles furent, dix ans plus tard, achetées par Gaspard de Montmorin Saint-Hérem qui, en 1553, avait épousé Louise d'Urfé, la fille de Jeanne. Des Montmorins, ces deux seigneuries passèrent aux Brezons, et des Brezons aux Miramons. (Voir, pour plus de détails, ma *Suite des Seigneurs de Paulhac*, p. 25.)

1. Aug. Bernard, *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe et au XVIIe siècle.* Paris, Impr. royale, 1839. — Norbert Bonafous, *Etudes sur l'Astrée et sur Honoré d'Urfé.* Paris, 1846. — Comte G. de Soultrait et F. Thiollier, *Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs*, 1886. — O.-C. Reure, *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé.* Paris, Plon, 1910.

2. Pour la description de cette chapelle, voir Aug. Bernard, p. 471.

vélin, couverts de velours verd »[1]. Beaucoup de ces manuscrits lui venaient de sa belle-mère qui avait recueilli autrefois, dans sa part successorale, la plupart des livres collectionnés par l'amiral. La bibliothèque d'Anne de Graville, ajoutée à celle de la Bastie, en constitua peut-être le fonds primitif le plus important[2].

Jeanne, en héritant des livres de sa mère, avait en même temps hérité de ses goûts et partageait tous ceux de son mari. On la disait aussi lettrée que lui et l'on vantait son « gentil esprit en la poësie[3] ». Elle fit, pour être gravés sur le monument funéraire des seigneurs d'Urfé, dans l'église de l'ab-

1. *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières, qui ont esté et qui sont à présent dans le monde.* Paris, 1655, p. 671. — Les volumes provenant de la bibliothèque de la Bastie sont, en effet, reliés en velours et en maroquin vert et décorés d'ornements en bronze doré. Au milieu, l'écu d'Urfé ; aux angles, des cartouches triangulaires et les monogrammes de Claude et de Jeanne.

2. Je signale comme provenant *certainement* d'Anne de Graville, parmi les épaves de la collection d'Urfé recueillies dans nos bibliothèques publiques :

1° A la Bibliothèque nationale, les mss. fr. n°s 20853 (*Recueil de pièces sur les croisades*) et n^lles^ acq. 1880 (*Voyages de Marco Polo*) ;

2° A l'Arsenal, mss. n°s 2691 [46 S. A. F.) : *Recueil de différentes pièces* et 3172 (321 B. F.) : *Livre de la mutation de Fortune.*

La bibliothèque d'Urfé contenait en outre, comme on sait, au moins un manuscrit de *Palamon et Arcita.* Ce manuscrit (Bibl. nat, n° 25441), qui a appartenu à Jeanne de Balsac, lui venait assurément de sa mère (APPENDICE, n° III). — Quant au *Roman de Theseo ou d'Arcite et Palemon*, etc... signalé par M. Wahlund (p. 418, n. 1) comme ayant appartenu à Claude d'Urfé, et dont on a perdu la trace, il avait sans doute la même provenance. (APPENDICE, n° II, § C.)

3. Anne d'Urfé, *Description du païs de Forez*, 1606 (Dans Aug. Bernard, *op. cit.*, p. 455).

baye de Bonlieu, près de la Bastie, les vers suivants :

Par mort qui rend toute terre à la terre
Gisent ici les bons seigneurs d'Urfé,
Justes en paix, audacieux en guerre,
Ayant d'honneur le voulloir eschaufé,
Qui ont souvent en armes triomphé,
Comme il appert en mainte et mainte histoire ;
Mais ce leur est mille fois plus de gloire
D'avoir, par foy vive et sans fiction,
Du viel serpant invisible victoire
Sous l'estandard de ceste passion[1].

Jeanne de Balsac alla, bien jeune encore, rejoindre en leur dernière demeure, « les bons seigneurs d'Urfé ». Elle mourut âgée de vingt-six ans, le 9 mai 1542. Son mari lui fit élever, dans l'église de Bonlieu, un superbe mausolée. Sur des dalles de marbre gris, enchâssées dans la muraille du chœur, se lisait l'épitaphe de la défunte. Il y est question (nous en avons le texte) de ses admirables vertus, de sa beauté, de son génie, qualifié de divin[2].

II

Jeanne laissait six enfants[3]. L'aîné, Jacques, épousa Renée de Savoie-Tende, d'une branche légitimée de la maison de Savoie, et qui, par sa grand'-

1. Le monument des d'Urfé était décoré de sculptures représentant les scènes de la Passion.

2. « Floruit integra forma, ingenio præterea usque adeo divino... Siquidem præter raras animi dotes omnibus videbatur divina et cælestis »... — La sépulture des d'Urfé fut violée par les réformés en 1574.

3. Bibl. nat., ms. fr. 25441 : mention de la feuille de garde.

mère Anne de Lascaris, était de race impériale. (Les aînés de la maison d'Urfé joindront désormais à leur nom celui de Lascaris.) Jacques eut douze enfants, parmi lesquels l'auteur de l'*Astrée*.

L'illustre maison d'Urfé semblait assurée de longues prospérités. Cependant, à partir d'Honoré (1567-1625), elle entre en pleine décadence et marche à la ruine, accablée qu'elle est de procès, « dévorée par les dettes, réduite aux expédients, disputant aux créanciers les lambeaux de son patrimoine[1] ». Du reste, elle ne va pas tarder à s'éteindre. Vers le milieu du XVIIe siècle, elle comptait encore six représentants mâles. Mais l'un deux mourut sans avoir été marié et quatre entrèrent dans les ordres, parmi lesquels Louis d'Urfé, qui fut évêque de Limoges et se signale à notre attention pour, étant jeune, avoir, dans un accès de pieuse pudibonderie, mutilé dans le parc de la Bastie la plupart des statues qu'y avait autrefois placées son aïeul. Restait, pour continuer la race, Joseph-Marie de Lascaris, marquis d'Urfé, qui fut menin de Monseigneur (le fils de Louis XIV) et lieutenant des gardes du corps, et qui, à la cour, où il végéta obscurément, n'eut d'autre distinction que d'être le seul officier des gardes admis à manger, en campagne, avec le roi[2]. Il épousa, en 1684, Louise de Gontaut-Biron[3], dont il n'eut pas d'enfants, et mourut en 1724.

1. Reure, *op. cit.*, pp. 19, 359.
2. Saint-Simon.
3. Sœur de madame de Nogaret, et, comme sa sœur, très liée avec le duc et la duchesse de Saint-Simon.

Avec lui finissait sa race; mais, comme il arrivait souvent, à la race survécut le nom. L'une de ses sœurs avait épousé un La Rochefoucauld-Langeac. Joseph-Marie légua ses biens au petit-fils de cette sœur, Louis-Christophe de La Rochefoucauld, à charge par lui de relever le nom et les armes d'Urfé.

Louis-Christophe de La Rochefoucauld de Lascaris, marquis d'Urfé, mourut en 1734. Il avait épousé, dix ans auparavant, Jeanne Camus de Pontcarré, fille de Pierre-Nicolas, premier président du Parlement de Rouen.

III

Ce fut une femme instruite, voire même une femme d'esprit que Jeanne de Pontcarré, la dernière marquise d'Urfé [1]. Mais il faut ajouter, pour lui rendre justice, qu'elle était parfaitement folle. On sait qu'au XVIIIe siècle — le siècle des philosophes,

1. Casanova, *Mémoires* (éd. Garnier), t. III, IV, V. — J. Cazotte, *Correspondance mystique avec Laporte et Ponteau*. Paris, an VI. — L. da Ponte, *Mémoires*. Paris, Pagnerre, 1860. — Ed. Maynial, *Casanova et son temps*. Paris, Mercure de France, 1911. — G. Capon *Casanova à Paris*. Paris, Schemit, 1913. — Charles Samaran, *Jacques Casanova, Vénitien*. Paris, Calmann-Lévy, 1914. — David de Saint-Georges, *Biographies foréziennes. Achille-François de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet*, 1759-1774. Dijon, 1896. — *Souvenirs de la marquise de Créquy*. Paris, Garnier, s. d. (Ces souvenirs sont apocryphes, mais ont été rédigés par Cousin de Courchamps d'après des documents et des conversations qui leur donnent quelque valeur.) — Comte de Soultrait et F. Thiollier, *op. cit.*

mais aussi celui des Saint-Germains et des Cagliostros — les sciences occultes et la cabale furent en grande faveur, et combien y firent tourner de têtes les rêveries pseudo-scientifiques des alchimistes. La marquise, ex-jolie femme, qui passait pour avoir été distinguée par le Régent, donna, l'âge venu, dans l'alchimie : elle avait un laboratoire où, parmi les cornues et les alambics, elle « soufflait » sans relâche, cherchant la vraie formule de la « poudre de projection »[1] ou du baume de longue vie. Et elle donnait aussi dans la cabale. « Sa grande chimère était de croire fermement à la possibilité d'entrer en colloque avec les esprits élémentaires » ; elle espérait, par leur intervention, « obtenir le privilège de se régénérer et de se métamorphoser en homme »[2].

Cazotte, qui fréquenta chez elle, et qui l'appelle « la doyenne des Médées françaises », raconte que sa maison « regorgeoit d'empiriques et de gens qui galopoient après les sciences occultes ». Certain jour de l'année 1757, l'un de ses neveux, le comte de La Tour d'Auvergne, lui amena, pour son malheur, quai des Théatins, où elle demeurait alors, un Vénitien à qui sa récente évasion des Plombs venait de donner une certaine notoriété, un aventurier séduisant et infiniment dangereux, Jacques Casanova.

Casanova avait été devancé dans la maison par

1. Poudre à laquelle les alchimistes attribuaient la vertu de changer les métaux inférieurs en or et en argent.

2. Casanova, *Mémoires*, t. III, p. 483 ; cf. Maynial, p. 179.

un autre mystificateur insigne, le fameux comte de Saint-Germain, qui se donnait trois cents ans et se vantait de posséder la panacée universelle. Mais, à la faconde éblouissante de Saint-Germain, le nouveau venu sut opposer une habile réserve et une incontestable puissance de fascination. Il s'empara sans difficulté « de l'âme de la marquise, de son cœur, de son esprit et de tout ce qui lui restait de bon sens », et, dans ses *Mémoires*, reconnaît cyniquement qu'il en fit sa dupe. « Si j'avais cru, dit-il, pouvoir la désabuser... je crois que je l'aurais entrepris.... Mais j'étais persuadé que son infatuation était incurable, et je crus n'avoir rien de mieux à faire que de seconder sa folie et d'en profiter[1]. » Il en profita beaucoup[2].

Un jour[3], la marquise (elle lui attribuait un pouvoir presque illimité[4]) entreprit de lui persuader que, s'il le voulait bien, rien ne lui serait plus facile, en vertu de ses relations avec les esprits, que de « la faire passer en âme dans le corps d'un enfant mâle né de l'accouplement philosophique d'un immortel avec une mortelle *ou d'un homme ordinaire avec une femme d'une nature divine*[5] ». Casanova, loin de protester, s'ingénia sans aucun retard à régler la mise en scène d'une opération qu'il comptait

1. *Mémoires*, t. III, p. 483.
2. Elle devint « sa providence », son « grand trésorier ».
3. En 1760 ou 1761. — Maynial, p. 180; Samaran, p. 218.
4. *Mémoires*, t. III, p. 482 : « Selon elle, je possédais non seulement la pierre philosophale, mais encore le colloque avec tous les esprits élémentaires. »
5. *Mémoires*, t. III, p. 483.

rendre fructueuse pour lui. Voici le mode de procéder qu'il adopta, d'accord avec sa dupe : « Je devais, dit-il, féconder d'un garçon, par un moyen connu des seuls frères rose-croix, une vierge, fille d'adepte... Ce fils devait naître vivant, mais seulement avec une âme sensitive. Madame d'Urfé devait le recevoir dans ses bras à l'instant où il viendrait au monde, et le garder sept jours auprès d'elle dans son propre lit. Au bout de ces sept jours, elle devait mourir en tenant sa bouche collée à celle de l'enfant, qui, par ce moyen, recevrait son âme intelligente. Après cette permutation, ce devait être à moi à soigner l'enfant... Avant tout, madame d'Urfé devait faire un testament en bonne forme pour instituer héritier universel l'enfant, dont je devais être le tuteur jusqu'à l'âge de treize ans [1]. »

Il faut lire dans les *Mémoires* de Casanova (on sait qu'ils sont en général assez véridiques [2]) la suite et les détails désopilants de cette comédie. Pour jouer le rôle de la « vierge divine » dont le concours était nécessaire, il fit venir de Prague, où elle dansait alors, une ballerine italienne, la Corticelli, qu'il avait autrefois connue à Bologne. Afin de la mieux styler, il alla à sa rencontre jusqu'à Metz, tandis que, fébrile d'impatience, la marquise les attendait tous deux au château

1. *Mémoires*, t. V, p. 403.
2. Maynial, pp. 10, 17 ; Samaran, p. 219 : « Les preuves ne manquent pas qu'entre la marquise d'Urfé et Casanova les choses se passèrent à peu près comme il les raconte. »

de Pontcarré, à quatre lieues de Paris. Elle y reçut la « sublime vierge » avec les marques du plus profond respect. Quelques jours plus tard — le quatorzième de la lune d'avril — le mariage surnaturel fut bien et dûment consommé [1]. Mais le dernier jour de cette même lune, l' « oracle » de Casanova, interrogé fort à propos, déclara que tout était à refaire, un indiscret ayant, dissimulé derrière un paravent, profané par sa présence la célébration du rite [2] : il la faudrait renouveler le mois suivant, et, cette fois, hors de France. Ce second essai, tenté à Aix-la-Chapelle, ne devait pas être plus heureux que l'autre ; ce fut la Corticelli qui le fit manquer. Elle simula, l'instant solennel venu, des convulsions qui rendirent inefficace la bonne volonté de l'opérateur. Pour annuler d'avance l'effet des révélations compromettantes dont il se sentait menacé et celui des tentatives de chantage que préméditait évidemment sa complice, Casanova la fit dénoncer par son oracle comme étant devenue folle, et comme ayant été « gâtée par un génie noir », ennemi de l'ordre des rose-croix. Il s'agissait de trouver une nouvelle et plus intacte « vierge divine ». Casanova jugea très apte à en remplir le personnage une certaine mademoiselle d'Aché, alors sa maîtresse, et conseilla à madame d'Urfé d'écrire à Sélénis, le génie de la lune, et de lui demander conseil au sujet de la date à fixer pour le renouvellement des noces cabalistiques.

1. *Mémoires*, t. V, p. 411 et suiv.
2. Maynial, p. 184.

Pour attendre la réponse de Sélénis, la marquise et lui se plongèrent un beau soir, sous les rayons nocturnes, dans la même baignoire d'eau parfumée, et, par l'effet d'un truc admirablement réussi, cette réponse, tracée en caractères d'argent sur un papier vert glacé, vint, se reflétant à la surface de l'eau, enjoindre à la pauvre femme d'attendre jusqu'au printemps suivant pour recommencer, cette fois à Marseille, la mirifique opération.

Qu'arriva-t-il ensuite ? C'est ici que l'histoire s'embrouille. Casanova raconte que, se trouvant à Londres en 1763, il y reçut d'une de ses amies, la comtesse du Rumain, une lettre lui annonçant la mort de madame d'Urfé. « Madame du Rumain m'écrivait, dit-il, que, sur le témoignage de la femme de chambre, les médecins avaient déclaré que la marquise s'était donné la mort en prenant une trop forte dose d'une liqueur qu'elle appelait la *panacée*. Elle m'annonçait qu'on avait trouvé un testament qui sentait les Petites-Maisons, car elle laissait tout son bien au premier fils ou fille qui naîtrait d'elle et dont elle se déclarait enceinte. Elle m'avait institué tuteur du nouveau-né, ce qui me navrait de douleur, car cette histoire était de nature à faire rire tout Paris pendant une semaine. La comtesse du Châtelet, sa fille, s'était emparée de tous les immeubles et du portefeuille où, à mon grand étonnement [1], on avait trouvé 400.000 francs. Les bras m'en tombèrent [2] ».

1. Il ne croyait pas lui avoir tant laissé.
2. *Mémoires*, t. VI, p. 451.

Cette page n'est qu'un tissu d'erreurs — certainement volontaires. La marquise d'Urfé ne mourut que le 13 novembre 1775 ; et si Casanova a antidaté sa mort, c'est qu'il avait ses raisons. Un de ses compatriotes, un aventurier comme lui, Lorenzo da Ponte, le librettiste de *Don Juan*, raconte dans ses *Mémoires* une histoire de bijoux volés [1], où il est question de certaine « vieille dame » à laquelle, sous prétexte de la rajeunir, notre Vénitien aurait fait boire un narcotique, et dont il aurait subtilisé la cassette. La « vieille dame » en question a tout l'air d'être madame d'Urfé et son roman avec Casanova pourrait bien avoir eu pour épilogue une scène d'escroquerie pure et simple. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que la marquise, longtemps avant sa mort, se sépara de lui « en forts mauvais termes [2] ». Ce qui est encore plus sûr, c'est qu'il avait vécu à ses crochets pendant plusieurs années, et lui avait soutiré des sommes considérables.

IV

Tandis qu'allaient se succédant les générations des d'Urfé, qu'advenait-il de la fameuse biblio-

1. Maynial, ch. IV : *Les bijoux volés.*
2. Samaran, p. 237. — La rupture datait au moins de 1763, ainsi que le démontrent des lettres, publiées par M. Samaran (p. 220 et suiv.), du Génois Giacomo Passano, lequel, complice de Casanova dans l'affaire Corticelli, s'était brouillé avec lui et ne le traitait plus que de « pendart » et de chevalier d'industrie.

thèque, jadis constituée par Claude d'Urfé et par Jeanne de Balsac ?

Elle était restée à la Bastie, et peu à peu, soit désordre et négligence, soit ventes partielles à la suite de saisies, s'était appauvrie de nombreux volumes : cependant, elle subsistait encore dans son ensemble.

Elle fut, au XVIIIe siècle, transportée à Paris, probablement par la marquise, née Pontcarré, qui l'augmenta à grands frais de livres relatifs aux sciences occultes et de grimoires cabalistiques [1].

La marquise mourut, nous le savons, à la fin de 1775, laissant des affaires embarrassées. En 1777, sa bibliothèque fut mise en vente sur saisie réelle, et ce fut le duc de La Vallière qui acheta en gros, à cette vente, tout ce qui restait de l'ancienne collection d'Urfé [2].

Fort riche et n'exerçant que les fonctions peu absorbantes de grand fauconnier de France, ce

1. Casanova, *Mémoires*, t. III, pp. 467-501. — « Elle me fit voir sa bibliothèque, qui avait appartenu au grand d'Urfé... Elle l'avait augmentée de manuscrits qui lui avaient coûté plus de cent mille francs. »

2. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 420-421 : « Les *derniers restes* de cette collection furent achetés, en 1777, par le duc de La Vallière. » — Cf. Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. VIII, p. 175.

On peut citer, parmi les manuscrits qui avaient disparu de la bibliothèque des d'Urfé bien avant la vente au duc de La Vallière, *Les heures à l'usage d'Angers*. Ces magnifiques *Heures*, reliées aux armes du cardinal de Soubise, font actuellement partie de la collection Martin Le Roy. (Cte Paul Durrieu, *Les heures à l'usage d'Angers de la collection Martin Le Roy*. Paris, Soc. française de représentation de manuscrits à peintures, 1912.)

petit-neveu de Louise de La Vallière avait la passion des livres[1]. Une passion qui alla s'exacerbant avec l'âge, et finit par tourner à la manie. Il achetait en bloc des collections entières[2], et l'on prétend que, quand il ne pouvait se procurer par des moyens licites tel manuscrit ou tel volume rare qu'il convoitait, il n'hésitait pas à l'emprunter, sauf à refuser obstinément de le rendre.

Il mourut en 1780, et, quatre ans plus tard, la première partie de sa bibliothèque fut vendue[3]. La bibliothèque du roi se fit adjuger à cette vente deux cent cinquante-cinq volumes manuscrits[4], parmi lesquels les plus notables épaves de la collection d'Urfé.

Au moment où ces épaves y furent recueillies, le nom même des d'Urfé était sur le point de s'éteindre. La marquise d'Urfé, née Pontcarré, avait eu trois enfants, mais, lorsqu'elle mourut, il ne lui restait qu'une fille, Adélaïde-Marie-Thérèse[5]. Adélaïde avait épousé, contre le gré de sa mère, un veuf de soixante ans, le marquis du Chastellet, lequel prit le nom et les armes de Lascaris d'Urfé. Le mariage fut très malheureux. Les du Chastellet firent des

1. L. Delisle, t. I, p. 550.

2. Il acheta, par exemple, celles de Guyon de Sardière et de Bonnemet, et, en 1769, la plus grande partie de celle de Gaignat.

3. *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, première partie : 3 vol. in-8°. Paris, Guillaume de Bure fils aîné, 1783. — La seconde partie de la bibliothèque La Vallière, dont le catalogue forme six volumes in-8° (Paris, 1788), fut achetée par le marquis de Paulmy.

4. L. Delisle, *loc. cit.*

5. Samaran, p. 239 et suiv.

dettes immenses et furent toute leur vie la proie des créanciers. La marquise du Chastellet avait toujours été bizarre. Son esprit se dérangea tout à fait ; on dut l'interdire (1760). Madame d'Urfé la déshérita au profit du jeune marquis du Chastellet, son petit-fils, qu'elle avait recueilli, et qui reçut chez elle l'étrange éducation que l'on peut supposer[1]. Il fit, en 1779, la campagne d'Amérique en qualité d'aide de camp du marquis de Bouillé. Quand la Révolution éclata, il s'enthousiasma pour les idées nouvelles, réclama dans une *Adresse aux Français* l'abolition de la royauté et servit aux armées du Midi, du Rhin, du Nord et du Centre. Lieutenant-général en 1792, on le vit sur le point d'être nommé ministre de la guerre. Mais il fut arrêté comme suspect et jeté à la Force en septembre 1793. Il y mourut — peut-être s'y empoisonna — le 21 germinal an II (10 avril 1794).

L'histoire de la bibliothèque d'Urfé nous a entraînés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il est temps de revenir au XVIe, et aux descendants immédiats d'Anne de Graville.

1. Cazotte, *op. cit.*, p. 98 : On ne pouvoit y fournir (dans la maison de Madame d'Urfé) que de fort mauvaise politique et le jeune homme y étoit exposé aux plus dangereuses communications. Je ne suis pas surpris qu'au sortir de cette étrange éducation il ait été disposé à donner dans les travers du temps. C'est un *initié* pour ainsi dire dès le berceau. Il n'a pu faire jusqu'ici que des sottises : le voici en place pour de plus grandes. »...

CHAPITRE II

DEUX PETITS-FILS D'ANNE DE GRAVILLE.

I. — *François de Balsac d'Entragues* (1541-1613). — Il épouse en premières noces Jacqueline de Rohan, en secondes noces Marie Touchet. Son rôle dans la Ligue.

II. — *Entraguet* (1547-1599). — Ses débuts à la cour : il est l'amant de Marguerite de Valois, puis de la maréchale de Retz. Il accompagne le duc d'Anjou en Pologne (1573). Retour de Pologne ; séjour à Lyon. Disgrâce (1574). — Les mignons. Chronique de la cour en 1578. Le duel du 27 avril : récits de L'Estoile et de Brantôme ; les funérailles de Caylus ; l'oraison funèbre d'Arnaud Sorbin ; les épitaphes de Desportes et de Ronsard, les sonnets d'Amadis Jamyn. — Entraguet adhère à la Ligue, puis revient, ainsi que son frère, au parti du roi. Négociation au sujet d'Orléans. — Le rôle des Balsac dans le drame de Blois (1588). — Les dernières années d'Entraguet.

Né en 1517, Guillaume, l'aîné des fils de Pierre de Balsac et d'Anne de Graville, fut seigneur d'Entragues, de Marcoussis[1], de Malesherbes, etc., capi-

1. Il eut quelques démêlés avec son frère Thomas au sujet de la succession de Jeanne de Graville, morte en 1540. Guillaume se prétendait donataire de tous les biens de sa tante, et Thomas arguait la donation de nullité. Ils finirent par transiger (1545). Marcoussis fut mis dans la part de Guillaume. — Cf. Malte-Brun, *op. cit.*, pp. 108, 110.

taine de deux cents chevaux et lieutenant de la compagnie des gendarmes de François de Lorraine, duc de Guise. Il servit sous ce prince au siège de Metz, et, deux ans plus tard (1554), à la bataille de Renty ; il y reçut une blessure mortelle.

Il avait épousé, en 1538, Louise d'Humières ; il en eut neuf enfants, dont sept fils [1]. Quatre de ces fils moururent en bas âge ou sans postérité. Les trois survivants furent :

François de Balsac, seigneur d'Entragues, de Marcoussis et du Bois-Malesherbes ;

Charles de Balsac, seigneur de Clermont-Soubiran, dit Clermont d'Entragues ;

Charles de Balsac, seigneur de Dunes, comte de Graville, dit *Entraguet*.

De ces frères étroitement unis, et qui formèrent, à un moment donné, un triumvirat assez puissant [2], le second, Clermont d'Entragues, capitaine des cent archers de la garde royale, n'apparaîtra guère dans ce récit, dont l'intérêt se concentrera sur François de Balsac et sur Entraguet : deux brouillons [3] d'une immoralité notoire, mais d'allure élégante et de silhouette pittoresque.

1. Les filles furent Louise, qui épousa, en 1571, Jacques, baron de Clere, et Catherine, mariée, en 1572, à Edme Stuart, comte de Lennox, seigneur d'Aubigny, descendant de Jean Stuart, à qui Charles VII avait donné, en 1423, la terre d'Aubigny, en Berry.

2. « L'union qui estoit entre luy (François de Balsac) et ses frères le faisoit rechercher ». (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, 54, v° Balsac.)

3. Sully (*Œconomies royales*) définit ainsi François de Balsac : « M. d'Antragues, qui aymoit à se mesler de toutes faciendes... Esprit embarrassé, brouillon et désireux de nouvelletez. »

I. — François de Balsac d'Entragues.

François de Balsac naquit en 1541[1]. Nommé gouverneur de Chartres en 1568, il y fut mal accueilli par la duchesse de Ferrare (Renée de France) et obtint (1570) d'être transféré à Orléans avec le titre de bailli de la ville et de lieutenant-général en la province[2]. Il avait épousé Jacqueline de Rohan, de la branche de Guéménée, et en eut trois enfants. A peine veuf, il se remaria, en octobre 1578, avec Marie Touchet.

C'est lui-même, si l'on en croit les *Nouveaux Mémoires* de Bassompierre[3], qui, quelque dix ans auparavant, l'avait « produite » au roi Charles IX[4]. Elle avait eu un fils, Charles, bâtard de Valois, comte d'Auvergne, plus tard duc d'Angoulême, et, après la mort du roi, était rentrée à Orléans, dans sa famille, et y avait repris, en toute placidité, sa vie simple d'autrefois. François de Balsac devint amoureux d'elle et demanda sa main : elle avait vingt-cinq ans.

1. Bibl. nat., ms. fr. 20350 : mention de la feuille de garde. (V. Appendice, n° II).

2. Cossé en était le gouverneur. A Cossé succéda Cheverny, en 1582.

3. Publiés en l'an X (Paris, Locard fils) ; nouvelle édition en l'an XI (Paris, Mme Devaux). L'authenticité de ces Mémoires n'est pas absolument certaine, mais paraît très probable.

4. « La fille, dit Bassompierre, fut produite au roi, qui la dévirgina, et elle lui... Marie Touchet depuis se maria avec le même Antragues qui l'avait produite au roi Charles. » — « Il épousa en secondes noces, dit, de son côté, Simon de La Motte, madame Marie de Belleville Touchet... *avec laquelle il s'étoit joué*, et qui... avoit été auparavant la bonne amie du feu roy Charles IX. »

Le mariage se fit à Langeais [1]. Le contrat stipulait, en faveur de la future épouse, un douaire de mille écus d'or à prendre sur la seigneurie de Malesherbes ; quant au futur époux, il devait jouir « des pensions que ladite dame avoit du Roy et de Monseigneur son frère et de tout ce que, par leurs Majestés ou autres seigneurs et dames, ses parents et amys, luy pourroient estre donnez [2] ».

« Le ménage vécut à Orléans, où les fonctions de François d'Entragues le retenaient, beaucoup à Malesherbes, dans la belle terre qui subsiste encore tout entière, un peu à la cour, où le mari comme la femme avaient leurs entrées [3]. » En décembre 1578, l'ordre venant d'être fondé, François fut nommé chevalier du Saint-Esprit.

Dès les premiers essais, tentés, en 1576, par le duc Henri de Guise, pour former une « ligue », il s'était montré ligueur déterminé ; et quand, huit ans plus tard, la Ligue eut achevé de s'organiser, il en favorisa de son mieux toutes les entreprises. Il eut même l'audace, en 1585, de recevoir à coups de canon les troupes royales, venues, sous le commandement du duc de Montpensier et du maréchal d'Aumont, pour occuper la citadelle d'Orléans. Montpensier et d'Aumont durent s'en retourner,

1. Charles IX lui avait donné le château de Langeais. Elle tenait en outre de la reine mère la seigneurie de Belleville, près Paris.

2. Henri Stein, *Le contrat de mariage de Marie Touchet*. Orléans, H. Herluison, 1893.

3. Comte Baguenault de Puchesse, *Marie Touchet et ses filles*. (Extrait de la *Revue des Etudes historiques*, septembre-octobre 1912.)

dit L'Estoile, « avec leur artillerie et gendarmerie et avec leur courte honte ».

Comment et par quels motifs intéressés il se dégagea du parti des Guises ; comment, à partir de 1588, il se déclara pour le roi, auquel il vendit Orléans ; quel fut son rôle dans le drame de Blois, — c'est ce que va nous apprendre l'histoire de son frère Entraguet, avec laquelle la sienne, à un moment donné, se confond, comme elle se confondra plus tard avec celle de la marquise de Verneuil.

II. — Entraguet

I

Le plus actif, le plus brillant, le plus dangereux des trois frères, ce Charles de Balsac, seigneur de Dunes, dit « Entraguet » ou le « bel Entraguet ». Deux portraits de lui, entre ceux qui nous ont été conservés, sont particulièrement révélateurs. L'un le représente très jeune, « frisé et fraisé », dans un costume d'une suprême élégance ; il est debout, la main sur la garde de son épée, sa taille de guêpe serrée dans un pourpoint blanc à rayures noires : de fait, on dirait d'une guêpe, svelte et méchante, et prête à piquer[1]. L'autre portrait —

1. Musée du Louvre, collection Sauvageot. Au bas de ce petit portrait à l'huile, qui fait pendant à un portrait de Saint-Mégrin, se lit l'inscription suivante : « Louis . (*sic*) de . Balsac . Dentragues . S . de . Dunes. »

un très beau crayon [1] — nous le montre plus âgé. Les traits sont réguliers, mais durs ; les yeux expriment l'audace et la volonté, une volonté tendue, inflexible. Au bretteur, au coureur de ruelles a succédé l'ambitieux, l' « arriviste ».

Il naquit en 1547, étudia au collège de Navarre [2], et, dès qu'il eut l'âge d'homme, fit son entrée à la cour. Guillaume de Balsac avait servi naguère sous François de Guise, « M. de Guise-le-Grand ». Le duc Henry de Guise admit parmi ses familiers le fils de l'ancien ami de son père. Lui-même, en ce temps-là, vivait dans l'intimité du duc d'Anjou (le futur Henri III). C'est dire qu'Entraguet fut du cercle le plus étroit de la cour ; et il faut certainement le compter au nombre des amants qu'eut Marguerite de Valois avant son mariage. A lire le *Divorce satyrique*, il en aurait même été l'un des premiers, sinon le premier : « Antragues et Charins [3]... ont creu avoir obtenu les premiers... les

1. Bibl. nat. Estampes : Portraits, N. 2 : « M. de Dunes d'Entragues. 1581. *æt.* 34. » — Ce crayon a été reproduit par Niel, *Portraits des personnages français les plus illustres du XVI*e *siècle*, 2e série. Paris, Lenoir, 1856.

2. Michel de la Huguerie, *Mémoires*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France, t. I, p. 193.

3. On ne trouve pas de *Charins* parmi les personnages du temps. Peut-être faut-il lire *Charry* : telle est du moins la supposition de Dreux du Radier (*Mémoires historiques, critiques, et anecdotes des reines et régentes de France.* Amsterdam, 1776). Il s'agirait, en ce cas, de Jacques Prévost, seigneur de Charry, qui fut le premier mestre de camp des gardes françaises. Mais Charry fut assassiné à la fin de 1563. Marguerite, puisqu'elle naquit en 1552, l'aurait eu, d'après cela, pour amant dès l'âge de onze ans. C'est du reste ce qu'en propres termes affirme le pamphlétaire : « Tout est indifférent à ses voluptez, et ne lui chaut d'aage,

premices de sa chaleur, qui augmentant tous les jours, et eux n'estant point suffisans à l'esteindre, encor que Antragues y fist un effort, qui luy a depuis abregé la vie, elle jetta l'œil sur Martigues[1], et... l'enroolla soubz son enseigne »... — Mais, comme on sait, le pamphlet enragé de d'Aubigné, — à moins qu'il ne soit de Palma Cayet — renferme, parmi quelques vérités, bien des calomnies. Le premier amant de Margot fut vraisemblablement Henry de Guise, le seul homme (avec Bussy) qu'elle ait véritablement aimé. Il l'aurait épousée, si le roi ne s'était opposé au mariage. Charles IX, excité sous main par son frère d'Anjou, et qui haïssait les Lorrains, voulut même faire assassiner Guise ; mais le duc, averti du danger, battit en retraite, et, bientôt après, épousa la princesse de Porcien (Catherine de Clèves). Entraguet eut, à ce moment, le champ libre ; mais le mariage de Marguerite avec Henri de Navarre (18 août 1572) mit fin à sa bonne fortune. Il « faillit à mourir de regret, ou d'un laschement de sang, lit-on dans le *Divorce satyrique*, que la violence de la douleur » de voir sa maîtresse mariée « lui provoquoit par divers endroits. Mais le temps, qui guérit toutes choses, le guérit aussi, et le pourveut pour plusieurs années d'une moins belle, mais plus constante maîtresse »... Cette maîtresse, c'était la maréchale de Retz, la plus spirituelle et la plus

de grandeur, ny d'extraction, pourveu qu'elle saoûle et satisfasse à ses appetis, *et n'en a jusques icy depuis l'aage d'onze ans desdit à personne*, auquel aage Antragues et Charins... » etc...

1. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues.

savante femme de la cour[1]. Elle lui donna un cœur de diamant, qu'il céda plus tard à Marguerite[2], — d'où querelle entre la maréchale et la reine — et que nous retrouverons un jour au doigt d'Henry de Guise.

Outre les faveurs de madame de Retz, Entraguet, pour se consoler de son chagrin d'amour, eut, à peu de temps de là, la puissante diversion d'un voyage. Le dernier des Jagellons était mort le 7 juillet 1572. Le duc d'Anjou fut élu roi par la diète polonaise, et, à la fin de septembre 1573, partit — sans enthousiasme — pour son royaume, accompagné d'un certain nombre de gentilshommes[3], parmi lesquels du Gua, Villequier, Schomberg, Beauvais-Nangis, Larchant, les deux frères d'Entragues (Clermont d'Entragues et Entraguet), et la future victime de ce dernier, Jacques de Lévis-Caylus. Déjà très malade lors du

1. Claude-Catherine de Clermont, dame de Dampierre, de la maison de Clermont-Tonnerre, veuve depuis 1562 de Jean d'Annebaut, baron de Retz ; remariée en 1565 à Albert de Gondi, maréchal de France. Gondi fit ériger la baronnie de Retz, qu'il tenait de la femme, en duché-pairie.

2. Bibl. nat., *Dossiers bleus*, 54, fol. 73 r° : «Il b... soit la maréchalle de Retz, qui luy donna un cœur de diamants ; mais il la sacrifia à la royne Marguerite de Valois, femme d'Henry IV, qui vouloit avoir ce même cœur. » — Il s'agit ici d'Entraguet, et non, comme le dit le rédacteur de cette note, de Clermont d'Entragues.

3. D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France, t. IV, p. 194, et *Mémoires* de Michel de la Huguerye, éd. de la Soc. de l'Hist. de France. — La Huguerye, ancien condisciple d'Entraguet au collège de Navarre, raconte (t. I, p. 197) comme quoi celui-ci, traversant l'Allemagne à la suite du duc d'Anjou, faillit s'y faire faire un mauvais parti.

départ de son frère, Charles IX succombait quelques mois plus tard (30 mai 1574). A peine la nouvelle reçue, Henri, que les Polonais prétendaient retenir malgré lui, s'évada du château de Cracovie, galopa ventre à terre vers la frontière autrichienne et réussit, quoique suivi de près, à gagner Vienne ; de Vienne, pour éviter l'Allemagne protestante, il prit son chemin par Venise, où il se soûla de plaisirs. Il arriva à Turin le 12 août, et le 6 septembre à Lyon, où l'attendait toute la cour.

Les deux Balsac étaient revenus avec lui de Pologne. Pendant le séjour de la cour à Lyon, Entraguet ne le quitta guère ; et même il ressort d'une anecdote rapportée par d'Aubigné [1] qu'il lui servit, à l'occasion, d'entremetteur :

Le roi, estant à Lyon, s'embraza d'une des plus apparentes femmes de la ville, de laquelle le nom sera supprimé. Le comte de Maulevrier [2] et Antraguet, qui n'ont point esté chiches de tels discours, l'un pour sa futilité naturelle, l'autre pour les mescontentements qu'il receut [3], furent employez à mesnager cet amour. Ils practiquèrent aisément la volonté de la dame, mais non la commodité de l'entreveuë, pour l'extrême jalousie du mari, qui ne la perdoit non plus que son ombre. Ces marchands s'advisèrent de le mettre dans le parti du sel [4], et, le tenans pour avaricieux, espé-

1. *Histoire universelle*, t. V, p. 347. — Dans sa *Confession catholique du sieur de Sancy*, d'Aubigné reproduit, en l'abrégeant, le même récit.

2. Charles-Robert de la Marck, comte de Maulevrier, né en 1538, mort en 1622.

3. « Pour les mescontentements qu'il receut ». Le sens de ce membre de phrase m'échappe.

4. *Parti du sel*, ferme de la gabelle.

royent lui faire entreprendre un voyage à Pequais [1]; mais l'offre du gain n'ayant pas succédé [2], on l'attaqua par l'honneur, en lui présentant un voyage pour le roi en quelques villes hansiatiques, pour traicter un accord entr'elles et le duc de Brunsvich, pource qu'elles soustenoyent sa ville contre lui. La pipée de l'honneur n'ayant pas mieux réussi que celle du proffit, il fallut venir par la voye de la dévotion, cercher le confesseur du sire, qui estoit le gardien des Cordeliers ; auquel ils parlèrent comme se prenants à luy, de quoy un des plus apparents de la ville desdaignoit la confrairie des Pénitens en la société du roi mesmes, alléguans que cela le pourroit faire soupçonner de sentir le fagot. Comme ils pressoyent le Pater d'alléguer de telles raisons à sa brebis, le confesseur les renvoya bien loin, leur disant : « A d'autres, Messieurs, nous sommes du mestier », et plusieurs autres termes de mattois, sur lesquels le comte se mit à jurer : « C'est, dit-il, que le roi est amoureux de sa femme, et qu'il n'y a moyen de lui faire quitter la maison si vous ne nous aidez ; mais faictes-nous un tour de gallant homme, et je vous apporterai cent doubles ducats à deux testes dès demain pour expier le péché et faire des aumosnes ni secrettes que personne ne s'en appercevra. » — « C'est, dit le moine, parler bon sainct Françoys, cela. Je vous l'amènerai au montoüer jeudi prochain. » Ce qu'il fit par une procession générale, où, selon l'ordre de la confrairie, le mari se rendant nouveau profès, il luy falut porter la croix. Le roi et le comte de Maulevrier se desrobent du revestiaire par une porte que leur ouvre le gardien, et vont à leur assignation. Nostre lyonnois ayant traversé quelques rues, se mettant à ruminer dans son sac, prit sa jalousie pour interprète de sa dévotion, commença à porter la teste plus basse que ne devoit un porte-croix, et ses pensées mélancholiques s'accreurent tellement que, quand il fut à l'embouchure d'une ruètre [3] qui

1. Peccais, près d'Aigues-Mortes.
2. *Succédé*, réussi.
3. Probablement *ruelle*.

ne va qu'à sa maison, tellement qu'il pouvoit voir la fenestre de sa chambre, quelques uns disent qu'il vit un chappeau à travers les vitres. Quoy que ce soit, il s'arresta avec un grand souspir qui dégénera en esvanouissement, vrai ou simulé, si bien que la croix tombât (fût tombée) sur le pavé, sans le secours de Montigni [1] et du Halde [2], qui s'estoyent couplez au premier rang d'après lui. Il falut mettre son office en autres mains, et ces deux aidèrent à le porter jusques dans sa chambre, où une foulle de parents et de voisins accourants, le roi fut réduict dans le contoir [3], accompagné de son second. La dame fist demeurer son mari en la salle à cause de la fraischeur, et le moyen de sauver le roi fust qu'elle enferma Antraguet avec lui, pour lui donner l'habit. Et lors, accompagné de du Halde, il regaigna les rangs de la procession, qui n'estoit pas encor passée. Ainsy, ils se servirent de la dévotion à la retraicte aussy bien que pour le combat.

Entraguet, à ce moment, partageait les bonnes grâces du roi avec du Gua [4] et Jacques de Lévis-Caylus [5]. Ceux-ci, en bons amis de cour, n'eussent pas été fâchés d'évincer, en sa personne, un rival gênant [6]. Ils trouvèrent, pendant le séjour de

1. Louis de Rochechouart, seigneur de Montigny.
2. Pierre du Halde, premier valet de chambre de Henri III.
3. Le comptoir.
4. Louis Bérenger, seigneur du Gua, gentilhomme dauphinois, « mestre de camp de l'infanterie françoise des gardes de Sa Majesté ». Les contemporains écrivent « du Guast » ou « du Gast ».
5. « Quélus », comme l'appelaient les contemporains. — Jacques de Lévis, comte de Caylus, fils d'Antoine de Lévis-Caylus, sénéchal et gouverneur du Rouergue, et de Balthazarde de Lettes des Prez, fille d'Antoine de Lettes, seigneur de Montpezat, maréchal de France.
6. « Comme c'est une charge jalouse que celle de gouverner son maître, et que chacun tâche de jouer avec son compagnon à boute-hors, pendant qu'Antragues était malade à Lyon, au retour de Pologne, Legas (du Gua) et Queylus le décréditèrent auprès du roi... » — Bassompierre, *Nouveaux Mémoires*.

Lyon, l'occasion d'en venir à leurs fins, et d'atteindre du même coup la reine Marguerite, qu'ils espéraient brouiller avec son frère et son mari. Elle eut l'imprudence, Entraguet étant tombé malade, d'aller lui rendre visite dans sa chambre. Du Gua, dont le « diabolique esprit »[1] n'épargnait personne, et qui détestait la reine, ne manqua pas de signaler au roi l'inconvenance de cette visite, et déclara publiquement que « Sa Majesté ne devoit pas souffrir qu'on fîst ainsi l'amour à sa sœur, dans sa maison »[2]. Henri III, très friand de commérages, dénonça sa sœur à Catherine de Médicis et au roi de Navarre. Il y eut de pénibles scènes de famille, et Marguerite ne pardonna pas à du Gua sa médisance. Elle lui en voulait d'ailleurs depuis longtemps, et lui reprochait de n'avoir, depuis le retour de Pologne, cessé de lui rendre de mauvais offices auprès du roi. Les effets de sa rancune ne tardèrent pas à se manifester. Dans la nuit du 31 octobre 1575, le favori fut assassiné, dans son logis secret de la rue Saint-Honoré, par le baron de Vitteaux, un célèbre spadassin du temps[3]. L'heureux coup de main de Vitteaux, dit Brantôme, « en réjouit plus d'un à la cour, et mesmes quelques dames, et principalement une grande »[4].

1. Marguerite de Valois, *Mémoires*.

2. *Nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre*, p. 150. — Cf. Pierre de Vaissière, *Les d'Alègre*. Paris, Emile Paul, 1914, p. 176.

3. On trouvera le récit détaillé de cet assassinat dans le livre, ci-dessus cité, de M. Pierre de Vaissière.

4. Brantôme, éd. de la Soc. de l'Hist. de France, t. V, p. 358. — La grande dame, c'est Marguerite. Brantôme ajoute, du reste :

La reine avait sa vengeance. Pour Entraguet, loin d'avoir la sienne, il se vit, à la suite de l'affaire de Lyon, nettement disgrâcié [1], et garda d'autant moins de chances de rentrer en faveur qu'on savait son attachement pour le duc de Guise. Jaloux de la gloire militaire de Guise et de sa popularité grandissante, Henri III avait pris en aversion son ancien ami ; et son mauvais vouloir s'étendait, comme de juste, aux familiers du duc.

Aussi, à partir de 1575, et pendant plusieurs années, Entraguet restera-t-il dans l'ombre. Il eut — et c'est tout ce que nous savons de lui — une querelle avec Crillon, querelle qui fut arrangée par Catherine de Médicis [2] ; il en eut une autre, en 1577, avec La Bourdaisière. Mais ce sont là d'insignifiants faits-divers. Il ne fera sa rentrée en scène qu'en 1578, à l'occasion du fameux duel.

II

De ce duel, les contemporains ne paraissent pas avoir exactement démêlé les causes. L'Estoile parle

« Combien qu'il (du Gua) luy eust beaucoup nuy, elle ne luy rendit la pareille ni vengeance. » — De Thou, au contraire (*Histoire universelle,* trad. fr. de 1734, t. VII, p. 300), accuse formellement la princesse : « Résolue à se venger, elle se rendit, la nuit, au couvent des Augustins, auprès de Vitteaux, et... l'engagea, par ses caresses, à se faire son vengeur », etc...

1. *Nouveaux mémoires de Bassompierre,* p. 450 : « Le roy ne lui témoigna plus aucune privauté ni bienveillance... »

2. Brantôme, t. VII, p. 367 : « La reyne les envoya querir le soir dans sa chambre... Leurs querelles touchoient deux grandes dames des siennes... Le subject de la querelle... touchoit un peu l'honneur de ses dames et estoit escabreux. »

d' « une querelle née pour fort légère occasion » ; Brantôme dit qu'il eut lieu « pour dames ». Les dames, à ce qu'il semble, ne jouèrent, en l'occurrence, qu'un rôle secondaire, et tout au plus furent-elles le prétexte de la noise [1]. Entre les mignons du roi, d'une part, et, d'autre part (car chacun avait sa bande et ses épées), les mignons de Monsieur et les gentilshommes du duc de Guise, une rencontre était depuis longtemps devenue inévitable.

C'est en 1576, suivant L'Estoile, que le nom de « mignons » commença de « trotter par la bouche du peuple », et il les a dépeints en traits inoubliables, ces jeunes coqs de combat, « fraisés et frizés aveq les crestes levées, les ratepennades en leurs testes, un maintien fardé avec l'ostentation de mesme, pignés, diaprés et pulverizés de pouldres violettes, de senteurs odoriférantes ». On en comptait, autour du roi, dix ou douze, qui s'étaient rendus odieux « tant pour leurs façons de faire, qui estoient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoustremens efféminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et libéralités que leur faisoit le roy.... Leurs exercices estoient de jouer, blasphémer, sauter, danser, volter, quereller et paillarder, et suivre le roy partout et en toutes compagnies, ne faire, ne dire rien que pour lui plaire ; peu soucieux en effect de Dieu et de la vertu, se contentans d'estre en la bonne grâce

1. On trouvera l'opinion contraire exposée dans Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*. Paris, Plon, 1877, t. II, p. 261.

de leur maistre, qu'ils craignoient et honoroient plus que Dieu... »

Les mignons de Henri III se nommaient Quélus, Souvré, Mauléon, Livarot, Grammont, Saint-Mégrin, Beauvais-Nangis, etc.. A la tête des spadassins de Monsieur figurait le brave Bussy, qui disait, n'étant né que gentilhomme, «porter dans l'estomach un cœur d'empereur »[1]. Il harcelait de sarcasmes sanglants les « mignons de couchette » du roi, et c'étaient chaque jour des altercations et des combats entre deux groupes de jeunes gens dont la « desbordée outrecuidance »[2] ne connaissait plus de frein, et qui « entreprenoient toutes les choses qui leur venoient en fantaisie, quelles qu'elles fussent ». Feuilletons le *Journal* de L'Estoile et les *Mémoires* de la reine Marguerite à partir du commencement de l'année 1578 : nous y verrons la suite des incidents qui aboutirent à la rencontre du mois d'avril.

Le 6 janvier, jour des Rois, le roi, « désespérément brave, frizé et goldronné », et suivi de ses mignons, « autant ou plus braves que lui », mène à la messe, en la chapelle de Bourbon, la demoiselle de Pons de Bretagne, reine de la fève. Bussy, qui assistait à la cérémonie, « habillé tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vestus de drap d'or frizé », dit très haut « que la saison estoit venue que les plus bélistres seroient les plus braves.... De quoy suivirent les secrettes haines et

1. L'Estoile.
2. Marguerite de Valois, *Mémoires*.

les malcontentemens et querelles qui parurent bienstot après ».

Le 9 janvier, au bal du Louvre, Bussy se prend de querelle avec le seigneur de Grammont. Le lendemain 10, de grand matin, il se rend à la porte Saint-Antoine avec trois cents gentilshommes de Monsieur, bien armés et montés, pour se rencontrer avec un nombre égal de gentilshommes du roi, à la tête desquels se trouvait Grammont. On parvient à séparer les deux troupes. Mais, dans l'après-midi, Grammont va relancer Bussy dans son logis de la rue des Prouvaires, et l'y assiège. Les gardes du roi interviennent, emmènent les deux adversaires au Louvre, où les maréchaux de Montmorency et de Cossé réussissent à les réconcilier (pour la forme), après quoi le roi leur fait « une belle et grave remontrance ». Quelques jours plus tard paraissait une ordonnance très sévère contre les duels. On n'en tint nul compte.

Le 1er février, Quélus, accompagné de Saint-Luc, de François d'O, d'Arques (depuis duc de Joyeuse) et de Saint-Mégrin, « tous jeunes mignons chéris et favorisez du roy », rencontrent, près de la porte Saint-Honoré, Bussy, qu'escortait un seul gentilhomme. Ils le chargent, et Bussy n'échappe que par miracle. C'est à cette occasion qu'il écrivit au roi cette lettre, souvent citée, où il lui demandait, en termes d'une fierté souveraine, la permission de « se contenter » avec Quélus, « par la voye que les hommes d'honneur tiennent en leur vengeance, encore que l'acte dont il se plaignoit ne l'obligeât à telle raison ».

Le 9 février, célébration, en grande pompe, au Louvre, des noces de Saint-Luc et de la demoiselle de Brissac. Au bal du soir, le duc d'Anjou est bafoué et tourné en ridicule par Maugiron, Quélus et les autres mignons du roi. Cinq jours plus tard, accompagné de Bussy et de quelques autres gentilshommes, il s'évade du Louvre par la fenêtre de l'appartement de sa sœur, et se retire à Angers.

Lé 2 avril, querelle entre Souvré[1] et La Valette[2], « pour l'amour des dames ». Souvré était soutenu par « ceux de la maison de Guise », La Valette par les mignons du roi. On réussit, encore cette fois, à prévenir une bataille rangée.

Mais la surexcitation de cette jeune noblesse ardente, divisée en factions irréconciliables, en était venue au point de ne pouvoir s'apaiser que dans le sang. D'autant que plusieurs des mignons de Monsieur — entre autres Maugiron[3] — ayant récemment quitté son service pour passer à celui du roi, se montraient d'une insolence insupportable à l'endroit de leurs anciens compagnons. De plus, les mignons du roi, certains de servir en cela les secrets désirs de leur maître, avaient commencé, depuis la fuite de Monsieur, de s'attaquer aux amis du duc de Guise.

Le 26 avril, l'orage éclata. Quélus, dans la cour

1. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux.

2. Jean-Louis de Nogaret, seigneur de La Valette, duc d'Epernon en 1581.

3. François de Maugiron, fils de Laurent de Maugiron, baron d'Ampuis, lieutenant-général en Dauphiné. Maugiron avait perdu un œil au siège d'Issoire.

du Louvre, provoqua, sous un prétexte quelconque, Entraguet[1]. S'ensuivit le fameux duel, que L'Estoile raconte en ces termes :

Le dimanche 27 avril, pour demesler une querelle née pour fort légère occasion, le jour précédent, en la cour du Louvre, entre le seigneur de Quélus, l'un des grans mignons du Roy, et le jeune Antragues, qu'on apeloit Antraguet, favori de la maison de Guise, ledit Quélus avec Maugiron et Livarrot[2], et Antraguet avec Riberac[3] et le jeune Chomberg[4], se trouvèrent, dès cinq heures du matin, au Marché-aux-Chevaux (anciennement les Tournelles, près la Bastille Saint-Anthoine) et là combattirent si furieusement que le beau Maugiron et le jeune Chomberg demeurèrent morts sur la place ; Riberac, des coups qu'il y receust, mourust le lendemain à midi ; Livarrot, d'un grand coup qu'il eust sur la teste, fut six sepmaines malade et enfin reschappa ; Antraguet s'en alla sain et sauf aveq un petit coup, qui n'estoit qu'une esgratigneure au bras ; Quélus, auteur et agresseur de la noise, de dix-neuf coups qu'il y receust, languist trente trois jours, et mourust le jeudi 29e mai, en l'hôtel de Boisi, où il fut porté du champ du combat comme lieu plus ami et

1. Quélus exécrait Bussy, et c'est à lui surtout qu'il eût voulu s'en prendre. Mais Bussy était absent, ayant suivi son maître à Angers.

2. Jean d'Arces, baron de Livarot, d'une illustre maison dauphinoise. Ce fut lui qui tua Schomberg. Il fut tué en duel, à son tour, le 5 mai 1581, par le marquis de Maignelais. (Antoine de Halluin, marquis de Maignelais, fils de Charles, marquis de Piennes). Mais son laquais le vengea sur l'heure, et tua Maignelais par derrière.

3. François d'Aydie, vicomte de Ribérac, fils de Guy d'Aydie et de Marie de Foix de Candale.

4. Georges de Schomberg, frère cadet de Gaspard de Schomberg, gentilhomme allemand naturalisé français, nommé par Charles IX gouverneur de la Haute et Basse-Marche, et qui fut depuis intendant des finances.

plus voisin [1]. Et ne luy proufita la grande faveur du Roy, qui l'alloit tous les jours voir, et ne bougeoit du chevet de son lit, et qui avoit promis aux chirurgiens qui le pansoient cent mil francs au cas qu'il revinst en convalescence, et à ce beau mignon cent mil escus pour luy faire avoir bon courage de guérir. Nonobstant lesquelles promesses, il passa de ce monde en l'autre, aiant toujours en la bouche ces mots, mesmes entre ses derniers souspirs, qu'il jettoit avec grande force et grand regret : Ah ! mon roy, mon roy ! sans parler autrement de Dieu ni de sa mère. A la vérité le Roy portoit à Maugiron et à luy une merveilleuse amitié, car il les baisa tous deux morts, fist tondre leurs testes et emporter et serrer leurs blonds cheveux, osta à Quélus les pendans de ses aureilles, que luy-mesme auparavant luy avoit donnés et attachés de sa propre main.

Voici maintenant le récit de Brantôme [2], lequel diffère en quelques points de celui qu'on vient de lire, et y ajoute certains détails :

Je viens à nos (combats) modernes....

J'accomenceray par celluy de Quielus et d'Antraguet, principaux querelleurs, et ce pour dames. Riberac et Chombert le jeune, Allemand, secondoient et tierçoient Antraguet ;

1. Avec Jacques de Lévis finit la postérité masculine de la maison de Lévis-Caylus. Les terres et le château de Caylus passèrent dans la maison de Pesteils par suite du mariage de sa sœur Jeanne de Lévis avec Jean-Claude, seigneur de Pesteils et de Salers. De ce mariage naquirent quatre filles : 1° X, qui fut abbesse du monastère de Rodez ; 2° Anne, qui épousa Jean, baron de Verfeil, de la maison de Tubières-Grimoard ; 3° autre Anne, qui épousa en premières noces Antoine Yzarn de Frayssinet, en secondes noces Antoine de Touchebœuf, comte de Clermont-Verteillac ; 4° Camille, qui épousa en premières noces Charles de Cassagnes de Beaufort, marquis de Miramon, en secondes noces Anne de Noailles, marquis de Montclar.

2. *Discours sur les duels.*

Maugiron et Livarot secondoient et tierçoient Quielus, qui tous seconds et tiers s'offrirent à se battre, plus par envie de mener les mains que par grandes inimitiez qu'ils eussent ensemble. Ce combat fut très beau... Antraguet avoit à faire avecques Quiélus, Riberac avec Maugiron, et Livarot avec Chomberg. Il combattirent vers les rempars et porte de sainct Anthoine, à trois heures du matin en esté, de sorte qu'il n'y eust aucun qui les vist battre, que quelques trois ou quatre pauvres gens... M. de Quielus ne mourut pas sur la place, mais il survesquit quatre ou cinq jours [1]... Enfin il mourut, car il estoit fort blessé ; il se plaignit fort d'Antraguet, de quoy il avoit la dague plus que luy, qui n'avoit que la seulle espée ; aussy, pour parer et destourner les coups que l'autre luy donnoit, il avoit la main toute decoupée de playes ; et ainsy qu'ils se voulurent affronter, Quielus dict à Antraguet : « Tu as une dague, et moy je n'en ay poinct. » A quoy répliqua Antraguet : « Tu as donc faict une grande faute de l'avoir oubliée au logis ; icy sommes-nous pour nous battre, et non pour poinctilles des armes. » Il y en eust aucuns qui dirent que c'estoit quelque espece de supercherie d'avoir eu l'advantage de la dague, s'il n'en avoist été convenu de n'en porter poinct, mais la seulle espée. Il y a à disputer là-dessus ; mais Antraguet disoit n'en avoir esté parlé. D'autres disoient que, par gentillesse chevaleresque, il debvoit quicter sa dague, c'est à sçavoir s'il le debvoit. Je m'en rapporte aux bons discoureurs, meilleurs que moy [2].

1. C'est là une erreur. Quélus, qui eut le poumon traversé d'un coup d'épée, survécut trente-trois jours. « C'étoit, dit de Thou, un triste spectacle de voir ce jeune homme, dont le teint étoit auparavant si fleuri, devenu si maigre et si desséché que les os lui perçoient la peau ».

2. Je donne (Appendice, n° IV), à raison des détails intéressants qu'il contient, notamment en ce qui touche le rôle de Maugiron, un troisième récit, celui de Vulson de la Colombière. Vulson, pas plus que L'Estoile et Brantôme, n'a, du reste, approfondi les causes de la rencontre, telles qu'elles ressortent des pages qui précèdent.

Tel fut cet illustre combat — on le compara à celui des Horaces et des Curiaces — dans lequel le principal vainqueur ne se signala ni par sa générosité, ni même, dirions-nous aujourd'hui, par sa correction. Mais, en ce temps-là, les règles du duel n'étaient pas encore fixées. Blâmable ou non, Entraguet eut pour lui l'opinion publique, et c'est à lui que donnent raison les pasquils, les vaudevilles et les complaintes — innombrables et, pour la plupart, obscènes — improvisés au lendemain de l'événement :

L'Antraguet et ses compagnons
Ont bien estrillé les mignons ;
Chacun dit que c'est grand dommage
Qu'il n'y en est mort davantage...

Mais tandis que la verve populaire s'exerçait aux dépens des vaincus et que les prédicateurs de Paris « crioient tout haut publiquement, en leurs chaires » qu'il fallait traîner à la voirie Ribérac, Schomberg et Maugiron, morts sur la place [1], — au même moment on les enterrait en grande pompe à Saint-Paul, et toute la cour assistait à leurs obsèques. Célébrées un mois plus tard, celles de Quélus, qui n'avait succombé qu'après une longue agonie, furent particulièrement solennelles. Il n'y avait pas, au XVI[e] siècle, de « bel enterrement » sans oraison funèbre. Arnaud Sorbin, prédicateur de la cour, et le panégyriste à la

1. Maugiron avait expiré en blasphémant. Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis, prêcha que lui et ses compagnons étaient damnés (Brantôme).

mode, fut, dans la circonstance, commis d'office par le commandement exprès du roi, et ne put se dérober à une tâche que la vie et la mort du mignon rendaient également malaisée. Cette tâche, il s'en acquitta, du reste, très habilement, voire même très chrétiennement. Il déplora, en termes généraux, les mœurs sanguinaires de la noblesse française ; venant à Quélus, il vanta son antique extraction, et le loua d'avoir, depuis le jour du duel jusqu'à son dernier soupir, pleuré ses péchés et fait pénitence. Enfin, il invoqua en faveur du défunt la miséricorde divine, et son discours s'acheva sur une prière touchante et d'un accent sincèrement ému [1].

Quélus eut mieux, pour le faire passer à la postérité, que l'oraison funèbre de Sorbin. Les poètes le chantèrent. Desportes, dans les vers qu'il lui a consacrés [2], insiste, et même beaucoup trop, sur sa beauté :

Quélus, que la nature avoit fait pour plaisir,
Comme une œuvre accomplie, admirable et divine,
Portoit Amour aux yeux et Mars dans la poitrine ;
. . . .
Le voyant, on brûloit d'envie ou de desir...

1. Je donne (Appendice, nº v) quelques renseignements biographiques sur Arnaud Sorbin et une analyse détaillée de son oraison funèbre.

2. *Œuvres* (éd. André Michiels. Paris, 1858) : *Épitaphes*. Voir aussi *Élégies* (*Aventure seconde. Cléophon*), et, dans les *Prières et autres œuvres chrétiennes*, une pièce intitulée *Plainte*, qui se termine ainsi :

Donne que les esprits de ceux que je souspire
N'esprouvent point, Seigneur, ta justice et ton ire ;
Rens-les purifiez par ton sang précieux,
Cancelle leurs péchez et leurs folles jeunesses,
Fay leur part de ta grâce, et, suivant tes promesses,
Ressuscite leurs corps et les mets dans les cieux.

Ronsard fit pour lui deux épitaphes. Voici la première :

De tout ce que Nature en ce monde peult faire
De vaillant, de parfait, de courtois et de beau,
L'ombre en repose icy : le reste est un flambeau
Qui rayonnant d'honneur dans le ciel nous esclaire.
Le divin ne sçauroit par la mort se desfaire :
Les mortels seulement ont besoin du tombeau.
La tombe de Quélus est le ciel, l'air et l'eau :
La terre en sa rondeur n'y pourroit satisfaire.
Si quelqu'un présumoit un tombeau luy dresser,
Il ne faudroit, Passant, les marbres dépesser,
Mais amasser l'honneur et la vertu qui dure,
Puis l'enterrer dedans pour prendre son sommeil.
Il ne faut au vaillant un pompeux appareil :
Ou bien, s'il luy en faut, c'est telle sépulture [1].

L'éloge paraîtra bien un peu forcé, s'appliquant

1. La seconde épitaphe est « en dialogue » :

LE PASSANT ET LE GÉNIE

. . . .
Le P. Qui donc repose icy dedans ?
Le G. La beauté d'un jeune printemps
Et la vertu qui l'homme honore...
. . . .
Le P. Quelle Parque au cizeau cruel
Lui trancha sa trame ? — Le G. Un duel.
Mars, comblé de peur et d'envie,
Davant ses ans coupa sa vie,
Craignant de ne se veoir vaincu,
Si ce corps eust long temps vescu.
Le P. En quel âge veit-il Pluton ?
Le G. A peine son jeune menton
Se couvroit d'une tendre soye
Quand de la Parque il fut la proye.
. . . .
Le P. Quel pays de luy s'est vanté ?
Le G. Languedoc l'avoit enfanté,
Issu de ceste vieille race
De Levi, que le temps n'efface.
Le P. Au reste, dy son nom. — Le G. Quelus.
Va, Passant, n'en demande plus.

à un jeune favori de mœurs équivoques[1]. Mais la muse de Ronsard ne savait chanter qu'à pleine voix ; et il a déploré la mort de « Beaumont », le lévrier de Charles IX, et celle de « la Barbiche », la levrette de Mme de Villeroy, du même ton que celles de Maugiron et de Quélus. De tels vers, composés sur commande et dans l'espoir d'obtenir quelque largesse, ne tiraient pas d'ailleurs à conséquence. Aussi nous garderons-nous de prendre au grand sérieux les vingt-quatre sonnets qu'Amadis Jamyn, « poëte transcendant », comme le qualifie L'Estoile, écrivit à la mémoire de Quélus, de Maugiron et de Saint-Mégrin[2]. « Regardez-moi du ciel », fait-il dire au roi dans l'un de ces sonnets :

Regardez-moi du ciel, voiés vostre Henri
Triste, pensif, songeant, solitaire et marri,
Qui son âme et sa vie en larmoiant distille,
Et ne cesse d'Argus tous les yeux desirer,
Car les siens ne sont plus bastants à vous pleurer :
Pour vous pleurer tous trois, il en faudroit cent mille !

Ce qu'on doit retenir de ces vers de circonstance, c'est qu'ils expriment et qu'ils célèbrent la douleur scandaleuse de Henri III. On a vu qu'il emporta et serra « les blonds cheveux » de ses mignons et qu'il ôta, de ses propres mains, à Qué-

1. Cf. d'Aubigné, *La confession catholique du sieur de Sancy*, l. I, ch. VII : « Si je contois les espousailles de Caylus » etc.. — L'allégation de d'Aubigné ne doit, cela va sans dire, être acceptée que sous réserve.

2. Paul d'Estuer de Caussade de Saint-Mégrin, assassiné le 21 juillet 1578, au sortir du Louvre, par des spadassins à la solde des Guises. Il passait pour être l'amant de la duchesse de Guise.

lus, pour les garder comme une relique, les pendants d'oreille qu'il lui avait donnés. Il fit élever, dans Saint-Paul, à Quélus, à Maugiron et à Saint-Mégrin, de magnifiques tombeaux [1].

III

Si son chagrin était vif, son ressentiment ne l'était pas moins, et, pendant quelques jours, il ne rêva que vengeance [2]. Mais le duc de Guise, prenant très haut la défense d'Entraguet, déclara qu'il « n'avoit fait acte que de gentilhomme et d'homme de bien ; que si pour cela on le vouloit fascher, qu'il avoit une bonne espée et qui coupoit bien, qui luy en feroit la raison. Manda aussi audit Entraguet qu'il estoit de ses amis, et qu'il s'en asseurast au besoin [3] ».

1. Ces tombeaux, où étaient leurs « figures de marbre », furent détruits par le peuple le 2 janvier 1589, « disant qu'il n'appartenoit pas à ces meschans athées, morts en regniant Dieu, sangsues du peuple et mignons du tiran, d'avoir si braves monumens et si superbes en l'église de Dieu » (L'Estoile).

Les mausolées des mignons sont décrits et reproduits en gravure dans *Les antiquitez, croniques et singularitez de Paris*, etc., par Gilles Corrozet, Parisien ; *Plus les antiquitez et singularitez de Paris*, livre second, recueillies par Jean Rabel, peintre. — Le livre, entre 1532 et 1608, a eu de nombreuses éditions.

2. J. de La Taille, *Discours notable des duels, de leur origine en France*, etc., Paris, Cl. Rigaud, 1607 ; et Vital d'Audiguier, *Le vray et ancien usage des duels*. Paris, Billaine, 1617 : « Entraguet se sauva blessé à la faveur de M. de Guise ; et bien lui en prit, car le roy l'eust fait mourir, pour la grande affection qu'il portoit à Caylus. »

3. L'Estoile.

Grâce à la protection du duc, Entraguet ne fut pas inquiété. Chez Henri III, d'ailleurs, les impressions étaient vives, mais superficielles ; et il eut, vers ce moment-là et dans les années qui suivirent, d'absorbantes préoccupations qui lui firent oublier sa rancune. Entraguet, pendant ce temps, s'assagissait ; ses ambitions, jusque là toutes tournées à la galanterie, prenaient un autre caractère.

C'est en 1585 — après la mort du duc d'Anjou — que la Ligue se constitua définitivement ; c'est alors que, sous couleur de poursuivre l'extirpation de l'hérésie, elle commença de se manifester comme parti d'opposition. Entraguet, perdu dans l'esprit du roi et désespérant de rentrer jamais en faveur, y adhéra l'un des premiers, ainsi que son frère François, « sur l'esprit duquel il pouvoit beaucoup » [1], et, avec tous les disgraciés, tous les mécontents, sans parler des catholiques exaltés, se rangea sous la bannière du duc de Guise.

Mais peu à peu ses dispositions se modifièrent [2]. Son second frère, Clermont d'Entragues (le capitaine des gardes), le pressait de revenir au parti du roi. Il

1. Bibl. nat., *Dossiers bleus*, 54, fol. 74. — Cf. Villeroy, *Mémoires* : « Le sieur de Dunes... lequel avoit tout pouvoir envers son aisné. »

2. De Thou, *Histoire Universelle*, trad. de 1740, t. VII, p. 323 et suiv. : « Les sieurs de Balsac avoient d'abord embrassé le parti de la Ligue ; mais, soit que les bienfaits du duc de Guise, quelque libéral qu'il fût du bien d'autrui, ne fussent pas capables de contenter leur avarice, et qu'ils espérassent mieux faire leur compte avec le roi, comme les Ligueurs le publièrent... sollicités d'ailleurs par Charles de Clermont, leur frère, un des quatre capitaines des gardes du corps, ils avoient repris le parti du roi » etc....

réfléchit au surplus que François disposait d'Orléans; que le roi avait le plus évident intérêt à se rendre maître de cette grande ville, située au cœur du royaume et jusqu'alors acquise à la Ligue; qu'il serait par conséquent facile de la lui vendre très cher. Ces réflexions d'ordre exclusivement pratique eurent bientôt achevé de le déterminer.

« C'était, dit de Thou, l'homme du monde le plus habile à manier une intrigue de cour. » Il profita de son intimité avec les ducs de Mayenne, de Nemours, d'Aumale et d'Elbeuf pour les indisposer contre le duc de Guise, dont ces princes ne supportaient qu'impatiemment la suprématie; et, vers le même moment, engagea, par l'intermédiaire de Villeroy, une négociation longue et compliquée à l'effet de livrer Orléans à Henri III. Il demandait pour son frère le gouvernement en chef du duché (François n'y était que le subordonné du chancelier de Cheverny [1]) avec, pour lui-même, la lieutenance et une compagnie de cinquante hommes d'armes. En échange, François promettrait, offrant au besoin « de faire ses Pasques et recevoir le Saint-Sacrement », de se « départir de toutes ligues, praticques, associations, obligations et intelligences » [2] contraires aux intérêts du roi, et de tenir

1. François demandait aussi les gouvernements du pays Chartrain, du Blaisois, d'Amboise et de Loudun, qui appartenaient également à Cheverny. Mais il accepta vingt mille écus en échange de cette prétention, et aussi en manière de satisfaction pour un affront que son fils se plaignait d'avoir reçu du duc d'Epernon l'année précédente. — Cf. *Dossiers bleus*, 54, f° 68.

2. Villeroy.

la ville à sa disposition. François refusait, au surplus, de prendre cet engagement par écrit, alléguant (l'édifiant scrupule !) que « semblable obligation escritte ne pouvoit apporter plus de seureté que la parole et foy d'un homme d'honneur » [1].

Ce marchandage (on en trouvera le détail dans les *Mémoires* de Villeroy) aboutit après la journée des Barricades. Henri III avait dû s'enfuir de Paris le 13 mai 1588, et il devenait indispensable pour lui de s'assurer d'Orléans, comme d'un lieu de retraite possible. Aussi finit-il par céder aux exigences des Balsac et par leur accorder tout ce qu'ils demandaient. Moyennant quoi François de Balsac lui envoya, le 27 juillet, sa « promesse de fidélité » [2]. Dès le 15, à vrai dire, le roi s'était laissé arracher le fameux édit d'Union ; et des articles secrets de cet édit stipulaient la cession à la Ligue victorieuse de diverses places de sûreté, parmi lesquelles Orléans. En traitant avec les Balsac, désormais acquis à sa cause, Henri III avait annulé par avance, en lui retirant toute sa valeur, l'apparente concession faite à la Ligue.

Cette question d'Orléans fut de celles qui, peu après, quand s'ouvrirent les États de Blois (octobre), achevèrent d'exaspérer Henri III contre Guise. Le duc n'ignorait pas que les Balsac eussent changé de camp. Vers le milieu d'octobre, François Colas, seigneur des Francs, l'un des échevins d'Orléans,

1. Villeroy. — Nous allons voir dans un instant que François de Balsac finit par se décider à écrire.

2. Bibl. nat., *Dossiers bleus*, 54, fol. 68 ; et Villeroy, *Mémoires*.

était venu le prévenir qu'ils le trahissaient[1]. Aussi tenait-il essentiellement à ce que le gouvernement de la ville leur fût retiré. Le roi, par contre, qui les avait achetés, ne tenait pas moins à les y maintenir. Il y eut entre Henri III et le duc uue vive altercation à ce sujet, au cours de laquelle ce dernier déclara impérieusement qu'Orléans avait été cédée à l'Union comme ville de sûreté, et « qu'il sauroit bien la conserver »[2]. Ce mot blessa profondément le roi. Il y avait beau temps qu'il détestait Guise; et, depuis la journée des Barricades, son ressentiment s'était tourné en haine. Mais peut-être eût-il reculé devant l'idée du meurtre, si les humiliations quotidiennes que le duc lui infligeait ne l'eussent poussé à bout. La querelle à propos d'Orléans fut une de ces humiliations ; et les Balsac, dont le revirement en fournit le sujet, se trouveraient par là seul mêlés au drame de Blois. Nous allons les y voir intervenir plus directement.

IV

Ce drame[3], il n'y a lieu de le raconter ici qu'au point de vue du rôle qu'ils y jouèrent. Un rôle passif, au moins en ce qui touche la perpétration de l'assassinat : néanmoins, le rôle de complices.

1. P. de Vaissière, *De quelques assassins*. Paris, Émile-Paul, 1912, p. 229.

2. De Thou.

3. Je renvoie au récit si précis — et d'autant plus vivant et coloré — qu'en a fait M. Pierre de Vaissière dans son livre *De quelques assassins*.

Dès le mois d'octobre, et à la suite de l'avertissement que lui avait donné Colas des Francs, le duc avait dépêché à Orléans Claude de Semur, seigneur de Trémont, capitaine de ses gardes, pour s'y renseigner sur l'état des esprits et sur les dispositions du gouverneur. Et Semur était revenu lui dire qu' « il avoit sceu de Mme d'Entragues (Marie Touchet) qu'il y avoit une conspiration faite contre sa personne, et que son mari, M. d'Entragues, estoit parti pour Blois, espérant estre un des personnages *qui joueroient la tragédie des Estats* » [1].

Donc, François de Balsac, deux mois avant le crime, le prévoit, le pressent — et accourt, dans le but, sinon d'y participer, au moins d'en tirer profit.

Le 23 décembre, en ce jour fatal, « le plus obscur, le plus sombre et le plus ténébreux qui fut jamais veu »[2], on le trouve rôdant, dès avant l'aube, à travers les corridors du château de Blois ; et vers quatre heures du matin, il se glisse, suivi d'Entraguet, dans la cabinet du roi, qui leur avait donné rendez-vous la veille, ainsi qu'à MM. d'Aumont, de Rambouillet, de Maintenon, et à quelques autres encore [3]. Ils étaient donc (tout du moins le fait supposer) dans la confidence de l'exécution projetée.

1. *Histoire de la Ligue pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., ms. fr. 10270, fol. 75 v°) ; texte cité par M. P. de Vaissière, p. 229.

2. Documents historiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise. Enquête criminelle : déposition de Jean Péricard (*Revue rétrospective*, 1re série, t. IV) ; cf. P. de Vaissière, p. 273.

3. P. de Vaissière, p. 265.

C'est en leur compagnie [1] qu'Henri III passera les quatre heures d'attente fiévreuse pendant lesquelles il trompera son angoisse en multipliant recommandations et préparatifs [2]. Ce sont eux qui l'entoureront au moment même de l'assassinat.

Entre six et sept heures, quand Me Étienne Dorguyn et Me Claude de Bulles, chapelains, se présenteront pour dire la messe dans l'oratoire royal, c'est par « M. d'Entragues » qu'Henri III les fera prévenir « qu'ils eussent à se mettre en dévotion et prier Dieu que le Roy peust venir à bout d'une exécution qu'il désiroit faire pour le repos de son royaume [3] ».

Quelques instants avant le meurtre, c'est Clermont d'Entragues qui, en compagnie de M. de Châteauvieux, posera des gardes à la porte de Madame de Nemours (la mère du duc) « avec commandement de ne laisser entrer ny sortir personne [4] ».

Une fois le duc mort, et quand son cadavre sera étendu pantelant dans la chambre du roi, c'est « le sieur d'Entragues » [5] qui lui arrachera du doigt un

1. De Thou.

2. Sur les degrés de l'escalier intérieur descendant au premier étage, et « pour empescher que personne ne montast par là » tandis que le destin s'accomplirait, le roi avait placé trois de ses Ordinaires. L'un de ces Ordinaires était un Balsac, — un certain Barthélemy de Balsac, seigneur de Saint-Pau, d'une branche bâtarde de la famille (Le P. Anselme, t. II, p. 437 ; Bibl. nat., *Cabinet d'Hozier*, 25, fol. 4).

3. Documents historiques, etc... Déposition d'Étienne Dorguyn et de Claude de Bulles ; cf. L. de Vaissière, p. 282.

4. Déposition de Jean Péricard et d'Edme d'Hautefort. — P. de Vaissière, p. 296.

5. *Relation de Miron.*

cœur de diamant qu'il y portait. Peut-être le cœur donné jadis à Entraguet par la maréchale de Retz, puis par Entraguet à Marguerite de Valois, qui l'aurait elle-même donné à Guise ; et très probablement ce même cœur que, pour le mieux assurer de la nouvelle, « présenta au roi de Navarre, en lui annonçant la mort du duc, le courrier que les amis du Béarnais lui dépêchèrent de la cour [1] ».

Enfin, quand un certain nombre de députés du Tiers, tenus pour suspects, seront arrêtés par Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, dans leur salle des séances, et menés prisonniers au château, la première personne qu'ils rencontreront à l'entrée du grand escalier, c'est « M. de Dunes » (Entraguet), « botté et esperonné, pasle et défaict » [2], portant sur son visage toute l'horreur du spectacle auquel il venait d'assister.

Il partait à franc étrier pour Orléans, avec la mission d'en défendre la citadelle contre les habitants, qu'on savait déterminés ligueurs, et prêts à se mutiner [3]. Mais il arriva trop tard. Roscieux, le

1. P. de Vaissière, p. 292. — « Le roi de Navarre reçut de la part du duc d'Épernon un courrier qui lui apprit la mort du duc de Guise. Pour ôter même à ce Prince tout lieu d'en douter, cet homme lui assura qu'il avoit vu lui-même le corps du duc, et *lui montra une bague, dont une dame qu'il aimoit lui avoit fait présent,* et qu'on lui avoit ôtée, après qu'il eut été assassiné. » (De Thou, *Histoire universelle,* trad. française de 1734, t. X, p. 492).

2. Documents historiques, etc. : déposition de Michel Marteau, seigneur de la Chapelle. — Cf. P. de Vaissière, p. 306.

3. De Thou, *Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 332 et suiv. — Depuis plusieurs mois, Entraguet, qui commandait à Orléans en l'absence de son frère, prévoyait une mutinerie des

maire ligueur d'Orléans, l'y avait devancé, et avait soulevé la ville. Entraguet et son frère François, qui le rejoignit, furent assiégés par les Orléanais dans le réduit de la porte Bannier. Quand le maréchal d'Aumont, envoyé à leur secours, parut avec du renfort, ils avaient déjà évacué la place et s'étaient réfugiés à Beaugency (janvier 1589). Elle resta au pouvoir des Ligueurs — avec, pour gouverneur, le maréchal de La Châtre [1] — jusqu'à ce qu'Henri IV la recouvrât, au commencement de 1594. Les Balsac, somme toute, avaient bien pu la vendre à son prédécesseur, mais ils s'étaient trouvés dans l'impossibilité de la livrer. Et — suprême déconvenue — ils ne parvinrent pas à s'y réinstaller, une fois la paix rétablie : Henri IV confirma La Châtre dans ses fonctions de gouverneur de l'Orléanais [2].

V

Entraguet, à partir du siège d'Orléans, rentre dans l'obscurité, et les renseignements que nous

habitants. Il projetait d'agrandir la citadelle, et, pour payer les frais d'agrandissement, avait essayé d'engager « des perles d'un grand prix » qu'il possédait, et aussi d'emprunter de l'argent au cardinal de Vendôme. La mort du duc de Guise devança l'exécution de son projet.

1. Nommé par le duc de Mayenne.

2. Ce que François de Balsac ne pardonna jamais au roi. — Voir le *Discours du sieur d'Entragues pour sa justification sur les crimes à lui imputés*, Bibl. nat., mss. fr. 16550 et 18436. (Ce *Discours* a été publié par M. Ch. Merki, dans son livre sur *La marquise de Verneuil*, p. 373) : « A la fin des guerres, le roi lui a ôté sa charge d'Orléans sans avoir failli », etc...

avons sur son compte se réduiront désormais à fort peu de chose. Henri IV, qui le connaissait bien, ainsi que son frère François[1], et qui avait ses raisons de se méfier de lui, paraît cependant l'avoir traité avec distinction, et même avec amitié. Lorsqu'il eut enfin conquis Paris et qu'il y eut fait son entrée (22 mars 1594), c'est à lui, l'un des premiers, qu'il mande la nouvelle, et son billet est un cri d'allégresse : « Monsr de Pluviers, je vous prie me venir trouver incontinent en ce lieu, où vous me verrez en mon char triomphant. C'est chose que je désire, et pour vous dire chose de bouche que je ne vous puis mander par écrit[2]. » — Il le fit chevalier du Saint-Esprit en 1595.

Quatre ans plus tard, en 1599, — l'année même où commença la passion du roi pour sa nièce Henriette — Entraguet mourait à Toulouse, à l'âge de cinquante-deux ans, au moment où, jusque là célibataire endurci[3], il allait épouser, paraît-il, une des filles du maréchal de Monluc. « Il mourut, nous

1. « Tout ce *bagage*, car ainsi appeliez vous lors la maison et famille de M. et Mme d'Antragues », dit Sully (*Œconomies royales*).

2. De Paris, 26 mars 1594. « A Monsr de Dunes d'Entraguet, gouverneur de Pluviers. » — Entraguet était, en effet, gouverneur de Pithiviers (qu'on appelait alors Pluviers).

3. Villeroy, dans ses *Mémoires*, cite textuellement une lettre à lui adressée par Entraguet, le 27 juillet 1588, et qui débute ainsi : « Monsieur, *mon beau-père* s'en retournant trouver le Roy, je l'ay supplié de se charger de la promesse que vous avez désirée de mon frère d'Antragues », etc... — J'ignore à qui s'applique ici l'expression de « beau-père », ni quel sens il lui faut donner. Ce qui est certain, c'est qu'en 1588 Entraguet n'était pas marié, et qu'il mourut célibataire.

dit un contemporain, Vital d'Audiguier[1], d'un effort qu'il fit en voulant retirer une dame d'une meslée qui s'estoit faite dedans un bal, à l'occasion d'une querelle. Il estoit desia tout blanc de vieillesse, mais verd, et vigoureux, et d'aussi bonne mine que les plus verds galants qui fussent alors[2]. »

Son frère aîné François, avec qui nous allons renouer connaissance, devait lui survivre quatorze ans.

1. *Op. cit.*
2. Clermont d'Entragues, tué à Ivry, ayant laissé des enfants mineurs, il en avait eu la tutelle (Noël Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, t. I, n° 4986). Il fit de l'un d'eux, Charles de Balsac, son héritier (testament du 1er avril 1598). Pour le cas où, ce qui arriva, Charles mourrait sans enfants, il instituait l'un de ses neveux de la branche aînée, César de Balsac, seigneur de Gié, le second fils de François.

CHAPITRE III

DEUX ARRIÈRE-PETITES-FILLES D'ANNE DE GRAVILLE

I. — *Catherine-Henriette de Balsac d'Entragues, marquise de Verneuil* (1579-1633). — Sa vie en raccourci : elle se fait donner par Henri IV une promesse de mariage (1er octobre 1599) et se prétend sa femme légitime; ses enfants; conspirations auxquelles elle prend part; la promesse rendue (1604); l'arrêt du Parlement du 2 février 1605 ; le roi s'éprend de Charlotte de Montmorency (1608); la retraite et les dernières années d'Henriette. — Explication de son attitude à l'endroit de Marie de Médicis. Valeur juridique de la promesse de 1599 : le mariage dans le droit canonique classique; théorie des promesses de mariage; mariages « présumés » résultant d'une promesse suivie de *copula carnalis*. L'opinion d'Henri IV; les inquiétudes de Marie de Médicis.

II. — *Marie-Charlotte de Balsac d'Entragues* (1588-1664). — Sa vie, calquée sur celle de sa sœur. Sa liaison avec Bassompierre. Promesse réciproque de mariage du 10 juillet 1610. Marie-Charlotte cite Bassompierre devant l'official de Paris (1612). L'affaire portée devant le Parlement de Rouen : scènes de mœurs judiciaires. Plaidoirie de François de Brétignières. L'arrêt du 11 septembre 1615.

Il sera fait mention, à la fin de ce volume, des enfants que François de Balsac eut de son premier

mariage (avec Jacqueline de Rohan). De son second mariage (avec Marie Touchet) naquirent deux filles, Catherine-Henriette et Marie-Charlotte de Balsac[1], qui comptent parmi les plus notables descendants d'Anne de Graville et qui ont droit, à ce titre, de figurer en bonne place dans notre galerie de portraits.

I

Catherine-Henriette de Balsac d'Entragues, marquise de Verneuil[2].

I

Catherine-Henriette de Balsac naquit à Orléans le 1er septembre 1579. Elle fut baptisée dans l'église Saint-Michel d'Orléans, située sur la place de l'Étape,

1. Simon de La Motte parle d'une troisième fille, « dame Louise de Balsac, religieuse à Poissy ». Mais cette troisième fille, dont l'existence paraît douteuse, n'est mentionnée que par lui.

2. L'extraordinaire aventure d'Henriette a été souvent racontée (en dernier lieu par M. Ch. Merki, dans son livre *La marquise de Verneuil et la mort d'Henri IV*. Paris, Plon, 1912). Aussi me bornerai-je à en rappeler les principaux épisodes. Je n'insisterai qu'au sujet de la promesse de mariage de 1599. Les questions de droit canonique et d'ancien droit français qui se posent à l'occasion de cette promesse et les notions grâce auxquelles on en peut apprécier la valeur juridique n'ont jamais été approfondies, que je sache, par aucun historien ; et de là vient qu'aucun d'eux ne semble avoir pleinement compris le sens de l'attitude adoptée dès l'abord et toujours gardée par Henriette à l'endroit d'Henri IV et de Marie de Médicis.

près de l'hôtel habité par le gouverneur. « Tous les capitaines de la ville assistèrent à la cérémonie un cierge à la main[1]. » Elle passa son enfance à Orléans et à Malesherbes.

Marie Touchet savait par expérience que les filles ont besoin d'être gardées ; elle avait d'ailleurs de hautes prétentions pour les siennes. C'est dire qu'Henriette reçut une éducation sévère et soignée[2]. Intelligente, fine, pétillante de malice et d'esprit, lettrée avec cela, elle « avoit tous les jours entre les mains, dit un contemporain, saint Augustin et autres semblables auteurs »[3] ; et l'on ne s'étonnera pas d'apprendre que cette arrière-petite-fille d'Anne de Graville aimât les beaux livres[4]. Physiquement,

1. Baguenault de Puchesse, *op. cit.*

2. Il n'en faudrait pas juger par son orthographe, dont voici un spécimen (Bibl. nat., mss. Dupuy, 89, fol. 62) : « La promese que iay du roy fera foy de mon ynocanse, qui sait comme coy jay vescu avant que cela fust advenu. » — L'écriture, allongée, est très moderne, très élégante.

3. L'*Histoire françoise de S. Grégoire de Tours*, traduite du latin par C. B. D. (Claude Bonnet, dauphinois). Paris, chez Claude de La Tour, 1610. *Avant-Discours* par le seigneur d'Hémery d'Amboise, maître des requêtes.

4. Peut-être lisait-elle la *Cité de Dieu* dans un beau manuscrit, appartenant actuellement à la bibliothèque de Mâcon et qui provient de son frère utérin Charles de Valois, comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême (cf. comte A. de Laborde, *Les Manuscrits à peintures de la* Cité de Dieu *de Saint Augustin*. Paris, 1909, p. 450). En tout cas, les fameuses *Heures de Boucicaut*, conservées au musée Jacquemart-André, lui ont certainement appartenu ; sur un feuillet de parchemin, en tête du volume, est mentionnée la naissance des deux enfants qu'elle eut du roi. (Au sujet de cette mention et de la qualification « le petit Monsieur », donnée à Gaston-Henri de Verneuil, voir Guyot de Villeneuve, *Notice sur un manuscrit du XVIe siècle. Les heures du maréchal de Boucicaut*. Paris, pour la Soc. des Bibliophiles français, 1889).

elle était jolie, et même pire, blonde, mince et souple, d'une grâce provoquante. Henri IV la connaissait depuis longtemps ; il l'avait entrevue à Orléans [1], et depuis aux Tuileries, où elle avait figuré, en 1598, dans un ballet dansé devant la duchesse de Beaufort [2]. Mais le cœur du roi n'était pas libre alors : il était tout à Gabrielle d'Estrées.

Gabrielle, sur le point d'être reine, mourut brusquement le 10 avril 1599. La douleur du roi fut violente. (« La racine de mon amour est morte », écrivait-il à sa sœur.) Violente, mais brève. Il avait toujours eu la passion des femmes, et cette passion, à l'âge auquel il atteignait alors — quarante-six ans — était en voie de prendre un caractère quasi pathologique [3]. Il était d'ailleurs entouré d'entremetteurs de profession, de « persuadeurs de débauches », tels Fouquet de la Varenne, intéressés à ne pas laisser vacante la place naguère occupée par Gabrielle. Ils lui vantèrent « les beautez, gentil esprit, cajoleries et bons mots [4] » de mademoiselle d'Entragues, et comme, au commencement de juin, il revenait de Blois (où était alors la cour) à Fontainebleau, l'engagèrent à s'arrêter au château

1. Baguenault de Puchesse.
2. Bassompierre, *Journal de ma vie.*
3. La liste de ses maîtresses est interminable. M. Merki, après Mlle de Guise (*Les amours du grand Alcandre*) et Dreux du Radier (*Mémoires historiques, critiques, etc*...), a essayé de la dresser. On y compte trois filles de la maison de Balsac ; Henriette, sa sœur Marie-Charlotte, et, avant elles, Claudine de Balsac, dame de Boisroger, fille de Thomas, seigneur de Montaigu (l'un des fils d'Anne de Graville).
4. Sully, *Œconomies royales.*

de Malesherbes, qu'habitaient alors François de Balsac et sa famille. Il y séjourna du 7 au 9 juin ; et ces trois jours lui suffirent pour être pris. « Son cœur malade, blasé, dit Michelet, et qui se croyait fini, revécut par les piqûres ; il trouva Henriette amusante, puis charmante ; en réalité, il n'avait rien vu et ne vit rien de plus français. »

Dûment endoctrinée par sa famille, la « maligne guêpe [1] » s'appliqua de son mieux à tirer parti de la situation. Elle simula l'amour, mais, quand le roi voulut pousser ses avantages, joua la pudeur offensée, fit intervenir à la traverse son père et son frère le comte d'Auvergne, et, de Paris, pour se mieux faire désirer, s'alla réfugier à Marcoussis. Enfin, et tout en affectant de partager l'impatience du roi, elle posa ses conditions (ou plutôt celles, qu'à son dire, exigeaient ses parents). Elle demandait cent mille écus (Henri IV eut bien de la peine à les arracher à Sully [2]), une terre [3], et enfin — ses parents, assurait-elle, ne voulaient la céder qu'à ce prix, « afin de garantir leur honneur dans le monde et leur conscience devant Dieu » — une promesse *écrite* de mariage... « Et sut cette pimbêche et rusée femelle le cajoler si bien, le tourner de tous côtés et gagner de telle sorte tous les porte-poulets, cajoleurs et persuadeurs de débauches, que étoient tous

1. Sully.

2. « Ce n'était pas une pièce, d'après Sully, qui méritât d'être achetée cent mille écus. »

3. La terre qui lui fut donnée fut celle de Verneuil (aujourd'hui Verneuil-sur-Oise, arr. de Senlis), érigée en marquisat le 11 août 1599.

les jours à lui persuader un plaisir ou un autre, qu'il se laissa enfin persuader de faire cette promesse [1]. » Voici le texte, dont nous avons une copie authentique, de la célèbre promesse en question [2] :

Nous, Henri quatriesme, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foy et parole de Roy, à messire Françoys de Balsac, seigneur d'Entragues, chevalier de nos ordres, que nous donnant pour compagne damoiselle Henriette Caterine de Balsac, sa fille, au cas que dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle en accouche d'un filz, allors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime espouze, dont nous solemniserons le mariage publiquement et en face de nostre Ste Eglise, selon les solemnités en tel cas requis et accoutumés. Pour plus grande approbation de laquelle présente promesse, nous promettons et jurons comme dessus de la ratifier et renouveller soubs nostre seing, incontinent aprez que nous aurons obtenu de Nostre Sainct Père le Pape la dissolution du mariage entre nous et dame Marguerite de France [3], avec permission de nous remarier où bon nous semblera. En tesmoing de quoy nous avons escrit, signé la présente. Au Bois de Malesherbes, cejourd'hui premier d'octobre 1599. — HENRY.

La pièce une fois écrite, le roi parut hésiter à s'en dessaisir. Aussi Henriette, conseillée par ses proches, ne se rendait-elle pas ; et ces atermoiements exaspéraient le vieil amoureux : « Comme roi et comme Gascon, je ne sais pas endurer »,

1. Sully.
2. Bibl. nat., ms., fr. 10206, fol. 4. — Cette promesse a déjà été bien souvent publiée : si je la reproduis une fois de plus, c'est que je me propose d'en examiner la valeur juridique.
3. Cette dissolution — cette annulation, dirions-nous aujourd'hui — fut prononcée le 17 décembre 1599.

écrivait-il. Puis il arriva que Sully, au cours d'une scène célèbre, déchira le précieux papier. Le roi le refit tout aussitôt, et courut le remettre en mains propres, à Malesherbes, où enfin il fut heureux (première quinzaine d'octobre 1599).

Henriette ne devait pas tarder à devenir enceinte; mais, pour remplir la condition à laquelle était subordonnée la promesse de mariage, il fallait qu'elle eût un fils. Elle fit un vœu dans ce but à Notre-Dame de Cléry, et, en guise d'ex-voto, offrit au sanctuaire un enfant d'argent [1]. Cependant, Henri IV avait autorisé ses ministres (ceux-ci ne redoutaient rien tant que l'élévation au trône d'une maîtresse) à presser les négociations, depuis longtemps commencées, en vue de son mariage avec Marie de Médicis, la nièce du grand-duc de Toscane. Henriette, informée, eut beau récriminer, et, faisant valoir la promesse qu'elle avait entre les mains, crier au parjure, le roi tint ferme; et même, pour se mieux dégager, il réclama la fameuse promesse à la fois à François de Balsac et à sa fille [2],

1. L. Jarry, *Henriette d'Entragues et son vœu singulier à Notre-Dame de Cléry* (*Mémoires de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, t. XXXVI, année 1897). — C'était la coutume autrefois d'offrir des ex-voto de ce genre. « Le 19 juillet 1814, on fit encore, à Nîmes, le vœu d'offrir un enfant d'argent du poids de celui dont accoucherait la duchesse d'Angoulême. »

2. Lettres du 21 avril 1600. — « Mademoiselle, écrit le roi à Henriette,... je vous prie de me renvoyer la promesse que sçavez; et ne me donnés point la peine de la ravoir par aultre voye. » Et il écrit, à la même date, au père : « Monsieur d'Entragues, je vous envoye ce porteur pour me rapporter la promesse que je vous baillay à Malesherbes »... — Notons qu'à cette date du 21 avril, le contrat de mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis était sur le point d'être signé. Il le fut le 25.

qui se gardèrent bien de la rendre. Sur ces entrefaites, Henriette, alors grosse de sept mois, fit une fausse couche (commencement de juillet 1600). Elle eut une crise de désespoir, mais bientôt se ressaisit et, en octobre, partit pour Lyon, à la suite de son royal amant, appelé en Dauphiné par les affaires de Savoie. De Lyon, elle alla le rejoindre à mi-chemin de Grenoble, puis revint seule à Lyon et regagna Paris. C'est alors (novembre 1600) qu'apprenant l'arrivée prochaine de Marie de Médicis, elle écrivit au roi une curieuse lettre, dont la copie nous est parvenue, où elle paraissait accepter le fait accompli : « Ma douleur, lui disait-elle, est le prix des joyes publiques que la France reçoit en vostre mariage » ; et elle ajoutait ce mot pathétique : « Vos noces sont les funérailles de ma vie [1] ». En somme,

1. Bibl. nat., ms. fr. n^lles acq. 7787, copie. — « Il ne me reste, continuait-elle, que ceste seule gloire d'avoir esté aymée du plus grand monarque de la terre ; d'un roy qui s'est voulu tant abaisser de donner le tiltre de maîtresse à sa servante et subjecte ; d'un roy de France, dis-je, qui ne recognoist que celluy des cieulx et qui n'a rien icy bas égal à luy... Me semble que ce m'est une prospérité imaginaire d'avoir eu autresfois quelque part en vostre bienveillance. Toutes fois je suis par trop frappée au vif par vos dernières volontés pour m'arrester par cette fausse erreur... Cette faveur, qui a esté et n'est plus, en mourant a estouffé l'espérance que je nourrissois *sur vostre parolle*. Que si c'est une action familière aux roys de garder la mémoire de ce qu'ils ont aymé, souvenez-vous, Sire, d'une damoiselle que vous possédez avec ce qu'elle vous doibt naturellement, ce qu'elle ne pouvoit faire *qu'en vostre unique foy*, *qui a eu autant de pouvoir sur mon honneur* que vostre Royalle Majesté en a sur la vie, Sire, de vostre très humble et très obéissante servante et subjette. »

On voit par les passages soulignés que, même dans cette lettre, où elle semble rendre les armes, Henriette maintient ses droits et son point de vue. C'est en comptant sur la promesse de mariage qu'elle a risqué son « honneur » ; elle a eu, elle a la parole du roi, et refuse de la lui rendre.

après avoir essayé sans succès des récriminations et des invectives, elle jouait, pour se maintenir au moins à titre de maîtresse, la comédie (qui lui réussit fort bien) de la douleur et de la résignation. Mais en même temps ou peu après, elle intriguait à Rome, y envoyait un certain moine, le Père Hilaire, chargé d'y préparer le terrain en vue de l'annulation éventuelle du mariage florentin. Il y eut là toute une obscure négociation à laquelle le roi, qui trompait à la fois sa femme et sa maîtresse, fut probablement mêlé [1].

*
* *

Son mariage avec Marie de Médicis avait été célébré par procuration, à Florence, le 5 octobre 1600. La reine se mit en route pour la France ; le 9 décembre, le roi la rejoignit à Lyon. Dès lors va commencer pour lui cette existence en partie double où les doléances de l'épouse alterneront avec les récriminations de la maîtresse, et les enfants légitimes avec les bâtards.

Après un court séjour à Lyon, Henri IV reprit le chemin de Paris, où l'attendait la marquise de

1. Cf. Merki, *op. cit.*, p. 78, note. — « Le roi, dit M. de Lescure (*Les Amours d'Henri IV*. Paris, Achille Faure, 1864), représenta à Mme de Verneuil que, s'il ne pouvait se tirer de son mariage politique, il lui ferait épouser un prince du sang, le duc de Nevers. Le jour même (19 octobre) qu'il ordonnait aux villes de tout préparer pour l'arrivée de la reine, il accordait à Henriette une lettre de créance pour un agent spécial qu'il envoyait à Rome avec des pièces capables de faire invalider le mariage toscan et d'établir que le roi n'avait pu canoniquement se lier avec la Florentine, étant déjà engagé avec la Française. »

Verneuil, qui bientôt se trouva enceinte. Le 27 octobre 1601, elle accoucha d'un garçon. Le mois précédent (27 septembre), la reine avait mis au monde le futur Louis XIII : « Il me naît un maître et un valet », dit le roi [1].

A la suite de sa fausse couche de juillet 1600, Henriette semblait, comme on l'a vu, s'être résignée au rôle de maîtresse. Mais, dès qu'elle fut devenue mère, ses prétentions conjugales, entées sur la promesse de mariage, se réveillèrent, plus vivaces que jamais. Elle trouva un champion dans la personne de son frère utérin, Charles de Valois, comte d'Auvergne. Le comte, que son « humeur d'escroc » [2] prédestinait aux entreprises les plus criminelles, trempa dans la conspiration de Biron, et signa, en 1601, avec lui et le duc de Bouillon, un pacte, renouvelé en 1602, ayant pour objet le démembrement du royaume ; il était de plus convenu qu'à la mort du roi (dont on devait se débarrasser par le fer ou le poison) la couronne serait mise, au détriment du dauphin, sur la tête du fils d'Henriette. Le maréchal, convaincu de haute trahison, subit la peine capitale le 31 juillet 1602 ; quant à Charles de Valois, qui avait été en même temps que lui conduit à la Bastille, il fut, au bout de quatre mois, relâché, grâce aux sollicitations de sa sœur, dont la complicité, pourtant certaine, ne put être démontrée [3].

1. Dépêche de Belisario Vinta, du 29 mai 1601, citée par Berthold Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*. Paris, Didier, 1877.

2. Tallemant.

3. Henri IV, qui, dit Zeller, « s'est efforcé de dérober sa culpabilité à l'histoire comme à la justice », y a en partie réussi.

Henriette accoucha, le 21 janvier 1603, d'une fille, Gabrielle-Angélique[1]; mais si sa liaison avec le roi durait toujours, « ils ne faisoient plus, dit Sully, l'amour qu'en grondant » ; et c'étaient entre eux des scènes continuelles, qui se compliquaient, pour le pauvre Henri IV, des algarades qu'il essuyait de la part de la reine, et de tous les incidents de la guerre allumée entre la reine et la marquise. De plus, il arrivait que celle-ci, pour mieux exaspérer le roi, prît avec lui de grands airs, fît « la rusée et la renchérie[2] », et lui refusât toute privauté, sous prétexte de scrupules de conscience ; vint même le moment où, cette fois dans un but défini, et pour assurer sa sécurité, qu'elle affectait de croire menacée, elle parla sérieusement de se retirer en Angleterre.

En réalité, c'est à l'Espagne qu'elle songeait, et, à ce même moment (1604), elle participait à un complot redoutable, organisé par son père et par son frère le comte d'Auvergne, d'accord avec Philippe III. Il ne s'agissait de rien moins que de livrer le jeune Henri de Verneuil au roi d'Espagne, qui le reconnaîtrait, en vertu de la promesse de 1599, comme héritier présomptif du trône de France ; après quoi l'on se débarrasserait du roi et du dauphin, et l'on renverrait à Florence Marie de Médi-

1. Le 22 novembre précédent, la reine avait elle-même accouché d'une fille, Élisabeth de France, qui devait être un jour reine d'Espagne. « La femme et la maîtresse étant toujours en guerre, le roi, dit M. de Lescure, n'avait d'autre ressource que de leur faire alternativement un enfant... »

2. Sully.

cis, réduite à l'état de concubine congédiée. Averti à temps, Henri IV prit avec décision les mesures nécessaires. L'une des premières fut l'arrestation de François de Balsac. On perquisitionna dans son château de Marcoussis, et l'on y découvrit, au fond d'une armoire secrète, des papiers de la dernière importance, parmi lesquels plusieurs lettres, signées *Yo, el rey*, adressées à l'inculpé, à la marquise de Verneuil et au comte d'Auvergne. Dans l'une de ces lettres, Philippe III s'engageait sous la foi du serment, si on lui livrait M. de Verneuil, à le reconnaître pour dauphin, vrai et légitime successeur de la couronne de France. François de Balsac, à la suite de cette perquisition, se jugea si compromis, qu'il consentit, si on lui faisait grâce de la vie, à rendre la fameuse promesse de mariage, qu'il avait jusqu'alors obstinément refusée à toutes les sollicitations du roi. Il l'avait cachée « dans une petite bouteille de verre bien lutée et enclose dans une plus grande bouteille et du coton, le tout bien luté et muré dans l'épaisseur d'un mur[1] ». Cette restitution fut constatée par un procès-verbal solennel, en date du 2 juillet 1604, signé des personnages les plus importants de l'État[2].

Un peu plus tard (novembre), on réussit à s'emparer du comte d'Auvergne, qui s'était réfugié dans

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, suivis des *Anecdotes inédites de l'Histoire de France pendant les XVIe et XVIIe siècles*, tirées de la bouche de M. le garde des sceaux du Vair et autres. Édition publiée et annotée par Ludovic Lalanne. Paris. P. Jannet, 1858.

2. Bibl. nat., ms. fr. 4120, f°s 151-155 v°.

son apanage, et on l'enferma à la Bastille (il y devait rester douze ans). Quant à la marquise, bien que gardée à vue, elle ne perdit rien de son assurance. Elle ne demandait, disait-elle, que trois choses au roi : le pardon pour son père, une corde pour son frère — et justice pour elle ; et elle ajoutait que, si le roi la faisait mourir, on dirait qu'il avait fait mourir *sa femme*, « et qu'elle étoit reine devant l'autre » [1].

Le Parlement instruisit l'affaire. Interrogé, le vieux François de Balsac s'efforça de disculper Henriette ; le comte d'Auvergne, lui, rejeta sur sa sœur la responsabilité du complot. Quant à celle-ci, elle soutint hautement son innocence ; elle avait été avertie, dit-elle, que, si le roi venait à disparaître, la reine la « détruirait », elle et les siens ; de là les démarches faites par son père pour lui ménager un asile en Espagne. L'arrêt du Parlement fut rendu le 2 février 1605. Convaincus du crime de lèse-majesté, le comte d'Auvergne, François de Balsac et Thomas Morgan (un agent secret de l'Espagne, qui avait joué dans l'intrigue un rôle subalterne) furent condamnés à avoir la tête tranchée. Au sujet d'Henriette, les juges décidèrent qu'il serait plus amplement informé ; en attendant ce supplément d'information, elle devait être détenue au couvent de Beaumont-lez-Tours. Henri IV ordonna de surseoir à l'exécution de l'arrêt et fit dire à son ingrate maîtresse qu'elle obtiendrait son pardon, si elle le

1. L'Estoile.

demandait. Celle-ci, toujours aigre et revêche, répondit fièrement « qu'elle n'avoit jamais offensé le roy et que, quand il n'y avoit point d'offense, il n'y échéoit point de pardon »[1]. Cependant la vieille Marie Touchet vint, accompagnée de sa seconde fille, se jeter aux pieds du roi ; et, de son côté, le duc de Lennox, ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre, et beau-frère de François de Balsac[2], sollicita pour ses proches. Henriette enfin, quoi qu'il en coûtât à son indomptable orgueil, se résigna à solliciter elle-même, et elle écrivit au roi une lettre bizarre et d'ailleurs fort habile, où se trouvaient les mots essentiels :

..... Un temps fust que Vostre Majesté recepvoit de moy de doux baizers au lieu des propos amers qu'elle reçoit maintenant, et des souspirs d'amour au lieu des sanglots d'affliction. J'estoys tousjours collée à vostre bouche, et, mieux encore, à vostre âme[3] ; que si parfoys je m'en séparois pour souspirer mes amours, mes souspirs vous estoient les plus doux et les plus favorables qui puissent conduire au port la félicité la plus désirée ; et si j'ouvrois la bouche pour vous dire quelque chose, il vous sembloit que le ciel s'ouvroit pour vous recevoir. Mais tous ces contentemens passés se sont maintenant changés en dégoûts... J'aime comme auparavant, je brûsle avec autant d'ardeur qu'auparavant, mais non avec autant de félicité que je ressentois avant cette dernière amer-

1. L'Estoile.

2. Edme Stuart, seigneur d'Aubigny, duc de Lennox, avait épousé Catherine de Balsac, l'une des filles de Guillaume.

3. Henriette, très lettrée, comme on sait, ne fait ici que traduire la Bible. « L'âme de Jonathas était collée à celle de David, est-il dit au livre des Rois, et Jonathas l'aimait comme son âme » : *Anima Jonathæ conglutinata est animæ David, et dilexit eum Jonathas quasi animam suam*. I. *Reg*. XVIII.

tume, parce que celluy qui m'aimoit plus que sa propre vie ne recherche à ceste heure que ma mort, ou, s'il ne la désire pas, il la cause. Vous n'eustes jamais de l'amour pour moy, ou, si vous en avez eu, il n'estoit guère ardent; ou, s'il l'a esté, pour le moins suis-je assurée que ce cœur tout immuable aux dangers est fort muable à son amour. Nos petits enfants, nonobstant leur peu d'âge, ne laissent pas d'avoir beaucoup de ressentiment et de douleur, entendant ma juste plainte... Il semble que vous devez avoir compassion de moy en l'ayant d'eux. *Si vous ne voulez pas que je doive ma liberté à mon innocence, pour le moins que ce soit à vostre bonté*, de mesme que je vous suys redevable de vostre amour passé, plus qu'à mon mérite. Ainsy, libre de la sorte, je seray plus esclave de Vostre Majesté, et beaucoup plus sa prisonnière, lorsque je le seray le moins [1]...

Henri IV ne résista pas à cette éloquence amphigourique. Il ne demandait, du reste, qu'à pardonner. Il commua en un emprisonnement perpétuel la peine de mort prononcée contre François de Balsac et le comte d'Auvergne, et même permit bientôt à Balsac de se retirer à Malesherbes. Pour Henriette, il lui rendit (septembre 1605) la pleine liberté de ses biens et de sa personne, sauf qu'il lui interdit provisoirement le séjour de Paris. Il allait bientôt reprendre ses relations et sa correspondance avec elle. Cette correspondance, dès les premières lettres qui nous en restent, est sur le mode le plus tendre : « Je ne songe qu'à vous plaire, lui écrit-il le 6 octobre 1606, et à affermir nostre amour. Il fait beau ici, mais partout, hors près de vous, je m'ennuie si fort que je n'y puis durer. Trouvez un moyen que je

1. Bibl. nat., ms. fr. 6144, f° 27 v°. Copie.

vous voye en particulier, et que, devant que les feuilles tombent, je vous les fasse voir à l'envers. » — « Mon inclination et toutes mes résolutions me portent tellement à vous aimer, ajoute-t-il le 20 octobre, qu'il faudroit de grands efforts d'ingratitude pour m'ébranler » ; et trois jours après : « Hors de vostre présence ou de vos nouvelles, je n'ay non plus de joie qu'il n'y a de salut hors de l'Église [1]. » — En 1608, le ton des billets se maintient au même diapason : 8 avril. « Mon cher cœur, ce ne sont point les dévotions qui m'ont empesché de vous escrire, car je ne pense point mal faire de vous aimer plus que chose du monde... [2] » — 22 mai. « Mon cher cœur... Un lièvre m'a mené jusqu'aux rochers devant Malesherbes, où j'ay esprouvé

Que des plaisirs passés doulce est la souvenance.

Je vous ay souhaitée entre mes bras comme je vous y ay veue ; souvenez-vous-en, en lisant ma lettre... Mes chères amours, si je dors, mes songes sont de vous ; si je veille, mes pensées sont de mesme. Recevez, ainsy disposée, un million de baisers de moy. » — Il lui écrit encore, cette même année 1608 : « Croyez que je vous ayme plus chèrement que tout ce qui est au monde. » Et il faudra que l'acariâtre Henriette ait apparemment mis le comble à ses mauvais procédés pour qu'il se décide — lui, le plus débonnaire des amants — à lui adres-

1. Le billet se termine sur ces mots : « Bonjour, l'âme à moy, je te baise un million de foys. »

2. Il était pourtant marié. Mais l'était-il avec Henriette ou avec Marie de Médicis ? — Lui-même ne le savait pas bien.

ser, de guerre lasse, ce mot, qui semble annoncer une rupture définitive : « Enfin vostre ingratitude a accablé ma passion. [1] »

Elle aurait pu, malgré tout, se maintenir longtemps encore en une sorte de faveur, si le hasard ne lui avait donné une rivale triomphante en la personne de Charlotte-Marguerite de Montmorency. On sait qu'Henry IV se prit d'une passion sénile et d'autant plus violente pour la fille du connétable, et comme quoi il la maria (17 mai 1609) avec le prince de Condé, en qui il espérait trouver un mari de bonne composition. « Le roi, dit à ce propos madame de Verneuil (elle ne se refusait jamais un bon mot, ce que nous appellerions une *rosserie*), le roi veut rabattre le cœur de M. le Prince et rehausser sa tête [2]. » Mais Condé, qui prétendait garder sa femme pour lui, s'enfuit aux Pays-Bas (30 novembre 1609).

Pendant ce temps, Henriette se laissait faire la cour par le duc de Chevreuse, puis par le duc de Guise. Avec ce dernier, les choses allèrent loin : il fut question de mariage. La marquise, en femme d'expérience, s'empressa de se faire donner une promesse et fit même dresser le contrat et publier les bans [3]. Henri IV, averti, éloigna le duc en l'envoyant dans son gouvernement de Provence. Il tenait à ce que Mme de Verneuil passât encore pour

1. *Lettres-Missives*, t. VII, p. 665 : orig. autog. sans date (1608).
2. Tallemant.
3. *Mémoires* de Michel de Castelnau, additions de Le Laboureur. Paris, 1659, t. II, p. 151 ; et Dreux du Radier, *op. cit.*, t. VI, p. 184.

sa maîtresse, et comptait donner ainsi le change à la reine, lui mieux dissimuler ses nouvelles amours, qui l'absorbaient tout entier.

Pas au point cependant de lui faire oublier ses combinaisons politiques ; car, chez lui, l'homme à femmes ne fit jamais de tort à l'homme d'État, et il arrivait que les passions de l'un s'accordassent avec les calculs de l'autre. Il venait d'achever d'immenses préparatifs militaires en vue de la réalisation de son « grand dessein » et se disposait à envahir les Pays-Bas, à la fois pour engager la partie contre la maison d'Autriche et pour reconquérir la princesse de Condé, lorsqu'eut lieu le déplorable attentat du 14 mai 1610.

A ce moment, Henriette n'était plus rien à la cour. Faut-il ajouter quelque créance aux allégations de la d'Escoman, qui l'accusa formellement d'avoir, de complicité avec le duc d'Épernon et le duc de Guise, comploté la mort du roi ? — Le Parlement condamna la d'Escoman à la prison perpétuelle ; quant aux ducs et à la marquise, ils furent mis hors de cause et déclarés innocents de l'accusation portée contre eux. Cette accusation, nombre d'historiens l'ont reprise à leur compte[1]. Mais, en

1. C'est Michelet qui a soutenu avec le plus d'ardeur la thèse de la complicité de Mme de Verneuil, du duc d'Épernon et même de la reine dans l'assassinat d'Henri IV. Pour M. J. Loiseleur (*Ravaillac et ses complices*. Paris, 1873), le complot exista bien ; mais Ravaillac, qui agissait de son côté, en aurait devancé l'exécution : « Si Ravaillac, dit-il, n'avait pas fait le coup, d'autres allaient le faire. » D'après M. Ch. Merki, l'assassinat d'Henri IV fut une vengeance de femmes, « par dépit de la situation perdue chez l'une (Henriette), par crainte de l'avenir chez l'autre » (Marie

ce qui touche spécialement Mme de Verneuil, si l'on voit très bien ce qu'elle perdit à la disparition d'Henri IV, on ne voit guère, en revanche, ce qu'au moment où nous sommes parvenus elle y aurait pu gagner.

Au lendemain même du crime, elle fit demander à Marie de Médicis « si elle pouvait rester en France en toute sûreté »[1]. On lui donna de bonnes paroles. Il était néanmoins à craindre que la reine, désormais toute-puissante, et qui n'avait pas oublié les humiliations d'autrefois, ne cédât quelque jour à la tentation d'en tirer vengeance : elle n'avait plus affaire qu'à une femme désarmée.

Désarmée, et, par suite, délaissée. — Peu de temps avant la mort du roi, Henriette, on s'en souvient, avait obtenu du duc de Guise une promesse de mariage. Or, le duc, au commencement de 1611, manifesta l'intention d'épouser la jeune douairière de Montpensier. Henriette, forte de ses droits, ne manqua pas de s'opposer à ce projet. Mais la reine lui fit demander, par le président Jeannin, de « vouloir bien se désister ». Elle comprit que, les temps étant changés, son intérêt bien entendu lui commandait de ne pas se montrer intransigeante...

Et dès lors, elle vécut dans la retraite[2]. On ne

de Médicis, qui redoutait que le roi n'eût l'intention de divorcer pour épouser Charlotte de Montmorency). — Je ne crois pas, quant à moi, à la culpabilité d'Henriette, encore moins à celle de la reine. Mais, en ces matières, on ne saurait trop se garder d'affirmations absolues.

1. Merki, p. 330.

2. Et même elle se jeta dans la dévotion : « Vostre vie sert de miroir aux plus dévotes, et d'admiration à qui voit une si sainte et

l'en verra sortir un instant qu'en 1622, pour assister, dans la cathédrale de Lyon, au mariage, célébré devant Louis XIII et toute la cour, de sa fille Gabrielle-Angélique avec le second fils du duc d'Épernon. De sa beauté, de son charme, à l'âge de quarante-trois ans qu'elle avait alors, il ne restait déjà plus trace. Elle vieillissait, devenait obèse : « Elle se mit à faire, dit Tallemant, une vie de Sardanapale ou de Vitellius ; elle ne songeoit qu'à la mangeaille, à des ragousts, et vouloit mesme avoir son pot [1] dans sa chambre. Elle devint si grosse qu'elle en estoit monstrueuse [2] ; mais elle avoit tousjours bien de l'esprit. Peu de gens la visitoient. » — Elle mourut à cinquante-quatre ans, le 9 février 1633 — cinq ans avant la vieille Marie Touchet — et fut inhumée aux Feuillantines de la rue Saint-Jacques.

II

L'attitude violemment agressive adoptée par Henriette de Balsac à l'endroit de Marie de Médicis

ferme résolution, en un âge n'estant pas quasi à sa fleur, qui, méprisant la beauté corporelle... avez attaché le cours de vos beaux ans à la contemplation des merveilles de Dieu, emmoncelant les spiritueles meditations avec les bonnes œuvres... » (Hémery d'Amboise, *Avant-discours* déjà cité de l'*Histoire françoise* de Grégoire de Tours).

1. La marmite où l'on met la viande à bouillir.

2. Il faut croire que l'engraissement d'Henriette avait été précédé d'une période de maigreur. Dans une lettre du 19 octobre 1605, Henri IV la traite de « dame jaune et maigre ». « Ce n'est plus marchandise pour ma boutique, écrit-il à la reine, car je ne me fournis que de blanc et de gras. »

a été signalée d'un mot dans les pages qui précèdent. Reste à en expliquer les raisons d'être et le sens véritable. Parler à ce sujet de son ambition, qui sans doute fut effrénée [1], ou de son orgueil, ce n'est pas une explication suffisante. Haine et crainte, tels furent, en réalité, les deux sentiments qui lui dictèrent son langage et d'où procédèrent tous ses actes.

Elle se préoccupait de l'avenir, et, même au plus beau temps de sa faveur, redouta de se trouver un jour à la merci de la Florentine vindicative dont elle empoisonnait la vie conjugale. Aussi, soit qu'elle parlât de se retirer à l'étranger, soit qu'elle sollicitât le roi de lui accorder des places de sûreté, Caen ou Metz, soit même qu'elle conspirât avec l'Espagne, le but essentiel qu'elle poursuivit fut-il toujours de se ménager, comme elle l'écrivait à son frère, « une retraite solide [2] » où elle pût échapper à la vengeance de la reine [3]. Quant aux tentatives matrimoniales

1. « Cette femme est d'une ambition et d'un esprit capable de toute tentative diabolique », écrivait le résident de Toscane, Baccio Giovannini.

2. « Il faut une retraite solide : c'est le seul bien de mon estre, lequel je cognois, et où je me veux attacher. » (Lettre au comte d'Auvergne, citée par Sully.)

3. *Œconomies royales*. Lettre de Sully au roi (septembre 1604) : ...« Je n'en ay... pu apprendre autre chose, sinon que... *elle sçavoit bien que la roine destruiroit* (*elle et les siens*) *si elle venoit à en avoir le pouvoir*, tellement qu'ils ne pouvoient estre délivrez de ceste crainte que par leur retraite hors de la France ; mais que néantmoins n'en vouloit-elle pas sortir pour aller mourir de faim ailleurs, et que, pour éviter toute nécessité, ne luy pouviez vous moins donner que cent mille livres de rente, en fonds de terre bien asseurez, qui n'estoit pas trop, *veu les belles espérances que malgré elle vous luy aviez autresfois fait prendre sur vos paroles...* »

qu'elle renouvela plusieurs fois à la fin de sa liaison avec Henri IV, elles eurent, en somme, le même objet. Sans doute essayait-elle de ramener, en excitant sa jalousie, le roi, qui s'éloignait d'elle ; mais elle visait surtout, pour le cas où son appui lui manquerait, à s'assurer d'un protecteur : on serait presque tenté d'employer un autre mot...

Elle craignait Marie de Médicis ; mais, d'autre part, se considérait comme frustrée par elle de la place et du rang auxquels elle aurait eu droit. De là une antipathie, une rancune allant jusqu'à la haine, *un odio e una rabbia domestica*, comme l'écrivait le résident de Toscane, Baccio Giovannini ; de là ses querelles sans cesse renouvelées avec Henri IV, auquel elle reprochait inlassablement de lui avoir manqué de parole ; de là ses incroyables écarts de langage. C'était elle, à l'entendre, la vraie reine, la vraie femme du roi ; l'autre — « la Florentine », « la grosse banquière », comme elle l'appelait — n'en était que la « concubine [1] » ; quant au dauphin, elle le traitait de bâtard. Henri IV lui proposait-il de faire élever ses enfants à Saint-Germain avec le futur Louis XIII : « Que la Florentine garde son bâtard, répliquait-elle, moi je garderai mon dauphin ; je ne veux pas que mon fils soit élevé avec des bâtards [2]. » En un mot, elle croyait ou elle affectait

1. Riguccio Galluzzi, *Histoire du grand duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis*. Paris, 1782, t. V, p. 447. — Marie de Médicis, pour n'être pas en reste, la traitait habituellement de « poutane ».

2. Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. V, p. 476 ; dépêche de Giovannini du 17 février

de croire à ses droits d'épouse royale, à la légitimité de ses enfants, à leur prééminence sur ceux de Marie de Médicis; et, cette conviction, elle la fondait sur l'existence de la fameuse promesse de 1599.

On ne s'étonnera pas après cela de l'extraordinaire valeur qu'elle attribuait à cette pièce et qu'on y attribuait dans sa famille, du soin jaloux avec lequel, pendant cinq longues années, on l'y garda et on l'y cacha. Henri IV n'y attachait pas moins de prix que les Balsac. Dès avant son mariage avec Marie de Médicis, il l'avait réclamée[1], sans aucun succès du reste. Il la réclama plusieurs fois encore à François de Balsac, allant jusqu'à lui offrir cinquante mille écus en échange, voire même le titre de maréchal de France[2]. Mais, en dépit de tous ses efforts et des démarches que lui suggérait la reine (le document l'inquiétait autant que lui), il n'obtint rien jusqu'au jour où, sous le coup d'une accusation capitale, le vieil intrigant, pour sauver sa vie, offrit spontanément de rendre le précieux papier.

*
* *

On a peine à concevoir que le papier en question ait pu jamais être pris au sérieux. L'étrange condi-

1602 : « Tengasi la Fiorentina il suo figliuolo, che io mi terro il mio Delfino. I che è mio marito primo che a lei. » — Cf. L. Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.* Paris, Calmann-Lévy, 1906, p. 220.

1. Lettres du 21 avril 1600, citées plus haut.

2. L. Jarry, *op. cit.*

tion [1] à laquelle est subordonné l'engagement qu'il contient n'y fût-elle pas insérée, que cet engagement devrait être aujourd'hui considéré comme nul, en vertu du principe universellement admis de la liberté du consentement en matière de mariage. Dans notre droit moderne, en effet, « toute clause d'un contrat par laquelle la liberté des mariages serait entravée, en ce sens que le consentement serait enchaîné d'avance par la promesse d'épouser ou de ne pas épouser une personne déterminée », est nulle comme contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs [2]. — Il n'en allait pas de même autrefois.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle, jusqu'à l'édit de 1556, qui fut le premier acte de l'autorité civile dans le sens de la sécularisation du mariage, l'Église avait, en la matière, imposé sa loi, exercé son action souveraine. Et elle s'était constamment appliquée à subordonner le caractère *conventionnel* du mariage à son caractère *sacramentel*. Si bien que, cessant d'être, comme dans la législation romaine, un contrat civil, il avait fini par se transformer, au regard même de la loi séculière, en un engagement d'ordre exclusivement religieux [3].

Or, au point de vue religieux, c'est le consente-

1. « Au cas que dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle accouche d'un fils... »

2. Dalloz, *Code civil annoté*, art. 1133, n° 331.

3. L. Duguit, *Étude historique sur le rapt de séduction* (*Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1886). — Paul Viollet, *Précis de l'histoire du droit français*. Paris, Larose et Forcel 1886. — A. Esmein, *Le mariage en droit canonique*. Paris, Larose et Forcel, 1891.

ment des époux qui fait le mariage. En vertu de ce seul consentement, la *matière* et la *forme* du sacrement sont réalisées ; et la bénédiction nuptiale n'en est pas un élément constitutif : les époux, en effet, se le confèrent à eux-mêmes [1].

A cette théorie du droit canonique classique, théorie d'où se déduisait logiquement la pleine validité des mariages clandestins, contractés sans aucune solennité et sans le consentement des parents [2], se rattachait une théorie des fiançailles. Les fiançailles, consistant en une promesse de s'épouser (*sponsalia per verba de futuro*), n'étaient assujetties à aucune condition de forme. Elles donnaient naissance à une obligation sanctionnée par le droit. En cas de rupture, l'officialité se prononçait sur la valeur et la pertinence des motifs invoqués et renvoyait au juge laïque pour l'appréciation des réparations civiles.

Les fiançailles, du reste, pouvaient se transfor-

1. Saint Thomas, *Somme théologique* (Supplément), éd. Lachat, t. XV. *Quest.* XLII, art. 1 : « La forme de ce sacrement consiste dans les paroles qui expriment le consentement des époux, et non dans la bénédiction du prêtre, qui est seulement un des sacramentaux. » Et encore (*Quest.* XLV, art. 5) : « Le consentement exprimé au présent par paroles (*sponsalià per verba de præsenti*) et échangé entre personnes aptes à le contracter fait le mariage ; car voilà les deux choses qui sont de l'essence du sacrement. Toutes les autres ne sont que pour la solennité du sacrement, parce qu'on les fait pour que le mariage soit plus convenablement célébré. Si donc on les omet, le mariage est toujours vrai, et toutefois ceux qui le contractent ainsi pèchent, à moins qu'ils ne soient excusés pour une cause légitime. »

2. Esmein, *op. cit.*, t. I, p. 178. — J'ai déjà touché ce point dans la première partie de ce volume, à propos du mariage d'Anne de Graville.

mer en mariage d'une assez singulière façon. Si des relations intimes (*copula carnalis*) intervenaient entre deux personnes unies par des *sponsalia per verba de futuro*, « immédiatement et inévitablement le mariage se formait entre elles. Le droit canonique admettait, par une présomption irréfutable, qu'elles avaient eu à ce moment la volonté de contracter mariage, et le mariage, étant un contrat formé par le simple consentement, avait par là même pris naissance [1]... »

Tel était le droit canonique antérieur au concile de Trente. Le concile y apporta des modifications qui tendaient à la répression de la clandestinité [2]; mais il n'annula pas expressément les mariages dits « présumés », résultant de *sponsalia per verba de futuro* suivies de *copula carnalis*. Il ne fut, du reste, ni accepté, ni promulgué en France; et, bien que la plupart des règles qu'il édicta eussent passé en substance dans notre ancien droit, notamment dans l'Ordonnance de Blois de 1579, ces règles n'y furent jamais admises dans leur forme originale; si bien que les Français pouvaient se croire fondés, comme catholiques, à n'en pas tenir compte.

On s'explique maintenant les prétentions d'Hen-

1. Esmein, t. I, p. 95; II, p. 210; cf. Saint Thomas, *loc. cit.*, *Qnest.* XLVI, art. 2 : « Comme rien, dit-il, n'exprime mieux le consentement que la *carnalis copula*, le mariage, au jugement de l'Église, se réalise par la *carnalis copula* précédée des fiançailles » : *Secundum judicium Ecclesiæ, carnalis copula consequens sponsalia matrimonium facere judicatur.*

2. Ce sont toujours les époux qui se confèrent à eux-mêmes le sacrement; mais leur mariage ne sera désormais valable que s'il est contracté *in facie Ecclesiæ* et en présence de témoins.

riette. En vertu de la promesse de 1599 (*sponsalia per verba de futuro*), suivie de rapprochement sexuel (*copula carnalis*), elle avait quelque droit de se considérer comme la femme légitime d'Henri IV [1]; et celui-ci, sauf à se déjuger plus tard [2], paraît bien avoir assez longtemps pensé comme elle. « Le recteur de Saint-Eustache, écrit Giovannini dans une curieuse dépêche du 8 mars 1604, fit un cas de conscience au roi d'entretenir cette concubine ; le roi répondit *qu'il la tenait pour sa femme légitime* et reçut l'absolution. La marquise, l'ayant appris, fit en sorte d'obtenir du recteur une attestation de ce fait ; elle l'eut et la conserve précieusement par devers elle avec la promesse du roi [3]. »

1. Lors du mariage florentin, des juristes consultés lui avaient expliqué « que la promesse de mariage, rédigée par le roi, étant formelle, l'acte annulait en droit l'union que celui-ci contractait : ou, à l'heure propice, madame de Verneuil ferait un procès de nullité en cour de Rome ; ou, Henri IV mort, elle revendiquerait ses droits et ceux de son fils ; ou Marie de Médicis venant par hasard à disparaître, elle prendrait sa place » (Batiffol, *op. cit.*, p. 219).

2. Il lui arrivera, en effet, de traiter sa promesse de *niaiserie*, « estant conditionnée comme elle estoit » ; Sully dira, de son côté, que « cette espèce de promesse de mariage portoit une condition qui, de sa propre nature, la rendoit nulle de toute nullité ». Ils oubliaient tous deux que la nullité de la condition insérée dans un acte n'implique pas dans tous les cas celle de l'acte lui-même.

3. A. Desjardins, *Négociations diplomatiques*, etc., t. V ; cf. Zeller, *op. cit.*, pp. 189, 347. — Giovannini continue en ces termes : « Lorsqu'ensuite ses enfants furent déclarés bâtards par le Parlement (le Parlement les avait *légitimés*), elle fit une protestation par voie de justice au moyen de notaires publics, en déclarant qu'elle n'y consentait pas. La personne de qui je tiens toutes ces particularités lui ayant dit que sa promesse, aussi bien que ses réclamations et ses prétentions, n'avait point de valeur, attendu qu'elle ne s'était point opposée au mariage de la princesse Marie,

Si l'on s'explique les prétentions d'Henriette, l'on s'explique par là même les inquiétudes sans cesse renaissantes de Marie de Médicis. Inquiète, elle l'était à plus d'un titre. La validité de son mariage et la légitimité de ses enfants n'étaient pas contestées par la seule marquise de Verneuil [1]; elles ne l'étaient pas seulement à raison de la fameuse promesse. D'autres les contestaient encore à un point de vue tout différent, et en prétendant mal fondée la dissolution prononcée, le 17 décembre 1599, du mariage d'Henri IV avec Marguerite de Valois. La reine, très troublée, fit « demander leur avis aux canonistes romains et ceux-ci, hésitants, répondirent que, dans le cas où en effet le second mariage du roi de France serait déclaré non valable, le dauphin, au moins, avait quelques chances d'être reconnu légitime [2] ». Cette réponse n'était ni pour

elle répliqua qu'elle ne l'avait pu faire à l'encontre d'un roi, son seigneur, lequel pouvait lui enlever la vie, et que cette considération suffisait à l'affranchir de formuler toute opposition... Maintenant, elle s'arrange pour faire écrire et imprimer partout, en France, en Italie, en Allemagne, que le roi n'est pas légitimement marié avec la reine... »

1. Le prince de Condé, lors de son exil à Bruxelles, manifesta, lui aussi, paraît-il, quelque intention de s'attaquer à la légitimité des enfants de Marie de Médicis (*Ambassades de M. de La Boderie en Angleterre sous le règne d'Henri IV et la minorité de Louis XIII*, 1750, t. V, p. 109); cf. Merki, p. 251.

2. L. Battiffol, *op. cit.*, p. 219 ; cf. *Lettres du cardinal d'Ossat*, éd. Amelot de la Houssaie. Paris, 1698, t. II, p. 531. Lettre à Villeroy. De Rome, 1er avril 1602 : « ... Tout ceci (les écrits contre le roi, la reine et le dauphin) se faisant pour révoquer en doute la légitimité, et par conséquent la succession de Mgr le Dauphin, ils perdent leur temps et leur peine. Car la dissolution du premier mariage ayant été faite par autorité du Pape, quand bien même il auroit été exposé ou teû à Sa Sainteté quelque chose

satisfaire Marie de Médicis, ni pour lui rendre la tranquillité. La tranquillité, elle n'y atteindra que le 13 mai 1610 — la veille de la mort d'Henri IV — quand, à Saint-Denis, où elle venait d'être sacrée, elle verra sa légitimité comme reine, et, par suite, comme épouse et comme mère, proclamée et définitivement confirmée dans les formes les plus solennelles.

II

Marie-Charlotte de Balsac d'Entragues.

De neuf ans plus jeune qu'Henriette, Marie-Charlotte de Balsac[1] prit, elle aussi, un amant (qui, à vrai dire, n'était pas roi) et se fit donner, elle aussi, une promesse de mariage. Elle eut, en un mot, une vie calquée sur celle de sa sœur, et, en dépit de son esprit et de sa beauté, n'en fut jamais que la doublure.

Fut-elle la maîtresse d'Henri IV? — Il semble bien qu'à un moment donné, le roi, comme dit Tallemant, en ait « passé son envie ». Mais cette passade resta secrète, et on ne lui connaît qu'un

contre vérité et contre raison, et *que même le dernier mariage ne seroit point valable* (comme toutefois il l'est...), si est-ce que l'enfant seroit légitime par les canons et par les opinions de tous les docteurs qui ont jamais écrit en telles matières, quand il n'y auroit que la bonne foi de la mère; et par conséquent succéderoit à la couronne... »

1. Née le 1er mai 1588.

amant avéré, le beau, le spirituel, l'irrésistible François de Bassompierre, l'homme qui, à la veille d'être mis à la Bastille, brûla plus de six mille lettres d'amour. Bassompierre, dans son *Journal*, insiste complaisamment sur ses bonnes fortunes et ne nous a rien laissé ignorer de sa liaison avec Marie-Charlotte de Balsac, avec « Antragues », comme il l'appelle.

C'est en septembre 1604 (elle avait seize ans) qu'il en devint amoureux : « Je devins lors amoureux d'Antragues, et l'estois encore d'une autre belle dame. J'estois aussy en fleur de jeunesse, et assés bien fait, et bien gay. » Il ne tarda certainement pas à voir « couronner sa flamme ». Ce n'étaient pas des dragons de vertu que les demoiselles de Balsac ; elles ne s'embarrassaient pas de vains scrupules, et se donnaient assez facilement. Par exemple, elles n'avaient de cesse, ayant sauté le pas, qu'elles ne fussent traitées en femmes légitimes.

Dès le mois de septembre 1605, les amants se brouillèrent ; mais la liaison, un instant rompue, reprit en avril de l'année suivante. A ce moment, le roi, M. de Guise, d'autres encore serraient de près Marie-Charlotte, et, jaloux de Bassompierre, le faisaient espionner. Mais ils prirent une fausse piste, et tandis que leurs soupçons s'égaraient sur M. le Grand (le grand écuyer Bellegarde), Bassompierre jouissait en paix de sa conquête. Il s'était ménagé, dans la maison que Mme d'Entragues

(Marie Touchet) habitait alors rue de la Coustellerie [1], et dont elle occupait deux étages, une entrée secrète par laquelle il s'introduisait au troisième ; c'est là que la jeune fille venait chaque soir le retrouver « par un degré dérobé de la garde-robe », dès que sa mère, dont elle partageait la chambre, était endormie. Mais un fâcheux hasard mit fin à ces rendez-vous :

Un matin (du mois de juin), voulant cracher, et levant le rideau de son lit, elle (Mme d'Entragues) vit celuy de sa fille découvert, et qu'elle n'y estoit pas... Elle se leva tout doucement et vint dans sa garde-robe où elle trouva la porte de cet escalier dérobé, qu'elle pensoit quy fût condamnée, ouverte ; ce quy la fit crier, et sa fille à sa voix à se lever en diligence et venir à elle. Moy, cependant, je fermay la porte et m'en allay, bien en peine de ce quy seroit arrivé de toute cette affaire ; quy fut que sa mère la battit, qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette chambre du troisième estage où nous estions la nuit, et fut bien estonnée de la voir meublée des beaux meubles de Zamet, avec des plaques et des flambeaux d'argent. Alors tout nostre commerce fut rompu ; mais je me raccommodai avec la mère par le moyen de Mlle d'Asy [2], cheux laquelle je la vis, et lui demanday tant de pardons, avec asseurance que nous n'avions point passé plus outre que le baiser, qu'elle feignit de le croire. Elle s'en vint

1. Elle y vivait avec sa fille et sans son mari, d'avec qui, semble-t-il, elle était amiablement séparée. « Il y avoit plus de dix ans que vous teniez maison séparée d'avec le sieur d'Antragues », lui dira l'avocat Brétignières dans une plaidoirie dont il sera question plus loin.

2. Jeanne Hennequin, femme d'Antoine Hennequin, seigneur d'Assy, dont la fille Catherine épousa en premières noces (1611) Charles de Balsac, fils de Clermont d'Entragues ; en secondes noces (1612), César de Balsac, fils de François et de Jacqueline de Rohan ; en troisièmes noces, Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis.

à Fontainebleau, et moy aussy, mais sans oser parler à Antragues qu'en cachette, parce que le roy ne le trouvoit pas bon. Toutefois les amans sont assés ingénieux pour trouver les moyens de quelques rares rencontres...

En 1608, l'inconstant Bassompierre, sans pour cela quitter Marie-Charlotte, « s'embarqua avec une dame blonde », et avec d'autres maîtresses. Mme d'Entragues et la marquise de Verneuil, qui savaient la jeune fille d'un « placement » fort difficile, essayèrent de la marier avec un provincial, « un comte d'Aché, d'Auvergne » [1]; mais « ce mariage se rompit sur les articles » [2]. Sur ces entrefaites, les amants se brouillèrent pour la seconde fois, et il fut question d'un mariage entre Bassompierre et la fille du connétable, Charlotte de Montmorency. Mais Henri IV devint amoureux, « non seulement amoureux, mais furieux et outré » de la belle Charlotte, et pria Bassompierre de renoncer à elle. Celui-ci jugea politique de s'effacer de bonne grâce devant le roi. Quelque passion d'ailleurs que lui eût inspirée Mlle de Montmorency, « comme c'estoit un amour réglé de mariage », il ne le ressentait pas, dit-il, aussi fort qu'il l'aurait dû. Il n'avait pas la vocation conjugale.

« Pour ne demeurer oisif, ajoute-t-il, et me réconforter de ma perte, je me divertis en me raccom-

1. J.-B. Bouillet, dans le *Nobiliaire d'Auvergne,* signale une famille d'*Acher* ou d'*Achères*, dont plusieurs membres furent chanoines de Brioude. Mais il s'agit peut-être ici d'un membre de la famille d'*Apchier*. Les d'Apchier formaient une branche de la maison de Châteauneuf-Randon.

2. Les conditions du contrat.

modant avec trois dames que j'avois entièrement quittées, pensant me marier ; une desquelles fut Antragues ».. Il se raccommoda si bien qu'à la fin de l'année 1609 [1], « Antragues devint grosse ».

Mme d'Entragues était violente ; elle passait pour avoir autrefois poignardé « virilement » de sa propre main certain page qui serrait de trop près l'une de ses filles [2]; ses déceptions — elle eût voulu faire une reine de sa fille aînée — lui avaient d'ailleurs aigri le caractère. (Henriette, dans une lettre, parle de ses *furies* [3].) Quand elle eut constaté la grossesse de Marie-Charlotte, elle la chassa de chez elle. Celle-ci, sans protection, sans asile, supplia Bassompierre (c'est lui du moins qui l'affirme) « de luy donner une promesse de mariage pour apaiser sa mère ». « Elle m'offrit, ajoute-t-il, toutes les contre-promesses que je désirerois d'elle ;... ce qu'elle en vouloit estoit pour pouvoir accoucher en paix et avec son aide. »

Bassompierre consulta des avocats en renom, « MM. Chauvelin, Boutheillier et Arnaut » [4], qui ne le détournèrent pas absolument, moyennant que l'intéressée lui remît une contre-lettre [5], de donner

1. Bassompierre ne place le commencement de cette grossesse qu'en février 1610. Il se trompe probablement, l'enfant étant né le 17 août.

2. Dreux du Radier, *op. cit.*

3. Lettre au comte d'Auvergne, citée par Sully (*Œconomies royales*) : « Je crois que vous serez aussi estonné que moy des furies de vostre mère.» Henriette parle, dans cette même lettre, des « picques ordinaires » de sa mère avec M. d'Entragues.

4. Antoine Arnauld, le chef de l'illustre tribu des Arnauld.

5. Il faut croire que cette contre-lettre ne fut pas donnée. L'avocat de Bassompierre, lors du procès de Rouen, dont il sera plus

la promesse en question. Il s'exécuta le 10 juillet 1610 [1]. Et Mme d'Entragues, qui avait gardé toute sa foi dans ce genre d'engagements, consentit à reprendre sa fille.

Elle n'en était pas moins irritée pour cela contre le séducteur. Un proche parent du roi, Charles de Bourbon, comte de Soissons, cousin (par Jacqueline de Rohan) des fils de François de Balsac, ne se lassait pas d'ailleurs de leur répéter que Bassompierre « déshonorait leur maison », et leur promettait son appui pour obtenir la réparation à laquelle leur sœur pouvait prétendre.

Poussée par eux et par lui, Mme d'Entragues somma Bassompierre de faire honneur à sa promesse du 10 juillet 1610. Mais ce bourreau des cœurs n'avait pas, ai-je dit, la vocation conjugale. On a même de lui — car il se piquait de littérature — une « épître à Cléandre » où il a pris la peine de développer, en style académique, les motifs de l'aversion que lui inspirait le mariage [2] :

loin question, n'eût pas manqué de s'en servir : or, il n'y fait même pas allusion.

1. Voici le texte de cette promesse, tel que le cite, dans sa plaidoirie, l'avocat de Bassompierre : « Nous, François de Bassompierre, promettons et jurons devant Dieu à Marie-Charlotte de Balsac cy présente de l'espouser et prendre à femme. En foy de quoy nous avons escrit et signé de nostre main le dixième de juillet mil six cent dix. » — Au bas de la feuille, Marie-Charlotte avait ajouté, paraît-il : « Nous, Marie-Charlotte de Balsac, promettons et jurons devant Dieu à François de Bassompierre cy présent de l'espouser et prendre à mary. Faict ce dixième juillet 1610. »

2. Bibl. nat., mss. fr. 19195-196 et 645. Ce dernier ms., comprenant les sept premiers morceaux contenus dans le ms. 19195, a pour titre : *Discours académiques de Monsieur le mareschal de Bassompierre en forme d'épistres à Monsieur de Balzac*. Mais Bas-

Après tout, Cléandre, — ainsi se termine ce réquisitoire — il fait mauvais s'obliger par contract à une action si libre et si vollontaire. Ce n'est pas que je veuille approuver ici ni le débordement (ni) le vice, quelque volupté qui se trouve dans une affection secrète. Il y a toujours du blasme en ce qu'elle est illégitime ; mais, sans faire le casuiste en ce point... j'estimerois que l'ofense n'est guères moindre de ceux qui, mescontents de leur mariage, chargent leur moitié de malédictions et d'injures... Une licence modérée est moins criminelle à mon advis qu'une pareille vie, où l'on ne sort jamais de la rage et du désespoir.

Il n'est que trop véritable, Cléandre, qu'après la religion des chartreux, celle des mariez est la plus austère. Que si vous en voulez prendre tout à la fois une sommaire idée, représentez-vous l'inconstance et les vanitez d'une femme, les infirmitez de son sexe, l'incertitude de sa fidélité, les chagrins de sa grossesse, les cris de l'enfantement, l'incommodité de ses couches, les importunes clameurs des petits enfants, le soin de leur avancement, la crainte de les perdre et le regret de les quitter. Après tout cela, sondez jusques au fond de vostre âme. Et s'il vous reste encore quelque volonté de vous marier, allez à la bonne heure vous embarrasser dedans ces espines ; car si l'appas d'une foible douceur vous oste l'appréhension de tant de peines, vous méritez de les souffrir.

On peut juger, d'après cette déclaration de principes, de l'accueil que fit Bassompierre à la mise en demeure de Mme d'Entragues : « il s'en moqua ». Sur quoi celle-ci de le faire citer par sa fille devant

sompierre n'est l'auteur probable que de l'épître intitulée : « S'il faut se marier ou non. » « Monsieur de Balzac », c'est Guez de Balzac. Guez de Balzac était en rapports littéraires avec Bassompierre : « Dans cette distribution (probablement de la douzième édition de ses œuvres, 1644) il ne faudroit pas oublier Monsieur le mareschal de Bassompierre », écrit-il à Chapelain le 2 mai 1644 (*Lettres de Jean Louis Guez de Balzac*, éd. Tamizey de Larroque. Paris, Impr. nationale, 1873).

l'official de Paris qui, par une sentence du 18 mai 1612, déclara valide la promesse de mariage représentée par Marie-Charlotte. Bassompierre en appela de l'évêque de Paris à son métropolitain, l'archevêque de Sens. De l'officialité de Sens, l'affaire fut portée au Parlement de Paris, puis, en exécution d'un arrêt du Grand Conseil, renvoyée au Parlement de Rouen, à raison des parentés qu'avaient les Balsac parmi les magistrats parisiens [1].

A Rouen, elle prit tournure de cause célèbre et donna lieu à des scènes curieuses, bien caractéristiques de nos anciennes mœurs judiciaires [2]. Le comte de Soissons [3], l'archevêque d'Aix [4], tous les Balsac allaient sollicitant les juges pour Marie-Charlotte. Se targuant de la protection, publiquement accordée, de la reine [5], Bassompierre, de son côté, avait amené deux cents gentilshommes, et faisait ses

1. Antoine Hennequin, seigneur d'Assy (le père de Catherine Hennequin, femme de César de Balsac), était conseiller au Parlement de Paris et allié à de nombreuses familles parlementaires.

2. A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*. Rouen, 1861, t. IV, p. 279 et suiv.

3. Son appui ne tarda pas à manquer à Marie-Charlotte : il mourut le 1er novembre 1612.

4. Paul Hurault de l'Hôpital. — Il fut archevêque d'Aix de 1595 à 1624. Bassompierre le qualifie de *safranier* (homme ruiné, banqueroutier) et de fripon.

5. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 89, fol. 150 et suiv. ; cf. Batiffol, *op. cit.*, p. 337 : « Soit sincère amitié à l'égard du jeune homme (Bassompierre), soit rancune contre une famille dont elle n'avait pas à se louer, la régente exerça sur les magistrats une pression inimaginable. Elle écrivit au premier président, M. Faucon de Ry, aux cinq présidents, au procureur général, aux deux avocats généraux et aux vingt-deux conseillers, plusieurs lettres, à chacun séparément ; elle envoya Marillac à Rouen porter ces lettres avec charge de joindre des recommandations pressantes de vive voix ; elle ordonna au maréchal de Fervaques, lieutenant-

visites à la tête d'une petite armée. Il fallut que la Cour rendît un arrêt par lequel elle défendait aux parties de se faire accompagner chez leurs juges de plus de six ou huit parents ou amis. Et comme, par ordre du maréchal de Fervaques, lieutenant-général à Rouen, la cinquantaine et la compagnie des arquebusiers, sous prétexte de maintenir l'ordre, venaient, pendant les audiences, stationner dans la grand' salle, le Parlement dut protester contre des démonstrations militaires qui menaçaient de porter atteinte à l'indépendance de la justice.

« Mes parties [1], raconte Bassompierre, m'avoient fait une ruse de Palais, qui est d'avoir fait consulter, par tous les fameux avocats de Rouen, leur cause. » — Ayant donné des consultations pour Marie-Charlotte, les avocats rouennais se trouvaient, en effet, dans l'impossibilité de plaider contre elle. Bassompierre se rabattit sur un avocat de Paris, nommé Mauguin. Mais la reine, mal satisfaite de ce choix, poussa la bienveillance jusqu'à lui désigner elle-même, comme plus apte à gagner le procès, le procureur syndic des États de Normandie, François de la Bertinière ou de Brétignières, qui était en grande réputation d'éloquence [2].

général à Rouen, d'agir avec instance auprès de chaque magistrat ; un exempt de ses gardes, Montbron, partit même afin de lui rendre compte de ce qui se passerait et de réclamer auprès du premier président le huis clos ; mais Bassompierre voulut l'audience publique. D'autres personnages, l'évêque d'Évreux, furent invités par la souveraine à joindre leurs instances aux siennes... »

1. Mes adversaires.

2. « C'estoit un homme, dit Tallemant, qui disoit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que de se troubler en parlant au public, et qu'il n'y avoit rien capable de l'estonner. »

Nous ignorons jusqu'au nom de l'avocat qui plaida pour Marie-Charlotte. En revanche, la plaidoirie de Brétignières nous a été conservée [1].

Il soutint d'abord — c'est la partie la plus contestable de son argumentation — qu'il ne pouvait être et qu'il n'avait jamais été de mariage légitime sans intervention du prêtre, que la bénédiction nuptiale, en un mot, était essentielle au sacrement. Mais, revenant bientôt sur cette thèse trop absolue, que démentaient à la fois la théologie et l'histoire, il reconnut que, suivant une doctrine admise pendant des siècles, le sacrement de mariage s'était pu réaliser valablement par l'effet du seul consentement des époux (*consensus per verba de præsenti*) ; qu'en vertu de la même doctrine et d'une présomption admise par les canonistes, il pouvait résulter également d'une simple promesse (*sponsalia per verba de futuro*) suivie de relations intimes (*copula carnalis*). Toutefois, ajouta-t-il, cette doctrine, qui légitimait la clandestinité et en favorisait les pires abus, avait été abolie par le concile de Trente, dont les prescriptions touchant les formes du mariage se retrouvaient incorporées dans l'Ordonnance de Blois de 1579 et dans l'édit de 1606. De telle sorte que la loi religieuse et la loi civile avaient fini par s'accorder à

1. Bibl. nat., ms. fr. 19783 : *Plaidoier pour Monsieur de Bassompierre contre Mademoiselle d'Antragues par Mons*[r] *de Bretignières à présent procureur général au Parlement de Rouen, pour faire annuler la promesse de mariage par luy faite à lad. damoiselle d'Antragues.* — Voir à l'APPENDICE, n° VI, une analyse détaillée de ce curieux morceau d'éloquence judiciaire.

ne plus tenir pour valables que les mariages contractés solennellement, devant témoins, et à la face de l'Église.

A supposer d'ailleurs, poursuivit Brétignières, que le sacrement de mariage se pût encore réaliser, indépendamment de toute bénédiction et de tout acte ministériel extérieur, par la combinaison d'une promesse et d'un rapprochement sexuel, la prétention de Mlle d'Entragues n'en serait pas pour cela mieux justifiée. Dans l'espèce, en effet, la promesse n'avait pas précédé la *copula*, comme l'exigent les canonistes, elle l'avait suivie, et n'avait été donnée qu'à la veille de l'accouchement [1], dans des conditions et dans un but excluant toute velléité matrimoniale. Ce n'est pas au mariage que prétendait à ce moment-là Mlle d'Entragues : elle ne voulait qu'éviter le scandale, se procurer le moyen d'accoucher en paix, avec l'aide et sous le toit de sa mère ; et la promesse dont elle faisait tant de bruit n'avait jamais eu, à ses propres yeux, que la valeur d'un expédient...

Pour ce qui est de la plainte en rapt formée contre son client par Mme d'Entragues (car, s'il était appelant « afin de faire déclarer nulle » la promesse de 1610, Bassompierre avait à se défendre contre une accusation de rapt), l'avocat, achevant sa plaidoirie, en fit bon marché et la déclara non recevable. Même il se montra très acerbe à l'endroit de la vieille Marie Touchet qu'il accusa d'avoir, elle

1. La promesse était du 10 juillet 1610 ; l'accouchement avait eu lieu le 17 août.

si expérimentée, laissé sa fille sans surveillance, et même d'en avoir, en quelque mesure, favorisé les déportements.

Telle fut, dans ses traits essentiels, cette plaidoirie très *utile*, comme on dit en style de Palais, et qui valut à Brétignières la charge de procureur général au Parlement de Rouen [1].

La Cour, saisie de nombreux incidents dont l'examen retarda indéfiniment la solution de l'instance principale, rendit enfin son arrêt le 11 septembre 1615 [2]. Elle déclarait « nulles et de nul effet » les promesses de 1610 ; ordonnait que les registres des paroisses de Saint-Paul et de Saint-Germain de Paris seraient « réformés », en tant qu'ils faisaient mention « des publications des prétendus bans de mariage d'entre le sieur de Bassompierre et la damoiselle de Balsac, et du baptême du fils de la dite damoiselle comme fils naturel et légitime du dit de Bassompierre [3] » ; enfin faisait défense à Marie-

1. Cette charge avait été donnée par la reine à Bassompierre « pour l'aider à acquitter ses dettes ». Bassompierre la céda, en guise d'honoraires, à son avocat. « Peu de jours après (novembre 1615), dit-il, le procureur général de Rouen mourut, dont je donnai avis à la Reine, qui me fit l'honneur de me donner sa charge, pour aider à acquitter mes dettes de l'argent que j'en retirerois; mais je la donnai franchement à M. de Brétignières, qui avoit plaidé ma cause au Parlemeut peu de jours auparavant. »

2. Bibl. nat., mss. Dupuy, 493, fol. 242 ; et *Factums*, f° Fm. 913.

3. M. Jal (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, v° *Entragues*) a retrouvé les actes en question dans les registres de Saint-Paul ; les voici : « Le 3me avril 1615 fust publié le premier ban d'entre haut et puissant seigneur messire François de Bassompierre... et Marie-Charlotte de Balsac, demoiselle d'Entragues. » — « Ledit jour vendredy 22e may 1615 fust baptisé Loys de Bassompierre, fils de messire Fs de Bassompierre... et de dame

Charlotte « de se faire appeler et qualifier femme du dit de Bassompierre ». Par contre, elle condamnait Bassompierre à payer, pour l'entretien de son fils, « par forme de pension à vie, la somme de quinze cents livres par chacun an, sauf à augmenter », à moins qu'il ne préférât prendre directement l'enfant à sa charge, « et iceluy nourrir et entretenir ».

Sauf sur ce dernier chef, Bassompierre, on le voit, gagnait son procès « à pur et à plein », comme il le dit dans ses *Mémoires*. L'on ne peut qu'approuver, somme toute, la décision des magistrats rouennais ; et c'est ici le moment de remarquer à quel point le cas de Marie-Charlotte, pour analogue qu'il fût en

Marie-Charlotte de Balsac, *sa femme* ; parrain messire Charles de Balsac, évesque et comte de Noyon, pair de France ; marraine, haute et puissante dame Charlotte de Montmorency, comtesse d'Auvergne, lequel Loys de Bassompierre feust né le dix setiesme aoust mil six cens dix. »

M. Jal affirme que Bassompierre ne pouvait ignorer ces actes publics ; qu'il participa à la publication du ban, sans quoi il aurait protesté, et qu'il était certainement présent au baptême de son fils, car on ne lit pas, à la fin du baptistaire, les mots « le père absent », qui sont sacramentels en cas d'absence ou de non reconnaissance ; enfin qu'à ce moment il se considérait comme marié avec Marie-Charlotte, puisqu'elle est, dans l'acte de baptême, qualifiée de « sa femme », et que d'ailleurs le mot « illégitime » ne se lit pas en marge du registre.

Ce sont là des erreurs. — Je n'ai pas trouvé la preuve matérielle que Bassompierre ait protesté contre la publication du ban ; mais cette protestation eut certainement lieu. D'autant que Marie-Charlotte l'ayant sommé, le 18 mai 1615, « d'entendre à l'accomplissement des solennités du baptême de son fils », il fit déclarer, le 21 mai, en présence de notaires, par son secrétaire au curé de Saint-Paul, qu'il s'opposait à ce que l'enfant présenté fût baptisé sous son nom (*Factums*, Fm. 913). La mère passa outre, ainsi qu'on vient de le voir.

apparence à celui de sa sœur Henriette, en différait néanmoins à l'avantage de celle-ci. Henriette n'avait ouvert son alcôve à Henri IV que la bague au doigt, je veux dire la promesse de mariage obtenue ; plus confiante et moins avisée, Marie-Charlotte, elle, s'était donnée d'abord, sauf à réclamer trop tard, et à titre de simple expédient, une promesse inopérante, dont la nullité n'était pas juridiquement contestable...

Mais il n'y a pas que les raisons juridiques, et Bassompierre, s'il gagna son procès devant les juges, le perdit devant l'opinion. Aussi Marie-Charlotte ne tint-elle aucun compte de la défense qui lui avait été faite de s'attribuer le nom de Bassompierre. Ce nom, qu'elle avait pris dès avant la naissance de son fils, elle continua de s'en parer ; elle prit même, dès que Bassompierre eut été promu au maréchalat, le titre de « mareschalle de France », et plus tard se qualifia de « veuve du mareschal de Bassompierre [1] ». Il ne semble pas que le nom ni le titre lui aient jamais été sérieusement contestés.

Elle s'était logée place Royale ; elle y passa, tranquille et considérée, tout le reste de sa vie. Scar-

1. On trouvera, dans le *Dictionnaire* de Jal, l'énumération de nombreux actes notariés où elle prend les qualifications ci-dessus spécifiées. Dans l'un de ces actes, daté du 1er décembre 1652, elle s'intitule : « Marie-Charlotte de Balsac, dame de Bassompierre, mareschalle de France, dame et baronne de Thervaux, Boissy-soubz-Saint-Yon et Marcoussis en partie, demeurant... en son hostel, siz en la place Royale, paroisse de Saint-Paul. » — Voir aussi Jarry, *op. cit.*, p. 31, n. 1 : dans un acte de baptême du 27 octobre 1623, Marie-Charlotte est qualifiée de « femme et espouse » de Bassompierre.

ron, en 1643, célébrera sa beauté, sa bonté, son « bel esprit », son « grand renom »[1]. Elle mourut à soixante-seize ans, plus de trente ans après sa célèbre sœur. Le registre mortuaire de Saint-Paul porte, à la date du 29 juillet 1664, la mention suivante : « Convoy général (c'est-à-dire avec tout le clergé de la paroisse) de madame de Bassompierre, prise à la place Royale, portée aux Minimes. »

1. *Œuvres*, éd. Bruzen de la Martinière, Amsterdam, 1737, . VIII, p. 28. — La pièce est intitulée : *Adieu aux Marets* (*sic*) *et à la place Royale* ; j'en détache les vers suivants :

Cette dame à très grand renom,
Que ne ferois-je pas pour elle,
Si cette dame bonne et belle
Me vouloit donner à crédit
Tant soit peu de son bel esprit.

CHAPITRE IV

LA POSTÉRITÉ DES DEMOISELLES DE BALSAC

I. — *Leurs enfants.* — Gaston-Henri de Bourbon, marquis, puis duc de Verneuil (1601-1682); il est nommé évêque de Metz (1612); il épouse la duchesse de Sully (1668). — Gabrielle-Angélique de Verneuil (1603-1627); elle épouse, en 1622, Bernard de Nogaret, marquis de la Valette, puis duc d'Epernon. — Louis de Bassompierre, évêque de Saintes (1610-1676).

II. — *La petite-fille d'Henriette : Mlle d'Epernon* (1624-1701). — Mariages manqués ; elle entre au Carmel (1648) ; elle devient duchesse d'Epernon (1661) ; son influence mondaine, ses austérités, sa sainte mort.

III. — *La fin des Balsac.*

I

Leurs enfants.

« Le feu roy estoit un fort bon homme, disait un jour, avec son cynisme accoutumé, la marquise de Verneuil à Marie de Médicis ; mais il a bien fait les

plus sots enfants du monde [1]. » C'est de ses propres enfants qu'elle parlait. De fait, ni Gaston-Henri de Bourbon, marquis, puis duc de Verneuil [2], ni sa sœur Gabrielle-Angélique de Verneuil [3], légitimée de France, ne brillèrent par l'intelligence ou par l'esprit.

Du moins avaient-ils un bon naturel ; et tandis que, moqueurs et brutaux, les fils de la douce Gabrielle d'Estrées s'y faisaient craindre, eux, les enfants de l'âpre Henriette, surent se faire aimer de tous dans cette petite cour de Saint-Germain où grandissaient pêle-mêle, en une promiscuité passablement scandaleuse, les enfants légitimes et les bâtards du roi [4]. Le futur Louis XIII, qui s'était pris d'affection pour « féfé Verneuil », comme il appelait ce frère naturel, voulut être son parrain. Élisabeth de France fut la marraine de Gabrielle.

Henri IV, son fils Verneuil sortant à peine du berceau, s'était proposé, non sans une arrière-pensée politique, d'en faire un cardinal [5]. Le pape Paul V refusa de nommer l'enfant, qu'il trouvait

1. Tallemant, *Historiette du cardinal de Richelieu*.

2. Né le 27 octobre 1601, légitimé en 1603, créé duc et pair en 1652.

3. Née le 21 janvier 1603.

4. L. Batiffol, *op. cit.*, p. 287 et suiv.

5. « J'ai destiné mon fils de Verneuil à l'Église, dit-il un jour au maréchal de Lesdiguières, pour obvier aux fausses prophéties et ôter tous les prétextes à cause de tout ce qui s'est passé ; j'en ferai un grand cardinal et je lui donnerai cent mille écus de rente ; *il est nécessaire d'avoir à Rome un homme de cette qualité, qui puisse maintenir les affaires de France en réputation et en être le protecteur.* » (Bibl. nat., fonds Dupuy, 89. Cf. Merki, p. 268, n. 2.)

avec raison beaucoup trop jeune ; mais, à titre de dédommagement, il lui donna des lettres d'accession au siège épiscopal de Metz, alors occupé par Anne de Pérusse d'Escars, cardinal de Givry. Et c'est ainsi qu'en 1612, à la mort de Givry, Henri de Verneuil, âgé de dix ans et demi, devint évêque de Metz [1].

Il se démit, en 1652, de son évêché, et, de ses bénéfices, ne conserva que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il se démit également en 1668 [2], lorsque, las de son célibat, il épousa, à soixante-sept ans, Charlotte Séguier, veuve du second duc de Sully, l'amie de Mme de Sévigné [3]. Il mourut en 1682, sans enfants. Il était, depuis 1666, gouverneur du Languedoc. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1704 [4].

Beaucoup plus courte que celle de son frère, la vie de Gabrielle-Angélique de Verneuil peut se raconter d'un mot. Sa mère poursuivit pour elle plusieurs illustres alliances, et enfin la maria, âgée de dix-neuf ans, à Bernard de Nogaret, marquis de

1. Évêque *laïque*, s'entend, l'administration spirituelle du diocèse étant confiée à un suffragant.

Quelques années plus tôt, Charles de Lévis, fils du duc de Ventadour, avait été pourvu, à l'âge de quatre ans et dans les mêmes conditions, de l'évêché de Lodève : « Je ferai la Toussaint où je me trouverai, écrivait Henri IV à la reine le 24 octobre 1605 ; M. de Lodève est mon confesseur ; jugez si j'aurai l'absolution à bon marché. »

2. En faveur de Jean-Casimir, roi de Pologne.

3. « Ce don de persévérance que nous avons l'une pour l'autre depuis plus de trente ans », écrit Mme de Sévigné le 7 avril 1682.

4. Louis XIV (voir Saint-Simon) la traitait en princesse du sang et prit son deuil pour quinze jours.

la Valette, puis duc d'Épernon, l'un des plus grands seigneurs du royaume. Le mariage ne fut pas heureux : Gabrielle-Angélique mourut en couches, à vingt-quatre ans, en 1627. Son mari passa pour l'avoir empoisonnée.

* * *

Louis de Bassompierre, le fils unique de Marie-Charlotte de Balsac, ne nous occupera pas plus longtemps — quoique pour d'autres raisons — que ses cousins de Verneuil. Ce fut un saint, un de ces saints qui font, leur vie durant, si peu parler d'eux, qu'on n'a rien à en dire après leur mort.

Bassompierre, revenu, à son égard, à des sentiments paternels, l'avait fait élever avec soin et destiné à l'Église. Il entra dans les ordres, fut aumônier de Monsieur, et, à la fin de 1648, eut l'évêché de Saintes : il y donna l'exemple de toutes les vertus [1]. Il mourut le 1er juillet 1676, laissant son bien aux pauvres et aux missionnaires de Saint-Lazare [2].

1. La *Gallia christiana* (t. II, p. 1085) a une phrase curieuse sur sa mère : « Il était fils de Marie de Balsac d'Entragues, *laquelle eût été digne que Bassompierre l'eût épousée* », — *dignam quam conjugem duceret Bassompetræus*.

2. « Comme il étoit extrêmement aimable, il est extrêmement regretté », écrit Mme de Sévigné le 1er juillet 1676; « Notre pauvre Monsieur de Saintes a disposé saintement de son bien », ajoute-t-elle le 31 juillet.

II

LA PETITE-FILLE D'HENRIETTE : Mlle D'ÉPERNON.

Gabrielle-Angélique de Verneuil avait eu, de son mariage avec le duc d'Épernon, une fille, Anne-Louise-Christine de Foix de La Valette d'Épernon, née en 1624 [1], et un fils, le duc de Candale.

Sensible et fière, charmante de grâce et d'esprit [2], aimée de la reine qui l'appelait sa nièce, intimement liée avec la grande Mademoiselle et avec Madame de Longueville, Mlle d'Épernon était, aux environs de 1644, l'un des ornements de la cour. Le chevalier de Guise [3], nous dit Mademoiselle [4], se prit pour elle, cette année-là, d' « une passion incroyable, qui dura encore tout l'hiver suivant ». Mais les intrigues de Mlle de Guise, qui voulait marier son frère avec Mlle d'Angoulême, firent échouer le mariage. Après

1. L'abbé de Montis a écrit sa vie (*La vie de la vénérable sœur de Foix de la Valette d'Épernon.* Paris, Berton, 1774). Il est aussi question d'elle dans le livre de V. Cousin, *La jeunesse de Madame de Longueville.* Paris, Didier, 1869. Enfin, M. Tamizey de Larroque a publié des fragments d'une *Vie de Mlle d'Epernon* par l'abbé Boileau (*Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé J.-J. Boileau.* Paris, Aubry, 1877).

2. Sur ses portraits, voir Cousin, *op. cit.*, p. 108 et 391. — Les devises étaient alors à la mode, et, dans un magnifique recueil sur vélin, conservé à l'Arsenal (n° 5217), se trouve celle qu'on avait composée pour Mlle d'Épernon. L'aquarelle représente un soleil éclairant un paysage ; on lit au-dessous : *spargit nec concipit ignes*, « elle enflamme et ne s'enflamme pas. »

3. Louis de Lorraine, chevalier de Guise, puis duc de Joyeuse (1622-1654) ; il épousa Françoise-Marie de Valois, fille de Louis-Emmanuel, duc d'Agoulême.

4. *Mémoires.*

Guise, le brillant chevalier de Fiesque devint amoureux d'Anne-Louise-Christine, et il sut lui plaire. Mais il fut tué au siège de Mardick, en 1646 [1]. Dès lors, elle résolut de quitter le monde et de demander à l'amour divin l'oubli des affections humaines.

Son père, gouverneur de la Guyenne, l'appelait auprès de lui. La veille de son départ pour Bordeaux, elle alla faire ses adieux à Mademoiselle ; c'était le jour de sainte Thérèse (15 octobre 1646) :

Elle me trouva au lit... Elle se mit à genoux devant moi, et me dit que les bontés que j'avois eues pour elle et la confiance réciproque qui avoit été entre elle et moi l'obligeoient à me donner part de la résolution où elle étoit de se rendre carmélite, et qu'elle espéroit... d'exécuter sa résolution le plus promptement qu'elle pourroit. Il n'en falloit pas tant pour émouvoir la tendresse que j'avois pour elle. Touchée de son dessein, je ne pus en avoir part sans pleurer. J'employai alors toutes les raisons que je pus pour l'en détourner... Elle avoit déjà formé sa résolution trop fortement pour rien écouter qui la pût changer ; elle m'engagea à n'en parler à personne, et s'en alla ainsi cruellement à Bordeaux avec Madame d'Épernon.... [2]

Arrivée à Bordeaux, elle se jeta aux pieds de son père, et lui demanda l'autorisation d'entrer au couvent. Le duc lui opposa un refus irrité et d'autant plus formel qu'à ce même moment, il était question pour elle d'un mariage avec le prince Jean-

1. Madame de Motteville, *Mémoires* : « Il fut regretté d'une fille de grande naissance, qui l'honoroit d'une tendre et honnête amitié. Je n'en sais rien de particulier ; mais, selon l'opinion générale, elle étoit fondée sur la piété et la vertu, ét par conséquent fort extraordinaire. »

2. Le duc d'Épernon avait épousé en secondes noces Marie du Cambout, fille de Charles du Cambout, marquis de Coislin.

Casimir, frère et successeur présumé du roi de Pologne Wladislas [1]. Mais, dit Mademoiselle, « elle préféra la couronne d'épines au trône de Pologne », et, pour échapper aux persécutions de son entourage, s'avisa de simuler une maladie et de se faire ordonner les eaux de Bourbon.

Elle quitta Bordeaux, accompagnée de sa belle-mère, le 22 août 1648, et, à son passage à Bourges, réussit, déjouant toute surveillance, à se sauver chez les carmélites de la ville. Son frère, le duc de Candale, vint l'y chercher et s'efforça, mais en vain, de l'arracher à son refuge. De Bourges elle se rendit à Paris, au couvent de la rue Saint-Jacques ; elle y commença son noviciat sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus :

Lorsqu'elle fut arrivée, raconte Mademoiselle, elle m'envoya prier de l'aller voir; j'y allai dans un esprit de colère et d'une personne outrée d'une violente douleur, et bien résolue de lui témoigner mon ressentiment sur tous les sujets que j'avois de me plaindre d'elle. Lorsque je la vis, je ne fus touchée que de tendresse; et tous les autres sentiments cédèrent si fort à celui-là, qu'il me fut impossible de le lui cacher, puisque mes larmes et l'extrême douleur que j'avois m'empêchèrent de lui pouvoir parler : elles ne discontinuèrent pas pendant deux heures que je fus avec elle sans lui pouvoir dire une parole... Le temps m'a fait connoître dans la suite le bonheur dont elle jouissoit; mes déplaisirs m'ont fait sentir qu'elle étoit plus heureuse que moi, et que c'étoit à moi à avoir de la joie pour elle, et à elle de la douleur de me voir aussi avant dans le monde, et aussi peu touchée de ce qui regarde Dieu. Quant à l'amitié que j'ai pour elle, elle durera autant que ma vie...

1. Il lui succéda en effet, et régna de 1648 à 1668.

Ce n'est pas seulement de Mademoiselle et de sa tendresse exubérante qu'avait à se défendre la sœur Anne-Marie. Son père, son oncle le duc de Verneuil lui faisaient une guerre cruelle. Le duc d'Épernon sollicita du pape un ordre de lui faire rendre sa fille, et, en même temps, porta plainte au Parlement. A Rome, la congrégation des Réguliers fut saisie de l'affaire, et, sans tenir compte du mémoire justificatif qu'Anne-Marie avait adressé au pape, rendit une sentence par laquelle elle lui ordonnait de surseoir à ses vœux. Elle venait de les prononcer solennellement (1649) quand cette sentence lui fut signifiée. A la suite de nouvelles démarches, elle obtint d'Innocent X un bref par lequel, approuvant sa profession, il mit fin au litige.

Le duc d'Épernon, cependant, ne se rendait pas. Il ne se rendit qu'au bout de trois ans. Mais alors, sa conversion fut complète. Non content de se réconcilier avec sa fille, il se mit sous sa direction ; et quand, en 1658, « le galant duc de Candale »[1], l'héritier de sa maison, mourut tout jeune encore, c'est auprès d'elle qu'il trouva, sinon la consolation, du moins l'apaisement. Il mourut lui-même en 1661, et, au dernier moment, fit demander sa bénédiction à celle qu'il appelait « sa sainte Monique ».

Par suite de la disparition de tous les siens, l'humble religieuse était devenue duchesse d'Épernon. Le monde, qu'elle avait quitté, ne la quittait point. La reine et les princesses lui témoignaient les

1. Saint-Simon.

plus grands égards, et, quand elles allaient aux Carmélites, la faisaient asseoir, en sa qualité de duchesse. Elle mit son influence mondaine au service des âmes et se fit la directrice spirituelle des femmes de la cour, la confidente de leurs chagrins, l'arbitre de leurs querelles [1]...

Pour mêlée qu'elle fût au commerce du monde, elle n'en menait pas moins, dans toute son austérité, la vie de carmélite. Elle balayait, faisait la lessive, lavait la vaisselle, et, aux rigueurs de la règle, ajoutait des mortifications surérogatoires. La prieure lui ayant assigné une cellule donnant sur le jardin, elle prit la résolution d'être quatre ans sans regarder par la fenêtre. Sa mauvaise santé lui était, à elle seule, une rude pénitence. Elle souffrait d'un rhumatisme goutteux et de divers autres maux qui, à la fin, l'accablèrent. Elle fit faire — elle avait soixante-dix-sept ans — une neuvaine à la sainte Épine de Port-Royal [2] pour demander du soulage-

1. Elle fut pour beaucoup dans la conversion de Mme de Longueville, et la réconcilia avec Mademoiselle (les deux princesses s'étaient brouillées à l'occasion de l'affaire Lauzun). C'est elle que consultera de loin sur sa vocation la jeune Pauline de Grignan qui, malheureuse auprès de sa mère, avait formé, à un moment, le projet d'entrer au Carmel (Mme de Sévigné, lettres de mars et du 23 avril 1690; voir aussi, sur Mlle d'Épernon, la lettre du 5 janvier 1680).

2. Le jansénisme s'était introduit au Carmel, et l'on ne peut nier que la sœur Anne-Marie n'ait eu des tendances jansénistes. Sa belle-mère, Marie du Cambout, était d'ailleurs fort janséniste elle-même, et l'on sait le rôle que joua, dans l'histoire de Port-Royal, le frère de celle-ci, l'abbé du Cambout de Pontchâteau. Du Guet, qui dirigeait Mme d'Épernon, composa, sous le nom de la sœur Anne-Marie, sa *Lettre à une protestante*. Voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, pp. 140, 248; VI, pp. 12, 274, 335.

ment ou la mort. Ce fut la mort qui vint (22 août 1701) [1].

En entrant, cinquante-trois ans plus tôt, au couvent de la rue Saint-Jacques, Mlle d'Épernon y avait trouvé, parmi tant de nobles filles qui le remplissaient alors, la pure et touchante Mlle du Vigean, naguère aimée du grand Condé, et qui, ne pouvant être sa femme et ne voulant être sa maîtresse, était venue, sous le nom de sœur Marthe de Jésus, chercher un asile au Carmel pour son cœur inassouvi [2]. Elle mourut jeune encore, en 1665. Quelque dix ans après sa mort, Mlle d'Épernon assistait à la prise d'habit de la duchesse de La Vallière [3]. La petite-fille d'Henri IV et de la marquise de Verneuil, la chaste amante du grand Condé, l'humble maîtresse de Louis XIV, — ces deux blanches colombes et cette tourterelle poignardée, venues, de points différents de l'horizon, se réfugier sous le toit de sainte Thérèse, y forment, entrevues derrière les barreaux du cloître, un groupe d'une harmonie et, comme eussent dit les anciens, d'une « décence » exquises. C'est de tels spectacles qu'est faite la grandeur du XVIIe siècle : ils en expriment à la fois la beauté grave et la religieuse sérénité.

1. « Mme d'Espernon, dit Saint-Simon, mourut aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, *dans une éminente sainteté*. »

2. Elle y entra en 1647 et fit profession en 1649. — Mlle d'Épernon lui écrivait de Bourges, le 9 septembre 1648, qu'elle voulait « apprendre d'elle comme il se faut donner à Dieu ». — Cousin, p. 507.

3. Mme de La Vallière fit profession le 4 juin 1675.

III

La fin des Balsac.

Il est temps d'achever ces pages : aussi bien la matière va-t-elle me faire défaut.

De son premier mariage (avec Jacqueline de Rohan), François de Balsac avait eu deux fils, Charles et César, et une fille, Charlotte-Catherine.

Charles mourut en 1610, ne laissant pas de postérité masculine [1]. Quant à César, seigneur de Gié, puis de Marcoussis et de Malesherbes, il n'eut point d'enfants de sa femme Catherine Hennequin, et, en 1627, substitua, pour leur conservation, son nom et ses armes à Léon d'Illiers, fils de sa sœur Charlotte-Catherine [2].

« Fondus dans les Illiers », suivant le mot de Saint-Simon, les derniers Balsac s'éteignirent dans le courant du XVIIIe siècle [3]. Je ne m'attarderai pas à les dénombrer. Et il me plaît d'arrêter, en finissant, l'esprit du lecteur sur les images, évoquées en dernier lieu, de Louis de Bassompierre, le vertueux évêque de Saintes, et de la duchesse d'Épernon,

1. Il avait épousé en premières noces Marie de la Châtre, en secondes noces Jeanne Gaignon.

2. Elle avait épousé, en 1588, Jacques d'Illiers, seigneur de Chantemesle. (Les d'Illiers étaient des cadets des anciens comtes de Vendôme.)

3. La descendance masculine de Clermont d'Entragues, le frère de François de Balsac, et celle de Thomas de Balsac, son oncle, s'étaient éteintes dès le siècle précédent.

« carmélite indigne ». Issus d'amours illégitimes, rejetons attardés d'une race violente et sensuelle, ces arrière-descendants d'Anne de Graville m'apparaissent dans l'attitude où les aurait pu fixer, sur la toile de quelque tableau votif, le pinceau d'un Philippe de Champaigne. Je me les représente agenouillés, les mains jointes, s'immolant, au pied du crucifix, pour le rachat de leurs ancêtres, et, à la pensée de tant d'âmes en péril, versant des larmes avec des prières...

FIN

APPENDICE

I

LE POÈME DE LA *DAME SANS SY*[1]

Ce poème a été analysé par Le Roux de Lincy (*Vie de la reine Anne de Bretagne*, livre IV, ch. III), en des termes que je reproduis à peu près textuellement.

Dans la première partie, intitulée *Épitaphes de la dame de Balsac*, l'auteur, dit-il, fait l'éloge de cette dame et déplore sa perte, encore récente. Dans la deuxième, *l'Arrest de la louenge de la dame sans sy*[2], il assure que Cretin, Robertet, Octavien, Hémont, députés par les

1. L'expression, dans le sens de « sans pareille » ou « sans défaut », est courante au XVIe siècle. « Puys qu'une dame sans sy — Aymée j'ai, dont je meurs de souci » (Marguerite de Navarre, *Les quatre dames et les quatre gentilshommes*). L'enfant sans sy, c'est l'enfant Jésus (Marguerite de Navarre, *Comédie de la captivité de J.-C.*) ; la Vierge est la créature sans sy (Bibl. nat. mss. fr. 1715, fol. 144 ; 2205, fol. 29, 38). — Avoir un sy, c'est avoir un défaut, une tare : « On ne peut objecter rien à ceste royne, sinon ce seul sy de vengeance, si la vengeance est un sy » (Brantôme, *Dames illustres*: Anne de Bretaigne).

2. L'arrêt en question se trouve reproduit (fol. 195) dans le ms. 2206 de la Bibl. nat., intitulé : « Recueil de rondeaux, ballades, chants royaux en l'honneur de la Vierge, et autres pièces. »

dieux pour rechercher dans les livres, chroniques et histoires s'il était une femme supérieure à la dame de Balsac, l'ont déclarée, d'un commun accord :

Seule sans per la plus belle des belles.

Dans la troisième partie (*L'Appel interjecté par telles nommées dedans contre la dame sans sy*) le poète raconte que, peu après cet arrêt rendu, il vint trouver les dames de la cour. Il s'attendait à en être bien reçu. Au lieu de cela, il les voit se parler à l'oreille. Puis l'une d'elles se détache du groupe, Jeanne Chabot, dame de Montsoreau, et lui adresse de vifs reproches, pour avoir proclamé sans pareille la dame de Balsac. Était-elle donc plus sage que Pallas, plus chaste que Lucrèce, plus belle qu'Hélène ou Didon ? Ce n'est pas une petite offense

Que de nommer ceste dame *sans sy* ;
Quant est de moy, je m'oppose à cecy
Formellement, et pour certain j'appelle,
Car la sentence est par trop criminelle.

Après Jeanne Chabot, Blanche de Montberon invective le poète :

En un langaige familier et court
Quoy estes-vous venu en ceste court
Pour y dresser entre les dames noise
Et en louer une seulle à vostre ayse ?

Enfin, c'est la demoiselle de Tallaru qui appelle de l'arrêt rendu. Elle finit sur ces mots :

Tous les escripts ne sont pas véritables
Que vous fatistes (poëtes) mettez dedans vos tables [1].

1. Cet incident de l'appel interjeté contre l' « arrest de la louenge de la dame sans sy » rappelle celui qui fut soulevé, en 1424, par l'apparition de la *Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier (2e P., ch. II du présent ouvrage).

*
* *

Ce poème de la *Dame sans sy* se trouve :

1° A la fin d'un petit volume de seize feuillets in-4° goth. à deux colonnes, sans date et sans nom d'imprimeur, dont voici le titre : *Le recueil des epistres d'Ovide translaté en françoys o vray, ligne pour ligne, faisans mencion de cinq loyalles amoureuses qui faisoient complaintes et douloureuses lamentations pour leurs singuliers amys qui les avoient habandonnés pour autres, c'est assavoir Zenone pour Paris qui ravit Helaine, Adrianne à Theseus, Dido à Ennée, Philis à Demophon, et Ysiphile au vaillant Jason.* A la fin : *Cy finist lappel des trois dames contre la belle sans sy* [1].

[M. Georges Duplessis, dans son *Essai bibliographique sur les différentes éditions des œuvres d'Ovide* (Paris, Techener, 1889, p. 2), déclare n'avoir pu mettre la main sur cette édition, et ne la signale que d'après la mention du catalogue Yémeniz (1867, n° 1492). Le volume, quoi qu'en dise M. l'abbé Molinier (*Essai biographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelays*, Rodez, 1910, p. XI), n'est pas à la Bibliothèque nationale.]

2° Dans un manuscrit provenant de la bibliothèque du duc de La Vallière, et mentionné, dans le catalogue de Bure (t. II, p. 295, n° 2873), sous ce titre : *Epistres d'Ovide translatées en françois, fesant mention des cinq loyalles amoureuses qui fesoient complaintes et lamentations, avec l'épitaffe de ma Dame de Balsac, l'arrest pour la dame sans sy et l'appel des trois dames contre icelle, le tout en rimes.*

1. Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, liv. IV, ch. III, p. 140, note ; cf. Brunet, *Manuel du Libraire*, v° Ovidius.

Ce manuscrit, qui dut être composé pour Anne de Bretagne, fut mis en vente en 1877 par les libraires Labitte et Voisin [1]. et racheté par M. Voisin pour le compte du propriétaire. Depuis lors, on en perd la trace. En voici la description, d'après la notice rédigée pour la vente par M. Le Roux de Lincy :

« Le manuscrit est orné de huit grandes miniatures à compartiments : les cinq premières sont relatives aux Épîtres d'Ovide... les trois dernières se rapportent au poème de la *Dame sans sy*... La première nous montre la dame de Balsac couchée dans un lit à couverture d'or ; elle vient d'être frappée au cou d'une lance d'or dont est armée une vieille femme montée sur un bœuf, et qui figure la Parque Atropos. Près du lit se tient un personnage portant une couronne ducale, vêtu d'une robe de deuil, et dont toute la contenance exprime le chagrin. Les quatre petits compartiments du bas représentent l'apothéose et les funérailles de la dame sans pareille. Dans la seconde des miniatures de cette partie, on voit une dame portant une robe grise doublée d'hermine, qui dicte l'arrêt de la *dame sans sy* à un scribe habillé de rouge, assis à une table couverte d'un tapis bleu. La scène doit se passer dans une salle du château de Blois. Dans le compartiment du bas, où l'on reconnaît aussi les vestibules du même château, se trouvent trois personnages qui semblent diriger leurs pas vers les appartements du haut. Enfin la troisième miniature, divisée aussi en deux compartiments, nous montre, dans le premier, la reine Anne de Bretagne vue de face, en pied, assise sous le dais royal, entourée de ses trois dames,

1. *Notice d'un beau manuscrit orné de huit grandes miniatures, provenant de la bibliothèque du duc de La Vallière*, etc., dont la vente aura lieu le mardi 20 mars 1877. Paris, Labitte et Voisin, 1877.

c'est-à-dire les dames de Montsoreau, de Montberon et de Tallaru. Dans le compartiment du bas, ces mêmes dames font comparaître devant elles l'acteur ou poète, pour lui adresser leurs reproches... »

*
* *

A l'occasion du poème, deux questions se posent :

A) *Quelle est la dame de Balsac qualifiée de dame « sans sy »?*

M. M. de Maulde [1], Molinier [2], Henry Guy [3] désignent Anne de Graville. Le Roux de Lincy, dans sa *Vie de la reine Anne de Bretagne*, l'avait également désignée. Mais, dans la *Notice d'un beau manuscrit*, etc., qui vient d'être citée, il revient sur sa première opinion, et déclare que la *dame sans sy* doit être « Marie de Balsac, femme de Louis de Malet, sire de Graville, amiral de France, et mère de la célèbre Anne de Graville ». — M. Quentin-Bauchart [4] opine également dans ce sens.

Marie de Balsac, « digne de recors pour la saincteté de sa vie », dit son épitaphe, paraît avoir fait fort peu parler d'elle, et les louanges hyperboliques décernées à la *dame sans sy* ne lui conviennent guère. Ils s'appliqueraient bien mieux à sa fille Anne, dont l'es prit, la beauté les talents étaient célèbres. Mais l'éloge de la *dame sans sy* est un éloge posthume, et nous savons qu'Anne vivait encore en 1536. Or le manuscrit dont on a lu la description fut certainement composé, sinon pour Anne de Bre-

1. *Louise de Savoie et François Ier*.
2. *Essai biographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelays*.
3. *Histoire de la poésie française au XVIe siècle*, t. I, p. 150.
4. *Les femmes bibliophiles*, t. II, p. 380.

tagne (morte en 1514), du moins de son vivant. Il est évident, par suite, que le poème n'a pu être écrit en l'honneur d'Anne de Graville : la dame de Balsac qualifiée de « dame sans sy » appartenait à coup sûr à la génération qui précéda la sienne (celle de Jeanne Chabot et de Blanche de Montberon, les appelantes, celle aussi des poètes cités, Octavien de Saint-Gelays, Cretin, etc.).

Je ne peux donc, en dépit de certaines vraisemblances, que me ranger à la seconde opinion de M. Le Roux de Lincy et à celle de M. Quentin-Bauchart.

B) *De qui est le poème ?*

La plupart des érudits [1], se fondant sur ce qu'Octavien de Saint-Gelays a traduit les *Héroïdes* d'Ovide, ont attribué à ce même Saint-Gelays la paternité du poème qui fait suite aux *Héroïdes* dans le petit volume et dans le manuscrit ci-dessus mentionnés (tous deux introuvables). Mais cette attribution ne se soutient pas.

Octavien de Saint-Gelays, né en 1468, évêque d'Angoulême en 1494, mourut en décembre 1502. Il n'a donc pu composer d'épitaphes à la louange d'Anne de Graville, qui vivait encore en 1536 [2], — ni même à la louange de sa mère, morte en mars 1503. Résignons-nous donc à ignorer le nom du poète qui chanta la mystérieuse *dame sans sy* : tout ce qu'on peut affirmer de lui, avec M. Le Roux de Lincy, c'est qu'il vivait à la cour d'Anne de Bretagne.

1. MM. de Maulde La Clavière, Molinier et Henry Guy, et, avant eux, le rédacteur du catalogue La Vallière.

2. Nous venons de voir, du reste, qu'il ne saurait être question d'elle dans le poème, quel qu'en soit l'auteur.

II

LA BIBLIOTHÈQUE D'ANNE DE GRAVILLE

On ne peut avoir la prétention de dresser le catalogue exact et complet des livres ayant appartenu à Anne de Graville. Il est probable qu'elle hérita de la plupart de ceux qu'avait collectionnés l'amiral [1]. Mais je n'ai (à très peu d'exceptions près) admis dans ma liste que les manuscrits dont elle fut *certainement* propriétaire, c'est-à-dire : 1° ceux-là, quelle qu'en soit la provenance, qui sont décorés de ses armes ou portent, sur les gardes, une attestation formelle de propriété ; 2° ceux qui, provenant de l'amiral, ont depuis fait partie de la bibliothèque des d'Urfé. Ils n'y purent entrer, en effet, que par l'intermédiaire de Jeanne de Balsac, laquelle les tenait assurément de sa mère.

Voici, ces observations faites, la liste en question :

A. — Bibliothèque Nationale.

N° 254. — *Le livre de la destruction de Troyes* [2]. In-fol. veau fauve moucheté de noir, au dos de maro-

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, etc., t. II, p. 381.
2. Ce manuscrit, « un des plus beaux qui existent », est décrit par M. Quentin-Bauchart dans son livre *Les femmes bibliophiles* (t. II, p. 380), sous ce titre : *Histoire des Thébains et des Troyens jusqu'à la mort de Turnus, d'après Orose, Ovide et Raoul Lefevre.*

quin rouge, chargé du chiffre N. Manuscrit sur vélin du xve siècle. 170 feuillets à deux colonnes, 41 grandes miniatures, 64 vignettes. Initiales en or et couleurs. Armes de Graville parties de celles de Balsac plusieurs fois reproduites.

Ce manuscrit, exécuté pour Louis de Graville, passa à sa mort aux mains de sa fille. Sur les gardes du commencement, se trouve la mention suivante : « A damme Anne de Graville, de la succession de feu mons. l'admiral. 1518 [1].

Sur le verso de la feuille de garde qui porte cette mention, on lit : « Voutre bon et loyal coussin. Phi. de Rochechouart. » — « Toutes loyalles pensées. Ph. de Rochechouart [2] ».

N° 20350. — *Grandes Chroniques de France*, des Troyens jusqu'à l'avènement de Charles VI (1380).

xvie siècle. Parchemin. Miniatures. Armes de Graville.

Registre des naissances de deux des enfants de Guillaume de Balsac, baron d'Entragues, et de Louise de Humyères (1540-1541) :

S'ensuyvent les noms des enffans de hault et puissant seigneur Guillaume de Balsat, baron d'Entraigues, Dunes, Clermont, le boys Maslesherbes et de damoyselle Louyse de Humières sa femme....

Guillaume de Balsac ne pouvait tenir ce manuscrit

1. Paulin Paris (*Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi.* Paris, Techener, 1836, t. III, p. 65) a lu 1543, et cette date a été adoptée, à sa suite, par Le Roux de Lincy et par Quentin-Bauchart. Mais l'erreur est évidente, et, comme je l'ai déjà expliqué p. 98, n. 1, il faut certainement lire 1518.

2. « On ne peut s'empêcher de sourire, dit Paulin Paris (t. II, p. 277), en voyant les trisaïeux de la marquise de Montespan faire des *grâces* à la bisaïeule de la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. »

que de sa mère ; et c'est pourquoi je le range parmi ceux qui ont appartenu à Anne de Graville.

N° 20853. — *Recueil de pièces sur les croisades et les guerres françaises, sur la population de la France et l'hôtel du roi.*

Liste des chevaliers qui accompagnèrent saint Louis à Tunis en 1269. Indulgences pontificales pour le voyage d'outre-mer, 1332. Dépenses de la croisade d'Aragon, 1286. Subsides levés en France pour les guerres de Flandre en 1304, 1314 et 1328. Liste des paroisses et feux de France en 1304. État de l'hôtel royal en 1285, 1317, 1319, et de l'hôtel de la reine Jeanne en 1316, 1317.

Armes de Graville et d'Urfé.

N° 22541. — *Les Triomphes de Pétrarque*, avec commentaires de Bernard Ilicino, traduits en français.

In-fol. XVIe siècle. Au fol. 1, grande miniature, et la devise : *Musas natura, lachrimas fortuna.* Miniature pour chaque triomphe, aux armes et devise d'Anne de Graville.

N° 22548-550. — *Les sept sages de Rome*, le livre de Marquès de Romme, de Saurin, de Cassiodorus et de Peliarmenus et des faiz de plusieurs empereurs de Romme et de Costantinnoble.

XIVe siècle. Blason d'Anne de Graville appliqué au XVIe [1].

N° 23932 (1106 de Saint-Victor). — Çe ms., qui renferme un extrait de l'inventaire général des meubles de Charles V, disposé par ordre alphabétique, est signalé par L. Delisle [2] comme ayant appartenu à Anne de Graville.

1. Voir le Catalogue de la bibliothèque La Vallière, t. II, p. 634, n° 4096. — Ce manuscrit avait fait partie de la bibliothèque de Charles V.

2. *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 25.

N° 25535. — *Chants royaux* [1], *rondeaux et ballades du puy de musique de Rouen.*

Lettres ornées. Armes de Graville [2]. — Ces chants royaux, etc., portent la dédicace suivante : « A haulte et puissante damoyselle Ma damoyselle Anne de Graville La Malet, Nicolas de Coquinvillier, evesque de Verieuse [3], salut en Dieu et au corps vie prospère. » Suit une sorte de préface.

N° 1880 (Nouv. acq.). — *Voyages de Marco Polo*, traduction française.

1. Le chant royal comprend cinq strophes de onze vers (toutes les strophes écrites sur des rimes pareilles aux rimes de la première strophe), et un envoi de cinq vers écrits sur des rimes pareilles aux rimes des cinq vers qui terminent les strophes.

2. Catalogue La Vallière, t. II, p. 328, n° 3016.

3. Sur Coquinvillier, Cauquinvillier ou Coquillier, évêque de Verieuse, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, suffragant de l'archevêque de Rouen, prince du Palinod en 1524, voir *Les trois siècles palinodiques ou Histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc., par Jos. André Guiot, de Rouen... publiés... par l'abbé A. Tougard.* Rouen, Paris, 1898, t. I, p. 165. « Cette année (1524), dit l'abbé Tougard, fait époque dans l'histoire de cet institut (le Palinod de Rouen), non seulement par la dignité du chef, mais par les soins qu'il prit de recueillir un assez grand nombre de poésies qui avaient cours de son temps et dont plusieurs avaient été couronnées de sa main. En se faisant l'éditeur de ce recueil, il fut encore auteur de la dédicace qu'il en fait à Anne de Graville »...

« Cet évêché de Verieuse est inconnu », remarque La Monnoye annotant du Verdier (*Bibl. françoise*, t. V, p. 111). Il croit qu'il faut lire *Véneuse*, en latin *Venusia*, en Italien *Venosa*... Et il ajoute que Charles VIII, s'étant rendu maître du royaume de Naples en 1495, put aisément accorder cet évêché (*Venusia* est une ville de la Basilicate), à l'amiral de Graville, qui le lui aurait demandé pour Nicolas Coquillier « apparemment son aumônier ».

La Monnoye se trompe, et Coquinvillier ne figure pas sur la liste des évêques de Venosa (Gams, *Series episcoporum*). « Évêque de Verieuse », d'ailleurs, se dit en latin *episcopus veriensis* : il devait être, à ce que je suppose, évêque *in partibus* de Verria, en Macédoine, la *Bérée* des *Actes des Apôtres* (XVII, 10-15, et XX, 4).

Au verso du premier feuillet, la mention : « A Anne de Graville, de la succession de feu Monsieur l'Admiral. vcxviij. » — Reliure en veau vert, au chiffre et aux armes des d'Urfé.

B. — Bibliothèque de l'Arsenal [1].

N° 2691 [46. S. A. F.]. — *Recueil de différentes pièces.*

Mœurs du gouvernement des seigneurs. — Alberton de Brescia. — Le livre de Mellibée et de Prudence sa femme, traduction française de Renaud de Louhans. — Traité contre l'astrologie et la divination. — « Guillames : Le bestiaires rymés ». (Ce bestiaire a été publié par Hippeau, en 1852.)

Au fol. 2 on lit : « A ma demoiselle Anne de Graville. Achetté à Rouen. — A Monseigneur d'Urfé. »

N° 2776 [61. B. F.]. — *Les vœux du paon* [2] *et le restor du paon* [3].

Le poème *Les Vœux du Paon* est de Jacques de Longuyon. *Le Restor du Paon* est de Brisebarre.

Au fol. 1, on lit : « A Mademoiselle Anne de Gra-

1. Voir le *Catalogue* de M. Henry Martin, t. III, pp. 78, 104, 277, 393, et t. VIII (*Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal*).

2. La Curne de Saint-Palaye, v° *Paon* : « Vœu du paon. — Souvent, avant de découper le paon, dont chaque convive devait avoir un morceau... le chevalier se levait et prononçait un vœu d'audace ou d'amour, dit *vœu du paon.* La formule de ce serment bizarre était : « Je voue à Dieu, à la Vierge Marie, aux dames et au paon... » — Sur le poème des *Vœux du Paon*, voir *Romania*, XXIV, 1895.

3. *Restor* ne doit pas être traduit par « retour ». Le sens est ici « restauration », « remise en place ». A la fin du roman, on rétablit le paon sur une colonne.

ville, dame du Boys de Mallesherbes, v^c^xxi. Achetté à Rouen. »

N° 3172 (321 B. F.]. — *Le livre de la mutation de fortune.*

In-4° de 302 feuillets sur vélin relié en veau vert. Sur la face, les armes d'Urfé, et, aux angles, un I entrelacé avec deux C.

Au fol. 1, les armes de Balsac, 1 et 4, écartelées de celles de Graville, 2 et 3. — L'écu est chargé en abîme d'un autre écu écartelé aux 1 et 4 d'argent à la guivre issante de gueules ; aux 2 et 3 de gueules au portail d'or [1]. Comme support, une femme [2].

Ce manuscrit a certainement appartenu à Anne de Graville, mais c'est par une singulière inadvertance que Malte-Brun (*Histoire de Marcoussis*, p. 341) lui en attribue le contenu. L'auteur de la *Mutation de fortune* est Christine de Pisan. — L'erreur de Malte-Brun s'explique par ce fait qu'on lit, sur la feuille de garde, cette mention, d'une écriture ancienne : « La mutation de fortune *par* Anne de Graville. »

N° 3511 [20 H. F.]. *Livre appelé le devisement du monde, lequel je, Gregoire, contre escrips du livre de Messire Marc Pol, bon citoyen et tres bon chrestien.*

Au bas du fol. 2, écu écartelé de Balsac et de Graville. Dans les marges, les devises : *Musas natura, lachrimas fortuna, Ien garde un leal.*

C'est la traduction, par un certain Grégoire, du livre de Marco Polo [3].

1. J'ignore quelles sont ces armes.

2. Le P. Anselme (t. VII, p. 865, *Amiraux de France*), décrivant les armes de l'amiral de Graville, finit ainsi : « Supports : Une femme vêtue d'une longue robe avec un bonnet un peu pointu sur la tête et un griffon. Cimier : Une tête de griffon dans un vol ».

3. Henry Martin, *Catalogue*, t. VIII, p. 304.

C. — DIVERS.

M. Quentin-Bauchart (*Les femmes bibliophiles*, t. II, p. 385) signale comme ayant appartenu à Anne de Graville le manuscrit suivant :

Horæ beatæ Mariæ virginis cum calendario.

xve siècle. Petit in-8°. Vélin. 200 feuillets écrits en caractères demi-gothiques. Reliure moderne en maroquin brun à compartiments. Quinze belles miniatures.

Au bas de la quatrième miniature, les armes d'Anne de Graville peintes sur un bouclier porté par un soldat.

Catalogue des livres de M. Bancel, 1882, n° 13. Vendu 5.100 fr. (à inconnu).

M. Wahlund, de son côté, signale (*Ueber Anne de Graville*, p. 415, n° 1) un manuscrit appartenant « à un particulier », *La Bataille punique*, qui porterait, sur une de ses feuilles de garde, la mention : « Anne de Graville, de la succession de son père l'Admiral, v^c xviii ».

Il signale encore (*op. cit.*, p. 414), comme ayant fait partie de la bibliothèque d'Anne de Graville :

a) *Le roman de Garin le Loherain* (voir Catalogue La Vallière, t. II, p. 206, n° 2728).

b) *L'Histoire du chevalier Paris et de la belle Vienne* (*The Huth Library*, Ennismore gardens, Hyde Park, London. A catalogue of the printed books, manuscripts, etc., collected by Henry Huth, IV, 1880, p. 1093).

Dans une vente faite à Londres, en mars 1791 [1],

1. Wahlund, *op. cit.*, p. 418, note 1. — « *Bibliotheca elegantissima Parisina*. Catalogue de livres choisis, provenant du cabinet d'un amateur très distingué pour son bon goût, et l'ardeur

figura un manuscrit sur vélin de la fin du XIVe siècle, orné de 34 miniatures, *ayant appartenu à Claude d'Urfé*, et intitulé : *Le roman de Theseo ou d'Arcite et Palemon, l'un et l'autre de Thebes, de sang royal extraits, lesquels étant cousins-germains, par superflue amour de la belle Emilie eurent ensemble question et débat, l'un desquels à cette occasion perdit la vie et l'autre vint à son intencion.*

Il est à croire que ce manuscrit, dont la trace est perdue, contenait la vieille traduction en prose de la *Teseide* [1], traduction qu'Anne de Graville se chargea de rajeunir. Et peut-être est-ce d'après ce manuscrit qu'elle écrivit son remaniement.

Il faut probablement compter comme lui ayant appartenu le précieux manuscrit intitulé *Procès de condamnation et de justification de Jeanne d'Arc*, précédés de la chronique du Siège d'Orléans (Bibl. nat., mss. latins, nº 8838. — Exemplaire de d'Urfé).

Ce manuscrit, qui fut rédigé vers 1500, à l'instigation de l'amiral de Graville, par un auteur inconnu, contient une histoire de Jeanne d'Arc et un abrégé des deux procès traduits en français.

qu'il a eue de rassembler ce qu'il a trouvé de plus beau, de plus rare, etc... La vente se fera à Londres au plus offrant, le lundi 28 mars 1791 et les cinq jours suivants. »

1. « Deux manuscrits au moins ont été conservés de cette ancienne traduction, l'un à Chantilly (*Catalogue du Cabinet des manuscrits*, nº 601), l'autre à Vienne (Bibl. Palatine, ms. 2617)... Certains indices permettent de supposer que d'autres copies du même ouvrage ont existé, et, peut-être, existent encore... Ces indices ont été scrupuleusement recueillis par M. Carl Wahlund »... (Henri Hauvette, *Les plus anciennes traductions françaises de Boccace*). — Le manuscrit vendu à Londres en 1791 est parmi ces copies qui « ont existé, et peut-être existent encore ».

Il fit très probablement partie de la bibliothèque de l'amiral, et dut passer de ses mains dans celles d'Anne de Graville. Celle-ci le légua vraisemblablement à sa fille Jeanne, par l'intermédiaire de laquelle il entra dans la bibliothèque des d'Urfé [1].

Un manuscrit qu'il faut enfin signaler comme ayant appartenu (celui-là certainement) à Anne de Graville, c'est la traduction française des *Histoires chaldéennes* de Bérose, traduction qui lui fut offerte par Pierre de Balsac et dont il a été longuement question dans la première partie de ce volume (chapitre II).

III

LES MANUSCRITS DE « PALAMON ET ARCITA »

Il n'existe qu'un manuscrit (Bibl. nat., n° 2253) des rondeaux d'Anne de Graville. En revanche, nos fonds publics contiennent six manuscrits de *Palamon et Arcita*. En voici la description succincte.

A. — Bibliothèque nationale.

1° N° 1397. — In-4° vélin de 77 feuillets aux armes de France et au chiffre de Louis XV. Titre au dos : *La vie de Thésée en vers*. (Manquent six vers; plusieurs vers défectueux ou répétés.)

1. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1847-1849, t. IV, p. 254 ; V, p. 438 et suiv.

2° N° 25441. — Parchemin, 98 feuillets.

Devise-anagramme d'Anne de Graville : *Ien garde un leal*, et, sur la feuille de garde, livre de raison portant la date du mariage de sa fille Jeanne et celles des naissances de ses six petits-enfants d'Urfé :

Le XXIX[e] jour d'aoust, jour de la décollation saint Jehan myl et V[cc] trante deux au lyeu Nantes furent les nosses de messire Claude d'Urphé et de dame Jehanne de Balsac, fille du baron Dentragues et de damoiselle Anne de Gravylle...

Suivent les dates des naissances. Anne est mentionnée comme ayant tenu sur les fonts deux de ses petits-fils.

Ce manuscrit, qui, comme on le voit, a certainement appartenu à Jeanne de Balsac, provient du cabinet de Gaignières. Le billet suivant de La Monnoye à Gaignières y est joint :

Vous ne pouviez manquer, Monsieur, d'avoir le manuscrit dont nous parlâmes hier matin, puisque je l'aurois acheté pour vous le même jour, si vous ne m'aviez prévenu. Seneuze, chez qui je passai, m'apprit qu'il vous l'avoit vendu 55 sous. C'est bien cher par rapport au mérite de l'ouvrage et au mauvais état du volume ; c'est bon marché par rapport au petit nombre de copies qui en ont été faites. Celle-ci vient de Claude d'Urfé, gendre de la dame qui, par ordre de la reine Claude, première femme de François I[er], entreprit cet ouvrage. Elle s'appelait Anne, fille de Louis Malet, etc... [1].

3° Nouvelles acquisitions, n° 719. — Titre : *C'est le beau rommant des deux amans Palamon et Arcita et de la belle et saige Emylia translate de viel langaige et prose et nouveau et rime par ma damoiselle Anne de Graville la Malet dame du boys maslesherbes du commandement de la Royne.*

1. Ce billet a été reproduit par L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, etc., t. I, p. 351.

XVIe siècle. Sur papier. 123 pages. En marge, deux notes de Claude Fauchet [1]. Manquent dix vers.

Sur la feuille de garde, on lit la note suivante :

« Le présent manuscrit n° LIV du catalogue Stephens et les mss. XLVII et L du même catalogue ont été cédés à la Bibliothèque nationale de Paris par la Bibliothèque royale de Stockholm en vertu d'une autorisation du gouvernement suédois et en échange du ms. 8 du fonds scandinave... Paris, le 2 février 1872. »

C'est d'après une copie photographique de ce manuscrit que M. Algernon de Börtzell a, en 1892, publié à 92 exemplaires numérotés (Stockholm. Imprimerie royale. P. A. Norstedt et Söner) son édition du « rommant ».

4° Nouv acq., n° 6513. — XVIe siècle. Sur papier. 48 feuillets.

Manuscrit en très mauvais état ; les quatre dernières pages arrachées. Manquent trois cents vers. Devise anagramme *Ien garde un leal*, après la dédicace à la reine.

B. — Bibliothèque de l'Arsenal.

N° 5116 [1631 B. F.] Recueil. — Même titre que celui du ms. 719 nouv. acq. de la Bibliothèque nationale. — XVIe siècle. Parchemin. 82 feuillets, plus le feuillet A. Manquent dix vers.

Initiales en or et couleur. Treize miniatures. Note manuscrite de M. de Paulmy sur la feuille de garde. Au

1. Claude Fauchet (1530-1601) fut président de la cour des Monnaies, et, sous Henri IV, historiographe. Ce sagace érudit, dont on a notamment des *Antiquitez gauloises et françoises* et un *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoises*, fut un explorateur passionné du moyen âge.

fol. 1, la devise *Va nen di mot* et des armoiries peintes : *de gueules à trois têtes de lapin*[1]. Au même folio (verso), miniature : Anne de Graville, à genoux, offrant son livre à Claude de France[2].

Le « rommant », dans ce manuscrit, est suivi de :

1° (Fol. 71). *L'Epistre de Cleriande la Romaine à Réginus, son concitoyen, le centurion. Translatée du latin en françois.* — Cette épître est de Macé de Villebresme[3].

2° (Fol. 77). *L'Epistre de Maguelonne à Pierre de Provence* (de Clément Marot).

C. — Bibliothèque de Chantilly.

La bibliothèque de Chantilly possède un manuscrit du « rommant ». Voici comme il est décrit dans le catalogue (*Chantilly. — Le cabinet des livres. Manuscrits, t. II. Belles-Lettres*, p. 119) :

« N° 1570. — Graville (Anne de) : *Histoire de Palamon et Archita*, in-4° vélin. xvi[e] siècle. — Le deuxième feuillet porte les armes de Claude de France. L'écu, entouré d'une cordelière, est placé au milieu d'un grand C formé par quatre hermines héraldiques et posé lui-même sur un champ lilas semé de C et d'hermines. Toute la page est encadrée d'une cordelière. En regard

1. Il m'a été impossible d'identifier ces bizarres armoiries.

2. Anne est en noir ; ses cheveux blonds dépassent à peine la coiffe ; robe à grandes manches garnies de fourrure, encadrant d'étroites manches cramoisies ; au col, une chaîne d'or où pend un bijou.

3. Sur Macé de Villebresme, v. H. Guy, *Histoire de la poésie française au XVI[e] siècle*, p. 354, et *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 avril 1894.

(verso du premier feuillet) on lit une dédicace de dix-huit vers à la reine, commençant ainsi :

Si j'ay empris, ma souveraine dame...

et suivie de ces mots, écrits sur un listel : « J'en garde un leal », anagramme bien connu d'Anne de Graville... »

Ce très beau manuscrit, avant d'entrer dans les collections de Chantilly, avait appartenu, en dernier lieu, au baron Jérôme Pichon (vente d'avril 1869).

IV

LE DUEL DE 1578, D'APRÈS VULSOU DE LA COLOMBIÈRE [1].

L'occasion de la querelle prit son origine au Louvre, pour un assez maigre sujet, à sçavoir pour une jalousie que le sieur de Caylus conçeut contre Entraguet, l'ayant veu sortir un samedy au soir de la chambre d'une certaine dame, plus doüée de beauté que de chasteté ; et pour ce qu'elle estoit aussi aimée d'un des plus grands de la cour, Caylus lui dist en riant qu'il estoit un sot ; l'autre luy respond d'un mesme ton de voix qu'il avoit

1. Sur le héraldiste Vulson de la Colombière et sur son livre, *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1648, v. Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné*. Paris, Charavay, 1860. — Vulson n'a fait que copier, en le rajeunissant, un récit donné par Jean de la Taille (*Discours notable des duels, de leur origine en France*, etc. Paris. Claude Rigaud, 1607), puis, d'après La Taille, par Vital d'Audiguier (*Le vray et ancien usage des duels*. Paris. Pierre Billaine, 1617). J'ai reproduit, comme étant plus clair que celui de ses devanciers, le texte de Vulson.

menty. Surquoy ayant pris leurs paroles autrement qu'ils ne devoient, ils font complot de se vouloir battre, et de se trouver le lendemain dimanche matin à quatre heures au parc des Tournelles (qui alors servoit de marché à vendre les chevaux) avec l'espée et le poignard pour toutes armes, et chacun deux seconds seulement, pour empescher qu'aucun tort ou supercherie ne fust fait à l'un ny à l'autre. Caylus prit pour les siens Maugiron, non moins beau que brave gentilhomme, aussi favory du Roy, et Livarrot ; et quant à Entraguet, il choisit Riberac et Schomberg, plutost toutefois pour y mettre la paix que la guerre. Si bien que les parties s'entrevoyans de loin, Riberac s'avance vers Caylus, et, parlant à Maugiron, luy dit : Il me semble que nous devrions plutost accorder et rendre amys ces deux gentilshommes que de les laisser entretuer ; surquoy Maugiron (que la Furie Alecton possedoit desia) respondit en ces termes : par la mort Dieu, Riberac, je ne suis pas venu icy pour enfiler des perles, et resolument je me veux battre. L'autre, plus modéré, luy repartit : Contre qui te voudrois-tu battre, Maugiron ? Tu n'as point d'interest en la querelle, et qui plus est, il n'y a personne icy qui soit ton ennemy. Alors Maugiron, jurant encore plus fort, replique : C'est contre toy que je me veux battre. Adonc Riberac, qui estoit brave gentilhomme, et qui ne peut endurer l'audace de ce jeune homme, respondit : A moy, et soudain, comme l'autre mit l'espée à la main, il tira aussi la sienne du fourreau et son poignard, et les croisant à terre l'un sur l'autre, dit à Maugiron : Prions Dieu, et puis nous nous battrons, puisque tu le veux. Et lors se jettant à genoux, il fit sa prière assez courte, et toutefois trop longue au gré de Maugiron, qui en jurant encore luy dit que c'estoit trop prié. Alors Riberac prenant son espée et son poignard, s'en alla à Maugiron, et tout à

l'abord luy enfonce furieusement un coup d'estoc, lequel, se sentant blessé, recule en arrière le plus viste qu'il peut, poursuivy tousiours par son ennemy, jusques à ce que, tombant par terre, et tendant la pointe de son espée contre l'autre, il mourut : mais, par malheur, Riberac, pensant qu'il ne tomberoit pas si tost, comme il le poursuyvoit avec grand courage, s'enferra luy-mesme dans les armes de son ennemy.

Mais, pour venir aux principaux querelleurs, Caylus, qui s'estoit porté sur la place avec l'espée seule, voyant Entraguet avec l'espée et le poignard, il luy dit qu'il le devoit quitter. Entraguet luy respondit qu'il commençoit à perdre le sens, et que c'estoient les armes qui avoient esté ainsi accordées entr'eux. Mais cela n'est pas sans dispute, à sçavoir si ce n'estoit pas de la franchise d'un brave courage de le quitter, puisque l'autre n'en avoit point. Toutefois Caylus estant trop genereux pour demeurer en si beau chemin, ou retarder une partie pour cela, ne laisse d'aller à luy, et de luy porter quelques coups, dont il luy perça le bras d'une pointe, mais il en receut trois ou quatre dans le corps, qui le contraignirent de tomber à terre demy mort. Il est à presupposer que Caylus, n'ayant point de poignard, taschoit de passer sur son ennemy, qui, ayant cet avantage sur luy, l'arresta de grands coups d'estoc qu'il luy tiroit de pied ferme. Entraguet l'eûst achevé, n'eust été qu'il le pria de se contenter.

Quant aux deux autres seconds, à sçavoir Schomberg et Livarrot, comme ils virent que leurs amis estoient aux mains, Schomberg dit : ils se battent tous quatre, que ferons-nous (comme s'il eust voulu dire : separons-les). Battons-nous aussi pour nostre honneur, respondit Livarrot. Response qui fut trouvée fort estrange en ce temps-là, auquel les seconds n'avoient pas accoustumé

de se battre[1] ; et en effet quel honneur y pouvoit-il avoir de se battre sans sujet ? Ils commencent donc à s'entrecharger. Schomberg, qui estoit Alleman, d'un coup de taille à la mode de son païs ouvre à Livarrot toute la joüe du costé gauche : mais Livarrot, plus adroit, luy donna d'une estocade dans le sein de laquelle il le renversa mort sur la place ; et luy de son costé tomba, tout estonné du grand coup qu'il avoit receu, et de l'abondance du sang qui sortoit de sa playe...

V

ARNAUD SORBIN[2] ET L'ORAISON FUNÈBRE DE JACQUES DE LÉVIS-CAYLUS

Arnaud Sorbin naquit en 1532, à Montech[3], de parents très humbles. Il fut, dans son enfance, hospitalisé chez un de ses oncles, savetier. Laborieux et persévérant, il réussit à s'instruire, entra dans les ordres, fut nommé curé de la paroisse de Sainte-Foy-Peyrolières, puis théologal de Toulouse. Il dut à sa réputation de prédicateur d'être appelé à Paris et nommé prédicateur du roi. Il prit quelque influence à la cour, fut de ceux qui poussèrent aux mesures extrêmes contre

1. « C'est le premier duel, dit Sauval (t. II, p. 577), où les seconds, appelés alors parrains, ont commencé à se battre. »

2. M. B. Rey, *Biographie de Sorbin Arnaud, dit de Sainte-Foi, évêque de Nevers*. Montauban, Lapie-Fontanel, 1860. — Emile Vaïsse, *Etude historique et biographique sur Arnaud Sorbin de Sainte-Foy* (Extrait des Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences de Toulouse). Toulouse, s. d.

3. Tarn-et-Garonne.

les huguenots, et dont le fanatisme célébra le massacre de 1572. (Il composa, dit-on, une hymne « en forme d'action de grâces » à saint Barthélemy).

Il écrivit de nombreux ouvrages, presque tous de polémique, un notamment, intitulé : *Le vray réveille-matin des Calvinistes et des Publicains françoys* (1575), en réponse au *Réveille-matin des Françoys*, d'Eusèbe Philadelphe (Nicolas Barnaud).

Il fut, sous les deux derniers Valois, le prédicateur et le panégyriste à la mode. Onze de ses oraisons funèbres nous ont été conservées, entre autres celles de Charles IX, de Caylus et de Saint-Mégrin.

Ces deux dernières oraisons funèbres lui valurent l'évêché de Nevers (1578). Il résida dans son diocèse, et, de fougueux ligueur qu'il était, devint ardent royaliste, dès qu'Henri IV se fut converti. Il alla avec le cardinal du Perron demander pour lui l'absolution au pape (1595), et, en 1600, fut l'un des arbitres de la fameuse conférence de Fontainebleau, où du Perron et Duplessis-Mornay argumentèrent l'un contre l'autre.

Il mourut en 1606, — et ce grand faiseur d'oraisons funèbres eut à son tour la sienne. « C'estoit, dit son panégyriste, un fleuve doré d'éloquence, un torrent rapide traînant après soy les rochers les plus durs, un tonnerre duquel ne procédoit pas la gresle et tempeste des divisions, séditions et mutineries, mais bien la douce et agréable pluye des larmes de la pénitence, qui humectoit les auditeurs [1]. »

1. *Oraison funèbre de Révérend Père en Dieu Monsieur Arnauld Sorbin, dict de Saincte-Foy, vivant evesque de Nevers et prédicateur des Roys tres chrestiens Charles IX, Henri III et Henri IV, prononcée en l'église S. Cire, cathédrale de Nevers, par Pierre Paulet... archidiacre en la dite église.* Nevers, Pierre Roussin, 1608.

*
* *

Venons à l'oraison funèbre de Caylus [1].

Henri III, en lui confiant l'éloge du mignon, avait imposé à son prédicateur ordinaire un véritable tour de force. Sorbin se tira d'affaire à son honneur.

Son discours s'ouvre par des considérations sur la pensée de la mort. Apaisante et moralisatrice, cette pensée est le meilleur des freins à modérer nos passions, explique-t-il, notamment nos appétits de vengeance. Et, s'adressant à la noblesse française, il lui fait immédiatement l'application de son propos :

Puisque l'experience joincte à l'humaine condicion nous apprend combien nostre vie est flexible, et en combien peu de tems elle s'écoule, semblable ou à l'ombre qui ne faict que passer, ou à la fleur, dont la beauté est de si petite, qu'on peut presque dire de nulle durée ; puisque la vie de l'homme est vaine, voire a meme vanité [2], qu'est-il besoin

1. *Oraison funèbre de noble Jaques de Levis, fils de noble A. de Levis comte de Kailus, gentilhomme chambellan ordinaire du Roy, prononcée en l'église S. Paul, en Paris, le dernier de mai 1578. Par M. Arnauld Sorbin, dit de S. Foy, predicateur du Roy.* A Paris, chez Guillaume Chaudiere, rüe S. Jacques ; à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage. 1578.

Cette plaquette, fort rare, est à la Bibl. nat. (Rés. 27 Ln 12593). L'oraison funèbre y est précédée d'une « épistre » au père du défunt. Sorbin l'encourage à la résignation et lui propose l'exemple de tous les pères de l'Histoire sainte et de l'antiquité classique dont son érudition lui fournit la nomenclature. Et il finit en lui offrant son « oraison », prononcée « par le commandement du Roy ». « Elle sera trouvée, possible, seiche et aride, dit-il. Mais vous scavez qu'à peine ai-je eu un jour entier pour la teistre (tisser), estant occupé, durant les deux jours d'intervalle entre la mort et sépulture (du défunt), à prescher les octaves du Saint-Sacrement en l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois ».

2. La vanité elle-même.

de s'amuser aux voluptés, ambitions, vengeances et aultres tels empeschemens, qui nous destournent du lieu où nous aspirons ? Puisque la mort *et pauperum tabernas regumque turres æquo pede pulsat*, dit le poëte : scavoir que la mort d'un pied égal et sans nulle discrétion frappe et les petites logettes des pauvres et les grandes tours des roys ; et que c'est elle seule qui (disoient anciennement les Grecs) n'a ni autel, ni temple, tant elle est implacable : de quoy sert de retenir chez soy, scavoir en son âme, ce qui peut rendre la mort première l'entrée d'une plus grande et éternelle mort?

Cecy devriez-vous retenir et conserver en vos cœurs, Nobles françoys, qui bien souvent permettez la mémoire de la mort estre ou assopie ou du tout estainte par je ne scay quel pretexte d'honneur, ou prétendue offense, pour une tant soit legere injure, le plus souvent fondée sur un pied de mouche, ou plustost sur l'ardeur du sang françoys, bouillonnant à l'entour de vos cœurs...

Sorbin ne craint pas d'insister. Il gourmande énergiquement

Ceulx qui se coupent la gorge de gaieté de cœur... disans estre plus louable de mourir constamment que de vivre honteusement. Mais en cela sont-ils trompés, qu'ils ignorent en quoy consiste la vraye constance et magnanimité, ou en mourant en barbares et gladiateurs... ou en portant constamment [1] les mouvemens et transports de la passion qui les ébranle. En quoy Seneque, entre autres stoïques, leur apprendroit à estre, non chrestiens [2], mais bien hommes raisonnables, du devoir et vray naturel desquels ceste effrenée barbarie et témérité les retire.

L'on n'a d'ailleurs pas le droit de se faire justice à soi-même :

1. Avec constance.
2. Je ne dis pas même chrétiens.

Que s'il y a des torts ou injures pretendues d'une part ou d'autre, ce n'est à aucune des parties d'en juger ou avoir cognoissance. N'est-ce pas au Prince ou au Magistrat de cognoistre, voire juger à qui est l'offense, et qui est l'agresseur ? N'est-ce pas lui qui est l'âme de la Loy ? Chercher la vengeance, juger en sa cause, et se déclarer, comme dict est, partie, juge et bourreau ou exécuteur, n'est-ce pas entreprendre sur l'autorité du Prince ? Outre ce, est-ce vivre honorablement, que d'estre meurtrier contre le commandement de Dieu ? Au contraire, est-ce vivre honteusement que de le craindre et obeir aux loix de nos supérieurs, pour l'amour de luy ? Nous réputons à blasme de ne revancher nos oultraiges, et non pas d'estre vicieux. O temps ! O mœurs ! O impiétés par trop grandes !

Je dis cecy, Noblesse françoise, non tant pour rafreschir la mémoire de nos playes et pertes advenues pour telles brèches faictes à la loy de Dieu et du Prince, comme pour vous supplier d'ensevelir la trop misérable imitation du triste passe-temps d'Abner et de Joab [1]...

Et Sorbin va préciser :

...Qu'est-il de plus triste, Françoys, quoy de plus deplorable, que de veoir un nombre de fils d'honnestes et honorables familles s'entrebattre et entretuer, par manière de dire, pour néant, et la décision de leur différent approcher par trop près de celle et du tems de Joab, et des Horatiens et Curiatiens, voire de plus près qu'il ne convient ni au bien, ni au bon nom de nostre nation, et françoyse et tres chrestienne ?

1. II. *Rois*, II, 14-16 : « Abner dit à Joab : que quelques jeunes gens s'avancent et s'exercent devant nous. Joab répondit : qu'ils s'avancent. — Aussitôt douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboseth, fils de Saül, parurent et se présentèrent ; et il en vint aussi douze du côté de David. — Et chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, et tombèrent morts tous ensemble ; et ce lieu s'appela le champ des vaillants en Gabaon. »

Mais, « le malheur étant advenu tel, je ne dois pour cela désister, poursuit Sorbin, de louer nostre defunct » ; et ce, « tant pour l'instruction de tous que pour la consolation de ses parents et amis ».

Et il le loue d'abord « pour estre issu d'honorable, voire illustre extraction »,

Ayant esté parent, de même nom et armes, de beaucoup de maisons de grand nom, comme celle qui est honorée du titre de mareschal de la foy [1] en nostre pays de Languedoc, pour avoir assisté, tant à toutes les expeditions faictes et dressées contre les Sarrazins en Levant, quant et [2] l'honorable maison de Montfort et aultres, voire nostre saint Louis, roy de France. Le père donc de nostre défunt, descendu de telle et si honorable tige, parent par même moyen de plusieurs fameuses maisons extraites de même (comme de Ventadour, Cozans, Cailus, Saint-Léran) avoit sa mère extraite de la fameuse famille d'Amboise [3], fameuse, dis-je, tant pour sa sincérité en la foy, que pour les bons et loyaux services rendus de longue main à la Couronne et royaume de France.... La mère de nostre defunct fut fille de feu monsieur de Montpesat, mareschal de France [4]...

Issu de tels parents, le défunt, s'il avait vécu, n'eût pas démenti les traditions de vertu et de piété de ses ancêtres,

D'autant que, depuis sa blessure jusques au dernier souspir, il n'a cessé d'employer grande partie du temps à faire péni-

1. Ce titre, qui passa à ses descendants, fut donné à Guy Ier de Lévis, qui se croisa sous le comte de Montfort pour la guerre des Albigeois, et fut fait maréchal de l'armée des Croisés.

2. Quant et : avec.

3. Antoine de Lévis, comte de Caylus, sénéchal et gouverneur du Rouergue, était fils de Guillaume de Lévis et de Marguerite d'Amboise.

4. Antoine de Lévis, comme il a déjà été dit (p. 187, n.5), avait épousé Balthazar de Lettes des Prez, fille d'Antoine de Lettes des Prez, maréchal de Montpezat, et de Lyette du Fou.

tence, et protester le regret et déplaisir qu'il avoit de n'avoir mieulx servy Dieu, le Roy son seigneur et maistre, et sa patrie : pouvant[1] justement et véritablement tesmoigner devant Dieu n'avoir jamais veu mort plus contrite et chrestienne que la sienne : monstrant par là... combien il avoit profité en la bonne nourriture qu'il avoit reçue dès sa plus tendre jeunesse, soubs un Roy tres chrestien et amateur de toute piété...

« Qu'on me dise donc », poursuit Sorbin, — et, dans cette partie de son discours, il va dépasser la mesure :

Qu'on me dise donc si ce n'est une rare et excellente vertu, de voir un gentilhomme de son âge, nourri en lieu où la piété et la vertu n'est également ni reçue ni cultivée de tous, prospérer si heureusement en la cognoissance et crainte de Dieu...

Où il sort tout à fait de la mesure et du bon sens, c'est quand, en une phrase qui dut faire sourire son auditoire, il dépeint les combattants comme de pacifiques agneaux que la seule fatalité aurait armés les uns contre les autres :

Ils estoient tous sans querelle ou animosité, et comme frères et bons conserviteurs d'un mesme Roy et maistre, autant hayans les querelles qu'aimant la concorde et se peinans pour la remettre et entretenir...

Voilà qui est un peu fort. Et Sorbin sera mieux inspiré quand il admirera, se manifestant en faveur du défunt, les effets de la miséricorde divine :

Dieu, cognoissant en luy la trace et le sentier de ceulx dont il l'avoit extraict, ne l'a pas abandonné au besoin, ains[2] luy a donné tems et espace pour practiquer par larmes, pleurs et prières la tres haute et divine clemence...

1. Pouvant, moi, Sorbin : c'est le style direct.
2. Mais.

Le panégyrique s'achève en une prière, vraiment touchante, et d'accent sincèrement ému :

Sauveur et rédempteur Jésus, qui n'estes venu pour perdre, ains pour sauver les âmes, et donner vostre propre vie pour le rachapt de plusieurs : nous supplions très humblement vostre douceur et démesurée clémence, à ce qu'il vous plaise imprimer dans nos cœurs et en nos âmes la mémoire de la mort, vray frein à brider et retenir toutes nos concupiscences plus que brutales, et les impétuosités turbulentes que l'ire et la sensualité produisent en nous; frein, dis-je, qui conserve les peuples de tout danger, et de la rupture duquel provient toute confusion et ruine. Faites donc, Seigneur, par la vertu et force de ce frein, qu'il n'y ayt jamais en nous ire, indignation ou malice, ou aultre quelconque imperfection qui nous destourne de l'obéissance de vos commandemens, et hors de la règle de raison. Soyt loing de nostre Noblesse la rage et fureur, les vengeances exécutées de propre et volonté et authorité ; loing le meurtre, l'assassinat, loing de nous tout guet-apens et aultres telles œuvres dignes, non de Françoys, et moins de chrestiens, et moins encor de la nation dite de si longue main tres chrestienne, mais des plus barbares du monde.

Particulièrement donc, nous vous prions pour nostre defunct, décédé en la foy et au giron de sa mère l'Église saincte et catholique, muny de pénitence, nourry de la communion de vostre sacré corps et de la participation de vos sacremens. Exaucez-nous donques, Sauveur, exaucez, et le constituez quant-et [1] Abraham, Isaac et Jacob, en la region des vivans, avec tous les prophetes, apostres, martyrs, confesseurs et vierges, et toute la saincte troupe de vos esleus ; à fin que, délivré de la coulpe et peine condigne à icelle, et posé en l'éternel repos, et nous quelque jour quant-et luy et tous les heureux, nous puissions rendre louenges et actions de grâces immortelles là-haut au royaume céleste, où vivez et régnez, un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. — Amen.

1. Avec.

Telle fut cette ingénieuse oraison funèbre où, sans rien sacrifier des principes, et tout en condamnant énergiquement le duel, Sorbin trouva le moyen de louer, pour sa pénitence et son repentir, le duelliste. Il avait bien mérité qu'en manière de récompense Henri III lui octroyât l'évêché de Nevers.

VI

PLAIDOIRIE DE FRANÇOIS DE BRÉTIGNIÈRES POUR MARIE-CHARLOTTE DE BALSAC

Probablement reconstitué d'après des notes prises à l'audience, le texte de la plaidoirie de Brétignières, tel que le donne le ms. 19783, est malheureusement trop incorrect et souvent trop obscur pour se prêter à une publication intégrale. Mais ce curieux document mérite d'être analysé avec soin et largement cité, d'autant que l'on y trouve, avec des renseignements typiques, une discussion approfondie des questions qui se rapportent à la validité et aux effets légaux, dans notre ancien droit, des promesses de mariage.

Voici, au point de vue judiciaire, en quelle posture se présentait Bassompierre devant le Parlement de Rouen.

Il appelait comme d'abus des sentences rendues par les officiaux de Paris et de Sens ; il appelait aussi d'un jugement par défaut rendu par la Chambre des Requêtes du Parlement de Paris, jugement qui l'avait condamné à servir une pension alimentaire de cinq cents écus à l'enfant né de ses relations avec Marie-Charlotte ; il demandait aux magistrats rouennais, à qui des

lettres du grand sceau avaient attribué la connaissance du « principal », de déclarer nulle la promesse de mariage du 10 juillet 1610 ; d'autre part, il avait à répondre à une plainte en rapt formée contre lui, à la dernière heure, par Mme d'Entragues.

De cet état de la cause va se déduire, en son ordre logique, l'argumentation de Brétignières.

*
* *

Il commence par rappeler l'histoire du procès et ses différentes phases, puis développe une série de moyens tendant : 1° à ce que la Cour déclare abusives et mal fondées les sentences des officiaux, dont, se disant domicilié à Toul et diocésain de l'évêque du lieu [1], son client déclinait d'ailleurs la compétence ; 2° à ce qu'elle annule l'arrêt de la Chambre des Requêtes condamnant son client à servir au fils de Mlle d'Entragues une pension alimentaire. (Mlle d'Entragues, en poursuivant cet arrêt, n'avait eu, suivant lui, d'autre but que de faire reconnaître en justice, par un moyen détourné, la paternité de Bassompierre.)

Ces préliminaires achevés, il entre au vif du débat, et discute la question de savoir si la promesse réciproque de juillet 1610 doit être ou non déclarée valable et sortir ses effets légaux [2].

*
* *

Il s'attache d'abord à démontrer — accumulant à l'appui de sa thèse les exemples tirés de l'Écriture [3] et les

1. Il était né, en 1579, au château d'Haroué, en Lorraine.

2. Le texte de cette promesse a été donné plus haut (p. 245, n. 1).

3. « Le mariage d'Adam et d'Ève, dit-il, fust béni de Dieu avant la conjonction » ; au mariage de Tobie, ce fut le père de Sara qui remplit le rôle de prêtre, etc....

citations des Pères et des Conciles — que la bénédiction nuptiale n'est pas seulement un « acte de bienséance » *extérieur* au sacrement de mariage, mais qu'elle en constitue un élément essentiel, lequel faisant défaut, il n'est point de mariage valide :

Ce ne sont ny... les promesses folles, ni les sermens inutiles téméraironent donnez par aveuglement et transport d'esprit, ny les familiaritez impudicques qui font le mariage, — c'est un juste et légitime consentement donné, non en ténèbres et en cachette... mais publicquement à l'ouvert devant tout le monde *par les voyes de la bénédiction nuptialle célébrée en l'église* et finallement accomply par l'action conjugalle. Les conciles, la doctrine des Pères, les Ordonnances, les arrestez du Parlement l'ont ainsy déterminé....

[Or], j'ai le regret de dire à l'intimée : sy vous croyez que l'appelant soit vostre mari ou le doive estre, quels moyens avez-vous tenuz pour y parvenir? Où sont les recherches faictes mutuellement au jour et à la lumière de la conversation ? Où est l'honnesteté de toutes les cérémonies publicques ? Où se remarque le consentement de vos parens ? Où sont les tables nuptialles portant les conventions arrestées entre vous? Qui les a faites? Qui les a dictées? Qui les a résolues? Qui a esté présent aux paroles solennelles qui ont contrainct vostre foy à la fermeté de ceste union divine et nœud sacré ? Où sont les proclamations des bans pour en asseurer l'effect et en oster les empeschemens ? En quelle assemblée publicque de voz amis avez-vous donné et reçeu les sermens solemnelz? Avec la bénédiction de quel prestre avez-vous engagé vostre volonté?.... Vous prétendez que le sieur de Bassompierre a promis de vous espouser? Cela est bien foible. *Non sunt sponsalia* s'il ne s'y trouve ni bénédiction de prestre, ny assemblée de parens, ny cérémonies. Ce n'est qu'une simple promesse de mariage à futur à laquelle, par toutes les loix du monde, (on) ne peult estre contrainct. Au contraire, afin que rien ne se passast en un acte si solennel de la vie sans y penser à loisir, on a voulu qu'il y eust intervalles

entre la promesse légitime et la solennité ; ce qui est cause que beaucoup de mariages ne se font point, qui apporteroient des querelles et des inimitiez mortelles... esquelles ruptilles eschéent quelquefois des dommages et interestz [1] et quelquefois non.

*
* *

Mais — continue Brétignières — l'intimée prétend, elle aura l'impudeur de faire plaider « à la vue de toute la France » que, la promesse de 1610 ayant été accompagnée de relations intimes, le mariage entre elle et l'appelant s'est formé par là même, en vertu d'une présomption admise par les canonistes :

Quelques docteurs scolastiques tiennent [en effet] que la solemnité de l'église n'est pas essentielle au mariage... que le consentement mutuel suivi de la conjonction en est la vraye essence... que la bénédiction du prestre n'est qu'un acte extérieur de bienséance... [Ainsi] le mariage est un sacrement de l'Église et ne se feroit point en l'église ! Ce qui doibt estre formé par la bénédiction du prestre prendroit son estre de la pollution ! Cette pollution [feroit] un sacrement, puisque par la conjonction le mariage est accomply ! [Et il y aurait mariage là où il n'y a en réalité qu'une] ardeur de concupiscence effrénée, un consentement de fornication secrette, une conjonction honteuse !

Pour absurde qu'il la juge, cette théorie des « mariages présumés » a été, l'avocat en convient, « reçue depuis quelques siècles »[2]. Mais elle donnait lieu à de perpétuels

1. C'est-à-dire : ces ruptures donnent lieu quelquefois à des dommages et intérêts, etc.

2. Il est à peine besoin de faire remarquer que Brétignières contredit ici ce qu'il vient d'avancer dans la première partie de son plaidoyer. La théorie des « mariages présumés » — il le savait mieux que personne — avait été, jusqu'au Concile de Trente, universellement admise. (Se reporter aux textes cités, pp. 236, 237.)

scandales et aux abus les plus graves. Aussi le Concile de Trente et l'Ordonnance de Blois[1] en ont-ils fait justice.

Le Concile proclame « qu'il n'y a point de mariage que celluy qui est faict publicquement en l'église ». Le Concile, à vrai dire, n'a pas été promulgué en France parce que certaines de ses décisions attentaient aux prérogatives de nos rois et aux libertés de l'Église gallicane ; « néanmoins, on en a tiré de bonnes instructions en ce qui touche la doctrine et les mœurs ». A telles enseignes que l'Ordonnance de Blois, se conformant à ces instructions, spécifie que l'on ne pourra dorénavant contracter de mariage valable qu'à l'église, en la présence de témoins, et après trois publications de bans, faites à des intervalles déterminés. L'édit de 1606, complétant, dans son article 12, l'Ordonnance de Blois, qui, sans préciser davantage, frappait des peines portées par les Conciles les mariages clandestins, s'explique sur la nature de ces peines, et prononce, en vertu des décisions conciliaires, la radicale nullité de tels mariages.

Il faut donc effacer dorénavant des traités de droit canon l'opinion suivant laquelle la bénédiction nuptiale ne serait que de pure bienséance. Dieu ne conjoint pas « ce que turpitude a assemblé » :

En ceste prétendue conjonction où Dieu n'a point parlé, mais que l'impureté a faict naistre, ce seroit honte de dire qu'il y eust mariage. Il n'y a que désolation et misère, le nom de Dieu n'y est point. L'incontinence l'a commencée, non le consentement ; la bénédiction ne s'y est point trouvée, l'ordre de l'honnesteté y a esté renversé.

*
* *

Même en admettant, du reste, que la combinaison

1. Art. 40-44.

d'une promesse clandestine et d'un rapprochement sexuel pût (encore aujourd'hui) donner naissance à un mariage valable, la cause de Mlle d'Entragues — poursuit Brétignières — n'en vaudrait pas mieux pour celà.

Dans le cas présent, la promesse, en effet, a *suivi* les relations intimes, et n'a été donnée que six semaines avant la naissance de l'enfant. Or, pour que la théorie des « mariages présumés » trouvât son application, il faudrait, de toute nécessité, que la promesse eût *précédé* la *copula*.

Au surplus, Mlle d'Entragues « n'a jamais eu dessein que ses familiaritez avec le sieur de Bassompierre se portassent jusqu'au mariage ». Les lettres qu'elle lui a écrites sont caractéristiques à cet égard :

Tantôt elle luy mande qu'elle sépare pour jamais son intérest du sien; qu'aussy véritablement que Dieu est au ciel, elle veult se séparer de luy; qu'elle n'estime son affection que comme celle du commun, que ses lettres sont l'arrest irrévocable de leur séparation; qu'il a la campagne libre et qu'elle usera des mesmes loix. N'estimer l'affection d'un homme que comme celle du commun et attester aussi véritablement que Dieu est au ciel que son interest est séparé du sien, sont-ce les marques qui tesmoignent le dessein du mariage? — En une autre lettre, elle luy mande que deux fâcheux la recherchent, l'un de Périgord, l'autre de Touraine, que ses parents demandent sa volonté, qu'elle le prie de luy escrire auquel des deux il veult qu'elle se sacrifie pour son contentement.... Jugés, Messieurs, de quel esprit et de quel dessein peuvent parler ces lettres. Vouloir se sacrifier à un mariage pour le contentement du sieur de Bassompierre, est-ce un moyen pour faire valider une promesse de mariage? Cette lettre sans date est devant ou après la promesse; si elle la précède, elle la rend inutile : quelle apparence que vous puissiez forcer un homme d'estre vostre mary, en

ayant voulu épouser un autre pour son contentement; si elle est depuis la promesse, elle la détruit....

La passion de M[lle] d'Entragues luy fist écrire (encore) une autre (lettre) au sieur de Bassompierre, (où elle lui dit) qu'ayant sceu qu'il recherchoit la fille de Monsieur le Connestable, elle désiroit que ceste alliance réussît afin que l'enfer du mariage le punist ; qu'elle le prie, se présentant une occasion pour elle, qu'il n'empesche point sa bonne fortune. Avoit-elle dessein pour mariage, qu'elle estime un enfer?...

La vérité est... qu'estant devenue grosse de huict mois, elle désira une promesse de mariage du sieur de Bassompierre, non pour s'en aider contre luy, mais seulement pour se garantir du scandale. Car elle luy escript que sa mère est en dessein de l'abandonner... et (elle) le prie d'amoindrir sa honte et la garantir du scandale publicq, autrement qu'elle se perdroit. Le sieur de Bassompierre, sur cette crainte et de peur qu'elle ne se fît déplaisir, luy envoya la promesse ; mais ce qu'elle ne tient que pour frivole, ce qu'elle demande pour couverture et pour se garantir de scandale publicq produira-t-il l'effect d'un mariage?...

*
* *

M[me] d'Entragues, « recognoissant trop évidemment que les poursuites de sa fille (en exécution de la promesse) estoient mal fondées », a, en désespoir de cause, présenté requête, il y a un mois, « pour informer du rapt qu'elle dit avoir esté commis par le sieur de Bassompierre ».

Il y a deux espèces de rapt : le rapt de *violence* et le rapt de *séduction* : « la force contraint la volonté, la fraude trompe le jugement ». Il ne saurait être, en l'espèce, question de violence. Y a-t-il eu séduction? Peut-être. Mais lequel des deux amants a séduit l'autre :

Vostre fille a-t-elle esté ravye, ou bien est-ce elle qui a ravy l'appelant? Sera-t-il dict que les hommes [sont toujours les]

ravisseurs, et que la beauté, qui porte la tyrannie dans ses chrmes, ne ravira jamais?... La passion se rencontrant en des majeurs, qui les pousse aux désirs sales et impudicques, si quelque chose se passe entre eux, à qui en donnerez-vous le blasme? La loi, enfreinte par tous les deux, ne preste son secours ny à l'un ny à l'autre...

Votre plainte vient trop tard, — achève Brétignières interpellant Mme d'Entragues — étant introduite dix ans après les faits qui la motivent, deux ans et demi après le commencement du procès actuel. Que ne la formiez-vous il y a dix ans; ou plutôt — car il n'y a pas ici la moindre apparence de rapt — que ne vous montriez-vous, il y a dix ans, plus vigilante? « Vostre âge et vostre expérience vous ont assés appris comme il faut conserver les filles. » Mais, en vérité, vous avez tout su, tout toléré; loin de fermer votre porte à Bassompierre, vous avez encouragé ses assiduités; « vous estes cause » du malheur survenu; de quel droit vous en plaindriez-vous aujourd'hui? — Ne fût-elle pas tardive et par là seul injustifiée, votre plainte serait d'ailleurs irrecevable. Votre fille ayant, avec l'autorisation de son père (alors vivant) et la vôtre, choisi, en toute connaissance de cause, la voie des procédures civiles, vous vous êtes, par là même, interdit à jamais celle des poursuites criminelles.

*
* *

Brétignières, dans sa péroraison, adjure les juges de pas se laisser influencer par des considérations étrangères au procès. « Tant plus les parties sont illustres, tant plus l'arrest qui interviendra servira d'exemple pour monstrer que nos loix sont également justes sans acception de personnes, et que la sanction des édictz de noz

rois comprend tous ceux qui sont subjects à leur sceptre... »

Et il conclut à ce qu'il plaise à la Cour :

1° Dire qu'il a été mal jugé et abusivement ordonné par les sentences des officiaux de Paris et de Sens ;

2° Qu'il a été pareillement mal jugé par Messieurs des Requêtes, qui avaient condamné l'appelant à payer une pension de cinq cents écus « pour les aliments du fils que Mlle d'Entragues dit estre de luy » ;

3° Au principal, que la prétendue promesse de mariage du 10 juillet 1610 est nulle et de nul effet ;

4° Que la dame d'Entragues est non recevable en sa requête « pour informer du rapt » qu'elle prétend avoir été commis par le sieur de Bassompierre.

On a vu plus haut[1] comme quoi, sauf sur le second chef, la Cour fit droit à ces conclusions.

1. Pp. 251, 252.

INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

1. Cet index des personnages cités ne comporte pas d'indications bibliographiques. Les noms d'auteurs n'y figurent donc qu'exceptionnellement.

20

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 6, dernière ligne du texte : au lieu de *1407*, lire *1395*.

P. 9, note 1, ligne 2 : au lieu de *Saint-Gelais*, lire *Saint-Gelays*.

P. 15, note 1, sur Jean Raulin. — Ses sermons étaient égayés d'historiettes. L'une de ces historiettes a profité à Rabelais (*Tiers livre*, ch. IX, XXVII).

P. 17, ligne 22 : au lieu de *nous retrouverons*, lire *nous reconnaîtrons*.

P. 30, ligne 8 : au lieu de *Librafatta*, lire *Librefatto*.

ligne 27 : *Quelques jours plus tard, Charles VIII partait pour Florence...*

Robert de Balsac l'y avait précédé. Il profita de ce que Pierre de Médicis avait pris la fuite pour piller son palais, « disant que leur bancquier (la banque des Médicis) à Lyon luy debvoit grant somme d'argent. Et entre aultres choses print une licorne entière, qui valloit six ou sept mille ducats, et deux grans pieces d'une aultre, et plusieurs aultres biens. » (Commynes, *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, t. II, p. 164).

P. 33, dernière ligne du texte : au lieu de *Mutrone*, lire *Motrone* ; au lieu de *Librafatta*, lire *Librefatto*.

P. 38, ligne 3 : après *la laine*, mettre une virgule.

P. 52, note 2 : remplacer le texte de la note par le texte suivant : *C'est en parlant d'Elisabeth de Valois, reine d'Espagne, qu'il emploie cette expression*.

P. 53, ligne 3 : après *Anne de Graville*, mettre un point.

P. 54, note 2 : au lieu de *Seconde partie, chap. II*, lire : *p. 157, n. 2*.

P. 57, note 1 : au lieu de *de Guillaume de Bellay*, lire *du cardinal du Bellay*.

P. 76, note 1, ligne 3 : au lieu de *Rouvray*, lire *Rouvroy*.

P. 85, note 1 : au lieu de *Loiuse*, lire *Louise*.

P. 88, note 3 : après *de son côté*, mettre deux points.

P. 96, ligne 14 : au lieu de *récéleuse*, lire *receleuse*.

P. 99, note 2, ligne 3 : au lieu de *enfant*, lire *enfants*.

P. 101, ligne 15 : au lieu de *Veria*, lire *Verria*; ligne 6 de la note : après *Anne*, supprimer la virgule.

P. 137, ligne 11 : au lieu de *Knightestale*, lire *Knight's tale*.

P. 140, ligne 9 : au lieu de *rajeunir e*, lire *rajeunir et*.

P. 145, ligne 7 : au lieu de *vouldroit*, lire *vauldroit*.

P. 178, note 1, ligne 3 : au lieu de *comte de Lennox*, lire *duc de Lennox*.

P. 182, note 2 : au lieu de *Huguerie*, lire *Hugueryе*.

Page 191, ligne 3, et 192, lignes 4, 9, 11 : au lieu de *Grammont*, lire *Gramont*.

P. 207, note 3, ligne 2 : au lieu de *L. de Vaissière*, lire *P. de Vaissière*.

P. 208, dernière ligne du texte : *Roscieux, le maire ligueur d'Orléans...*

C'est à tort que j'ai qualifié Roscieux de maire d'Orléans. Le maire d'Orléans, en 1588, était Jean Longuet, sieur de La Giraudière. Le Roscieux ou Rossieux qui souleva la ville fut probablement Denis de Rossieux, intendant général des vivres de l'armée de Dauphiné, l'un des plus intimes serviteurs du duc de Guise.

P. 214, dernière ligne du texte : au lieu de *Physiquement*, lire *Au physique*.

P. 215, avant-dernière ligne du texte : supprimer *alors*.

P. 245, ligne 3 : *Mme d'Entragues, qui avait gardé toute sa foi dans ce genre d'engagements...*

De fait, les tribunaux les prenaient ordinairement très au sérieux. « Le mercredy 18 de ce mois (août 1604), rapporte L'Estoile, un maître des comptes de la ville de Rennes en Bretagne fut condamné, par un arrêt de la cour, d'épouser en face d'Eglise une veuve à laquelle il avoit promis le mariage... Il fut dit par son arrêt... qu'il épouseroit tout-à-l'heure, ou, à faute de ce faire, que dans deux heures après midi il auroit la tête tranchée... Le président Molé lui en prononça l'arrêt en ces mots : « Ou mourez, ou épousez, telle est la volonté et résolution de la cour. »

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

